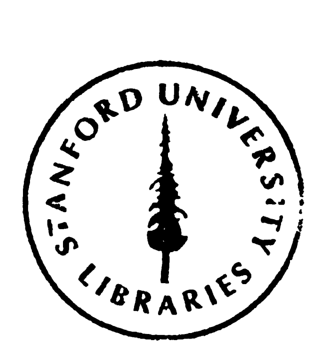



STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES

HISTOIRE

LITTÉRAIRE

DU MAINE

TYPOGRAPHIE
EDMOND MONNOYER
AU MANS (SARTHE)

HISTOIRE

LITTÉRAIRE

DU MAINE

PAR

B. HAURÉAU

MEMBRE DE L'INSTITUT

NOUVELLE ÉDITION

—

TOME CINQUIÈME

PARIS

DUMOULIN, LIBRAIRE

QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 13

—

1872

HISTOIRE LITTÉRAIRE DU MAINE

FOUCQUES (MICHEL).

Ce Michel FOUCQUES, vicaire perpétuel de Saint-Martin de Tours, poëte français digne d'estime, est né, suivant La Croix du Maine, à Sainte-Cécile, près le Port-Gauthier, c'est-à-dire à Sainte-Cécile-sur-Loir, commune réunie, en 1807, à celle de Flée. Du Verdier ne l'a connu que sous les noms bizarres de *Fourque* et de *Phoque*. Plusieurs de ses ouvrages ayant été perdus, nous ne saurions vérifier s'il a pris, en effet, ces divers noms. Beaucoup d'auteurs, soit anciens, soit modernes, ont voulu paraître en public sous de tels déguisements. Il est certain que notre vicaire de Saint-Martin est appelé *Phoque* dans un manuscrit de La Vallière que possède aujourd'hui la Bibliothèque nationale, et *Foucqué* dans le titre d'un de ses poëmes, édité, en 1574, par J. Bienné ; mais dans les registres capitulaires de Saint-Martin son nom est écrit Michel Foucques, et le rédacteur de ces registres n'a pu vouloir nous tromper.

Suivant La Croix du Maine, « il mourut à
« soixante ans environ, et florissait du temps de
« çois Ier. » Ne comprenant pas bien cette indic
un critique, d'ailleurs peu scrupuleux, l'abbé Pr
au tome XV de son *Pour et Contre*, suppose q
vie de Jésus, un des poëmes de Michel Foucque
le jour peu de temps après la mort de François
cette première erreur lui en a fait commettre e
plusieurs autres. Il est vrai que l'approbation d
ouvrage, publié, comme nous l'avons dit, en
porte la date du 24 août 1561 : mais Franço
était mort depuis l'année 1547. Rigoley de Ju
déclare qu'il tient pour suspect le renseign
fourni par La Croix du Maine ; mais il met à la
de simples conjectures. Voici la vérité. C'est
ques lui-même qui nous la fait connaître, dan
épître dédicatoire. Tels sont les premiers vers de
épître, qui est à l'adresse de Charles IX :

Sacré j'avais à votre père, ô Sire,
Ce mien labeur, et ce pendant qu'écrire
Je le faisais en lettre d'excellence,
Pour lui offrir, la, pleine d'insolence
Fatale sœur, qui à nul ne pardonne,
Quand son office à faire elle s'adonne,
Par un secret d'humain sens non compris,
Saisir le vint au martial pourpris,
Ne le lachant, tant qu'el' lui eût la vie
A grand désastre et grand trouble ravie.

Ce néanmoins ne laissai passer outre,
Et au second roi François, frère vostre,
Le consacrai ; qui, de sereine face,
Ayant ouï le titre et la préface,
Le cardinal de Lorraine y lisant,
Et de l'ouvrage avec lui devisant,
Sur ce requis donna permission
De l'imprimer, avec condition
Que reconnu il fût et arrêté
Par les docteurs, ce qui fait a été
Par deux sacrés en la sainte Sorbonne...

Le père de Charles IX n'étant pas François Ier, ais Henri II, c'est donc sous Henri II que Foucues, ayant achevé le poëme auquel cette épître ert de préface, faisait écrire «en lettre d'excellence» exemplaire qu'il destinait au roi. Henri II étant ort, ce poëme fut soumis à l'approbation des doceurs sous le règne de François II, c'est-à-dire vant le 5 décembre 1560, et il fut approuvé au mois 'août de l'année suivante; enfin, pour une cause e nous ignorée, il ne fut pas imprimé avant l'anée 1574.

En voici le titre : *La Vie, Faits, Passion, Mort, ésurrection et Ascension de notre Seigneur Jésushrist selon les quatre saints évangélistes, sans quelnque omission de tous les mots y contenus, en sens t en lettre, mis en vers français héroïques, par ichel Foucqué*, prêtre et vicaire perpétuel de Saint-

Martin à Tours ; Paris, J. Bienné, 1574, in-8°. Du Verdier a connu cet ouvrage. La Croix du Maine ignorait qu'il eût été publié, et n'en désigne qu'un manuscrit. Comme La Croix du Maine livrait sa *Bibliothèque française* aux presses d'Abel Langelier dix années seulement après la publication du poëme de Foucques, on doit croire que ce poëme, ayant eu peu de succès, avait fait peu de bruit. Cependant il ne contient pas moins de seize mille vers de dix syllabes, et ces vers sont pour la plupart corrects et faciles. C'est l'entreprise qui sans doute ne fut pas goûtée ; car, ainsi que le titre l'annonce, le poëme de Foucques est une traduction continue, « sans quelconque omission, » des quatre évangiles. Labeur ingrat et puéril ! Pour l'exécuter il fallait avoir les gras loisirs d'un chanoine ou d'un vicaire perpétuel : mais, de bonne foi, qui pouvait avoir affaire de cette verbeuse paraphrase ?

Ce bel esprit ne s'était pas seulement exercé sur les Évangiles. La Croix du Maine attribue encore à Michel Foucques d'autres versions poétiques des *Actes des Apôtres*, de la *Vie de Notre-Dame* et de la *Vie de saint Martin*. Celles-ci ne paraissent pas avoir été imprimées. Nous lisons pourtant, dans un extrait des registres capitulaires de Saint-Martin, que, le 8 juillet 1574, ce chapitre envoyait à Paris un volume du « défunt » Michel Foucques, intitulé les *Actes des Apôtres*, en vers français, pour qu'il fût imprimé

comme l'avaient été, du vivant de l'auteur, les quatre évangélistes (1).

Cette note nous apprend que Michel Foucques était mort dans les premiers mois de l'année 1574, après avoir surveillé l'impression de sa *Vie de Jésus ;* mais nous n'avons rencontré dans aucun catalogue la mention de ces *Actes des Apôtres* traduits en vers. Les a-t-on imprimés ? Nous en doutons.

Quoi qu'il en soit, ils nous sont inconnus ; mais nous avons à faire connaître une autre traduction de Michel Foucques, que n'a pas indiquée La Croix du Maine et qui certainement est inédite. Elle nous est offerte par un élégant manuscrit sur vélin, porté sous le n° 3,092 dans le Catalogue de La Vallière, inscrit plus tard sous le n° 159 parmi les manuscrits de ce fonds acquis par le roi, et dont le titre est ainsi conçu : *Les Cantiques de Salomon, translatés en rime française quant à notre lettre ecclésiastique, par Michel Phoque, Martinopolitain.* C'est le volume adressé par l'auteur à Madame Catherine, dauphine de France et duchesse de Bretagne, à laquelle Foucques dédia ce poëme au mois d'avril de l'année 1541. Quelle passion de traduire ! Michel Foucques s'employa donc à satisfaire cette passion durant trente années !

On doit être curieux de lire quelques vers de Michel

(1) Papiers de D. Housseau, à la Bibliothèque nationale, XV, fol. 275, verso.

Foucques. Voici le quatrième chapitre de sa traduc inédite du *Cantique des cantiques* :

L'ÉPOUX.

O que tu es belle, ma bien-aimée,
O que tu es en beauté estimée!
Colombins sont tes beaux et riants yeux,
Sans ce qui est caché ès secrets lieux.
Tes beaux cheveux aux chevrettes ressemblent
Qui sur le mont de Galaad s'assemblent.
Telles tes dents sont comme les tondues
Du lavouer nouvellement venues.
Toutes ont fruit double, opime et fertile,
Et n'est aucune d'entre elles inutile.
Outre plus est à tes lèvres semblable
Mitre de pourpre, et ton langage affable.
Tes joues sont ainsi que la fracture,
D'une grenade, en première ouverture.
Ton col ressemble à tour davidique,
Bâtie avec sa défense bellique.
Mille bouclers sont pendants en icelle,
Et d'hommes forts armure universelle.
Tout ainsi sont tes deux tetins jolis
Que deux dainneaux paissant entre les lys.
Jusques à tant que le beau jour aspire,
Et que la nuit s'incline et se retire,
Droit au grand mont de myrrhe m'en irai
Et au petit d'encens cheminerai.

Toute belle es, sans corruption nulle,
Ma bien-aimée, en toi n'y a macule.

Viens du Liban, mon épouse ordonnée !
Viens du Liban, tu seras coronnée
Du chef du mont qui Amana a nom,
Et du sommet de Sanir et d'Hermon,
Des hautains lieux et d'habitations
Où habitants sont lespards et lions !

Tu m'as navré (ô mon épouse et sœur),
Tu m'as navré au parfond de mon cœur,
En contemplant un seul de tes deux yeux
Et de ton col un crin solatieux.

O qu'ils sont beaux tes tetins, et plus belles
Que n'est le vin sont tes rondes mamelles !
De tes onguents l'odeur est si très-doux
Qu'odorements autres excède tous.
Tes lèvres sont distillant brèche, épouse ;
Sous ta langue est lait, et miel y repouse.
De tes habits l'odeur sent et redole
Ainsi qu'encens, quand au temple on l'adole.

Jardin clos es, ô ma sœur épousée,
Jardin clos es et fontaine scellée ;
Un paradis est ce que tu produis
De grenadiers et plusieurs autres fruits ;
Cypre avec nard, saferan et cannelle,
Casse, et toute autre espèce universelle
Des bois du mont Liban, aloès, myrrhe,
Et tous onguents, les meilleurs qu'on peut dire !
Des beaux jardins es fontaine excellente,
Le puits parfond de vive eau, découlante
Du mont Liban impétueusement.

Nous citerons encore la première partie du chapitre huitième :

L'ÉPOUSE.

Qui me fera ce grand bien (ô mon frère
Qui les tetins seul suças de ma mère)
Que seul et hors je te trouve et te baise,
Et qu'à aucun désormais ne déplaise.

Appréhender te veux et t'introduire
En la maison de ma mère, où m'instruire
Te conviendra, et je te donnerai
Du vin condit, duquel t'abreuverai,
Et de bon moût de mes pommes grenades.

Sa gauche main sous ma tête sera
Et de sa main dextre m'embrassera.

L'ÉPOUX.

Or, entendez, de Jérusalem filles,
Je vous adjure, et vous toutes, ancilles,
De par les dains et cerfs qui sont aux champs,
Ne suscitez par paroles ou chants
La mienne amie, afin qu'ell' ne s'éveille.
Jusques à tant que plus dormir ne veille !

LES FILLES.

O qui peut être icelle
Qui les autres excelle
Par le désert montant,
Abondante en délices,
S'appuyant sur les lices
De celui qu'aime tant ?

L'ÉPOUX.

Je, des loyaux en amitié premier,
T'ai éveillée étant sous le pommier...
Dessus ton cœur mets moi comme signacle,
Dessus ton bras, signe de propugnacle...

Ces vers médiocres en valent beaucoup d'autres envers lesquels on s'est montré, dans ces derniers temps, prodigue d'épithètes louangeuses. Si M. Richelet avait connu le précieux manuscrit du poëte manceau, il nous aurait sans doute donné sa version du *Cantique des cantiques* avec celle du trouvère Landry.

Du Verdier nous désigne encore d'autres traductions de Michel Foucques. Dans un volume imprimé à Tours, en 1550, in-8°, par Mathieu Chercelé, se trouvent, au témoignage de ce bibliographe, « traduits « en rime française, les opuscules suivants : *De Prière « divine*, auteur saint Jean Chrysostome ; *De la « passion de Jésus*, par Lactance Firmian, avec une « *Complainte de Jésus aux pécheurs périssant par « leurs propres fautes.* » Nous n'avons pu nous procurer ce volume.

FOULON (Abel).

Voici d'abord la notice publiée sur Abel Foulon, par La Croix du Maine :

« Abel Foulon, natif de la paroisse de Loué, au « Maine, poëte français, philosophe, mathématicien « et ingénieur, valet de chambre du roy Henry II. Il « a écrit de son invention l'Usage et Description de « l'Holomètre, pour savoir mesurer toutes choses qui « sont sous l'étendue du ciel, tant en largeur qu'en « hauteur et profondité ; imprimé à Paris, chez Pierre « Beguin, l'an 1567. Il a écrit un Traité des machi- « nes, engins, mouvements, fontes métalliques et au- « tres telles inventions ; non encore imprimé. La Des- « cription du mouvement perpétuel, non imprimé. « Voilà quant à ses inventions, et touchant ce qu'il a « traduit voici ce que j'en ai pu voir. Les huit livres « d'Architecture de Marc Vitruve, lesquels, pour les « avoir communiqués à ses amis, les ont mis en leur « nom, et les ont fait imprimer, sans faire mention de « lui, qui en était le traducteur. Le Poëme d'Ovide « *in Ibin*, ou contre Ibis, non imprimé. Les Satyres « de Perse, traduites par ledit Foulon en vers fran- « çais, imprimées, l'an 1544, à Paris. Il a pu com- « poser de son invention et traduire plusieurs autres

« choses desquelles je n'ai pas connaissance. Il est
« inventeur des tetons forgés au moulin, du temps du
« roy Henri II du nom, roi de France. Sa devise est :
« *Moyen ou trop*. Il mourut à Orléans, non sans
« soupçon d'avoir été empoisonné pour la jalousie
« de ses belles inventions, l'an 1563, âgé de cin-
« quante ans ou environ. »

Voici maintenant nos remarques sur cette notice.

Le livre d'Abel Foulon qui a pour titre *L'usage et description de l'Holomètre* eut un grand succès. On le trouve traduit dans plusieurs langues. En latin, par Nicolas Stoup, *Stupanus*, professeur de médecine à Bâle, sous ce titre : *De Holometri fabrica et usu, instrumento geometrico ab Abele Fullonio olim invento, nunc vero Stupani opera sermone latino explicato*; Bâle, Pet. Perna, 1577, in-fol. En italien, par un traducteur inconnu ; Venise, Z. Ziletti, 1564, in-4°. Mais comment la traduction italienne aurait-elle été publiée en 1564, si, comme semble le dire La Croix du Maine, l'original français n'avait pas vu le jour avant l'année 1567 ? Il faut donc ici rectifier une erreur. Le 17 juin 1551, Henri II, étant dans la ville de Châteaubriant, accordait à son valet de chambre ordinaire Abel Foulon un privilége de dix ans pour une invention ainsi décrite, l'art de « réduire en cui-
« vre, argent et autre métal solide les caractères,
« lettres et planches que les fondeurs, tailleurs et
« autres artisans ont accoutumé de faire en plomb,

« étain et bois ; » et le roi déclarait en même temps qu'il accordait le même privilége à une autre invention de Foulon, un instrument de géométrie, dit holomètre, ainsi qu'à un traité composé pour expliquer l'usage de cet instrument. Les lettres du roi furent enregistrées au parlement de Paris, le 10 juillet de la même année (1).

Ainsi le privilége du livre imprimé par Pierre Béguin en 1567 est de l'année 1551. Quant à la première édition de ce livre, elle est de l'année 1555, gr. in-4°. M. Ambroise Firmin Didot, qui la possède, l'a soigneusement décrite. On ne sait de quelles presses elle est sortie, mais elle est imprimée avec beaucoup d'art et ornée de figures sur bois qu'on attribue à Jean Cousin (2). L'édition indiquée par La Croix du Maine paraît être la quatrième, car on en désigne deux autres après celle de l'année 1551 : l'une, de 1561, sans nom de libraire (3); l'autre, de 1564, publiée par Pierre Béguin.

Comme le fait observer La Monnoye (4), le traité de Vitruve sur l'Architecture se compose non pas de huit, mais de dix livres. Cependant La Croix du

(1) Biblioth. des avocats à la cour de Paris. *Regist. de la ch du cons.*, t. XXV, fol. 185, 186.

(2) *Catalogue rais. des livr. de M. Ambr. F. Didot*, t. I, col 203. — M. Deschamps, *Bulletin du bouquiniste*, 1869, p. 371.

(3) *Manuel du libraire*, t. II, col. 1357.

(4) Notes de l'édit. de La Croix du Maine, publiée par Rigoley de Juvigny.

Maine n'a commis ici qu'une méprise. Foulon n'avait, en effet, traduit que les huit premiers livres, quand sa traduction lui fut soustraite, pour être publiée sous un autre nom que le sien. Il dénonce ce vol singulier dans l'avis au lecteur placé au commencement de l'*Holomètre*. M. Ambroise Firmin Didot suppose que la traduction de Vitruve par Foulon est celle qui parut en 1547, in-fol., chez la veuve de Jean Barbé, et sous le nom de Jean Martin (1).

La traduction des Satires de Perse fut éditée à Paris, in-4°, par J. Gazeau : en 1544, suivant La Croix du Maine ; en 1514, suivant Fabricius. Mais Foulon étant mort en 1563, âgé de cinquante ans environ, avait dû naître en 1514. Il y a donc une erreur chez Fabricius. Cette traduction française des Satires de Perse par A. Foulon est la plus ancienne que l'on connaisse. L'abbé Goujet ne l'a pas estimée. « Il a, dit-il en « parlant d'Abel Foulon, employé les vers de dix « syllabes, mais sans y observer ni les règles les plus « communes de la versification, ni l'alternative des « rimes masculines et féminines, ni souvent même les « préceptes les plus indispensables de la grammaire. « Du reste, on sent qu'il a entendu son auteur et qu'il « l'a traduit le mieux qu'il lui a été possible (2). »

Falconnet a lu dans l'*Histoire des Églises réfor-*

(1) *Catalog. rais.*, t. I, col. 209.
(2) *Biblioth. française*, t. VI, p. 126.

mées (1) qu'Abel Foulon était un excellent ouvrier, employé à Orléans par les calvinistes pour y forger de la monnaie au coin du roi. Il avait eu, dit-il, à Paris, la charge de « maître à monnaie » (2).

Mercier de Saint-Léger se demande si Joseph-Foulon, abbé de Sainte-Geneviève, qui remplit l'office de diacre ou de sous-diacre dans la cérémonie du sacre de Henri IV, n'était pas quelque proche parent de notre Abel Foulon (3). Nous ne saurions répondre à cette question. L'abbé de Sainte-Geneviève appartenait peut-être à la famille des Foulon d'Anjou. Ménage nous désigne un François Foulon lieutenant-criminel à Saumur (4), et un Jean Foulon contrôleur en l'élection de la même ville, père de Marie et de Renée Foulon (5).

FRANÇOIS (LE P.).

Le P. FRANÇOIS de Domfront, Capucin, né dans la ville dont il porte le nom, est compté parmi les érudits de son ordre. L'auteur de la *Bibliothèque des Capu-*

(1) T. II, liv. V, p. 37.
(2) Notes de l'édit. de La Croix du Maine, etc., etc., publiée par Rigoley de Juvigny.
(3) Notes manuscrites sur un exemplaire de la *Biblioth. française* de La Croix du Maine.
(4) *Remarques sur la vie de Guill. Ménage*, p. 291.
(5) *Hist. de Sablé*, IIe part., p. 128.

cins lui attribue : *La Science du prince*, in-4°. Nous ne savons rien de plus à cet égard.

FRÉART DE CHANTELOU (ROLLAND).

Les Fréart ne sont pas, comme on l'a dit, originaires de la Picardie; c'est une famille du Bas-Maine. De Jean Fréart, sieur de Chantelou, grand prévôt du Maine, et de Madeleine Lemaire naquit au Mans, dans la paroisse du Crucifix, le 13 juillet 1606, Rolland FRÉART, sieur de Chambray. M. Villenave l'a fait naître, sans doute par inadvertance, dans la capitale du Cambresis (1), et cette fausse indication a été reproduite. On avait pourtant un témoignage de grand poids sur le lieu natal de Rolland Fréart, celui de l'avocat Blondeau, son compatriote et son contemporain, qui le dit né dans la ville du Mans. Une enquête récente est venue confirmer ce témoignage (2). On a tiré de l'oubli des pièces authentiques où il est écrit que le grand prévôt du Maine eut quatre filles et trois fils : Jean, né le 15 février 1604, qui fut plus tard conseiller du roi et commissaire provincial en Champagne, Alsace et Lorraine, Rolland à qui nous devons

(1) *Biographie univers.* de Michaud.
(2) M. Henri Chardon, *Les Fréart de Chantelou* ; 1867, in-8°.

une notice particulière, et Paul, né le 25 mars 1609, qui fut conseiller et maître d'hôtel ordinaire du roi, puis secrétaire de son parent Sublet de Noyers, quand celui-ci remplit la charge de surintendant des bâtiments.

Destiné par sa famille au barreau, Rolland Fréart préféra, dès sa jeunesse, Euclide à Bartole. C'était déjà montrer qu'il aimerait toujours la science pour elle-même, sans aspirer aux profits si goûtés de la plupart des études, la fortune et la renommée. Une autre passion, celle des arts, lui fut inspirée par un voyage qu'il fit en Italie vers l'année 1635. Ayant beaucoup pratiqué durant ce voyage Charles Errard, Jacques Stella et Nicolas Poussin, il apprit de ces grands connaisseurs à discerner ce que l'inexpérience confondra toujours : l'art réfléchi de l'art facile, le beau du plaisant, le style de la mode. On le voit de retour en France le 7 février 1637 (1). Il retournait en Italie, avec son frère Jean, dans les premiers mois de l'année 1640.

Ils faisaient ce voyage par les ordres du roi, munis d'instructions rédigées par le surintendant Sublet de Noyers (2). On les chargeait, avec une pleine confiance dans leur goût exercé, d'aller acheter des marbres, des tableaux, pour décorer les maisons royales; ils

(1) M. H. Chardon, ouvr. cité, p. 17.
(2) *Ibid.*, p. 35.

avaient, en outre, l'ordre d'offrir mille écus de pension à Nicolas Poussin, ainsi qu'au sculpteur Duquesnoy, son ami, et de les amener en France, où le gouvernement s'engageait à leur fournir de beaux travaux. Duquesnoy était Flamand; on lui fit de vaines promesses : vainement le surintendant écrivit aux Chantelou qu'il le souhaitait « avec une incroyable « passion » (1); rien ne put le décider à quitter la libre Italie, pour venir résider en France, dans une cour peuplée de hautains gentilshommes, où les artistes les plus renommés étaient traités comme des serviteurs. Contre Poussin on put employer les menaces avec les prières. Il habitait Rome depuis seize ans; il s'y était fixé, sans esprit de retour, avec sa famille, et se croyait devenu le concitoyen de Raphaël et de Jules Romain. Le surintendant lui fit rappeler qu'il était né Français et il céda. Dans les derniers mois de l'année 1640, les frères de Chantelou, Poussin et son beau-frère Jean Dughet, arrivèrent ensemble à Fontainebleau. Ils avaient fait la route à cheval; ce qui avait incommodé Poussin, mais ce qui lui avait donné l'occasion d'avoir des entretiens longs et familiers avec deux hommes bien vus de toute la cour, qui devaient plus tard le servir avec beaucoup de zèle. A Paris, Poussin fut installé dans une sorte de palais, qui avait été préparé pour le recevoir au milieu du jardin des

(1) M. H. Chardon, ouvr. cité, p. 37.

Tuileries; trois jours après, il était conduit à Saint-Germain et présenté à Louis XIII, qui lui faisait le plus gracieux accueil, et le 20 mars 1641 il recevait son brevet de premier peintre du roi (1).

Dans une lettre écrite au commandeur Cassiano del Pozzo, Poussin raconte les détails de sa présentation à Saint-Germain. Le roi l'entretint pendant une demi-heure, et, se tournant ensuite vers les courtisans, il leur dit : « Voilà Vouet bien attrapé ! » Cette phrase a pour commentaire tous les écrits de Rolland Fréart. C'est à une réaction opportune contre la manière trop facile de Simon Vouet que l'austère Poussin dut la faveur avec laquelle il se vit accueilli dès son retour en France, et les conseillers domestiques du surintendant avaient été les principaux instigateurs de cette réaction. Rolland, en particulier, avait fait montre en tous lieux de la plus vive adhésion aux principes des « Vertueux, » comme on appelait les disciples embrigadés de Nicolas Poussin. Ayant étudié les vieux maîtres, les vrais maîtres, avec l'attention la plus consciencieuse, Rolland s'était formé le goût en admirant leurs ouvrages; ce qui l'avait conduit à beaucoup dédaigner le genre précieux de Simon Vouet et de ses nombreux élèves. Quand bientôt après Nicolas Poussin, mécontent de la cour, quitta de nouveau la France, personne ne le défendit avec plus de vivacité

(1) *Lettres de Poussin*, p. 25, 30 et 38.

que Rolland Fréart, personne ne rédigea des réquisitoires plus véhéments, plus passionnés, contre les détracteurs du génie méconnu.

La disgrâce et la fin prématurée du surintendant, qui mourut le 20 octobre 1645, éloignèrent de la cour les frères Chantelou. Retirés au Mans, Rolland et son frère Jean prirent l'un et l'autre une part active aux vaines agitations de la Fronde. Après la déroute de leur parti, Rolland fit ce que font ordinairement les hommes d'étude en de telles circonstances : laissant aux hommes d'action le soin périlleux de renouer les intrigues rompues, ils retournent à leur cabinet, ils reprennent leurs livres à la page inachevée, et se consolent facilement, sinon des malheurs publics, du moins de leurs revers particuliers, en poursuivant avec ardeur leurs études, leurs travaux interrompus.

Rolland Fréart publia son premier ouvrage en l'année 1650, sous ce titre : *Parallèle de l'architecture antique et de la moderne;* Paris, Martin, in-fol., avec des planches, gravées, dit-on, sur les dessins d'Errard. Ce parallèle est tout à l'avantage des anciens. Non-seulement le savant critique maltraite sans aucune pitié tous les caprices de l'invention moderne; il va plus loin encore, puisqu'il interdit même aux siècles futurs de jamais rien oser contre les règles des trois ordres, les assujettissant à toujours reproduire de fidèles copies. Le parti des Anciens fut très-satisfait de ce manifeste, et, même après la mort de Rol-

land, on en fit plusieurs éditions (1). La même année 1650, Rolland Fréart publia : *Les quatre livres d'architecture d'André Palladio, mis en français ;* Paris, Martin, in-fol., avec figures. Vitruve, Palladio, Scamozzi, Serlio, Vignole : voilà les maîtres dont il convient d'observer scrupuleusement tous les préceptes. S'en écarter c'est commettre le péché « d'hérésie. » Telle est l'opinion vivement exprimée par le traducteur.

L'année suivante, Rolland s'occupa d'une publication encore plus importante. Dans leur voyage en Italie, les frères de Chantelou avaient reçu du chevalier del Pozzo un exemplaire manuscrit d'un prétendu traité de Léonard de Vinci sur la peinture, avec la copie d'un assez grand nombre de figures dessinées par Nicolas Poussin. Ce manuscrit fut confié aux soins de Trichet-Dufresne, correcteur de l'imprimerie royale, qui le publia. De son côté, Rolland Fréart en fit une traduction, qui fut imprimée in-folio, chez F. Langlois, avec des gravures d'après les dessins de Poussin, et dédiée à ce maître. Au sujet de cette dédicace et de cette traduction, Poussin écrivait de Rome à Paul de Chantelou, le 29 août 1650 :

« J'ai lu l'épître liminaire de M. de Chambray, laquelle m'a fait un plaisir tout particulier... Je n'aurais jamais pensé qu'il eût inséré le nom de son serviteur,

(1) Paris, 1701, in-fol.; Paris, 1766, in-8°.

dans cette noble épître et dans le courant du livre, aussi honorablement qu'il a bien voulu le faire; c'est un effet de sa courtoisie naturelle et de l'amitié singulière qu'il me porte. Aussi ai-je abandonné la pensée que j'avais eue de lui envoyer une note sur mon origine; car ce serait une grande et sotte présomption que de désirer plus que ce qu'il dit de moi : c'est déjà trop mille fois. J'espère que vous ne désapprouverez pas ce changement. J'ai cru aussi qu'il était plus convenable de ne pas laisser voir le jour aux observations que j'ai commencé à ourdir sur le fait de la peinture ; et que ce serait porter de l'eau à la mer d'envoyer à M. de Chambray quoi que ce soit qui touchât une matière en laquelle il est si fort expert. Si je vis, cette occupation sera celle de ma vieillesse (1). »

Poussin était peu courtisan ; il parlait même aux personnes auxquelles il devait davantage avec beaucoup de franchise et de fermeté, et s'il n'avait pas fait grand état du jugement et de l'expérience de son ami, il se serait bien gardé d'écrire ces lignes. Nous trouvons dans une autre de ses lettres quelques détails curieux sur le traité de Léonard de Vinci, et sur les dessins gravés dans l'édition de Rolland. Cette lettre est adressée à Abraham Bosse (2) :

« ... Pour ce qui concerne le livre de Léonard de Vinci, il est vrai que j'ai dessiné les figures humaines

(1) *Lettres de Poussin*, p. 316.
(2) Dans le même recueil.

qui sont dans celui qui appartient à M. le chevalier del Pozzo; mais toutes les autres, soit géométrales ou autrement, sont d'un certain Degli Alberti, celui-là même qui a tracé les plans qui sont au livre de *Rome souterraine*. Les paysages mal fabriqués (*goffi*), qui sont derrière les figurines humaines de la copie que M. de Chambray a fait imprimer, y ont été ajoutés par le sieur Errard, sans que j'en aie rien su.

« Tout ce qu'il y a de bon dans ce livre se peut écrire sur une feuille de papier, en grosses lettres; et ceux qui croient que j'approuve tout ce qui y est ne me connaissent pas, moi qui professe de ne donner jamais le lieu de franchise aux choses de ma profession que je connais être mal faites... »

Il y a certainement trop de dureté dans ce jugement de Poussin sur l'ouvrage de Léonard ; il est vrai néanmoins que Rolland Fréart s'en était exagéré l'importance. Jamais Léonard n'avait entendu faire un traité de l'art de peindre ; il avait simplement écrit une suite de notes, d'observations, pour la plupart très-judicieuses, qui pouvaient être utiles à ses nombreux élèves, et qui le seraient encore à nos jeunes peintres, s'ils étudiaient, s'ils lisaient.

Vivant loin du monde, dans sa ville natale, Rolland Fréart s'obstinait chaque jour davantage dans son admiration exclusive pour l'art antique, et se laissait gagner, comme tous les solitaires, par la mélancolie. Le don naturel d'un cœur aimable n'est pas même un préservatif suffisant contre les atteintes de ce mal. Avec

en de la raison l'Ecriture dit : *Væ soli !* Ainsi le der-er manifeste de Rolland Fréart, composé tout entier ans sa retraite, est d'une âpreté morose, injuste et rès-souvent choquante. En voici le titre dogmatique : *'dée de la perfection de la peinture, démontrée par les principes de l'art et par des exemples conformes aux observations que Pline et Quintilien ont faites sur les plus célèbres tableaux des anciens peintres, mis en parallèle à quelques ouvrages de nos meilleurs peintres modernes, Léonard de Vinci, Raphaël, Jules Romain et Le Poussin;* Le Mans, 1662, in-4° (1). Suivant l'auteur, il y a des règles pour tous les arts : dans toutes ses œuvres, l'esprit doit procéder avec le calme de la réflexion et en suivant les leçons que donne l'expérience ; l'imagination qui ne supporte aucun frein épuise ses forces dans une stérile débauche. Les règles de la peinture ayant été connues par les grands maîtres, c'est dans leurs ouvrages qu'il faut les étudier. Il faut voir aussi, pour bien comprendre la nécessité d'une saine méthode, dans quels écarts sont tombés ceux des peintres les mieux doués qui ont méprisé tous les préceptes pour s'abandonner à leur fantaisie. Ainsi quelques toiles de Raphaël réalisent l'idée même de la perfection, tandis que la critique rouve partout à reprendre dans les compositions les plus vastes des Vénitiens, des Florentins. Michel-Ange

(1) Autre édition : Paris, 1672, in-8°.

lui-même n'a pu se faire admirer que par des ignorants. Pour justifier cette opinion nouvelle, que l'on trouvera sans doute, il le prévoit bien, d'un rigorisme outré, Fréart compare quelques tableaux de Raphaël au plus prodigieux ouvrage de Michel-Ange, au Jugement dernier. Oui, c'est un prodige d'audace; mais que de fautes dans l'ensemble, dans les détails de cet ouvrage! Il faut étudier, imiter Raphaël, mais il faut proscrire Michel-Ange, cet « esprit rustique, « mal plaisant, » ce « fanfaron de la peinture, » cet homme dont la réputation « extravagante » a été faite par une détestable cabale. Ce sont là des principes très-absolus, et qu'il serait imprudent d'observer à la rigueur. Mais il faut apprécier les motifs de cette hostilité furieuse contre Michel-Ange : ils sont louables, alors même qu'ils entraînent l'auteur à commettre une injustice manifeste. Parmi les ouvrages de Raphaël ceux que Rolland Fréart estime le plus, ce ne sont pas ces compositions juvéniles qui ont été, de nos jours, vantées au delà de toute mesure ; c'est le Jugement de Pâris, c'est le Massacre des Innocents, c'est l'École d'Athènes. Ces ouvrages, qu'en effet on ne saurait trop louer, appartiennent à la manière grave, savante, et, comme on dit, à la manière profane de Raphaël. Il ne faut donc pas s'y méprendre ; Rolland Fréart n'est pas de la secte des naïfs ; il n'admire pas autant dans Raphaël le disciple de Perugin que le maître de Jules Romain. D'où lui vient donc cet emportement à

'égard de Michel-Ange? Michel-Ange a formé les Iosepin, les Caravage, les Lanfranc; c'est lui qui a été le fondateur de cette école déréglée où les rivaux applaudis du grand Poussin ont pris des leçons de savoir-faire. Comprend-on bien maintenant dans quelle intention Rolland Fréart a écrit son livre, et contre quels abus il a protesté? Il faut l'entendre parler de ses contemporains, et les comparer aux maîtres fameux de l'école grecque :

« Le temps d'Apelle, dit-il, n'est plus : les peintres d'aujourd'hui sont bien d'autres gens que ces vieux maîtres, qui ne se rendaient considérables en leur profession que par l'étude de la géométrie, de la perspective, de l'anatomie des corps, par l'observation continuelle des caractères qui expriment les passions et les mouvements de l'esprit, par la lecture des poëtes et des historiens, et enfin par une recherche assidue de toutes les choses qui pouvaient servir à leur instruction. Ce chemin là était véritablement un peu long, et il est apparemment inaccessible à une bonne partie des peintres de notre siècle, qui n'ont pas le même génie que ces illustres anciens, ni le même objet dans leur travail. En effet, ces premiers-là se proposaient avant toutes choses la belle gloire et l'immortalité de leur nom pour principale récompense de leurs ouvrages ; au lieu que presque tous les modernes ne regardent que l'utilité présente. C'est pourquoi ils tiennent une route bien différente, et tâchent, autant qu'il leur est possible, d'arriver au but qu'ils se sont uniquement proposé. Pour cet effet, ils ont introduit par leur cabale je ne sais

quelle peinture libertine, et entièrement déga; toutes les sujétions qui rendaient cet art autr admirable et si difficile, et leur incapacité leur croire que cette peinture des anciens était une rêveuse qui n'avait que des esclaves à son servic ce prétexte, ils se sont fait une nouvelle ma coquette et badine, qui ne demande que du fard couleurs pour agréer à la première rencontre, soucier si elle plaira longtemps. Voilà l'idole du présent... »

Cela n'est assurément ni mal pensé ni m Nous faisons nos réserves pour ce qui conce couleur et la grâce; la couleur et la grâce so parties de l'art de peindre et ne méritent pas dédain. Mais nous ne pouvons nous défendre connaître que de Rubens procèdent Vouet, Jo les Vanloo, Watteau, Coypel et Lancret. Le re ment condamné par le sévère critique était don ment condamnable.

Voici le sentiment de Poussin sur l'*Idée de l fection de la peinture.* Il écrivait de Rome, le 1665, à Rolland Fréart : « Monsieur, il faut « tâcher de se réveiller. Après un si long sile « faut se faire entendre pendant que le pou « bat encore. J'ai eu tout le loisir d'examine « livre de la *Parfaite idée de la peinture,* « servi d'une douce pâture à mon âme affli « je me suis réjoui de ce que vous étiez le p

« des Français qui aviez ouvert les yeux à ceux qui « ne voyaient que par les yeux d'autrui, se laissant « abuser à une fausse opinion commune. » Ensuite, après quelques considérations générales sur les principes de la peinture, Poussin terminait ainsi sa lettre : « Je vous prie de considérer ce petit échan- « tillon, et de m'en dire votre sentiment sans au- « cune cérémonie. J'ai l'expérience que vous savez « non-seulement moucher la lampe, mais encore y « verser de bonne huile. J'en dirais davantage ; mais « quand je m'échauffe maintenant le devant de la « tête par quelque forte attention, je m'en trouve « mal. Au surplus, j'ai honte de me voir placé dans « votre ouvrage avec des hommes dont le mérite et « la valeur sont au-dessus de moi plus que l'étoile de « Saturne n'est au-dessus de notre tête. Je dois cela « à votre amitié, qui vous fait me voir plus grand de « beaucoup que je ne suis (1). » On peut croire sans doute que Poussin n'eût pas volontiers souscrit publiquement à toutes les censures de son ardent ami; néanmoins notre opinion est qu'il les approuvait toutes au fond du cœur.

Enfin, en l'année 1663, Rolland Fréart publia chez J. Isambart, au Mans, une traduction et un commentaire de la Perspective d'Euclide, sous ce titre : *La Perspective d'Euclide traduite en français sur le texte*

(1) *Lettres de Poussin*, p. 348.

grec, et démontrée par R. Fréart de Chantelou, sieur de Chambray. C'est le dernier ouvrage de ce laborieux et savant écrivain.

En l'année 1665, Colbert le fit venir à Paris et le chargea d'examiner les dessins présentés pour l'achèvement du Louvre par le cavalier Bernin et par Charles Perrault. On raconte qu'après six mois de séjour à Paris il reçut du ministre une indemnité de quatre mille livres et retourna dans son pays, n'ayant pas donné les conseils qu'on attendait de lui. Il nous semble qu'il ne devait goûter ni le cavalier Bernin ni Charles Perrault, fort engagés l'un et l'autre dans le parti des Modernes. Quoi qu'il en soit, il vécut encore au Mans dix années et y mourut le 10 décembre 1676. Son frère aîné Jean Fréart était mort dans la même ville, le 26 octobre 1674 (1).

FRESNEAU (JULIEN).

Julien FRESNEAU, né en 1500, à Thorigné, fit profession d'observer la règle de Saint-Dominique chez les Jacobins du Mans. Il fut ensuite envoyé par ses supérieurs à la maison de Saint-Jacques, à

(1) Chardon, ouvr. cité, p. 159.

Paris, où il donna bientôt occasion d'apprécier la pureté de ses mœurs et la distinction de son esprit. Après avoir suivi le cours de théologie de la Sorbonne durant les années 1544 et 1545, il fut reçu licencié le 1er juin 1546. Entre tous les religieux qui subirent en cette année les examens pour la licence, Julien Fresneau fut proclamé par les arbitres le plus docte, le plus habile ; cependant son nom ne fut pas inscrit le premier sur la liste des licenciés, car, dans le grand nombre des clercs séculiers qui sollicitaient le même diplôme, il s'en trouva qui répondirent encore avec plus de succès sur les matières de l'examen. Julien Fresneau eut à peine quitté les bancs de la Sorbonne, que ses supérieurs lui confièrent une chaire dans la maison de Saint-Jacques. Il occupa cette chaire pendant vingt-sept ans. On l'estimait comme professeur ; comme orateur, on l'admirait. La renommée de son éloquence ayant bientôt franchi le seuil du couvent, il alla prêcher dans les provinces. Le duc d'Orléans, après l'avoir entendu, le nomma son prédicateur (1). Quand ce duc d'Orléans monta sur le trône sous le nom d'Henri II, Julien Fresneau fut un des prédicateurs du roi ; il parut à la cour avec ce titre sous les règnes de François II et de Charles IX.

(1) Mss. divers concernant les Jacobins de la ville du Mans. Aux Archives de la Préfecture de la Sarthe.

C'était alors le beau temps de la propagande calviniste. Du séminaire de Genève étaient sortis de jeunes clercs pleins de zèle, habiles dans l'interprétation des Écritures, que les théologiens du parti catholique ne combattaient pas toujours avec avantage. Julien Fresneau fut un de leurs plus redoutables adversaires, et il eut avec eux de fréquentes rencontres. Au mois de mai de l'année 1561, l'assemblée de la congrégation de France voulut lui témoigner qu'elle reconnaissait les services par lui rendus à la cause de l'orthodoxie, et le promut à la dignité de vicaire-général. Les historiens de son ordre ajoutent qu'il fut ensuite élu prieur du couvent de Saint-Jacques, et qu'après avoir quelque temps rempli cette charge il retourna dans la maison du Mans, où il fut promu à la même dignité. Depuis qu'il avait quitté cette maison, elle avait bien changé d'aspect. En 1562, la ville du Mans ayant été prise par les calvinistes, La Ménardière, un de leurs capitaines, célèbre par ses tragiques exploits, avait établi son quartier général dans le couvent des Jacobins, et les religieux, chassés de leur asile, n'avaient pas échappé tous au glaive des persécuteurs. Les autels de l'église conventuelle avaient été dévastés, les images brisées, les livres de la bibliothèque brûlés, les reliquaires profanés. Après leur retraite, il n'était resté du couvent que les murailles. Julien Fresneau s'employa très-diligemment à réparer ce désastre. Le couvent n'ayant plus de ressources, le prieur fit lui-

même des quêtes dans toutes les églises, où la foule accourut pour voir en chaire un prédicateur de si grand renom. Il avait été trois fois élu prieur par les religieux du Mans : en 1551, en 1570 et en 1575 (1).

En 1575, il commença les prédications du carême dans la ville d'Angers ; mais il ne les acheva pas, car il mourut dans cette ville, à l'âge de soixante-quinze ans, le 24 février, et y fut enseveli. Suivant La Croix du Maine, Julien Fresneau avait écrit plusieurs livres de philosophie et de théologie, les uns dogmatiques, les autres polémiques. Quand Échard travaillait à son histoire littéraire de l'ordre de Saint-Dominique, qui fut publiée en 1721, il écrivit aux religieux du Mans, pour obtenir d'eux quelques renseignements sur les manuscrits laissés par Julien Fresneau ; ceux-ci lui répondirent qu'ils n'en avaient plus aucun dans leurs archives (2).

FROGER (FRANÇOIS).

Le 3 juin 1696, une flottille commandée par le capitaine de Gennes s'éloignait de La Rochelle, se dirigeait vers le détroit de Magellan ; en l'année 1697, le 21 avril, cette flottille rentrait à son port de par-

(1) Mss. déjà cités.
(2) *Script. ordinis Prædicat.*, t. II, p. 233.

tance, ayant visité beaucoup de plages, mais n'ayant pas obtenu tous les profits qu'on espérait de cette longue navigation. Au nombre des compagnons du capitaine de Gennes était un jeune ingénieur, très-instruit quoique très-jeune (il avait dix-neuf ans), François FROGER, que l'on dit né dans le Maine (1). On doit à François Froger une relation de son voyage: *Relation d'un voyage fait en* 1695-1697 *aux côtes d'Afrique, détroit de Magellan*, etc., etc. ; Paris, Legras, 1698, 1699, 1700, in-8° ; Amsterdam, 1699 et 1715, in-12 ; Lyon, 1702, in-12. Le nombre des éditions atteste le succès de l'ouvrage. C'est un récit fait simplement, et dans lequel on ne trouve aucune de ces longues descriptions qui inspirent toujours une juste défiance. Aussi loue-t-on encore aujourd'hui l'exactitude de ce voyageur.

François Froger fit dans la suite d'autres voyages. Ainsi, dans les premiers mois de l'année 1698, il quittait de nouveau La Rochelle, allant en Chine, et rentrait à Brest en 1701. Il demeura dans cette dernière ville jusqu'en 1704, se plaignant de n'être pas employé. Enfin, nommé commandant de la flûte *L'Amazone*, il partit de Paimbœuf sur ce navire vers la fin de l'année 1704 et se rendit au Sénégal. Il mourut après l'année 1715. Il avait écrit la relation de son

(1) M. Desportes, *Bibliogr. du Maine*. Les Froger sont, en effet, une ancienne famille du Maine. Nous trouvons en 1426 un Jean Froger, Manceau, recteur de l'université de Paris.

voyage en Chine et se proposait de la faire publier par la veuve Barbin ; mais il changea d'avis avant que l'impression de l'ouvrage ne fût commencée. On ne sait pas ce que son manuscrit est devenu. Diverses lettres de Froger à Thoynard étaient conservées dans la bibliothèque de M. Jacques-Charles Brunet ; on en trouve le détail dans le catalogue des autographes vendus après la mort de ce savant libraire.

FROGER (ÉLÉONORD).

Eléonord Froger, curé de Mayet, membre de la Société d'agriculture du Mans, a laissé plusieurs dissertations agronomiques. La plus considérable a pour titre : *Instructions de morale, d'agriculture et d'économie, ou Avis d'un homme de campagne à son fils* ; Paris, 1769, in-12. Dans ce volume, à la suite des *Instructions*, se trouve un mémoire intitulé : *Le vrai principe de la fécondité de la terre*. Ce mémoire avait été couronné par l'académie de Metz, le 25 août 1761. Froger est encore auteur d'une *Lettre au sujet des poudres contre la rage*, insérée dans l'*Almanach Manceau* de 1764. Ces opuscules ont très-peu d'intérêt.

FROMENTIÈRES (JEAN-LOUIS DE).

Jean-Louis DE FROMENTIÈRES, sieur des Étangs (1), né à Saint-Denis-de-Gastines, au Bas-Maine, en l'année 1632, fut un des prédicateurs les mieux famés du XVIIe siècle. Comme fils de noble maison, il était destiné par sa famille à servir dans l'ordre de Malte : service devenu facile et sans péril, depuis que les anciens statuts de cet ordre étaient complétement tombés en désuétude, et que la plupart des chevaliers étaient autorisés à demeurer sur le continent. Cependant on put bientôt reconnaître que le jeune Fromentières avait une tout autre vocation. Placé chez les PP. de l'Oratoire, au Mans, il fit sous leur discipline de bonnes études, et montra dès lors un goût fort vif pour la prédication. Il lisait constamment les œuvres classiques des maîtres de la chaire, les retenait de mémoire et se plaisait à les réciter sur le ton, avec les gestes convenus. Lui voyant cette disposition d'esprit, ses parents l'abandonnèrent alors à la conduite de ses supérieurs, et ceux-ci l'envoyèrent en 1648 à Paris, au séminaire de Saint-Magloire, dirigé par un prédicateur renommé, le P. Sénault.

(1) Les Étangs-l'Archevêque, terre située près de Saint-Vincent-du-Lorouer. Les armes de cette famille étaient d'argent à deux fasces de gueules.

Bientôt on le mit à l'épreuve. Il n'avait que dix-huit ans, et cependant il paraît qu'il contenta l'auditoire. Il joignait à de fortes études une assurance précoce, et, prémuni par les conseils du P. Sénault contre les écarts oratoires de la jeunesse, il se fit applaudir. A dater de cette époque, il parut successivement dans plusieurs chaires, à Notre-Dame, à Saint-André, à Saint-Gervais, au Val-de-Grâce; partout on se montrait curieux d'entendre le jeune prédicateur. Nicolas Colbert, évêque de Luçon, écrivait à son frère, le 10 février 1665 : « Encore que je ne connaisse guère par « moi-même l'abbé de Fromentières, je ne laisserai « pourtant pas de vous écrire ce qu'on m'en dit. Sa « bonne conduite m'a paru dans le choix de la prédi- « cation, où il s'est adonné entièrement sans s'être « jamais partagé, comme font d'ordinaire les autres. « Aussi a-t-il fort bien réussi. Il est froid et mélanco- « lique et a bon sens (1). » Le bon sens est chez un prédicateur une qualité particulièrement recommandable. L'évêque de Luçon avait sans doute remarqué qu'elle n'était pas, de son temps, très-commune.

Jean-Louis de Fromentières avait acquis déjà la plus brillante renommée, quand, le 6 mars 1666, il fut chargé de prononcer l'éloge funèbre d'Anne d'Autriche, dans l'église des Martyrs, à Montmartre. Nous

(1) *Lettres, instruct. et mémoires de Colbert*, publ. par M. P. Clément, t. V, p. 505.

avons cette oraison funèbre. On ne trouvera pas que l'abbé de Fromentières se soit exprimé sur le compte de cette princesse dans un langage moins élevé que son maître, le P. Sénault, et que son illustre condisciple, Mascaron. Il fut dans la suite chargé de prononcer, en diverses églises des diocèses de Paris et de Reims, les éloges de l'archevêque de Paris Hardouin de Péréfixe, du cardinal Antoine Barberin, archevêque de Reims, premier pair et grand aumônier de France, du ministre Hugues de Lionne, de la princesse de Conti, du P. Sénault. Il était simplement alors chanoine et théologal du Mans. Ses succès oratoires lui valurent le titre de prédicateur du roi, et ce fut en cette qualité qu'il prêcha devant la cour l'avent de 1672. L'année suivante, l'évêché d'Aire, en Gascogne, ayant perdu son chef spirituel, le roi le pourvut de cet emploi. Il fut consacré cette année même, le 1er octobre, par l'archevêque de Paris, François de Harlay, dans l'église des religieuses du Val-de-Grâce.

L'administration diocésaine n'était pas le principal souci des évêques ; ils abandonnaient volontiers à des clercs inférieurs la gestion de leurs affaires épiscopales, pour exercer eux-mêmes le ministère de la parole. Fromentières ne manqua pas de se conformer à cet usage. On raconte que plus d'une fois, dans son église cathédrale, il interrompit tout à coup le service divin pour adresser au peuple assemblé des instructions familières. Ses voyages fréquents à Paris nous

sont attestés par sa présence dans quelque chaire. En 1674, aux Carmélites, il fait de solennelles admonitions à la duchesse de La Vallière prenant le voile des pénitentes; en 1680, il prêche le carême devant le roi. On lui réservait donc les grandes occasions de paraître, et l'on n'avait jamais à se repentir de les lui avoir réservées ; il ne descendait pas de la chaire ayant enlevé le public par des éclats de voix, mais ayant toujours mérité les suffrages moins bruyants, plus flatteurs des gens de goût. Quelques historiens assurent qu'il opéra, même à la cour, plus d'une conversion ; il est plus certain que par ses remontrances il fit cesser, dans son diocèse, les combats de taureaux (1). Jean-Louis de Fromentières mourut au mois de décembre de l'année 1684, dans sa ville épiscopale, après avoir désigné pour lieu de sa sépulture l'endroit où l'on avait coutume d'enterrer les plus pauvres des fidèles.

Nous parlerons maintenant de ses œuvres. Elles se composent de deux recueils, l'un de sermons, l'autre d'oraisons funèbres. En mourant, il avait demandé qu'on mît au feu tous ses discours. Ce fut, suivant Moreri, l'acte d'une modestie vraiment exemplaire ; dédaignant la louange, il voulait ne laisser après lui aucun titre à la renommée. Ce fut, suivant l'abbé Ledru (2),

(1) *Gallia christiana*, t. I, col. 1171.
(2) *Biographie universelle* de Michaud. — *Annuaire de la Sarthe*, 1820.

un calcul d'amour-propre; n'ayant pas eu le loisir de mettre la dernière main à ses compositions parénétiques, il craignait d'être mal jugé sur des ouvrages imparfaits. Quoi qu'il en soit, il ne fut pas tenu compte de ce vœu, car les œuvres de Fromentières furent publiées peu de temps après sa mort. Nous n'avons pu nous procurer cette première édition, qui se compose de six volumes, au témoignage de l'abbé Ledru et de M. Peignot. Les oraisons funèbres furent ensuite réimprimées sous ce titre : *Œuvres mêlées de Mess. J.-L. de Fromentières;* Paris, Couterot, 1690, in-8°. Lyon, Briasson, 1710, in-12. Les éloges d'Anne d'Autriche, d'Hardouin de Péréfixe et de M. de Lionne avaient été déjà publiés séparément, en 1666 et en 1671. On trouve encore dans ce volume un discours sur la réparation d'un sacrilége commis, le 3 août 1670, dans l'église de Paris, discours déjà publié en 1670, in-4°, et le sermon sur une vêture de religieuse inséré par l'abbé Le Queulx dans sa *Vie de madame de La Vallière.* Une édition partielle des sermons parut en 1696, sous le titre de : *Carême de Mess. Jean-Louis de Fromentières;* Paris, Couterot, 3 vol. in-8° (1). Nous préférons les sermons aux oraisons funèbres. Ils se font remarquer par la noblesse, l'élévation, la vigueur constante du langage. Fromentières

(1) Un de ces sermons se retrouve manuscrit dans un recueil de la Biblioth. nationale; *Suppl. Franç.*, n° 2,657.

appartenait à la grande école de Bossuet, de Fléchier, de Bourdaloue; il s'exprimait dans cette langue fière, virile, dont Fénelon a prétendu corriger la rudesse, dont Massillon a corrompu l'austérité. C'est, d'ailleurs, une erreur commune que d'attribuer à Bossuet l'invention de ce haut style dans lequel il a excellé. L'emploi fréquent des fortes images appartient à la manière oratoire du XVIIe siècle : Bossuet doit au P. Sénault ce que Pierre Corneille doit à Rotrou. Il n'a pas inventé, il a perfectionné les procédés dont il a fait usage. Formé sous la discipline du P. Sénault, Fromentières a connu ces procédés, et quelques-uns de ses sermons ne sont pas inférieurs à ceux des grands orateurs du temps.

FROULLAI DE TESSÉ (RENÉ).

Mans-Jean-Baptiste-René DE FROULLAI, troisième du nom de René, comte de Tessé, est né en 1651, de René II de Froullai, lieutenant-général des armées du roi, et de Madeleine de Beaumanoir de Lavardin, fille du gouverneur du Maine. En l'année 1669, il fit ses premières armes en Lorraine sous le maréchal de Créqui, qui l'avait pris pour son aide de camp. Son avancement devait être rapide, car il ne pouvait man-

quer de courage et il avait de l'esprit. Après avoir une part active à quelques siéges, il était nommé (taine de cavalerie le 26 juin 1672, et le 25 mars 1(à peine âgé de vingt-trois ans, une commission l'a risait à lever un régiment de dragons de son r Nous le voyons ensuite participer à diverses exp tions, en Roussillon, en Sicile, en Allemagne Suisse; puis rentrer en France, pour obtenir, en 1(la lieutenance-générale du Maine et du Per en 1681 le commandement du Dauphiné.

On l'avait fait connaître à Louvois, qui, l'ayant en amitié, servit sa fortune. Le 17 décembre 1 la faveur de ce ministre l'élevait, bien jeune en(au grade très-envié de mestre de camp général dragons. Mais bientôt la même faveur devait l'e ger dans une très-mauvaise affaire. L'édit de Na ayant été révoqué, Louvois, très-zélé, comme o sait, pour les conversions, chargea son protég(comte de Tessé, de convertir la ville d'Orange. : le disons avec regret, ce n'était pas lui donner mission qui lui déplût. On a tout lieu de croire n'avait pas, en matière de religion, une préfé réfléchie pour la romaine; mais dès qu'on lui (mandait de chevaucher à la tête de ses dragons, les faire manœuvrer en quelque lieu pour le se du roi, son empressement était exemplaire. I suffit, il paraît, d'entrer dans les murs d'Orange, de sa nombreuse et brillante cavalerie, pour

vertir aussitôt toute la ville tremblante. Un si rapide succès le mit en gaieté. Il écrivit à Louvois au courant de l'année 1686 :

MONSEIGNEUR,

Je vous ai promis, par la dernière lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire, qu'apparemment le succès des conversions que j'espérais répondrait à mon attente. Je vous tiens parole aujourd'hui, Monseigneur, et non-seulement dans une même journée toute la ville d'Orange s'est convertie, mais l'état a pris la même délibération, et MM. du parlement, qui ont voulu se distinguer par un peu plus d'obstination, ont pris le même dessein vingt-quatre heures après. Tout cela s'est fait doucement, sans violence et sans désordre. Il n'y a que le ministre Chambrun, patriarche du pays, qui continue à ne point vouloir entendre raison, car M. le président, qui aspirait à l'honneur du martyre, fût devenu mahométan, ainsi que le reste du parlement, si je l'eusse souhaité. Je vous envoie le modèle de la délibération, qui est suivie de la particulière abjuration d'un chacun. Je ne vous célerai pas que ces gens-ci m'ont fait des propositions de créance qu'il faut être fou pour imaginer. La moins extravagante et la plus difficile à surmonter, c'est la nécessité où ils croient être de mettre le nom et l'autorité du roi dans toutes les lignes, pour se disculper envers leur prince (1) de ce changement par une contrainte qu'ils voulaient qui parût. Vous verrez comme quoi j'ai retranché tout ce qui pouvait la ressentir. Du reste, pour ce qui regarde les points de croyance,

(1) Le prince d'Orange, stathouder des Provinces-Unies.

M. l'évêque d'Orange s'en est contenté; mais j'ai cru m
devoir raidir et ne pas souffrir qu'on parlât autremeı
de l'autorité du roi. En tout cas il faut que le rc
regarde ce qu'on fait avec ces gens-ci comme quan
d'une mauvaise paie l'on tire ce qu'on peut (1).

Le ton de cette lettre est le ton guerrier. Le mestı de camp général des dragons devait prendre plaisir voir des gens de robe changer si facilement de reli gion pour obéir à ses ordres. Ainsi tout le parlemen d'Orange serait devenu, s'il l'avait souhaité, maho métan! C'est un souhait qu'il aurait dû faire, pou éprouver mieux encore tout ce qu'on peut obtenir d'uı parlement avec un régiment de dragons.

Le 24 août 1688, René de Tessé recevait la récompense de son zèle convertisseur ; il était nommé maréchal de camp, et, le 31 décembre de la même année chevalier des ordres du roi. L'année suivante il faisait une expédition plus périlleuse, mais non plu: honorable que celle d'Orange : sous les ordres dı maréchal de Lorges, il parcourait le Palatinat, incendiant les villages, les bourgs, les villes, tous les lieux habités qu'il rencontrait sur son chemin. Ce sont là ces exploits que l'Allemagne nous reproche encore. Il faut bien reconnaître qu'elle nous les reproche justement. En 1691 nous retrouvons René de Tessé dans une autre région aussi souvent par nous maltraitée.

(1) *Mémoires et lettres du maréchal de Tessé*, t. I, p. 10.

Il prend part à différents siéges en Piémont, en Savoie. Appelé, cette année même, au gouvernement de la province d'Ypres, il reste au pied des Alpes, guerroyant, négociant, sans beaucoup de succès. Cependant il est nommé le 17 avril lieutenant-général des armées du roi, et, le 29 du même mois, colonel-général des dragons. Louvois était mort; mais Tessé n'avait plus à craindre pour sa fortune : le roi lui-même le connaissait et l'estimait.

Chargé d'une négociation difficile avec le duc de Savoie, il ne la conduisit pas à bonne fin; mais, la guerre s'étant engagée de nouveau, il eut occasion de signaler son courage, sa présence d'esprit et son expérience militaire, dans l'heureuse défense de Pignerol. Ce fut une action d'éclat. Sous les murs de la place si vaillamment défendue les assiégeants perdirent près de six mille hommes, et furent contraints de se retirer, après plusieurs mois vainement employés aux préparatifs d'un assaut que la vigilance de l'assiégé sut rendre impossible. Quand le duc de Savoie, ne se croyant plus en sûreté, même à Turin, se détacha secrètement de la ligue d'Augsbourg et proposa des conditions de paix qui parurent sincères, ce fut le comte de Tessé qui, le 29 août 1696, signa pour le roi de France le traité de Turin. De Turin il se rendit en Flandre, allant rejoindre Catinat. Enfin la paix générale ayant été conclue dans les murs de Riswick, Tessé revint en France, parut à la cour avec honneur,

et fut nommé par le roi premier écuyer de la duchesse de Bourgogne, le 28 octobre 1698.

Dans toutes les cours les favoris des rois ont des amis empressés ; mais ils n'ont pas un moins grand nombre d'ennemis, qui, ne les recherchant jamais, les saluent froidement au passage, et recueillent sur leur compte, pour les colporter ensuite, tous les propos de la médisance et de la calomnie. Ainsi le duc de Saint-Simon, à qui la faveur de Tessé devait inspirer quelque envie, nous a laissé de lui plusieurs portraits peu flatteurs (1). Voici l'un de ces portraits : « C'était un grand homme, bien fait, d'une figure « fort noble et d'un visage fort agréable, doux, liant, « poli, flatteur, voulant plaire à tout le monde, sur- « tout à la faveur et aux ministres. Il devint bientôt « comme Huxelles, mais dans un genre différent, « l'homme à tout faire de Louvois, et celui qui de « partout l'informait de toutes choses : aussi en fut-il « promptement et raidement récompensé... C'était « un Manceau digne de son pays, fin, adroit, ingrat « à merveille, fourbe et artificieux de même... Il avait « le jargon des femmes, assez celui de courtisan, tout « à fait l'air du seigneur et du grand monde, sans « pourtant dépenser : au fond, ignorant à la guerre, « qu'il n'avait jamais faite par un hasard d'avoir été

(1) *Mémoires de Saint-Simon*, t. I, p. 212 de l'édit. de 1864, et t. II, p. 418.

« partout et de s'être toujours trouvé à côté des « actions et de presque tous les siéges. Avec un air « de modestie hardi à se faire valoir et à insinuer « tout ce qui lui était utile. Toujours au mieux avec « tout ce qui fut en crédit ou dans le ministère, sur- « tout avec les puissants valets. Sa douceur et son « accortise le firent aimer : sa fadeur et le tuf qui se « trouvait bientôt, pour peu qu'il fût recherché, le « firent mépriser (1). »

Il y a dans cette image plus d'un trait dont la ressemblance ne paraît pas douteuse ; mais il y en a qui manquent certainement de vérité. Ainsi le comte de Tessé avait fait la guerre, et sous un grand maître, le maréchal de Catinat. Il ne convient pas non plus de dire qu'il avait vu des siéges sans y prendre part; durant tout le siége de Pignerol il avait commandé la place, et par le succès de son habile défense il avait justement acquis une grande renommée. Saint-Simon doit avoir plus fidèlement représenté son modèle lorsqu'il blâme ou loue ses façons mondaines, sa finesse, son expérience dans l'art de parvenir. Mme de Maintenon, qui s'y entendait, l'appelle « le fils de la poli- « tesse même (2); » ce qui veut clairement dire que, même à la cour de Versailles, il n'y avait pas un courtisan plus poli que Tessé. Il était, en outre, naturelle-

(1) *Mémoires de Saint-Simon*, t. II, p. 440.
(2) *Mémoires et lettres de Tessé*, t. II, p. 212.

ment ingénieux et souple, curieux d'imaginer, de conduire des intrigues, ou, du moins, de jouer quelque rôle dans celles des autres. Joignant donc à une suffisante audace beaucoup de sagacité, la plus aimable accortise, une belle humeur de la plus parfaite constance, il était né pour réussir dans les cours. A Turin le duc de Savoie, si rusé qu'il fût, l'avait assez redouté pour interdire à ses amis la maison de l'ambassadeur de France ; mais la précaution avait été vaine : par la comtesse de Verrue l'ambassadeur délaissé s'était introduit dans les plus intimes retraites du palais ducal et en avait su tous les secrets. Ainsi le crédit de Tessé fut, à Versailles, très-vite établi. Ceux des courtisans qui ne l'aimèrent pas, comme Saint-Simon, le redoutèrent ; mais il fut l'ami du plus grand nombre.

Dès qu'il parut à Versailles le roi voulut connaître son opinion sur l'Italie. Tessé rédigea, pour le satisfaire, le mémoire suivant : *Mémoire sur les affaires d'Italie, fait par ordre du roi et donné à S. M. au mois de mai* 1698 (1). Comment faire obstacle aux projets de la maison d'Autriche sur l'Italie ? Telle était la question : vieille question, à laquelle Tessé fit une réponse nouvelle. Premièrement il exposait ainsi l'état de l'Italie : « Le duc de Savoie ne peut jamais « être un allié commode... Bien qu'il soit le seul qui

(1) Imprimé dans les *Mémoires et lettres du maréchal de Tessé*, t. I.

« puisse quasi maintenir la liberté de cette belle par-« tie du monde, il est homme, faute de pouvoir pren-« dre un parti, à contribuer plutôt au désordre qu'à « la paix... Le pape n'a de forces que celles de l'Église, « dont les armes ne prévalent pas d'ordinaire contre « l'injustice et l'ambition des hommes. Venise est « dans une indolence honteuse et difficilement la « tirera-t-on de sa léthargie. Le Mantoue ne songe « qu'à son sérail et le Modène qu'à ses opéras. Le « grand-duc, allié à la maison d'Autriche, ne pense « qu'à son commerce. Le duc de Parme seul voudra « tout ce que la France voudra ; et Gênes, selon « l'usage des républiques, délibérera, écrira, fera des « manifestes, donnera malgré elle de l'argent à ceux « qui la presseront le plus et ne prendra aucun parti. « Cette triste mais effective situation de l'Italie est « non-seulement favorable, mais souhaitable pour les « vues de l'empereur. » Pour la modifier selon les vues de la France, Tessé conseillait ensuite plusieurs mesures. Il faut d'abord, disait-il, que l'Italie soit éclairée sur ses véritables intérêts; il faut ensuite qu'elle soit mise en état de résister elle-même au premier choc des armes impériales. Or, elle est faible parce qu'elle est partagée entre une foule de princes rivaux d'influence ; elle paraît, d'ailleurs, se résigner au régime de la servitude, parce qu'elle ne soupçonne pas même comment elle pourrait conquérir sa liberté. Il s'agit donc de créer l'association italienne, de réu-

nir toutes les forces sous un seul étendard, et de co
tituer une sorte de nation avec toutes ces provin
détachées de l'ancien empire. Voilà le plan de Tes
S'il avait été suivi, l'Italie serait depuis longten
maîtresse d'elle-même; mais Louis XIV le troı
d'une exécution difficile et sans gloire.

Ce plan fut donc écarté. Quand toutefois la cc
duite justement suspecte du duc de Savoie inspira
nouvelles inquiétudes à Louis XIV, ce fut encore Te
qu'il chargea d'aller à Turin. Nous le retrouvons d
cette ville le 20 juin 1699, écrivant au roi son maî
une de ces lettres familières, quelquefois trop libı
où il savait habilement introduire des récits bien c
posés, qui sont restés très-intéressants (1). Louis X
désirait connaître les intentions du duc de Savoi
l'égard de l'Espagne, dont le roi, Charles II, mou
de langueur. Tessé n'obtint pas à cet égard de ren
gnements précis; le duc de Savoie était à la fois t
incertain et trop rusé pour qu'il fût possible d'appr
dre de lui ce que, selon les circonstances, il pour
faire; mais du moins Tessé réussit-il par quelq
brusqueries à le convaincre qu'il inspirait de la
fiance, qu'on le tenait à Versailles pour un ami
sûr et qu'un évident manque de foi ne lui serait
pardonné.

Le 24 juin, sur le point de rentrer en France, Te

(1) *Mémoires et lettres*, t. I, p. 150.

lonnait au roi la nouvelle de son prochain retour, dans une autre lettre également enjouée, où sont ainsi représentés tous les personnages influents de la petite cour de Turin : « Le marquis de Saint-Thomas est le « seul homme qui sache le fond des affaires et qui ait « part aux résolutions ; mais il est si las de son maî- « tre et le connaît si parfaitement, qu'à force de l'avoir « vu de près et l'avoir diversement trouvé dans toutes « les petitesses d'une humanité incertaine, il s'est « fait dans lui un dégoût pour son maître dont il ne « peut quasi plus se tirer. Il est ravi quand il ne le « voit plus, il ne trouve de repos qu'alors qu'il n'est « plus avec lui, et pourtant la fatalité de l'usage le « reporte à vouloir qu'il n'y ait que lui qui se mêle « des affaires dont il voudrait n'entendre plus par- « ler... Tant qu'il vivra il saura tout et se mêlera seul « de tout... Que si le pauvre marquis de Saint-Tho- « mas vient à manquer, il peut fort bien arriver que « S. A. sera en nécessité de se servir du comte de « La Tour. Je dis en nécessité, car si l'on peut s'en « passer, ce prince s'en passera. Il croit à La Tour « plus d'esprit qu'à lui, et c'est une condition pour « réussir avec ce prince que de lui paraître inférieur. « Quand La Tour revint d'Angleterre, il parut si ins- « truit des affaires de l'Europe, il parla si bien et si « franchement, il dit tant de bien de V. M., de sa « grandeur, de sa bonne conduite et de ses talents, il « parut si content de s'être approché de votre per-

« sonne, qu'il en aura toute sa vie une teinture de « réprobation (1). » Suivent les portraits, plus rapidement tracés, du comte de Gouvon et du marquis de Pianèse. Vient après celui de la fameuse comtesse de Verrue : « Quant à la comtesse de Verrue, c'est un « oiseau bien rare qu'une femme qui ne veut pas « plaire : celle-ci s'est quasi perdue par la vanité d'être « trouvée jolie. Il y a un espace infini entre le crime « et l'excès de l'amour-propre. Je crois qu'elle a pu « se préserver du premier parmi le grand nombre de « ceux qui se sont donné d'un air de l'aimer ; mais « elle a donné tout au travers du dernier, par souf- « frir d'être aimée. Elle ne voit plus personne... ; « l'amour du prince s'est tourné dans les fureurs « d'une jalousie tyrannique qui les rend tous deux « malheureux. Cependant, quand il croit la haïr, il « y retourne, et ne se croit bien, ni en liberté, qu'avec « elle. Ils passent leur vie en duretés et en reproches ; « et pourtant elle sait tout, il ne peut rien lui cacher... « Depuis le premier jour de janvier du dernier hiver « que je passai ici, il porte ailleurs les très-faibles « témoignages de son incontinence. Elle le sait, elle « en est ravie. Qui n'aurait à faire qu'à rire de ce « tripotage il y aurait de quoi s'amuser... » Enfin Tessé mettait sous les yeux du roi cette image vivante du prince régnant de Savoie : « Une fois pour toutes,

(1) *Mémoires et lettres*, t. I, p. 164.

« entre tout ce qu'il y a sous le ciel de princes diffi-
« ciles, celui-ci excelle. Il a de l'esprit, mais il est
« indécis; il veut et ne veut pas; il se défie de tout;
« il ne sait jamais ni fixer sa volonté, ni demeurer en
« deçà de ce qu'il veut; il est consommé par sa pro-
« pre inquiétude; il connaît qu'il est détesté de sa
« cour et de son peuple, cependant il n'est pas en lui
« de se rendre agréable ni à l'un ni à l'autre; il est
« capable de prendre des partis d'extrémité, mais son
« cœur le porte alternativement aux nues comme un
« aigle, et, le moment d'après, ce même cœur est
« capable de le faire ramper comme une taupe. Au
« bout du compte, sire, c'est un malade qui voit
« jaune... Il faut le laisser voir jaune, et passer sur
« les bagatelles pour aller au solide. » Ces lettres instructives paraissent avoir contribué beaucoup à la faveur de Tessé.

Au sujet des lettres qu'il écrivit plus tard à Pontchartrain, durant le mémorable siége de Toulon, Saint-Simon s'exprime ainsi : « Il trouvait le temps
« d'écrire à Pontchartrain, tous les ordinaires, jus-
« qu'aux plus petits détails des nouvelles des
« ennemis, et de tout ce qui arrivait et se passait
« parmi nous, dans le style de don Quichotte, dont il
« se disait le triste écuyer et le Sancho, et tout ce
« qu'il mandait il l'adaptait aux aventures de ce
« roman. Pontchartrain me montrait ses lettres, il
« mourait de rire, il les admirait, et il faut dire, en

« effet, qu'elles étaient très-plaisantes, et qu'il ren-
« dait un compte exact, en termes, en style et en
« aventures, de ce roman, avec une suite et plus d'es-
« prit que je ne lui en aurais cru. Moi, cependant,
« j'admirais un homme farci de ces fadaises en faire
« son capital pour rendre compte à un secrétaire d'état
« de l'affaire la plus importante, dans la position
« critique où il se trouvait (1). » Ennemi déclaré de Tessé, Saint-Simon ne dit pas ici plus qu'ailleurs la simple vérité. Nous devons croire, en effet, que Tessé rédigeait dans un meilleur style ses lettres à Pontchartrain, et que ce ministre les lisait devant ses amis en témoignant avec moins d'éclat son admiration et son contentement; mais Saint-Simon nous persuade facilement que ces lettres étaient plaisantes : à tout le monde, même au roi, Tessé, très-sûr de faire goûter son esprit, écrivait, on l'a vu, sur le ton de la familiarité la plus badine; aucun style n'est moins officiel que le sien, et cependant il y a peu de missives où l'on rencontre plus de notions exactes et utiles, tant sur les choses que sur les personnes. Ces missives sont assurément d'un écrivain ingénieux, qui a lu Scarron, Molière, Cervantes, tous les comiques, et prend plaisir à les citer ; mais elles sont encore d'un chef d'armée savant et judicieux, aussi bien que d'un ambassadeur clairvoyant dont tous les conseils dénotent un esprit ferme et résolu.

(1) Saint-Simon, *Mémoires*, t. IV, p. 46.

Charles II, roi d'Espagne, étant mort le 1er novem-re 1700, après avoir légué sa couronne au duc d'An-ıu, l'empereur mécontent menaça de nouveau l'Italie, éclamant le duché de Milan comme un fief de l'Em-ire, qui n'en pouvait être détaché par un testament. 'essé repartit pour Turin le 18 décembre, chargé par e roi de concerter la défense de l'Italie tant avec le luc de Savoie qu'avec le prince de Vaudémont, de la naison de Lorraine, gouverneur pour l'Espagne du luché de Milan (1). C'était lui confier une mission :rès-difficile. Il s'en acquitta d'abord assez heureuse-ment. Le 4 janvier 1701 il était à Milan, d'où il écri-vait au roi, selon sa manière, une lettre vive, pitto-resque et persuasive (2). Le duc de Savoie voulait tout entraver, ayant donné des paroles à tout le monde et refusant de s'engager tout à fait soit avec l'Allemagne, soit avec la France. D'autre part il ne fallait comp-ter, dans le Milanais, ni sur l'armée, ni sur le peuple, le peuple et l'armée n'ayant guère plus d'inclination pour le roi que pour l'empereur. Cependant les inten-tions fidèles du prince de Vaudémont étaient une telle force qu'elles devaient donner pleine confiance dans le succès de l'entreprise. En effet, l'empereur tardant à diriger ses troupes sur l'Italie, le prince de Vaudé-mont seconda très-efficacement les premières opéra-

(1) *Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne*, par le gén. Pelet, t. I, p. 193.

(2) *Ibid.*, p. 203.

tions de Tessé. Mais l'influence de ce prince ne dait guère au delà des frontières de la Lomba la seigneurie de Venise, qui ne se déclarait pa pirait au comte de Tessé de sérieuses inqui Pour régler sa conduite sur une plus exacte cc sance des desseins de cette république, Tessé se à Venise, y vit plusieurs personnes considéra en revint avec quelques gages d'une secrète tance.

Venise, ayant moins à redouter du roi que d pereur, devait faire des vœux pour le roi; mai cisément parce que l'empereur lui causait p crainte, elle paraissait devoir favoriser plutôt l reur que le roi. Dans une lettre du 25 mars, T un rapport fidèle de son voyage à Venise (1), qui ne fut pas tout à fait inutile; on lui perr effet, de prendre sur le territoire de la répi quelques bonnes positions, et, cette permissio née, il s'empressa d'en profiter. Tessé se rendit à Mantoue, et, comme il était convenu, parut cer les portes. Tels furent les préliminaires heureux d'une campagne très-funeste.

Tout étant ainsi préparé par les soins vi du prince de Vaudémont et de Tessé, C nommé général en chef, vint prendre le co dement de l'armée française. Hardis et rus

(1) *Mémoires militaires*, t. I, p. 573.

périaux dès l'abord le trompèrent, et, péné-
ınt en Italie par un chemin qui n'était pas gardé,
eurent bientôt coupé notre ligne de défense et mis
utes nos troupes dans le plus grand désarroi.
:ssé, campé sur l'Adige, à Legnano, fit d'abord assez
)nne contenance. Le 9 juillet, il écrivait à Chamillart
ı'il venait de combattre avec avantage un assez fort
ırti de fantassins et de cavaliers (1); mais ce léger
ıccès ne pouvait pas même inquiéter la marche de
ennemi, qui déconcertait au jour le jour par d'auda-
ieuses menaces les plans improvisés de Catinat. C'est
lors que Tessé, nullement séduit, comme le dit
aint-Simon, par les flatteries peu loyales du prince
le Vaudémont, mais contrarié dans tous ses desseins
:t redoutant de voir très-mal finir une campagne si
ristement commencée, desservit Catinat près de la
cour de France, écrivant à Chamillart qu'il n'avait
« jamais été dans le vrai système de cette guerre, »
et que sa tête facilement troublée ne paraissait plus
capable de rien oser (2). Ayant reçu les lettres de
Tessé, Chamillart fit remplacer Catinat par Villeroy
dans le commandement de l'armée. Quand donc l'in-
habile et présomptueux Villeroy eut tout à fait perdu
notre partie mal engagée, on reprocha vivement au
comte de Tessé les lettres qu'il avait écrites, les avis

(1) *Mémoires militaires*, t. I, p. 227.
(2) *Ibid.*, p. 591 et suiv.

qu'il avait donnés. Il n'avait pas, du moins, conse
le choix malheureux de Villeroy, puisqu'il avait,
lieu de Catinat, désigné le maréchal de Noailles (1
Depuis le commencement du mois de décembre
l'année 1701 jusqu'à la fin du mois de mai de l'anı
1702, Tessé fut bloqué dans la ville de Mantoue. (
possède un *Journal* de ce blocus, écrit, pensons-noı
de sa main (2). C'est une relation historique d'
grand intérêt. Nous estimons qu'il en est l'auteı
parce qu'il y a le mouvement ordinaire de son styl
alerte, enjoué, vraiment original. Nous avons au
quelques lettres de Tessé relatives au même siége (
Elles prouvent qu'il avait les plus précieuses qualit
de l'homme de guerre : le sang-froid, la prudenc
l'exact discernement des entreprises utiles et le calı
dédain de la gloriole. Quand, après les désastres et
disgrâce de Villeroy, le duc de Vendôme eut un p
rétabli nos affaires en Italie, Tessé dégagé sortit
Mantoue; mais il dut bientôt y revenir. Vers le mc
d'août, les hostilités recommençant avec une vigue
nouvelle, on le voit commander l'aile gauche de l'a
mée française à la bataille de Luzzara. Il rent
ensuite à Mantoue, pour y prendre ses quartiers d'l
ver. Enfin, le 7 janvier 1703, Chamillart le rappel
en France, et, le 14 de ce mois, tandis qu'il éta

(1) *Mémoires militaires*, t. I, p. 595.
(2) *Mémoires et lettres*, t. I, p. 230-323.
(3) *Mémoires militaires*, t. II, p. 636 et suiv.

core à Milan, le roi, satisfait de ses services, le mmait maréchal de France.

Suivant l'abbé de Choisi, Tessé n'aurait obtenu tte insigne faveur qu'à la prière de la duchesse de urgogne. Voici ce que raconte cet historien : « Le maréchal de Tessé a été fait maréchal de France à peu près de la même manière que M. de Vivonnes. Le roi travaillait chez madame de Maintenon avec M. Chamillart et faisait la liste des maréchaux de « France qu'il devait déclarer le lendemain. Madame la « duchesse de Bourgogne regardait par-dessus l'épaule « et vit que Tessé n'en était point. Elle sautait et « dansait, riait à son ordinaire ; elle se mit tout d'un « coup à pleurer. Le roi en voulut savoir la raison. « — Ah! Monsieur, lui dit-elle, vous déshonorez « celui à qui je dois l'honneur d'être à vous, celui qui « m'a faite tout ce que je suis. Le roi parut fâché « que son secret fût découvert, et de colère déchira « la liste. Les maréchaux ne furent faits qu'un an « après : au lieu de quatre il y en eut dix, afin de « donner place à Tessé (1). »

De tout ce récit on n'a rien, il nous semble, à etenir, si ce n'est que l'aimable Tessé, « conteur « amusant, » comme dit Saint-Simon, et, dit-il encore, « tout fait pour la cour, » était fort aimé de la jeune duchesse de Bourgogne. Des dix capitaines

(1) *Mémoires de Choisi*, liv. VII.

qu'on fit maréchaux en même temps que lui, deux seulement, Vauban et Tallard, sont restés célèbres : Tessé valait bien les autres, Chamilly, d'Estrées, d'Huxelles, Châteaurenauld, Montrevel et d'Harcourt.

De retour en France, Tessé demeura quelque temps à Versailles. Ce fut vers la fin de l'année 1703 qu'il fit sa première campagne avec le titre de maréchal. Le duc de Savoie venait de nous trahir encore une fois, et il fallait se hâter de mettre obstacle aux suites prévues de sa défection. Tessé partit aussitôt et marcha résolûment sur Chambéry. Les troupes du duc s'étant retirées sans combattre, Tessé ne les poursuivit pas, et, libre d'autres soins, il fut alors chargé de négocier un mariage entre le duc de Mantoue, récemment veuf, et Marie-Anne de Bourbon, fille de Henri-Jules, prince de Condé. L'entreprise était fort délicate. Une lettre de Tessé au prince de Condé, datée de Milan, 28 décembre 1703, nous fait ainsi connaître les mœurs du bizarre et voluptueux Mantouan : « Si on lui dit qu'il y « a à Naples ou en Sicile une belle courtisane, il re- « mue ciel et terre pour l'avoir. Que quelqu'un « l'assure qu'à Céphalonie les femmes sont plus belles, « il y dépêchera un envoyé. Maintenant qu'il est « question de femmes dont les engagements doivent « être un peu plus sérieux, son cœur est agité des « mêmes mouvements. Je ne sais par où on a pu « lui mettre en la tête Mme d'Arenberg, qu'il n'a « jamais vue. Immédiatement après la mort de

Mme de Mantoue, il désira passionnément Mlle d'Elbeuf, sur ce qu'on lui avait dit qu'elle était grande. Il en écrivit dans son premier mouvement au prince et à la princesse de Vaudémont, qui lui répliquèrent simplement qu'ils ne savaient pas si Mme d'Elbeuf n'avait point quelque autre engagement pour sa fille, et que, comme ils ne voulaient ni ne pouvaient entrer en matière sans en rendre compte à la cour,
« ils recevraient pour se conduire les ordres du roi
« auquel ils les demanderaient. Depuis ce temps,
« d'autres partis ont été proposés à la traverse, et
« enfin ce prince a fait décider dans son conseil qu'il
« fallait s'en tenir à Mme d'Arenberg, parce qu'elle
« était grande, veuve, point Française et en état de
« lui donner des successeurs... (1). » Il y a toujours eu de ces originaux parmi les princes souverains. Cependant le portrait de celui-ci n'est pas tout à fait banal. N'est-il pas vraiment curieux de le voir dissertant en la présence de ses conseillers sur la noble taille de Mme d'Arenberg, et la préférant, la faisant préférer à toute autre postulante, parce qu'elle était grande? C'est bien le même prince qui, le 8 janvier 1704, écrivait au comte Truzzi, son négociateur matrimonial près la cour de France : « La princesse
« de Condé nous conviendrait beaucoup pour la no-
« blesse du sang ; mais sa petite stature étant toute

(1) *Mémoires et lettres*, t. II, p. 165.

« contraire à notre goût, nous doutons que sa vue « puisse nous plaire (1). » Tessé resta quelques mois encore à Milan, tout entier au service du prince de Condé que rien ne pouvait détourner de livrer sa fille au duc de Mantoue. Cependant celui-ci s'obstina jusqu'au bout à la refuser. Vainement sa maîtresse d'honneur, la comtesse Calori, et une certaine marquise d'Elfian, Française, qui avait l'entente des intrigues, s'efforcèrent de lui démontrer qu'une femme de petite taille pouvait avoir des charmes et lui donner de grands enfants ; il épousa, le 8 novembre 1704, Mlle d'Elbeuf.

Tessé eut un rôle très-secondaire dans tout ce que fit l'armée française en Savoie ou contre la Savoie, durant les premiers mois de l'année 1704. Le duc de Vendôme et le duc de La Feuillade, plus puissants à la cour, prirent la haute main dans ces affaires. Saint-Simon dit que Tessé fit le malade, pour laisser toute la conduite et tout l'honneur des opérations au duc de La Feuillade, gendre de Chamillart (2). C'est encore un propos mal justifié. Quoi qu'il en soit, Tessé, laissé quelque temps presque oisif, se vit sans chagrin rappelé de Grenoble à Versailles, d'où, vers le mois de septembre, il fut chargé d'aller en Espagne commander un certain nombre de régiments et d'escadrons qu'on

(1) *Mémoires et lettres*, t. II, p. 107.
(2) Saint-Simon, *Mémoires*, t. III, p. 75.

ıppelait avec beaucoup d'emphase les armées réunies le Louis XIV et de Philippe V.

Il arrivait à Madrid le 10 novembre 1704. Les Anglais, maîtres de Gibraltar, menaçaient Cadix. Il s'agissait de les chasser de Gibraltar, et c'était pour les Espagnols une bien grosse affaire. Tessé lui-nême, venu pour les aider, ne réussit à rien. Tout nanquait aux assiégeants, canons et munitions. Vainement on les attendait de Madrid ; Madrid n'en-royait jamais que de belles promesses. Il faut lire de rès-curieuses anecdotes, qui font bien connaître les mœurs et la politique du gouvernement madrilène, lans quelques lettres de Tessé, tantôt tristes, tantôt gaies, toujours méprisantes, et dans son *Mémoire* assez étendu *sur la cour et les affaires de l'Espagne* (1), daté de Gibraltar, le 11 avril 1705. Ce *Mémoire,* écrit d'une main rapide, avec la facilité qu'avait Tessé pour faire des portraits, est un morceau d'his-oire et de style tout à fait digne de remarque. S'il ut communiqué par Chamillart à Mme de Maintenon, l ne dut pas l'encourager à continuer ses intrigues en Espagne. En effet, convaincu qu'il ne pouvait abso-ument rien entreprendre avec les forces insuffisantes u'il avait sous son commandement, Tessé écrivait : « J'ai promis au roi de faire cette campagne ; je la ferai avec toutes sortes de peines, de désagréments

(1) *Mémoires et lettres de Tessé*, t. II, p. 154.

« et de variations. Après quoi je le supplie d'avai
« de mander au roi son petit-fils de jeter les ye
« sur un général espagnol; car, aux conditions
« je me trouve, le roi mon maître peut me faire ser
« sur ses galères et je ramerai comme un forçat pc
« son service; mais un homme de bien et un honn(
« homme ne peut servir dans ce pays-ci. »

Ce n'était rien dissimuler. Tessé ne fut pas encoı malgré sa prière, rappelé d'Espagne; mais il lui ı du moins ordonné de cesser le vain siége de Gibralt: En passant par Séville il écrivit à Louis XIV, sur même ton qu'à Chamillart, qu'il ne fallait rien fonc sur les assurances de mieux faire que l'Espagne d(nait chaque jour à la France (1). Il n'y avait en Espag ni roi, ni ministres, personne qui voulût prendre sur : de gouverner. Puis, rentré sans bruit à Madrid, Te: crut devoir, du moins, donner quelques conseils, sa avoir l'espérance de les faire entendre. Il conseil dans un *Mémoire sur Cadix* (2), de fortifier ce place délaissée, en désigna tous les points faibles fit le compte exact des hommes, des vivres, des mu tions qu'il convenait d'y envoyer. Bientôt apr s'étant jeté dans l'Estramadure, il y fit quelq courses assez heureuses, mais sans obtenir aucun av tage décisif. Il réussit du moins à débloquer Badaj

(1) *Mémoires et lettres de Tessé*, t. II, p. 187.
(2) *Ibid.*, p. 174.

qu'allaient prendre d'assaut les forces combinées des Anglais et des Portugais. Pour un maréchal de France ces petites guerres étaient vraiment sans gloire.

L'année 1706 parut mieux commencer. Les deux cours avaient résolu de faire un grand effort pour soumettre la Catalogne; mais le début de la campagne fut particulièrement malheureux pour le maréchal de Tessé, qui, chassé de Saragosse par les habitants insurgés, fut obligé de se réfugier sur la gauche de l'Ebre à huit lieues de Saragosse, et ne s'y trouva pas longtemps en sûreté. Il essaya vainement ensuite le siége de Barcelone. L'expédition imprudemment ordonnée, mal préparée, mollement conduite, échoua de la façon la plus misérable. Madame de Maintenon écrivait le 4 juillet à la princesse des Ursins : « Le maréchal de « Tessé a fait de son mieux dans une entreprise qui « n'était pas de son goût : il a été malheureux, « il est bien juste de le consoler (1). En effet, le roi, qui ne refusait rien à Madame de Maintenon, consola Tessé presque aussitôt en lui donnant un autre commandement; mais les chansonniers, moins indulgents, l'accablèrent d'invectives (2).

(1) *Mémoires et lettres*, t. II, p. 229.

(2) Voici quelques méchants couplets extraits de divers recueils manuscrits :

Tessé, Tallard et Villeroi
Ont tous trois bien servi le roi.
Il leur faudrait, pour récompense,
Qu'on leur rompît dessus le dos

Au mois de février 1707, Tessé prit le commandement des troupes qu'on avait lentement rassemblées en Provence, en Dauphiné, avec l'intention de défendre la frontière française contre une agression prévue du prince Eugène et de son allié le duc de Savoie. Plusieurs lettres écrites à Chamillart par le maréchal, le 10 mars, le 15 mai, le 8 juin, présentent la situation de l'armée française dès le début de la campagne, même avant l'ouverture des hostilités, comme étant déjà fort alarmante. On ignorait encore les desseins de l'ennemi, mais on prévoyait qu'un heureux coup de main pourrait lui permettre d'affamer Grenoble et de menacer Lyon.

« A cela, écrivait Tessé, les courtisans diront :
« Mais les armées volent-elles comme des faucons?
« Non, mais elles pénètrent, et, avec l'arrangement
« dont M. de Savoie et M. le prince Eugène sont

Le bâton que jadis la France
Leur a donné mal à propos.

On lit ailleurs :

Barcelone est à nous ; c'en est fait,
Car Tessé
A promis au roi, sur sa tête,
Que, dans le dixième mai,
Elle serait sa conquête.
Je le crois fort embarrassé.
Point du tout ; Tessé n'est point bête ;
Il se tirera d'embarras ;
Car quand il engage sa tête,
Il sait fort bien qu'il n'en a pas.

« capables, tout cela peut être. Mais, diront-ils, qu'est « devenue la fidélité des peuples ? Quand un ennemi « entre dans un pays, il n'y a pas un buisson d'où il « ne doive sortir du feu. La fidélité des peuples est la « même, mais la force n'y est plus... Tout finira, et ce « serait tromper le roi et l'état que de compter sur « les peuples (1). » A ces lettres intéressantes le maréchal joignait un savant *Mémoire sur Peroza et Fenestrelle* (2), ne voulant dissimuler à la cour aucun de ses fâcheux pressentiments, et donnant au roi des renseignements pour obtenir des avis. Le roi consulta Catinat, qui rédigea des instructions pour la défense du comté de Nice. Tessé les renvoya scrupuleusement annotées, et Catinat répondit avec déférence aux notes de Tessé. Dans un autre *Mémoire*, du 11 juin 1707 (3), Tessé se montra moins inquiet. Mais quelques jours après, le 15 juin, il écrivait à Chamillart que de plus sûres informations venaient de renouveler ses alarmes. En effet, tandis qu'il gardait et ne pouvait aucunement abandonner les passages de la Savoie et du Dauphiné, l'ennemi se préparait à pénétrer par Nice dans la Provence presque dégarnie, et il fallait en toute hâte envoyer à Toulon des troupes, des canons et des vivres (4). Quoiqu'il y eût dans cette lettre plus d'un

(1) *Mémoires militaires*, t. VII, p. 69, 73, 326.
(2) *Ibid.*, p. 76.
(3) *Ibid.*, p. 328.
(4) *Ibid.*, p. 316.

mot libre, même contre le roi, Chamillart la lut au roi tout entière, et celui-ci, nullement blessé, répondit de sa plume à Tessé, très-longuement, s'excusant de ne pouvoir lui envoyer beaucoup plus de monde et lui disant de conserver ses positions sans prendre trop grand souci d'une invasion possible de la Provence (1). Nonobstant cet avis, ayant chargé ses lieutenants de protéger la Savoie, Tessé se rendit sans délai dans les murs de Toulon que les mouvements de l'ennemi semblaient déjà menacer.

Il y était rendu le 11 juillet, et le lendemain il écrivait au roi qu'il se préparait sans beaucoup de confiance à repousser l'attaque prochaine des impériaux (2). «Toulon, disait-il, n'est pas une place; c'est « un jardin. » Il avait donc formé le dessein de s'établir sur les hauteurs qui dominent ce jardin et d'en défendre les approches avec de la cavalerie. Grasse, Vence, Cannes, Fréjus ayant capitulé sans combat, Toulon résista deux mois à tous les efforts de l'ennemi, qui termina son entreprise par une fuite précipitée. Ce résultat fit grand honneur au maréchal de Tessé. Avant la fin du mois d'août, le duc de Savoie et ses alliés, poursuivis par la cavalerie française, repassaient le Var; de là, sans aucun retard, ils se portaient du côté de Suse, et Tessé, qui n'avait pas, dit-on, de-

(1) *Mémoires militaires*, t. VII, p. 87.
(2) *Ibid.*, p. 109.

iné leur mouvement, laissait tomber entre leurs ıains cette place importante. Après un grand succès ɜ fut un grand échec, et vainement Tessé pria le oi de ne pas imputer à un défaut de prudence ce ıalheur qu'il avait prévu sans pouvoir l'empêcher, lléguant pour s'excuser l'épuisement des vivres, le ébordement des eaux, l'encombrement des chemins ar les neiges : peut-être excité contre Tessé par les en-ieux de sa fortune, le roi ne lui pardonna jamais la perte e Suse, et, dans la suite, aucune autre armée ne lui fut onfiée. Après avoir envoyé au roi, le 8 octobre, un *lémoire sur la frontière du Dauphiné* (1), mémoire crit avec tristesse, où se trouvent néanmoins des con-ɜils utiles, qui furent approuvés par Catinat, Tessé artit de Grenoble le 15 de ce mois et se rendit à la ɔur. Il y devait être, il y fut froidement accueilli (2).

Il fut renvoyé toutefois en Italie en l'année 1708, ais avec la charge d'ambassadeur. Le roi lui ayant ɜmandé son avis sur les moyens qui pouvaient être ıcore employés pour arrêter les envahissements de Autriche, Tessé lui remit, au mois d'août 1708, ı *Mémoire sur les affaires d'Italie* (3), qui contient ıe exposition nouvelle et plus étendue de son ancien an de ligue italienne. « Profitons, écrit-il, des con-jonctures et de la colère raisonnable dans laquelle il

(1) *Mémoires militaires*, t. VII, p. 456.
(2) Saint-Simon, *Mémoires*, t. IV, p. 47.
(3) *Mémoires et lettres de Tessé*, t. II, p. 276.

« paraît que le pape veut entrer, de la crainte des Véni-
« tiens, de l'appréhension des Génois, de l'oppression
« du duc de Parme, de la grandeur révoltante du duc
« de Savoie, et unissons, si nous pouvons, nos pro-
« pres ennemis pour nous en servir contre eux-
« mêmes. » Saint-Simon prétend que l'auteur de ce mémoire est le prince de Vaudémont, et que Tessé le donna comme sien avec le consentement du prince (1). Que l'on n'ait aucune confiance dans ce propos. Le prince de Vaudémont, nous avons lu plusieurs de ses lettres, ne savait pas s'exprimer autrement que dans le style banal des chancelleries, et le style de Tessé, qu'on retrouve dans toutes les parties de ce mémoire, est d'une originalité qui ne permet de le confondre avec aucun autre. Le marquis de Torcy, ajoute Saint-Simon, « lut ce mémoire au conseil, il y fut applaudi « et il détermina le roi. » Saint-Simon devait facilement admettre ou supposer qu'un mémoire si goûté ne pouvait être l'ouvrage de Tessé.

C'était surtout le pape, le timide Clément XI, qu'il fallait, disait le mémoire, engager dans cette ligue, en lui représentant que l'accroissement de l'Autriche l'allait réduire au simple rôle de « curé de Rome ; » et c'était à lui qu'il fallait d'abord s'adresser. Tel était le conseil de Tessé. Le roi, pour le suivre, envoya le maréchal en ambassade près du pape. Mal-

(1) Saint-Simon, *Mémoires*, t. IV, p. 211.

ureusement Tessé ne pouvait agir sur le pape que r des remontrances, tandis que l'empereur, maître Naples, menaçait avec une formidable armée les ›ntières toujours dégarnies de l'État romain. Tout que l'empereur exigea lui fut accordé. Tessé, voyant s remontrances inutiles, écrivit au pape deux lettres ıe Saint-Simon appelle « ridicules » et le marquis : Saint-Philippe inconvenantes, si ce n'est impies. est vrai qu'elles sont d'une vivacité peu diploma-ıue, qu'il y a plus d'un trait de la plus mordante ɔnie, et même un dédain très-cavalier de la papauté ›irituelle. Le pape cédant à la force, il lui dit : « Si c'est le plus fort qui décide, nous pourrons tous, en sûreté de conscience, devenir turcs et hérétiques, si ces puissances entrent les plus fortes en Italie (1). » y a de même dans la seconde lettre une prosopopée ıi, venant d'un ambassadeur aimé de Madame de aintenon, dut faire frémir les conseillers du Saint-ége. Le pape osant transférer à l'empereur le trône Espagne, Tessé suppose que la nation espagnole pond à l'héritier de saint Pierre : « Le fils de Dieu a promis que les portes de l'enfer ne prévaudraient jamais contre son Église ; mais cette Église n'est plus à Rome, pendant que tout y est réduit à l'esclavage; le souverain pontife n'y peut plus être reconnu de nous. Cherchons donc la sûreté de

) *Mémoires et lettres de Tessé*, t. II, p. 296.

« conscience dans les anciennes règles, puisque Rom
« n'en peut plus donner, en attendant qu'il plaise a
« roi des rois de nous rendre le saint pontife libı
« et Rome indépendante (1). » Depuis le règne d
Philippe le Bel les ambassadeurs du roi très-chrétie
avaient perdu l'habitude de parler au pape sur c
ton-là.

Ces lettres écrites, Tessé revint à la cour, où Saint
Simon nous le montre, à la fin de l'année 1709, con
spirant avec le maréchal de Boufflers la ruine de Cha
millart (2). Si Saint-Simon a rapporté fidèlement le
particularités de leur intrigue, ce fut une intrigue d
comédie, et quand la même scène eut été deux foi
jouée par les mêmes acteurs, Boufflers et Tessé, de
vant Madame de Maintenon et devant le roi, la dis
grâce du ministre fut résolue. Quel fut pour Tessé l
gain de cette affaire? On l'ignore.

Nous le voyons ensuite dans le Maine, au mois d'oc
tobre de l'année 1711. Il avait au Mans un hôtel somp
tueux, qu'il habitait quelquefois (3). Cependant, lors-

(1) *Mémoires et lettres de Tessé*, t. II, p. 300.
(2) Saint-Simon, *Mémoires*, t. IV, p. 404.
(3) Nous trouvons à la Bibliothèque nationale, cartons de chevaliers du Saint-Esprit, au mot *Froullai*, la lettre suivant où il est plaisamment parlé du maréchal, de son hôtel et de l ville du Mans :

A Vernie, dimanche matin, 25 *octobre* 1711.

Vous voulez un itinéraire et vous en aurez un ; mais quo que le Maine soit le pays des aventures burlesques, je n'en

qu'il s'éloignait de la cour pour revenir dans sa province natale, il résidait le plus souvent dans son manoir féodal de Vernie au bas Maine (1). Il reparaissait à Ver-

aucune à vous conter. Notre voyage s'est passé sans incident, ni accident, à moins que nous n'en comptions pour un la pluie, le froid et les boues horribles qui n'ont pas cessé de nous tenir compagnie. Nous nous joignîmes sur les neuf heures du matin à Rambouillet et allâmes coucher à Chartres, où le duc Fornari acheta des chapelets et des Notre-Dame de quoi remplir une valise. De Chartres au Mans, les hôtelleries ne sont pas louables. Nous trouvâmes dès la première une vieille marquise, qui faisait même route que nous. Elle a été le premier objet des amours du maréchal. Il y avait trente ans qu'ils ne s'étaient rencontrés... Nous avons séjourné un jour au Mans, où le maréchal a une maison meublée comme on l'est à Paris quand on l'est magnifiquement. Vous jugez bien que je n'ai pas passé ces vingt-quatre heures sans visiter les lieux où les fameux héros du *Roman comique* ont joué de si grands rôles. Je me promenai sous la halle où La Rapinière et Le Bessin furent assaillis par huit bravos l'épée à la main. Mais je fus au désespoir de ne plus trouver le jeu de paume de la Biche. Ce tripot, qui a donné commencement à tant de belles aventures, est détruit par la vicissitude du temps, qui détruit les monuments les plus respectables. J'en vis les débris en soupirant, et non sans m'écrier : *Nunc seges est ubi Troja fuit.* De là je passai devant la maison de La Rapinière, et fus chez un chanoine qui me fit voir le portrait de Madame de Bouvillon. Pour celui de Ragotin, ce n'est pas chose aisée à trouver, car, comme les plus fameuses villes de la Grèce se vantaient toutes qu'Homère était né chez elles, aussi plusieurs familles de la ville du Mans prétendent que le fameux Ragotin a tiré son origine d'elles. Quand ce grand procès sera fini on aura le portrait au naturel de Ragotin, et le maréchal ne manquera pas de le mettre ici, dans le nombre d'environ 900 tableaux ou portraits qu'il y a...

(1) L'auteur de la lettre que nous venons de citer raconte très-agréablement dans une autre épître, que contient le même

sailles en l'année 1712, et il était nommé vers la fin d
cette année, le 7 décembre, général des galères, charg
vacante depuis la mort du duc de Vendôme. Il allai

carton, l'histoire d'une grande chasse à laquelle assista le maré
chal, au mois de novembre 1711 :

A La Flèche, le 8 *novembre* 1711.

Votre aimable lettre, du 28e du mois passé, m'a attrapé au Mans, où je n'ai fait que passer pour aller chez M. de Chamillart; d'où nous sommes venus ici passer une couple de jour avec Madame la marquise de La Varane, dont la santé languissante n'a pas permis qu'elle s'exposât aux boues du bas Maine pour venir à Vernie.

On croirait, à vous entendre parler, que le pays manceau doi fournir tous les mois un *Roman comique* de la grosseur au moin du *Mercure galant*. A la vérité, si les aventures qui y arriven avaient encore des écrivains comme celui de ce roman fameux nous serions peut-être aussi sûrs de l'immortalité que ses héros ne fût-ce que par la chasse que nous avons faite le jour de Saint-Hubert, jour venteux et pluvieux s'il en fût de mémoire d'homme ; car ce bienheureux pays est si arrosé de la rosée du ciel que, quand il tombe deux gouttes de pluie sur un autre, il en tombe deux seaux sur lui, et par préférence sur les grands chemins.

Or donc, le jour de Saint-Hubert, moi, chasseur d'inclination et de profession, me transportai en fin fond de forêt, vêtu depuis les pieds jusqu'à la tête du plus fin velours de Morienne. Les chiens courants, qui appartiennent au petit-fils de Madame de La Luzerne, renommée pour les lanternes qu'elle donnait à ses amis, étaient bons et en nombre, appuyés de quatre piqueurs tous portant trompes et des plus grandes. Le laissez-courre était au vieux Lavardin, masure antique et plus délabrée que le château de Dammartin, que vous savez seigneur qui crève de rire de tous côtés. Dès que le cerf fut lancé, le bon maréchal, accompagné de la noblesse la plus considérable du canton, se mit à la queue des chiens. Le cerf, après avoir percé un assez petit taillis, prit la campagne et mena la noblesse mancelle et le maréchal, par monts et par vaux, à deux mortelles

'emplir à Marseille les devoirs de cette charge, au nois d'août de l'année 1713, quand, passant par Lyon, il écrivait de cette ville à Pontchartrain :

ieues de là, sans qu'aucun revît de tout le jour ni le cerf, ni es chiens, pas même les piqueurs, ni M. de La Luzerne, jeune :hasseur ressemblant assez à feu monseigneur Adonis et de aille et de visage. Pour moi, rusé comme un vieux chasseur, e m'arrêtai dès que le cerf enfila la venelle et m'allai asseoir sous un chêne, à la queue d'un étang, avec un vieil abbé d'humeur aussi peu galopante que moi. Mais voyez ce que c'est que de connaître le pays et de s'entendre à la chasse! Huit chiens d'humeur un peu changeante et grands connaisseurs en cerfs, qui ne courent pas trop vite, se séparèrent de la meute dès qu'ils lui virent prendre les plaines, et, après avoir chassé plus d'un heure leur cerf, soit que ce fût celui de meute ou un autre (grand sujet de dissertation pour le soir), ils l'amenèrent de leur petit chef, et sans être appuyés de qui que ce soit au monde, droit à l'étang où je les attendais, assuré qu'ils ne pouvaient manquer d'y venir. Quelques chevaux, que le cerf aperçut sur le bord de l'étang, l'empêchèrent de s'y jeter, et il reprit la forêt. Alors je criai *Tayau* comme un beau diable, et, ayant enfourché mon palefroi, je courus au relais que je savais resté pas loin de là ; je fis donner huit autres chiens, et, les appuyant avec toute l'ardeur d'un Perceforêt, je ne quittai plus la queue des chiens, non plus que mon abbé, jusqu'à tant que le cerf, que je soutiens *unguibus et rostro* être le cerf de meute, se fût allé se jeter dans un autre étang, à trois quarts de lieue d'où les huit nouveaux chiens avaient donné. Les chiens se jetèrent dans l'étang, le cerf en ressortit deux fois, tint les abois assez fièrement sur la chaussée, et, s'étant rejeté dans l'étang pour la troisième fois, les chiens l'y noyèrent. Trois baquets liés ensemble nous servirent de bateau pour le tirer à bord, et nous le fîmes mener au château, où la curée se fit avec grande solennité, après que les chasseurs, las, fatigués, et qui ne se doutaient pas qu'on eût pris un cerf à deux lieues du lieu où ils s'étaient obstinés de chasser, furent arrivés plus crottés et plus mouillés qu'un postillon qui est tombé dans un bourbier. Vous jugez bien avec quelle fierté je leur parlai, et j'espère

A Lyon, le 5 *août* 1713 (1).

Tout le long d'un coulant ruisseau, Monsieur, j'ir
peut-être mieux que par la voie de la poste. Je fu

que ma réputation de grand chasseur durera du moins autar dans le bas Maine que celle de Ragotin et de La Rancune.

Comme ce pays est fait pour les choses extraordinaires, il s' est fait, depuis quinze jours, un mariage d'un gentilhomme âg de cent trois ans avec une fille de vingt-deux. Ce gentilhomm était écuyer du comte de Blin, grand chasseur du temps d Louis XIII. Si M. l'abbé Renaudot veut mettre ce mariage dans s *Gazette*, vous pouvez lui dire qu'il s'est fait au bourg d'Averton bas et très-bas Maine, et le vieux noble s'appelle La Varenne

Le Fornare est si charmé de la situation de Sablé que gare la bourse de M. de Torci, s'il veut faire un château qui répond à la magnificence de ce nouvel Archimède. Il dit qu'après la vu des Chartreux de Naples il n'y a vue qui approche de Sablé Pour Bois-Dauphin, il ne voudrait pas y dépenser dix pistoles

Vous croyez, à la manière dont vous m'écrivez, qu'on n peut trouver au bas Maine que des descendants de la Bouvillon, et vous doutez même si je serais aussi modeste que l Bessin. Vous changeriez bien de langage, seigneur, si vou aviez comme moi passé une journée entière avec une petite fille de Madame la maréchale de La Ferté, dont la beauté neuv et brillante peut tenir son coin avec tout ce qu'il y a de plu aimable, et surtout pour ce que Madame de Bouvillon distribuai à poids égal sous les deux aisselles. Il ne tiendra qu'à elle qu ses conquêtes ne cèdent en rien à celles de madame sa grand'mère. C'est chez Madame de Chamillart que j'ai vu cette beauté

Nous retournons après-demain dîner seulement chez M. de Chamillart, et très-peu de jours après je laisserai l'aimabl maréchal dans son château ordonner de ses bâtiments et de se plans, et me rendrai très-crotté à la bonne ville le plus promptement que les abîmes des chemins pourront le permettre. O ne saurait rien ajouter à la politesse de M. et Madame de Chamillart. Nous y retournons dîner après-demain, en allant coucher au Mans.

(1) Cette lettre est, comme les précédentes, dans les carton

obligé, entre Saint-Geran et Lapalisse, de faire atteler des bœufs pour me conduire, et, chose étrange et vraie pourtant, c'est que, depuis six mois, les ordinaires entre Rouanne et La Pacaudière ne vont plus avec leurs malles qu'en triomphe, traînés par des bœufs et couchés avec leurs malles sur une charrette. La manière est douce, mais lente. Enfin me voici arrivé d'hier, et je pars à midi. Comme le comte de Grignan est chez lui, où je me détournerais trop de passer, je lui dépêche un exprès pour le convier de se trouver sur mon passage, au bourg Saint-Andiol (1). C'est lui-même, dont j'ai reçu une lettre ici, qui me donne ce rendez-vous. J'aurai l'honneur de vous donner de mes nouvelles à mon arrivée.

Au reste, je suis bien fâché de vous dire que je ne prévois pas que vous ni moi puissions compter sur le chevalier de Froullai (2). Je le vis la veille de mon départ dans un état si peu convenable au service, qu'il me pria de vous supplier de jeter les yeux sur quelqu'un pour son emploi...

des chevaliers du Saint-Esprit, à la Bibliothèque nationale, au mot *Froullai*.

(1) Pontchartrain a mis au crayon quelques notes sur la lettre du maréchal. Ici on lit : « S'il fait bien, il l'engagera à « venir à Marseille, quand ce ne serait que pour consommer « son accommodement avec plus d'éclat. »

(2) Note de Pontchartrain : « M'expliquer le pourquoi ; j'ai « peur que ce ne soit sur ce que je lui parlai froidement sur ce « qu'il me parlait dernièrement. Fera une sottise (de ne pas) « profiter de notre protection par sa nonchalance maltaise. » Il s'agit ici du troisième fils du maréchal et de Marie-Françoise Aubert d'Aunay : René-François de Froullai, chevalier de Tessé, de l'ordre de Malte, qui mourut en 1734.

Quelques jours après Tessé se trouvait à Marseille d'où il écrivait à Pontchartrain la lettre suivante :

A Marseille, 25 *août* 1713.

Quant à la lettre *proprio pugno* que V. E. m'a fai l'honneur de m'écrire, je me tiens à l'établissement que le général des galères n'aura point de maîtresse (1), et comme je ne pourrais offrir aux dames de Marseille qu'un bon procédé, j'estime qu'elles aimeront mieux celui de nos gardes de l'étendard, auquel je me trouve d'avis de les renvoyer.

Vous me demandez des nouvelles du cérémonial de Lyon. J'en ai abrégé ce que j'ai pu. M. le maréchal de Villeroy avait donné des ordres si précis qu'il a bien fallu coucher et souper chez lui. Quant à mon passage à Avignon, je l'ai bouliné, et, comme le comte de Grignan m'avait détourné des chevaux par Orange, j'en ai été quitte pour recevoir, écrire et récrire des compliments et politesses à M. le vice-légat, de qui j'ai reçu toutes sortes d'offres et d'ambassades. J'ai trouvé cet usage si commode qu'à mon retour j'en userai de même, si je puis.

Quant à mon fanatique de fils, il a été assez heureux pour me manquer à Lyon, car je l'aurais fait arrêter, et il est venu la gueule enfarinée à Avignon, d'où il m'a écrit. Je lui ai renvoyé sa lettre, et j'ai mandé au comte de Suse, mon parent et ami, de lui dire que si son

(1) Sur une lettre de Tessé, du 31 juillet 1713 (qui se trouve dans le même carton), le ministre avait écrit : « Bien de l'amitié « Ne pas oublier la nécessité d'un général des galères d'avoi « une maîtresse. » Ainsi le maréchal déclare qu'il ne subira pa cette nécessité. Il avait alors soixante-deux ans.

mauvais crâne était assez insolent pour me présenter ici son minois, je l'enverrais au château d'If; que pour nulle chose je ne le voulais auprès de moi ; qu'il devait finir ses affaires avec son beau-père, belle-mère, femme et bagages, dont je ne voulais point entendre parler; qu'alors qu'il aurait un fonds fixe pour son établissement en terre et au loin j'essayerais de lui rendre service, mais que jusques-là, puisqu'il avait voulu faire le chevalier errant et marié, il ne trouverait en moi aucun retour. Il a pris, à ce que l'on me mande, docilement le parti de s'en retourner, et, si il ne l'était pas, je prierais M. le vice-légat de le faire arrêter (1).

Quant au chevalier de Froullai, je lui ai écrit mes sentiments, et je vous supplie, jusques à mon retour, de ne prendre aucun parti décidé, car nous perdrons le chevalier de Courtebonnes, et ce sera une perte irréparable...

Ces lettres n'importent pas beaucoup à l'histoire ; elles ne sont pas toutefois sans intérêt. La dernière nous oblige particulièrement à reconnaître que le législateur de 1789 a sagement limité la puissance paternelle.

En l'année 1717 le maréchal était à Versailles, d'où le roi l'envoyait au devant de l'empereur de Russie, Pierre Ier, qui venait d'arriver en France. Chargé de l'accompagner en tous lieux, Tessé dut inspirer au

(1) Ce fanatique est le second fils du maréchal : René-Louis de Froullai, marquis de Tessé, d'abord chanoine de Lyon et abbé de Savigny, qui, ayant quitté l'état ecclésiastique, s'était marié en Suisse, en 1711, avec Anne de Castan.

farouche moscovite une très-haute opinion de l'urbanité française. Ce fut encore à lui que le roi donna la commission plus difficile de négocier avec les ministres du czar les conditions d'une alliance éventuelle. Enfin, en l'année 1724, Tessé se rendit encore une fois en Espagne avec le titre d'ambassadeur ; mais s'étant retiré, cette mission remplie, dans une campagne qu'il avait aux Camaldules, près de Villecresnes, sur l'Yères, il y mourut le 10 mai 1725, à l'âge de soixante-quatorze ans.

Nous avons indiqué les recueils où se trouvent imprimées les lettres, les œuvres diverses de Tessé. Le plus considérable de ces recueils, qui est intitulé *Mémoires et lettres du maréchal de Tessé*, a été publié par Grimoard ; Paris, Treuttel et Wurtz, 1806, 2 vol. in-8°. Grimoard dit avoir eu les originaux, ou du moins des copies authentiques de toutes les pièces par lui produites. Où retrouver aujourd'hui ces originaux, ces copies? Nous l'ignorons. Les éditeurs des *Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne* ont été moins discrets. Dans les dépôts publics, d'où ils reconnaissent avoir tiré les mémoires dont après eux nous avons fait usage, il existe encore d'autres pièces écrites par le maréchal. La Bibliothèque nationale possède en outre plusieurs de ses lettres encore inédites soit dans les cartons où ont été recueillies les archives mutilées des chevaliers du Saint-Esprit, soit dans les nos 456 et 2,327 du Supplément français. Nous signalerons enfin

lans le Résidu de Saint-Germain-des-Prés, paquet 6, 1° 4, une lettre originale du maréchal à l'abbé de Louvois.

Il nous reste à parler de plusieurs écrits qui lui sont faussement attribués. Dans le premier des *Recueils* publiés en 1745, à Fontenoy, par Perau, se lisent cinq pièces historiques que l'éditeur y a insérées sous le nom du maréchal de Tessé. Ces pièces, d'ailleurs assez curieuses, ont pour objet les affaires de La Rochelle, les négociations vaines entamées par le marquis d'Arquien postulant le titre de duc, la vie de Daniel de Cosnac, archevêque d'Aix, et le siége de Vienne en 1683 (1). Fevret de Fontette (2), et après lui M. Weiss (3), ont, sur la foi de Perau et sans autre examen, inscrit ces opuscules au catalogue des œuvres de Tessé. Cependant nous en retrouvons quatre sur cinq dans les manuscrits aussi bien que dans les recueils imprimés qui portent le nom de *Mémoires de Choisi*, et il paraît certain qu'ils appartiennent à cet écrivain. Quel qu'en soit l'auteur, ce n'est pas le maréchal. Il ne s'est occupé ni des affaires ni des personnes que ces pièces concernent, et d'ailleurs elles ne sont pas de son style, qu'on ne peut confondre avec aucun autre.

(1) Pages 1, 46, 78, 152, 166 du *Recueil* A, t. I de la collection.

(2) *Biblioth. des Hist. de France.*

(3) *Biographie universelle* de Michaud.

FROULLAI DE TESSÉ (RENÉ-MANS DE).

Nous inscrivons René-Mans DE FROULLAI, comte de Tessé, fils aîné du maréchal, au nombre des écrivains du Maine, à cause de la part qu'il eut à une œuvre poétique dont la rareté fait tout le prix. En voici le titre : *Deiparæ Virginis Jesum in templo rite offerentis Laudes, vario carminum genere celebratæ, auctoribus et actoribus e rhetorica selectis in regio Ludovici magni collegio societatis Jesu, Fr. Victore de Breteuil Tressigni, Ludovico Chauvelin, Ludovico d'Esespoisse de Villeflix, Michaele de Pomereu et Renato de Tessé ;* Paris, veuve Lambin, 1700, in-12 de 28 pag. La bibliothèque de Soleinne possédait cette curiosité littéraire. Elle se compose de déclamations en l'honneur de la Vierge. Les auteurs, élèves de rhétorique au collége Louis-le-Grand, sont montés en un jour solennel sur une estrade préparée pour ce jeu scolaire, et là, sous les yeux de leurs maîtres, de leurs condisciples, ils ont tour à tour récité leurs pompeux hexamètres. Pour représenter chacun un rôle particulier dans cette œuvre lyrique à personnages, ils ont pris des noms de fantaisie ; Victor de Breteuil s'est appelé *Neoterius,* Louis d'Esespoisse *Erastes,* Michel de Pomereu *Philotheus*

et René de Tessé *Parthenius*. C'est tout ce que nous avons à dire sur ce recueil.

Ce René-Mans, sire de Froullai, né le 11 novembre 1681, avait reçu dès l'année 1699 le titre de colonel du régiment de Tessé. Ses études achevées, il partit pour les camps et servit sous son père. Nous le rencontrons pour la première fois sur un champ de bataille, le 9 juillet 1709, à la villa Bartolomea, sur l'Adige (1). Blessé en 1702 au siége de Mantoue, il fut, en 1703, nommé colonel du régiment du Sault, et assista, en 1704, au siége de Verrue. On le vit ensuite, en 1707, combattre dans les murs de Toulon, en repousser l'ennemi, et recevoir en récompense de ses services le brevet de maréchal de camp (1er septembre 1707). Son père s'étant démis en sa faveur de son commandement dans les pays du Maine et du Perche, il lui succéda dans cette charge en 1718, fut ensuite, en 1725, écuyer de la reine Marie Leczinska, chevalier des ordres du roi en 1728, et mourut en son hôtel, au Mans, le 22 septembre 1746, à l'âge de soixante-cinq ans. Il avait épousé, en 1706, Elisabeth-Claude-Pétronille Bouchu, fille unique de Jean-Etienne Bouchu, marquis de Lessart, morte en 1733, à l'âge de quarante-neuf ans, qui lui avait donné, outre quatre filles, René-Marie, sire de Froullai,

(1) *Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne*, t. I, p. 279.

brigadier des armées du roi, colonel du régiment la reine, qui mourut, âgé de trente-six ans, à Pragu le 23 août 1742, et René-François de Froullai, ch valier non profès de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérus lem.

FROULLAI (CHARLES-LOUIS DE).

Charles-Louis DE FROULLAI, sieur de Tessé, fil de Charles-Philippe, gouverneur pour le roi de la pr vince du Maine, et de Marie-Anne de Mégaudais, e né en 1687, suivant Renouard, au château de Mon flaux, paroisse de Saint-Denys-de-Gastines (1), ou suivant M. Desportes (2), en 1686, au château de Ma rolles, paroisse de Larchamp, près d'Ernée. Ayar pris ses grades en Sorbonne, il fut bientôt nomm vicaire-général de Toulouse. Un clerc de sa conditio pouvait compter sur un avancement rapide. Le vica riat-général ne fut pour lui qu'un stage; il l'occup pendant six ans, pour obtenir ensuite les titres d comte de Lyon et d'aumônier du roi. Le 8 janvier 172 il recevait en commende l'abbaye de Saint-Maur-su Loire : en l'année 1723, la faveur royale l'appelait

(1) *Essais historiques*, t. II, p. 331.
(2) *Bibliographie du Maine.*

l'évêché du Mans, et il était consacré à Paris le 25 février 1723 (1).

Trois ans après, il se signalait par un manifeste contre le P. Le Courayer : *Ordonnance et instruction pastorale portant condamnation des livres du P. F. Le Courayer, intitulés :* Dissertation sur la validité des ordinations anglicanes; Le Mans, 1727, in-4°. C'est la première de ses publications épiscopales, et, il paraît, la plus importante. On nous épargnera de rechercher et de désigner les autres. Au XVIIIe siècle, les prélats de bonne maison confiaient le plus souvent à d'obscurs vicaires le soin de rédiger leurs instructions et leurs mandements, et nous avons lieu de croire que Louis de Froullai suivit cet exemple. S'il fallait inscrire parmi ses œuvres tout ce qui parut sous son nom, mandements, instructions, catéchismes, missels, statuts, prières, placets, etc., etc., on devrait le compter au nombre des plus laborieux écrivains. Nous lui refuserons ce titre, pour lui donner celui de bon pasteur, puisqu'il s'est signalé par ses largesses envers les pauvres de son diocèse. Cependant il était, dit-on, processif; ce qui était alors, chez un évêque, un grand défaut. Aujourd'hui les évêques n'ont plus guère occasion de plaider. D'une part, ils n'ont plus de biens temporels : ils ont obtenu, d'autre part, un accroissement de puissance spirituelle qui ne permet

(1) *Gallia christiana*, t. XIV, col. 417.

plus à leurs clercs de leur rien contester. Charles Louis de Froullai mourut le 31 janvier 1767. Il étai en outre, abbé de la Couture depuis l'année 1728

GALLERY (JEAN).

Nous lisons dans la *Bibliothèque française* de L Croix du Maine : « Jean GALLERY ou GUALLERY, natif d « la ville du Mans, oncle de maître Prothais Coulom « chirurgien des plus renommés du Maine. Cettu « Jean Gallery était poëte français, philosophe, ma « thématicien et bien versé en autres sciences. Il « composé quelques tragédies, comédies et autre « poésies françaises non encore imprimées. Il fu « accusé d'être magicien, et fut condamné aux ga « lères... Il était principal du collége de Justice, « Paris, auquel lieu il fit jouer et représenter plu « sieurs tragédies et comédies, tant en latin qu'e « français, composées par lui. Ses œuvres ne sont e « lumière. Il florissait à Paris sous le règne de Fra « çois, Ier du nom, roi de France. »

Nous ne possédons aucun autre renseignement su les poëmes de Gallery; ils n'ont pas été publiés, il n'en est pas fait mention ailleurs que dans la *Bibli thèque française* de La Croix du Maine. Ce collé

e Justice, où Gallery exerça la charge de principal, tait situé rue de la Harpe, au-dessus de Saint-Côme. ean de Justice, chantre en l'église de Bayeux, chanoine de Notre-Dame de Paris et conseiller du roi, mort en l'année 1353, avait par testament institué ce collége, qui porta le nom de son fondateur.

On est sans doute curieux d'apprendre à quelle occasion et dans quelles circonstances Jean Gallery fut condamné comme magicien. Tous les détails de cette affaire ont été recueillis par Marguerite de Navarre, et parmi les diverses aventures qu'elle nous a plus ou moins fidèlement racontées celle-ci n'est pas seulement galante, elle est encore bouffonne et tragique. Il y avait en la ville d'Alençon un procureur nommé Saint-Aignan, dont la femme avait pour amants un abbé et un gentilhomme, le fils du lieutenant-général de la province. Elle réussit à les tromper quelque temps l'un et l'autre, outre son mari; mais enfin la candeur du gentilhomme fut prise en pitié par une servante, qui lui révéla tout. Celui-ci, fort confus d'avoir été pris pour dupe, ne dissimula pas à la dame son violent dépit, et s'éloigna pour ne plus revenir. Une rupture faite avec autant d'éclat pouvait être suivie d'explications, de confidences indiscrètes, et c'était là ce que redoutait beaucoup la femme du procureur. Elle raconta donc à son mari qu'elle était vivement blessée de certaines démarches faites auprès d'elle par le fils du lieutenant-général; puis elle lui

conseilla de prévenir par un meurtre secret les redoutables tentatives d'un amour insensé. Saint-Aignan se laissa persuader; le gentilhomme fut appelé par un message dans une maison d'Argentan, et là, surpris sans défense, il fut massacré. Mais ce crime avait eu des témoins, et les deux complices, le procureur et sa femme, se virent contraints de fuir en Angleterre. Ils revinrent toutefois en France après un court exil, ayant obtenu leur pardon par l'intercession de quelques seigneurs de la cour, et, s'il faut en croire Marguerite, du roi d'Angleterre lui-même.

Mais, en leur faisant grâce de la peine capitale, à laquelle ils avaient été condamnés par contumace, le roi ne leur accordait pas la remise de quinze cents écus qu'ils devaient verser entre les mains du lieutenant-général d'Alençon, pour frais de procès. Saint-Aignan avait fort à cœur cette amende de quinze cents écus, et ne pouvait se résoudre à payer. Il vient donc à Paris consulter le célèbre magicien Jean Gallery, et le prier d'invoquer en sa faveur l'aide toujours secourable des puissances infernales. A sa prière, Gallery fait une foule d'évocations, et interroge tous les truchements de l'enfer. Un matin qu'ils étaient rassemblés pour quelque expérience solennelle, Gallery lui montre cinq figures de bois, dont trois avaient les mains pendantes, et les deux autres les mains levées. — Il y a deux personnes, lui dit alors l'enchanteur, dont vous devrez rechercher l'amitié; il y en a trois

que vous aurez pour ennemies et dont il faut vous délivrer. Votre choix est libre. — Je veux être aimé, répond Saint-Aignan, du roi et de M. le chancelier d'Alençon. — Vous placerez donc ces figures, ajoute Gallery, sous l'autel où ils entendront la messe, et je vous apprendrai les paroles qu'il faudra prononcer pour que le charme ait son effet. Maintenant dites-moi de quels ennemis vous souhaitez la fin prochaine? — Du lieutenant-général d'Alençon, poursuivit le procureur, car il ne me pardonnera jamais la mort de son fils; puis de la duchesse d'Alençon, car le lieutenant-général est trop dans ses bonnes grâces, et ils ont travaillé tous deux à ma perte; en dernier lieu, de ma femme, dont les galantes entreprises ont été la première cause de tous mes malheurs. Or, bien qu'il fût doué, comme il paraît, de la seconde vue, maître Jean Gallery ne soupçonnait pas qu'un tiers personnage assistait à cette conférence cabalistique. Les allées fréquentes et mystérieuses de Saint-Aignan dans la rue de la Harpe avaient inquiété sa femme. En conséquence elle avait suivi son mari jusqu'au collége de Justice, en avait franchi le seuil sur ses pas, et avait même pénétré dans les appartements du magicien. C'est ainsi qu'ayant appliqué son oreille contre la porte de la chambre où se tramait le complot, elle avait tout entendu. Ayant donc été trouver le lendemain un de ses oncles, qui était maître des requêtes du duc d'Alençon, elle lui confia l'horrible

mystère : celui-ci communiqua cette confidence a chancelier d'Alençon, qui s'empressa d'avertir la rein régente et la duchesse, et, par leurs ordres, le prévô de La Barre fit arrêter le procureur avec son con seiller Gallery. Leur procès fut bientôt achevé, car il firent, dit-on, les aveux les plus sincères, et on le envoya dans les galères du roi expérimenter la puis sance de leurs sortiléges.

Tel est le récit de Marguerite de Navarre (1). Nou ne prétendons pas en garantir l'exactitude, mais nou n'avons aucun moyen de le contrôler ; les pièces du procès instruit contre Saint-Aignan et Gallery ne son pas entre nos mains.

On trouve un Jean Gallery, procureur de la fabrique de l'église de Durtal, plaidant en 1506 contre les moines du prieuré de Gouis (2). Il était sans doute parent de l'infortuné magicien.

GARNIER (JEAN).

On lit dans la *Bibliothèque française* de La Croi du Maine : « Jean GARNIER, sieur de La Guiardière « natif de Laval au Maine, poëte français et histo

(1) *Contes et nouvelles*, t. I, p. 1 et suiv.
(2) Cartulaire de Gouis, à la Bibliothèque nation., fonds lat num. 5,447, fol. 75, verso.

rien. Il a écrit plusieurs poésies françaises, et entre autres un poëme qu'il intitula *La mer Rouge*. Ce livre n'est encore imprimé. J'ai appris ceci de M. de Lorière, frère du susdit. » Nous n'avons pas d'au-'es renseignements sur ce Jean Garnier. Son poëme e la *Mer Rouge* est sans doute demeuré manuscrit, t La Croix du Maine nous laisse ignorer même la ıatière de ses écrits historiques.

GARNIER (ROBERT).

Il ne s'agit pas ici d'un écrivain obscur, dont il faut éniblement rechercher la trace dans les vieilles an-ıles de la province, et dont les ouvrages, depuis ngtemps oubliés, ne se retrouvent plus sur les rayons ›s bibliothèques; Robert GARNIER est une des gloires : la France. Ce n'est pas à dire que ses contempo-ins nous aient transmis sur sa vie, sur ses mœurs, ıs les renseignements que nous voudrions posséder. ont admiré son génie poétique et l'ont célébré sur modes les plus divers; mais ils ne nous ont nné sur sa personne même aucune de ces informa-ns dont on est, de nos jours, à bon droit très-curieux. ısi, pour ne rien ajouter à ce qu'il nous est permis connaître, devrons-nous, à notre grand regret,

simplement et sommairement retracer ici les phases principales de la vie de Robert Garnier.

La date de sa naissance est incertaine. Le P. Niceron (1) et M. Desportes (2) le font naître à La Ferté-Bernard en l'année 1534 ; l'abbé Ledru, dans un article de la *Biographie universelle*, en 1545. Ces dates, comme on le voit, s'éloignent beaucoup l'une de l'autre. Scévole de Sainte-Marthe nous apprend que Robert Garnier mourut à l'âge de cinquante-six ans (3). Ce renseignement doit dissiper toutes les incertitudes, si la date de cette mort est connue. Suivant Jean Vauquelin de la Fresnaye, Robert Garnier serait mort quarante-cinq ans après Jean de La Péruse : or, celui-ci ayant cessé d'être compté parmi les vivants vers l'année 1555, il faudrait porter à l'année 1600 la date de la mort de Garnier (4). Mais M. Desportes, qui sans doute a pris ce renseignement sur les registres officiels, fait mourir Robert Garnier le 15 août de l'année 1590, et confirme en cela l'assertion de Colletet (5), de Baillet (6) et de Niceron. A ce compte, il serait né en 1534.

Dès sa première jeunesse, Robert Garnier fut des-

(1) *Hommes illustres*, t. XXI.

(2) *Bibliographie du Maine.*

(3) Scævolæ Sammarthani *Elogia*, p. 177.

(4) La Monnoye, dans ses notes sur l'édition de La Croix du Maine donnée par Rigoley de Juvigny.

(5) Mss. de la Biblioth. du Louvre, aujourd'hui brûlés.

(6) *Jugements des Savants*, art. 1340.

par ses parents à la profession d'avocat. Quand
:ès des hauts emplois était si difficile aux gens nés
s la foule, ils n'avaient guère d'autre moyen de se
duire, s'ils ne se sentaient aucun goût pour les
plois de l'Église, que de prendre de bonne heure
robe longue, et d'aller faire valoir les qualités plus
moins brillantes de leur esprit d'abord près d'un
ge présidial, ensuite près d'un parlement. Le jeune
arnier se rendit à l'école de Toulouse, qui possédait
ors quelques professeurs de grand renom. Il y a lieu
e croire qu'il suivit assidûment leurs leçons ; cepen-
ant il en fut quelquefois distrait par une autre étude.
'oulouse était fière de ses jurisconsultes, mais elle
était plus encore de ses poëtes et leur réservait ses
lus vifs applaudissements. Elle encourageait ainsi la
unesse à négliger un peu le droit romain pour la
oésie, ou, comme on dit, Thémis pour les Muses.
arnier ne résista pas à cet encouragement. A un
entiment très-délicat de la mesure poétique il joignait
n goût très-prononcé pour la déclamation ; il n'en
allait pas tant pour briguer des succès dans le genre
qu'on nommait déjà le genre sublime. En 1565, il se
présenta comme compétiteur de la palme lyrique
devant le tribunal des Jeux Floraux, et remporta le
prix. Sa vocation fut alors décidée.

Dans tous les temps l'art de faire des vers a été le
plus honoré des arts ; mais dans aucun temps, les
poëtes n'ont reçu du public un salaire convenable.

Garnier résolut de partager sa vie entre la recherch de la gloire et celle du bien-être, et demanda le bien être au métier qu'il avait appris à Toulouse, sous l discipline de Cujas ou de ses rivaux. Il vint à Paris et se fit recevoir avocat au parlement. On nous apprend, sans nous étonner, qu'il eut des succès comm jurisconsulte et comme orateur (1); mais il en eut d plus grands encore comme poëte tragique. Le poët ayant été salué par les applaudissements de la ville, le jurisconsulte fut bientôt en faveur parmi les courtisans. Aussi quand la ville du Mans eut à se fair représenter devant le roi pour le règlement de quelque affaire contentieuse, ne peut-elle pas choisir un mandataire plus sûr d'être bien accueilli. Il va sans dire que les succès de la muse tragique introduisirent avec honneur le jeune Robert Garnier dans la sociét des plus beaux esprits de la capitale. C'est alors qu'i devint l'ami d'Etienne Pasquier (2) et de Pierre d

(1) *Bibliothèque française* de La Croix du Maine.

(2) Étant au Mans il envoyait à Pasquier des paquets de bougi et Pasquier l'en remerciait dans ces vers:

Ad Robertum Garnierium

Carmina seu gallo tentes clata cothurno,
Seu patrio reddas civica jura solo,
Unus præ reliquis, Garneri candide, fulges,
Garneri patrii luxque decusque soli.
Sic, ne nocturnis fluitem vagus erro tenebris,
Ecce tuo mittis cerea Paschasio.
Nam tu si quid agis, Garneri, scilicet hoc est:
Vis lucere tuis, vis tibi, vis patriæ.

(Steph. Paschasii *Poemata*, edit. 1585, p. 122.)

Ronsard, avec lesquels il eut toujours un doux commerce de lettres et de présents.

Ayant plus tard laissé le palais pour acheter une charge de conseiller au présidial du Mans, Garnier revint avec un nom déjà célèbre aux lieux qu'il avait quittés autrefois, partant pour l'université de Toulouse. Quelques années après, nous le voyons lieutenant-criminel au même présidial. A ce titre il était, dans l'ordre civil, le personnage le plus considérable de la province, et personne ne pouvait dire qu'il s'était élevé si haut par de secrets artifices : il devait toute sa fortune à l'éclat d'un mérite partout reconnu. Cependant il avait des ennemis, même parmi les gens de sa maison. En l'année 1583, durant une épidémie qui fit de nombreuses victimes, les domestiques de Robert Garnier tentèrent de l'empoisonner, avec toute sa famille, espérant qu'il serait facile de rejeter sur le mal régnant la responsabilité de leur crime. La femme de Garnier prit seule le funeste breuvage, et des soins empressés la rappelèrent à la vie (1). Elle s'appelait Françoise Hubert, et, née dans la ville de Nogent, au Perche, elle était sœur du bailli de cette ville. C'était une femme d'un esprit distingué, « bien versée dans la poésie française, » et qui faisait pour ses amis, sinon pour le public, des vers très-estimables (2). Garnier eût été

(1) *Elogia* Scævolæ Sammarthani, p. 176.
(2) La Croix du Maine, *Bibl. franç.*; au mot *Françoise Hubert.*

inconsolable de sa perte. Le roi, qui faisait grand cas de Garnier, voulut l'élever encore, et le fit prier de venir occuper une place au grand-conseil. Garnier refusa cette dignité. Il avait connu Paris et s'en était détaché, peut-être sans peine. Les agitations de Paris ont un grand charme pour les esprits légers, mais elles agacent et fatiguent les méditatifs. Garnier voulut rester au Mans. Il paraît, toutefois, qu'il n'y trouva pas le repos et y finit tristement sa vie. Voici dans quels termes Guillaume Colletet raconte ses dernières années : « Ces disgrâces domestiques et particulières, « étant suivies des disgrâces publiques, où, comme « un bon et fidèle citoyen, il prenait tant de part, le « précipitèrent dans une mélancolie si profonde et si « noire, qu'il témoigna dès lors à ses intimes que la « vie commençait à lui être ennuyeuse. Néanmoins, « dans les sensibles déplaisirs de voir tout le royaume « en confusion, et sa province toute pleine de gens « de guerre qui ne respiraient que le sang et le feu, « il crut qu'il fallait en quelque sorte céder au temps; « si bien que, se mêlant parmi les factieux, plutôt « par hasard que par dessein formé, et songeant « plutôt à la conservation de sa triste famille qu'à « fortifier leur injuste parti, il se vit l'esprit tellement « partagé, et même dans un si grand embarras de « mortelles traverses et des maux présents, et d'appré- « hension d'autres futures calamités, que, ne pouvant « davantage résister à tant de secousses, il rendit l'es-

prit en sa ville..., l'an 1590 (1).» Ce récit voudrait re accompagné d'un commentaire. Mais tout nous anque pour dégager le texte de Colletet des périphra-s qui le rendent obscur. Durant les tumultes civils ıi suivirent la journée des Barricades, Garnier, nous t-on, se mêla parmi les factieux. Nous n'en apprenons ıs davantage. Or, pour les Seize et leurs complices, il y avait pas d'autres factieux que les volontaires en-lés sous les enseignes du Béarnais : pour ceux-ci, s factieux marchaient tous sous la conduite du Ba-fré. Nous soupçonnons, mais sans rien affirmer à :t égard, que Garnier donna des gages à la faction ıtholique, et qu'il en eut un mortel repentir aussitôt ı'elle eut dévoilé ses projets criminels. Il fut enseveli ı Mans, dans l'église des Cordeliers. Les restes mu-és de son tombeau ont été transférés et sont aujour-hui conservés au château du Luart (2).

C'est là tout ce qu'on nous a transmis sur la vie de ıobert Garnier. Il faut maintenant parler avec plus e détails de ses œuvres poétiques. Il publia d'abord : *laintes amoureuses, contenant élégies, sonnets, pîtres, chansons*, etc., etc.; Toulouse, 1565, in-4°; 'aris, 1585, et Lyon, 1602, in-12 (3). Ce recueil, ue nous n'avons pu rencontrer, eut quelque succès. 'int ensuite : *Hymne à la monarchie;* Paris, G. Buon,

(1) *Vie des Poëtes français*. Mss. de la Biblioth. du Louvre.
(2) M. Chardon, *Les frères Fréart*, p. 199.
(3) *Bibliothèques* de La Croix du Maine et de Du Verdier.

1567, in-4°. Parmi ces petits poëmes nous mentionnerons encore une *Elégie sur le trépas de P. Ronsard*, qui se trouve dans quelques éditions des tragédies de Garnier; deux pièces de vers adressées au même Ronsard, qu'on peut lire dans le recueil des *Œuvres* de Ronsard, édition de 1633 (1); un *Sonnet*, peut-être inédit, en l'honneur de Jean de Toulouse, historien de l'abbaye de Saint-Victor (2); le *Tombeau de messire Des Portes, abbé de Tyron*, imprimé avec l'élégie sur la mort de Ronsard; enfin, deux sonnets sur la mort de Charles IX. Mais ce n'est pas à ces préludes, à ces vers légers, que Garnier doit sa grande renommée; il ne prit rang parmi les poëtes qu'avec ses tragédies.

Sans vouloir retracer ici l'histoire des origines de notre théâtre, nous rappellerons tout ce qu'il en faut savoir pour apprécier l'influence que les compositions dramatiques de Robert Garnier eurent sur le progrès des lettres françaises. On sait que, vers la fin du XIVe siècle, les premiers mystères furent joués, aux portes de Paris, sur quelques tréteaux dressés à peu de frais par des bourgeois à demi lettrés de la grande ville. Ce divertissement fut d'abord blâmé comme profane, et bientôt interdit; mais plus tard, en 1402, l'interdiction fut levée, et c'est alors que fut ouvert, dans l'hôpital de la Trinité, près la porte Saint-Denys,

(1) Tom. I, p. 123, et tom. II, p. 1699.

(2) Biblioth. nation., Manuscrits de Saint-Victor, n° 432 en tête du volume.

le théâtre des confrères de la Passion. Ceux-ci ne firent paraître sur la scène que de saints personnages, et ne leur attribuèrent que les rôles les plus édifiants; il leur fut donc permis d'offenser le goût, la religion étant par eux dévotement ménagée. Quelque temps après, à côté de leur théâtre s'élevèrent des entreprises rivales, dont les directeurs placèrent les choses plaisantes avant les choses graves, et par eux fut créé le genre burlesque, qui devint ensuite, après avoir subi plus d'une épuration, la comédie de Molière et de Beaumarchais. Plus tard encore, d'autres essais furent tentés. On connaissait les tragiques grecs, on prétendit les imiter : imitations d'abord très-grossières, puis un peu moins imparfaites. Ces diverses tentatives, qui toutes eurent pour résultat un nouveau progrès, nous mènent jusqu'au milieu du xvie siècle : alors Bonaventure Des Périers et Charles Estienne traduisent l'*Andrienne* de Térence, Lazare de Baïf l'*Electre* et l'*Hécube*, Sebilet l'*Iphygénie*. En même temps, Ronsard (1) vient donner à la langue des formes inusitées,

(1) Puisque le nom de Ronsard se présente de nouveau sous notre plume, répondons ici et par avance à une critique qui pourrait nous être plus tard adressée. Nous avons pris l'engagement de faire connaître tous les écrivains nés dans la circonscription territoriale dont la ville du Mans fut, à diverses époques, le chef-lieu temporel ou spirituel. Pour remplir cette promesse, nous avons déjà parlé d'un nombre assez considérable d'écrivains nés dans la portion de l'arrondissement de Vendôme, qui, faisant autrefois partie du diocèse du Mans, en fut distraite en 1791. Or, voici le témoignage de La Croix du

un ton, un accent jusqu'alors inconnus, et, dégagée de son vêtement gothique, la poésie nouvelle affecte déjà des allures très-hautaines. C'est à ce moment qu'Etienne Jodelle fait représenter aux colléges d'Harcourt, de Beauvais et à l'hôtel de Reims, devant Henri II, ses premiers essais tragiques. « Nulle invention dans les caractères, les situations et la conduite « de la pièce ; une reproduction scrupuleuse, une « contrefaçon parfaite des formes grecques ; l'action « simple, les personnages peu nombreux, des actes « fort courts, composés d'une ou de deux scènes et « entremêlés de chœurs ; la poésie lyrique de ces « chœurs bien supérieure à celle du dialogue ; les « unités de temps et de lieu observées, moins en vue « de l'art que par un effet de l'imitation ; un style qui « vise à la noblesse, à la gravité, et qui ne la manque

Maine sur le lieu natal de Ronsard : « Pierre de Ronsard, gen- « tilhomme vendômois, fils de messire Loys de Ronsard, sieur « de La Possonerie, près Montoire au Maine, en laquelle terre « ledit Pierre de Ronsard naquit. » Montoire relevait, pour le temporel, de Blois, et du Mans pour le spirituel ; nous devrions donc, pour observer strictement les termes de notre programme, consacrer dans ces volumes une notice à Pierre de Ronsard. Cependant, qui viendrait rechercher des renseignements sur cet écrivain dans un ouvrage qui a pour objet l'histoire littéraire du Maine ? Personne assurément. Lorsqu'on parle du pays de Ronsard, on ne s'inquiète guère de savoir en quelle circonscription ecclésiastique ce lieu se trouvait jadis et se trouve aujourd'hui. Ronsard n'est pas plus Manceau que Chartrain ; il est, pour tout le monde, Vendômois. Par ces motifs, nous avons cru devoir nous abstenir de publier ici une notice spéciale sur la vie et les œuvres de Pierre de Ronsard.

« guères que parce que la langue lui fait faute : » telle est, au jugement de M. Sainte-Beuve, la tragédie de Jodelle et de ses premiers imitateurs, Jean de La Péruse, Charles Toutain, Jean et Jacques de La Taille, Mellin de Saint-Gelais et Remi Belleau (1). Cette critique ne sera pas suspecte d'une excessive sévérité. Nous la trouvons, pour notre part, scrupuleusement équitable. Mais avant que Jodelle eut achevé sa carrière, sa muse, trop souvent avinée, était tombée dans le mépris, et Robert Garnier, tirant des sons plus graves, plus solennels, de la lyre tragique, recueillait tous les applaudissements (2).

(1) *Tableau hist. et crit. de la Poésie française au XVIe siècle ;* p. 210 de l'édit. de 1843.

(2) Nous devons donner ici quelques détails sur les éditions de ses œuvres tragiques.

La première tragédie de Garnier, *Porcie*, parut à Paris, en 1568, in-8°, chez Robert Estienne : *Porcie, tragédie française, avec des chœurs, représentant les guerres civiles de Rome, propre pour y voir dépeinte la calamité de ce temps, dédiée à Estienne Poictiers, sieur de La Terrasse.* En 1573, le même imprimeur publiait *Hippolyte*, in-8°. En 1574, parurent séparément, chez le même, *Cornélie, Hippolyte* (Annal. des Estienne) et *Porcie* (Bibl. Soleinne), in-8°. En 1578, *Marc-Antoine*, tragédie par Rob. Garnier, chez Mamert-Patisson, petit in-8° ; *La Troade*, chez le même, même format. En 1579, *Antigone, ou la Pitié*, in-8° (Annal. des Estienne), et la *Troade*, in-4° (Maittaire, *Ann.*, III, 778), chez le même éditeur. En 1580, les *Tragédies* de Rob. Garnier, conseiller du roi et de Monseigneur, lieutenant-général criminel au siége présidial et sénéchaussée du Maine; Paris, Mamert-Patisson, in-12. C'est la première édition des œuvres de Garnier ; elle ne contient que *Porcie, Hippolyte, Cornélie, Antoine, la Troade* et *Antigone*. La même

M. Sainte-Beuve suppose que la première tragédie de Garnier fut représentée vers l'année 1573, date de la mort de Jodelle. Cette supposition ne doit pas être fondée ; la première édition de *Porcie* est, en effet, de l'année 1568, et il est assez vraisemblable que cette pièce fut jouée quelque temps avant d'être imprimée. Or reculer de quelques années l'apparition des essais

année parurent, pour la première fois et séparément, chez le même libraire, *Sédécie, ou les Juives*, in-8°, et *Bradamante*, tragi-comédie sans chœurs, in-8°. A dater de cette époque, les éditions des œuvres complètes de Garnier se succèdent avec une étonnante rapidité : les *Tragédies* de Robert Garnier, moins *les Juives*, Paris, Patisson, 1582, in-12 ; Paris, Patisson, 1585, in-12 (première édition complète) ; Toulouse, Jagourt, 1588, in-12 ; Lyon, Frellon, 1592 ; Anvers, Ruault, 1592, in-16 ; Lyon, Frellon, 1595, in-12 ; Rouen, Du Petit-Val, 1596, in-12 ; Rouen, Mallais, 1596, in-12 ; Lyon, Pillehotte, 1597 ; Niort, Porteau, 1598 ; Paris, Ve Buon, 1599 ; Paris, Bertault, 1599 ; Rouen, Du Petit-Val, 1599 ; Lyon, Hier. Rigaud, 1600 ; Lyon, Clocquemin, 1602, in-12 ; Saumur, Porteau, 1602, in-12 ; Rouen, Reinssart, 1604 ; Rouen, Du Petit-Val, 1604, in-12 ; Rouen, le même, 1605, in-12 ; Lyon, Ancelin, 1606 ; Paris, Lefebvre, 1607 ; Paris, Fusy, 1607 ; Paris, Lecuyer, 1608 ; Rouen, Doré, 1609 ; Rouen, Du Petit-Val, 1609 ; Rouen, Ovyn, 1611 ; Rouen, de Rouves, 1612 ; Rouen, Du Petit-Val, 1616 ; Lyon, Cl. Morillon, 1617 ; Rouen, sous divers noms de libraires, 1618 ; Rouen, Piterson, 1619 ; Paris, Vallet, s. d. ; Paris, M. Guillemot, s. d. (1673), in-12.

Nous avons dressé ce catalogue sur ceux de la Bibliothèque nationale et de la bibliothèque de Soleinne, et sur le *Manuel* de M. Brunet. Il faut y ajouter deux traductions en anglais, l'une d'*Antoine*, l'autre de *Cornélie* : — *Antonius a tragedie written in french by R. Garnier, with a discourse of life and death, written id french by Phil. Morney*, both done in english by Mary Herbert, countess of Pembroke ; Lond., 1592, in-4°. — *Cornélia, translated by T. Kidd* ; Lond., 1594, in-4°.

de Garnier, c'est mieux établir l'originalité de sa manière. Les nouveaux tragiques s'étaient inspirés des Grecs, et leur avaient tout emprunté : mise en scène, sujets, fictions et méthode. Garnier prit pour maître un tragique moins sobre qu'Eschyle, moins noble que Sophocle, moins tendre qu'Euripide, le Romain Sénèque (1). On connaît les défauts de Sénèque; ils ont été bien souvent signalés : c'est un rhéteur qui déclame sur tout, chez qui l'accent de la passion est toujours exaspéré, dont les coups de force étonnent l'esprit, sans jamais émouvoir le cœur. Ces défauts se retrouvent chez Garnier. M. Sainte-Beuve a fait une brève analyse de *Porcie*. Rien ne saurait être plus simple que le plan de cette pièce. Quelquefois, il est vrai, Garnier donne un peu de mouvement à ses personnages, mais cela paraît leur causer de la gêne et leur faire perdre contenance : ils n'ont pas été créés pour agir, mais pour se poser à la manière des statues antiques. Que leur front pâle et contracté exprime les passions les plus vives, que les plus lugubres accents sortent avec fracas de leur robuste poitrine; mais qu'ils soient toujours vus de face par le spectateur, et qu'ils sortent de la scène comme ils y sont entrés, d'un pas grave, sans déranger un seul des plis de leur tunique. Telles sont les prescriptions de Sénèque.

(1) C'est une observation déjà faite par Scévole de Sainte-Marthe : « Senecæ quidem ille potius quam Græcorum æmu-« lator. » (Scævolæ Sammarthani *Elogia*.)

Garnier s'y conforme scrupuleusement. Ajoutons que les sentiments et les discours de ses héros tragiques répondent à leurs allures. Dès qu'ils ont récité quelques vers, on connaît leur patrie : *Corduba me genuit;* ils viennent tous d'Espagne, et s'expriment tous sur le ton rude et hautain qui est le propre des gens de cette nation. Le maître et le disciple tombent dans les mêmes excès. Mais n'appelle-t-on pas excès l'exagération d'une qualité très-recommandable ? Ce qui manquait surtout à Jodelle, c'était la vigueur : la vigueur emphatique de Garnier anoblit les caractères, les passions, le style, éleva l'art théâtral. C'est le principal mérite de cet écrivain. Il suffit de comparer la première en date de ses tragédies à celles de Jodelle et de La Péruse, pour apprécier aussitôt combien diffèrent le ton des unes et celui des autres. Cette comparaison, c'est Ronsard qui l'a faite :

Le vieil cothurne d'Euripide
Est en procès entre Garnier
Et Jodelle, qui, le premier,
Se vante d'en être le guide.

Il faut que ce procès on vide,
Et qu'on adjuge le laurier
A qui mieux, d'un docte gosier,
A bu de l'onde aganippide.

S'il faut épelucher de près
Le vieil artifice des Grecs,
Les vertus d'une œuvre et les vices,

Le sujet et le parler haut
Et les mots bien choisis, il faut
Que Garnier paye les épices (1).

n d'autres termes, c'est pour Garnier que se prononcent les juges, présidés par Ronsard, et Pasquier, apporteur de la sentence, s'exprime ainsi : « Jamais nul des nôtres n'obtiendra requête civile contre cet arrêt (2). » *Le parler haut*, dit Ronsard ; *le parler aut, grave et tragique*, dit Brantôme (3), voilà ce ui distingue Garnier de tous les tragiques de son emps. Rotrou fut, dans ce genre, bien supérieur à Garnier : nous ne le contestons pas, mais nous réclamons pour celui-ci l'honneur d'avoir introduit sur notre scène, en imitant Sénèque, cette langue grave, forte, solennelle, que Rotrou vint ensuite parler avec plus d'élégance et de correction.

Il faut citer quelques-uns de ces vers, dont le tour, l'éclat, la majesté ont dû sembler aux contemporains

(1) Vers de Ronsard, en tête de *Cornélie*. Les épices étaient payées par les plaideurs qui gagnaient le procès.

(2) *Recherches de la France*, tom. I, liv. VII, ch. IV.

(3) *Grands Capitaines*, Vie de Henri II. — Tous les contemporains de Garnier se sont accordés pour exprimer dans les mêmes termes ce qui fait l'originalité de sa manière poétique. Nous citerons encore ces vers de Jacques Courtin de Cissé, déjà reproduits par l'abbé Goujet (*Biblioth. franç.*, t. XII, p. 304) :

Docte Garnier, qui, d'une docte audace,
As animé le français échafaud,
Et qui premier d'un style grave-haut
Fis vergogner l'athénienne grâce.

de Jodelle quelque chose de vraiment nouveau. Voi pour premier exemple une scène de *Cornélie*. Brutu Cassius et Décimus gémissent sur les misères (Rome et s'encouragent à frapper le sein de Césa C'est un sujet devenu banal sur la scène française. ne l'était pas du temps de Garnier, et le poëte fait ain parler ses personnages :

CASSIE.

Misérable cité, tu armes contre toi
La fureur d'un tyran pour le faire ton roi ;
Tu armes tes enfants, injurieuse Rome,
Encontre tes enfants, pour le plaisir d'un homme !
Il ne te souvient plus d'avoir fait autrefois
Tant ruisseler de sang pour n'avoir point de rois,
Pour n'être point esclave et ne porter, fléchie,
Au service d'un seul, le joug de monarchie.
Ores dessus nos corps l'un sur l'autre étendus,
Comme épis en juillet quand les champs sont tondus,
Tu bâtis du royaume, et, pour être asservie,
Libérale de sang, employes notre vie.....
Puis il y a des Dieux ! Puis le ciel et la terre
Vont craindre un Jupiter terrible de tonnerre !
Non, non, il n'en est point : ou, s'il y a des Dieux,
Les affaires humains ne vont devant leurs yeux ;
Ils n'ont souci de nous, des hommes ils n'ont cure,
Et tout ce qui se fait se fait à l'aventure.....
Quoi, Brute, nous faut-il, trop craignant le danger,
Laisser si lâchement sous un prince ranger ?
Faut-il que tant de gens, morts pour notre franchise,
Se plaignent aux tombeaux de notre couardise ?

Et que les pères vieux voisent disant de nous :
Ceux-là ont mieux aimé, tant ils ont les cœurs mous,
Honteusement servir, en démentant leur race,
Qu'armés pour le pays mourir dessus la place !

Ainsi commence leur entretien. Nous avons dû supprimer quelques tirades de ce long discours. Garnier n'a jamais de mesure : il développe une idée, ainsi qu'il décrit un combat, de la façon la plus prolixe et la plus minutieuse ; comme s'il n'écrivait pas pour la scène, il ne craint aucunement de fatiguer l'attention du public. La longueur est donc un de ses grands défauts. Mais on reconnaît sans aucun doute qu'il y a des vers de la plus belle façon dans le début de ce colloque. Il se termine par ces mots, adressés par Cassius à Brutus :

Brute est vivant ; il sait, il voit, il est présent,
Que sa chère patrie on va tyrannisant ;
Et, comme s'il n'était qu'une vaine semblance
De Brute son aïeul, non sa vraie semence,
S'il n'avait bras, ni mains, sens, ni cœur pour oser,
Simulacre inutile, aux tyrans s'opposer,
Il ne fait rien de Brute, et d'heure en heure augmente
Par trop de lâcheté la force violente !
C'est trop longtemps souffert, c'est par trop enduré !
L'on dut avoir déjà mille fois conjuré,
Mille fois pris le fer, mille fois mis en pièces
Ce tyran, pour venger nos publiques détresses !

Quoi qu'on ait à reprendre dans ces vers, on ne

pourra les comparer à ceux de Jodelle sans les estimer bien plus tragiques. Oui, le ton, la cadence des périodes, l'expression même, si peu qu'elle ait de vigueur, tout ce qui caractérise l'art, la manière du poëte, est d'origine et de forme latines. Cependant, on doit le remarquer, c'est surtout dans ses écarts déclamatoires que Garnier imite particulièrement les Latins de la décadence. Alors, non content de les traduire, il les paraphrase. Or, on devine jusqu'où peut aller une paraphrase de Sénèque ou de Lucain.

Le fragment qui va suivre appartient au deuxième acte des *Juives*. Nabuchodonosor venant châtier Sédécias, roi de Jérusalem, paraît sur la scène et s'exprime en ces termes :

NABUCHODONOSOR.

Pareil aux Dieux je marche, et, depuis le réveil
Du soleil blondissant jusques à son sommeil,
Nul ne se parangonne à ma grandeur royale ;
En puissance et en biens Jupiter seul m'égale.
Et encore n'était qu'il commande immortel,
Qu'il tient un foudre en main dont le coup est mortel,
Que son trône est plus haut, et qu'on ne le peut joindre
Quelque grand Dieu qu'il soit, je ne serais pas moindre
Il commande aux éclairs, aux tonnerres, aux vents,
Aux grêles, aux frimas et aux astres mouvants ;
Insensibles sujets ! Moi, je commande aux hommes,
Je suis l'unique Dieu de la terre où nous sommes !
S'il est, alors qu'il marche, armé de tourbillons,
Je suis environné de mille bataillons

De soldats indomptés, dont les armes luisantes
Comme soudains éclairs brillent étincelantes...
L'Aquilon, le Midi, l'Orient je possède;
Le Parthe m'obéit, le Persan et le Mède,
Les Bactres, les Indois ; et cet Hébreu cuidoit,
Rebelle, s'affranchir du tribut qu'il me doit.
Mais il a tout soudain éprouvé ma puissance,
Et reçu le guerdon de son outrecuidance.....
Ce brave me pensait si failli de courage
De souffrir m'être fait un si vilain outrage...
S'élever contre moi ! se distraire de moi !
Contre ma volonté se penser faire roi !
C'est faire proprement aux étoiles la guerre,
C'est vouloir arracher de Jupin le tonnerre !

NABUZARDAN (1).

Il est assez puni de son ambition.

NABUCHODONOSOR.

Je lui veux bien donner autre punition.

NABUZARDAN.

A un roi ? Que peut-il endurer davantage
Que de se voir réduit en si honteux servage,
Que de se voir privé de son sceptre ancien,
Que d'avoir tout perdu, que de roi n'être rien ?

NABUCHODONOSOR.

Pour cela n'est encor ma vengeance assouvie.

(1) Lieutenant de Nabuchodonosor.

NABUZARDAN.

Et que voulez-vous plus?

NABUCHODONOSOR.

Je veux avoir sa vie.

Un peu moins d'enflure, et ces vers sont de Rotrou ; un peu moins encore, et ils sont de Corneille. Ce n'est donc pas le sentiment de la grandeur tragique qui manque à notre poëte ; c'est le goût, c'est la règle. Formé à une mauvaise école, il n'a pas appris dans quelle mesure il est permis d'élever les personnages de la scène au-dessus de la nature humaine, et, pour leur donner un visage, un port héroïques, il exagère tout, il viole toutes les proportions naturellement établies entre les choses. Ainsi Nabuchodonosor se comparant à Jupiter, pour se placer au-dessus de lui, est certes un outrecuidant. Or, l'outrecuidance n'est pas une vertu, c'est un défaut ; elle provoque non pas l'admiration, mais le sourire. D'où il résulte que, pour trop se faire valoir, Nabuchodonosor devient ridicule. C'est ce qui arrive au plus grand nombre des héros de Garnier.

Il y a donc, pour les personnages tragiques, une sorte de niveau surhumain qu'il est interdit de franchir. Mais s'il ne faut pas qu'ils prétendent trop s'élever, il ne faut pas non plus qu'ils commettent certains actes, ou tiennent certains propos qui les

ent au-dessous de cette nature conventionnelle e goût détermine toutes les formes. C'est une précaution qui n'a pas été plus que la première ée par le disciple de Sénèque. En veut-on la ;? Ce Nabuchodonosor, que nous avons vu tout ıre si hautain, si glorieux, déclarant qu'il est ıe Dieu de la terre, nous le verrons, au début isième acte des *Juives*, parlant le langage des ırs de meute et se démenant sur la scène de la la plus vulgaire. Il a vaincu Sédécias, il le tient , et veut l'envoyer à la mort. Voici comment il ıe cette résolution :

NABUCHODONOSOR.

e tiens, je le tiens, je tiens la bête prise;
ouis maintenant du plaisir de ma prise ;
chassé de tel heur que rien n'est échappé ;
lesse et marcassins ensemble enveloppé.
erné fut bien fait, les toiles bien tendues,
ien avaient été les bauges reconnues.
veneurs ont bien faitj; je le vois, c'est raison
chacun ait sa part de cette venaison.
nt au surplus je veux qu'il en soit fait curée.

;t ici l'abus des métaphores vulgaires et du style . Cet abus est très-fréquent chez Garnier. Sédéıraît devant Nabuchodonosor. Celui-ci promène ent sur son ennemi vaincu un regard plein de . C'est un effet de scène vraiment tragique ;

mais tels sont les termes dont Garnier fait usage pour le décrire :

D'un regard meurtrier le guignant, se renfrogne,
Découvrant sa rancœur par son austère trogne...

Quand les deux rois commencent leur colloque, ce ne sont que mutuelles invectives. Nabuchodonosor apostrophe Sédécias en ces termes :

Tu sembles un mâtin qui abaye et qui grogne ;

et Sédécias lui réplique sur le même ton :

C'est toi-même, mâtin, qui te pais de charogne !

Quelques vers d'*Hippolyte* viendront bien à la suite de ceux-là. La nourrice de Phèdre lui dit :

Réprimez, je vous pri', cette ardeur malheureuse,
Réprimez cette amour qui arde incestueuse
Autour de vos rognons... ;

et Phèdre lui répond :

Las ! nourrice, il est vrai ; mais je ne puis que faire ;
Je me travaille assez pour me cuider distraire
De ce gluant amour, mais toujours l'obstiné
Se colle plus étroit à mon cœur butiné.

Ailleurs, c'est Hippolyte qui s'écrie :

Je ne saurais sortir libre de son cordage...
O beau soleil luisant, belle et claire planète,
Qui pousses tes rayons dedans la nuit brunette,
O Dieu, grand perruquier, qui, lumineux, éteins,
Me décharnant les yeux, l'horreur des songes vains !...

C'en est assez. Il n'y a pas de systèmes qui tiennent devant de tels exemples, et, malgré tout ce qu'on a dit de nos jours pour décrier ce qu'on appelle les fadeurs du bon ton, et pour engager les nouveaux poëtes à tout oser dans les fables tragiques, nous portons au plus téméraire de nos docteurs le défi d'approuver les vers que nous venons de citer. Hâtons-nous, toutefois, d'ajouter que, s'il faut condamner absolument ces locutions triviales, nous ne pouvons sans injustice les trouver aussi répréhensibles dans les tragédies de Garnier que dans un ouvrage de notre temps. Du temps de Garnier la langue n'était pas formée; le goût public n'avait pas encore décidé que certains mots du langage usuel ne pouvaient être anoblis, et devaient être à jamais exclus du vocabulaire tragique. Que l'on traduise en latin tout son discours sur la prise de la « bête » et de ses « marcassins, » et l'on aura quelques vers de Sénèque, ni plus ni moins intolérables que beaucoup d'autres. Ainsi « l'austère trogne » est le *durum supercilium* d'Ovide ; « autour de vos rognons » a pour objet de rendre la locution *circum præcordia*, qui est de Virgile ; « gluant amour » n'a peut-être pas d'analogue en latin, mais avant qu'on eût préféré les liens aux « cordages » de l'amour, ce dernier terme traduisait exactement celui de *vincula*, si souvent pris au figuré par les Latins ; enfin la « nuit brunette » répond au *nigræ tenebræ* de Stace, et le

Dieu « grand perruquier, » le Dieu qui a une grande perruque, c'est-à-dire, pour s'en tenir au sens primitif de ce mot, une grande chevelure, est tout simplement le *sol crinitus*, *comatus*, qui, vers le soir, suivant le dire de Stace, va laver cette perruque rutilante à la fontaine de l'Océan.

On rencontre un grand nombre de ces latinismes dans Ronsard et dans tous les poëtes du temps de Garnier, et, si nous en avons beaucoup rejeté, nous en avons conservé quelques-uns. Encore une fois, ce ne sont pas là des offenses faites avec préméditation à ce qu'on appelle les règles du beau langage; il s'agit tout simplement de locutions passées de mode, ou que la mode n'a jamais consacrées, et dont la plupart sont aujourd'hui réputées vulgaires. Garnier n'outrageait pas les règles; il ne les connaissait pas.

Nous avons parlé de la mise en scène de Garnier, des caractères et de la pose de ses personnages. Nous devons maintenant signaler dans ses tragédies une autre nouveauté, les narrations épiques. Voici comment il narre le siége de Jérusalem par Nabuchodonosor:

AMITAL.

Déjà le grand flambeau qui court perpétuel
Avait fait dessus nous un voyage annuel,
Et luisant retraçait une course seconde,
Ayant par deux saisons retournoyé le monde,
Depuis que votre armée, effroyable en soldarts,
Notre ville assiégeait close de toutes parts.

Vos balistes avaient sa muraille percée ;
Jérusalem était à demi renversée ;
La plus grand' part du peuple et des chefs étaient morts.
Nous avions soutenu mille sanglants efforts,
Résolus à la mort, plus que lionnes fières
Défendant leurs petits qu'on force en leurs tanières.
La faim plus que le fer pâles nous combattait
Et la férocité de nos cœurs abattait...
Nous ressemblions errants par les places dolentes,
Non des hommes vivants mais des larves errantes...
Or, le sac de Sion et sa captivité
Prédits étaient venus à leur temps limité ;
Jà le mal nous touchait ; telle était l'ordonnance
Du grand Dieu qui voulait châtier notre offense ;
Et comme, lorsqu'il veut nous punir rudement
Il fait que nous perdons tout humain jugement,
Nous en fûmes ainsi ; car n'ayant corps de garde,
Sentinelle, ni ronde, et sans nous donner garde,
Comme si retirés fussent nos ennemis,
En nos couches sans peur reposions endormis,
Quand, ô cruel méchef ! lorsque la nuit ombreuse
Vers le jour sommeillant cheminait paresseuse...,
Le camp de Babylon, sans crainte des hasards,
Avec grands hurlements échèle les remparts,
Donne dedans la brèche, et, ne trouvant défense,
Rangé par escadrons dans la ville s'élance,
Gagne les carrefours, s'empare des lieux forts
Et sur le temple saint fait ses premiers efforts.
Tout est mis aux couteaux, on n'épargne personne,
A sexe ou qualité le soldat ne pardonne ;
Les femmes, les enfants et les hommes âgés
Tombent sans nul égard pêle-mêle égorgés :

Le sang, le feu, le fer, coule, flambe, résonne;
On entend maint tambour, mainte trompette sonne;
Tout est jonché de morts; l'ennemi sans pitié
Meurtrit ce qu'il rencontre et le foule du pié.

L'auteur raconte ensuite la fuite du roi et de sa mille :

Un chemin se présente aux montagnes tendant
Pour gagner l'Arabie et laisser l'Occident.
Il est rude, pierreux, raboteux et sauvage;
Les rocs des deux côtés mal-aisent le passage.
Ores il faut grimper amont un rocher droit,
Ore il faut devaler par un chemin étroit.
Vous voyez à vos pieds l'horreur d'un précipice.....
Un torrent bruit à bas, qui court en bouillonnant,
Entraînant maints ormeaux qu'il va déracinant.
Là, le roi, ses enfants, et nous autres pauvrettes
Cheminons en frayeur par des voies secrètes.
La nuit était obscure, et nos humides yeux
Ne voyaient pour conduite aucune lampe aux cieux.
Toutefois en bronchant, en tombant à toute heure,
Nous franchissons enfin cette rude demeure,
Descendons en la plaine et hâtons notre pas,
Chaque mère portant son enfant en ses bras.
Vous eussiez eu pitié de nous voir demi-nues
Courant et haletant par sentes inconnues,
Le front échevelé regardant à tous coups
Si l'ennemi sanglant accourait après nous...

Dans la première partie de ce récit le vers e court, heurté, vif, plein de vigueur; il s'agit de dé

rire les horreurs d'un siége : dans la seconde, il 'agit d'une retraite ; le rhythme des mots s'abaisse, a phrase s'allonge et devient languissante. Ce sont là es nuances que personne n'avait soupçonnées avant Garnier.

Les fragments que nous venons d'emprunter aux œuvres poétiques de Garnier peuvent donner, il nous semble, l'exacte mesure de ses qualités et de ses défauts. On e vit d'abord que les qualités, et elles furent très-estimées. Garnier fut proclamé par ses contemporains le ictateur de la scène française, et ses tragédies furent référées à toutes les autres. Les critiques de profession, comme Du Verdier, n'hésitèrent pas à déclarer qu'il avait surpassé tous ses rivaux, même les Grecs. Il ut cité par ses contemporains avec tous les hommages le la déférence la plus respectueuse, comme un de ces auteurs dont la réputation dûment consacrée ne doit plus périr (1). Plus tard les défauts de Garnier furent seuls remarqués, et l'on en vint à dire que ses tragédies, écrites dans un patois barbare, ne supportent pas la lecture. Il y avait eu de l'excès dans l'admiration ; il y eut dans le dédain de l'injustice. Nous devons sans

(1) Ainsi Pierre Ayrault, à la fin de ses Plaidoiries, cite les vers suivants de Garnier :

Les dieux aiment justice et poursuivent à mort
Tous les juges qui font aux autres hommes tort.
Ils tiennent le parti du faible qu'on oppresse
Et font choir l'oppresseur en leur main vengeresse.

doute reconnaître que l'audace de Garnier est souvent téméraire, qu'il manque d'expérience, et par conséquent de goût et de méthode, qu'il blesse plus d'une fois nos oreilles par des propos grossiers, et, pour tout dire en un mot, qu'il n'a pas même soupçonné les convenances, les lois de la scène; mais, d'autre part, il faut remarquer, il faut approuver l'énergique façon de ses vers, il faut louer la noble tenue de ses personnages, et tenir grand compte de sa puissante et féconde initiative. Qu'est-ce, en effet, que ce poëte inculte? C'est l'aïeul du grand Corneille!

GARNIER (JULIEN).

Julien GARNIER, né à Connerré, entra dans la congrégation de Saint-Benoît en 1689 et fit profession à Saint-Melaine de Rennes, le 30 septembre 1690, à l'âge de vingt ans. Il étudia la théologie chez les Bénédictins de Saint-Vincent, au Mans, sous la discipline du célèbre Michel Piette. Mais l'étude vers laquelle il se sentit le plus d'inclination et d'aptitude, fut celle de la langue grecque. Il acquit bientôt la réputation d'un helléniste distingué. Mabillon avait entendu louer son savoir et ses mérites ; il le fit venir à Paris, en l'année 1699, pour l'associer à ses grands travaux.

En 1701, Julien Garnier fut chargé par ses supérieurs de donner une nouvelle édition des œuvres de saint Basile. Ce n'était pas une tâche facile. Erasme et George de Trébisonde avaient publié des versions estimées de saint Basile, mais il leur manquait un texte digne de confiance. Le premier et le principal soin de Garnier fut de rechercher et de comparer tous les manuscrits grecs des œuvres de saint Basile, qui existaient dans les bibliothèques publiques et dans les bibliothèques privées. Il fut aidé dans ce travail par François Faverolles, trésorier de l'abbaye de Saint-Denys. Antonio Salvini lui envoya les variantes qu'il rencontra dans un manuscrit de Florence; J.-Christ. Wolff, qui avait étudié divers manuscrits d'Angleterre, fit remettre au nouvel éditeur les leçons qu'il avait recueillies; Bernard de Montfaucon lui procura des notes et des copies d'opuscules inédits de saint Basile qu'il avait reçues d'Italie. Après dix années d'un labeur assidu, Garnier publia le premier volume des œuvres de saint Basile. Ce volume parut en 1721, chez J.-B. Coignard, in-fol. Il contient, outre une savante préface de Garnier, neuf homélies de saint Basile sur l'Hexameron, treize homélies sur les Psaumes, cinq livres contre Eunomius, avec un appendice fort étendu et des tables très-bien faites, qui sont de François Faverolles. Le texte de cette édition est très-estimé; la traduction latine ne l'est pas moins. Le second volume des œuvres de saint Basile parut en

1722 ; il contient un grand nombre d'opuscules. La préface de ce volume est considérable. Garnier s'était acquitté consciencieusement de la tâche qui lui avait été donnée par ses supérieurs : non-seulement il avait collationné tous les textes, mais encore il avait examiné avec beaucoup de soin si tous les écrits attribués à saint Basile sont vraiment de lui, et cet examen l'avait conduit à n'en pas admettre un certain nombre dans la collection des œuvres de l'éloquent évêque de Césarée. Il a exposé, dans ses savantes préfaces, les motifs de ces jugements.

Une maladie cruelle enleva Garnier avant qu'il eût achevé la publication des œuvres de saint Basile. En terminant la préface du second volume, il annonçait au public que l'état de sa santé ne lui permettrait pas de publier le troisième avant la fin de l'année 1723 ; mais il ne put pas même remplir cet engagement. Le mal empirant, il fut mis en pension par les supérieurs de son ordre chez les frères de la Charité, à Charenton, où il mourut le 3 juin 1725, à l'âge de cinquante-cinq ans. Le troisième volume des œuvres de saint Basile fut publié cinq ans après, en 1730, par les soins de Prudent Maran (1).

(1) *Hist. litt. de la congr. de Saint-Maur*, p. 470.

GARNIER (JEAN-JACQUES).

Jean-Jacques GARNIER est né à Gorron, bourg de l'archidiaconé de Passais et de l'élection de Mayenne, le 18 mars 1729, de parents pauvres, qui se firent un devoir de sacrifier leurs modestes épargnes à l'éducation de leur fils. Nous ignorons quels furent les premiers maîtres de Garnier, mais nous savons qu'il profita sous leur discipline. Ses études achevées, il vint à Paris y chercher un emploi. Voici quelques détails sur ce voyage et sur les étranges aventures qui en furent la suite. Nous empruntons ce récit à la *Notice sur la vie et les ouvrages de M. Garnier*, lue par M. Dacier, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions, dans la séance publique du 11 avril 1806.

Ainsi s'exprime l'auteur de cette notice : « Quand « il fut arrivé dans la capitale, à l'âge d'environ dix- « huit ans, il pouvait dire, comme Bias : Je porte « tout avec moi. Quoiqu'il eût voyagé modestement « à pied, il n'avait plus que vingt-quatre sous dans « sa poche. En passant par la rue de La Harpe, il vit « des enfants se précipiter en foule par une porte « qu'une inscription en lettres d'or, placée au-dessus, « lui apprit être la porte du collége d'Harcourt. Il

« entre avec eux; tous se dispersent aussitôt dans
« les classes, et il reste seul dans la cour. Le sous-
« principal, chargé de la police de ce petit état, lui
« demande pourquoi il n'entre pas en classe avec les
« autres. Garnier répond qu'il a terminé son cours
« d'études, qu'il vient à Paris pour chercher à tirer
« parti du peu qu'il sait, et il ne lui dissimule pas sa
« situation. Sa franchise et sa naïveté intéressent le
« sous-principal; il questionne le jeune homme sur
« les auteurs classiques grecs et latins; il est satisfait
« de ses réponses et le présente au proviseur, qui lui
« assure dès l'instant même le logement et la subsis-
« tance, et l'exhorte à étudier et à être tranquille sur
« son sort. Devenu commensal du collége d'Harcourt,
« Garnier s'y concilia l'estime générale, et, après y
« avoir passé plusieurs années, livré sans réserve à
« l'étude la plus assidue et la plus opiniâtre, il en
« sortit en état de se suffire à lui-même et d'aspirer à
« prendre place parmi les hommes capables de servir
« utilement les lettres par leurs travaux et leurs
« veilles. Il eut alors occasion de faire connaissance
« avec M. Ménard de Chousy, premier commis du
« ministère de la maison du roi, qui le présenta
« au ministre, M. le comte de Saint-Florentin, depuis
« duc de La Vrillière, auquel il inspira de l'intérêt et
« dont il ne tarda pas à se concilier la bienveillance,
« en se dévouant à travailler en secret à un ouvrage
« auquel devait mettre son nom un ami ou un pro-

« tégé du ministre, assez bizarre pour vouloir se faire « passer pour savant sans avoir rien appris, pour « homme de lettres sans littérature, et pour auteur « d'un ouvrage sans avoir eu la peine ou le plaisir de le « faire. Mais ce qui contrariait le plus M. Garnier, et « lui causait une peine réelle, c'était de voir l'auteur « prétendre se mettre l'esprit à la torture pour gâter « chaque morceau qu'il lui fournissait, croyant par « là se l'approprier, et rendre ainsi l'ouvrage indigne « du véritable auteur et de l'impression. Cette exces- « sive complaisance méritait d'être récompensée ; elle « le fut en effet d'une manière honorable. L'abbé « Sallier, professeur de langue hébraïque au collége « royal de France, étant devenu par l'âge hors d'état « de continuer ses fonctions avec exactitude, le mi- « nistre, qui, au nom du roi, disposait des chaires du « Collége royal, lui donna pour adjoint, en 1760, « l'homme de lettres qui avait fait peut-être le plus « grand des sacrifices, celui de son amour-propre. »

Il nous a paru que ce fragment de la notice de M. Dacier devait servir d'exorde à notre récit. On ne sait pas assez que la plupart des savants sont nés pauvres. Quand on les voit au faîte des honneurs, on se contente de leur porter envie ; on ne se demande pas comment ils y sont parvenus. Cependant c'est bien une partie de leur gloire que d'avoir supporté les affronts, la misère, tant de cruelles épreuves, sans se laisser abattre et sans maudire leur vocation.

M. Dacier nous laisse ignorer le nom du courtisan qui se servit de la plume de Garnier. Il aurait dû nous faire la confidence entière. Voilà un détail perdu peut-être pour l'histoire. Il ne paraît pas, du reste, que Garnier ait été curieux de publier ses premiers ouvrages sous son propre nom. M. Barbier croit, en effet, pouvoir lui attribuer ces écrits anonymes : *Le commerce mis à sa place*; Paris, 1756, in-12 (1), et *Le bâtard légitime ou le triomphe du comique larmoyant;* Amsterdam, 1757, in-12. Néanmoins ces attributions ne sont pas certaines; la seconde nous semble particulièrement douteuse.

Nous n'avons entre les mains aucun écrit de Garnier antérieur à son mémoire, ou plutôt à son *Traité de l'origine du gouvernement français* (2), couronné, en 1761, par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Voici le sujet de prix qui avait été proposé par l'Académie : « Examiner ce qui est resté en France, « sous la première race de nos rois, de la forme du « gouvernement qui subsistait dans les Gaules sous « la domination romaine. » C'était une question qu'il était difficile de résoudre. Dans l'état des études historiques, quel parti devait prendre l'écrivain? Devait-il, adoptant pour vraies les suppositions aventureuses du comte de Boulainvilliers, faire la plus grande part

(1) *Dictionn. des anonymes et des pseudonymes.*
(2) Publié sous ce titre en 1765; Paris, Vente, in-12.

aux traditions germaniques dans les institutions civiles et religieuses qui succédèrent aux tumultes anarchiques de la conquête? Devait-il, suivant la route contraire, récemment tracée par l'abbé Dubos, nier l'importation des mœurs et des coutumes franques, et faire survivre à la conquête toutes les institutions gallo-romaines? L'Académie n'ignorait pas que les érudits étaient partagés entre l'une et l'autre doctrine ; elle demandait la solution d'un problème dont elle ne pouvait se dissimuler la gravité. Si l'opinion du comte de Boulainvilliers était, sous une forme paradoxale, l'apologie de la noblesse héréditaire et de la souveraineté seigneuriale, celle de l'abbé Dubos, qui ruinait la base historique de cette prétendue souveraineté, devait être favorablement accueillie par le tiers-état, par les philosophes. Garnier la défendit avec vigueur. De ce principe, qu'un peuple conquérant ne saurait fonder un établissement durable, s'il n'est plus nombreux, plus civilisé que le peuple conquis, Garnier argumente pour démontrer que la race franque a dû renier ses propres traditions aussitôt après la conquête, que l'introduction de l'élément barbare dans la société gallo-romaine ne l'a pas modifiée d'une manière notable, et que le gouvernement civil et militaire établi dans les Gaules par les empereurs y subsistait encore au temps des rois mérovingiens. Il remarque bien quelques différences entre le régime administratif des provinces romaines sous l'Empire et le gou-

vernement féodal; mais ces différences lui paraissent plutôt nominales que réelles. Suivant lui, si des noms nouveaux ont été donnés aux anciennes charges, l'ordre hiérarchique des officiers, des magistrats, n'a pas été changé. De même que l'administration, la législation impériale a été conservée; les lois qui, même sous les Mérovingiens, régissent la propriété, ne sont pas barbares; elles sont romaines: on retrouve dans le code de Justinien tout ce qui concerne les coutumes observées au sujet des impôts, des dons gratuits, des exemptions, des bénéfices militaires et ecclésiastiques. Telle est sommairement la thèse historique développée par Garnier. De nos jours on s'accorde à reconnaître l'influence prépondérante de l'élément romain dans la constitution de la société française (1); cependant, depuis l'année 1761, nos origines nationales ont été l'objet d'études nouvelles, et ces études ont justifié quelques assertions de Boulainvilliers. S'il avait mal vu l'ensemble, il avait plus d'une fois, dans le détail, soupçonné la vérité.

Garnier fut admis à l'Académie des Inscriptions peu de temps après avoir été couronné par elle comme auteur du mémoire que nous venons d'analyser. Il remplaça l'abbé Belley comme membre associé, et fut ensuite compté parmi les membres pensionnaires,

(1) M. Guizot, *Histoire de la civilisation en France*, t. I, p. 198. — M. Augustin Thierry, *Récits des temps mérovingiens*, I, p. 207.

en l'année 1781, après la mort de La Curne de Sainte-Palaye.

Nous aurons occasion de dire quelles furent les mœurs de l'abbé Garnier; quels furent, durant le cours d'une longue vie, au milieu des plus difficiles épreuves, son respect pour les lois de la conscience et le désintéressement de tous ses actes. Ses principes littéraires n'étaient pas moins rigides, et il ne les observa pas avec moins de scrupules. Estimant que l'écrivain doit adresser la parole au public moins pour le récréer ou flatter ses passions que pour l'instruire, et convaincu d'ailleurs qu'on ne saurait enseigner convenablement ce qu'on n'a pas pris le soin d'apprendre, il s'appliqua dès sa jeunesse à l'étude des philosophes anciens, pour faire ensuite un choix éclairé parmi leurs systèmes et s'inspirer toujours des leçons de quelque grand maître. On peut apprécier dans tous les écrits de Garnier l'influence de ces premières études. Il a contracté dans le commerce des anciens une manière d'être originale. Toujours grave, toujours digne, il disserte plus volontiers sur des lieux communs que sur des opinions mises nouvellement à l'ordre du jour ; quelque sujet qu'il traite, il ne sourit, il ne s'emporte jamais, tant il redoute de compromettre la majesté de son pallium. De notre temps, un écrivain prétend être original à moins de frais ; il y a même certaine recette d'une pratique facile, au moyen de laquelle on peut passer pour tel devant des

arbitres peu éclairés ; il ne s'agit que d'enfler sa voix et de faire de grands gestes pour prononcer des mots vides. Ces contorsions sont acceptées par le vulgaire comme l'indice d'une spontanéité vigoureuse, et très-volontiers il y applaudit. L'abbé Garnier ne connaissait pas ou méprisait ce charlatanisme. Dans tous ses écrits, il est simple, modeste. Ce qu'il y a d'individuel dans sa manière, ce n'est pas le faux éclat d'un style apprêté, ni cette confusion d'idées vagues, d'affirmations téméraires et de négations irréfléchies, que l'on a confondue bien souvent avec le beau désordre auquel l'art a présidé ; il se distingue de tous les écrivains de son temps par la candeur de ses convictions philosophiques, par la fermeté stoïque de son attachement aux traditions d'une école dont il se proclame le disciple.

Quelle est cette école ? Depuis Descartes on ne parlait plus des anciens ; il les avait fait tous oublier. La philosophie d'Aristote était pourtant redevenue la philosophie régnante ; mais on l'enseignait au nom de Locke, sans remonter plus haut. Platon était encore bien plus décrié ; on ne le nommait plus que pour taxer de folie ses doctrines sociales. En ces circonstances Garnier eut le courage d'avouer ses préférences pour Platon, et d'interpeller publiquement les détracteurs de ce philosophe. Il fit plus encore ; il se proposa de remettre en honneur quelques parties de sa doctrine, dans plusieurs traités spéciaux sur des questions morales ou politiques.

La première de ces dissertations a pour objet le *Caractère de la philosophie socratique*. Communiquée à l'Académie des Inscriptions le 30 juillet 1761, elle fut publiée dans le recueil de l'année 1768 (1). Platon a-t-il altéré la philosophie de Socrate? A-t-il mis en lumière ses propres sentiments sous le nom de son illustre maître? Ou bien doit-il être considéré comme un interprète sincère de la doctrine socratique? S'il faut en croire Diogène de Laerte, Platon n'a reproduit de cette doctrine que la partie morale ; pour ce qui concerne les problèmes de la philosophie première, il suit Pythagore, et quand il disserte sur les phénomènes de l'être, il se montre fidèle disciple d'Héraclite. Brucker a commenté ce témoignage de Diogène de Laerte et n'a vu dans les écrits du maître de Proclus qu'un syncrétisme incohérent. Garnier prétend réfuter ces assertions et prouver qu'elles sont calomnieuses. Suivant Garnier, Platon n'a pas été seulement le secrétaire de l'école socratique : il a sans doute exposé les principes admis dans cette école, mais il a fait cette exposition avec une intelligente sincérité. C'était un grand esprit, très-croyant et très-éclairé. On accorde assurément qu'entre les divers interlocuteurs de ses dialogues il a supposé des entrevues qui n'ont pas eu lieu ; mais il leur a toujours attribué le langage qui

(1) *Mémoires de littérature*, tirés des Registres de l'Académie des Inscriptions, t. XXXII.

leur convenait, aussi bien à Socrate qu'à tout autre. Socrate, dit-on, s'occupa surtout de morale, et néanmoins Platon l'a mis en scène discutant toutes les solutions données par les écoles contemporaines aux problèmes qui intéressent la physique, la psychologie et la logique. A cette objection Garnier répond en définissant la morale la science de l'homme et des moyens qui peuvent perfectionner sa raison. Socrate ne put donc et ne dut négliger aucune des parties de la philosophie, puisque la morale, dans sa doctrine, les comprend toutes. Quant aux emprunts faits par Platon, suivant Brucker, aux écoles d'Ephèse et d'Italie, Garnier affirme qu'ils sont imaginaires.

Toutes ces affirmations de Garnier ne sont pas, il est vrai, justifiées par des preuves suffisantes. Il nous semble que, dans son admiration pour le philosophe d'Athènes, Garnier s'est trop préoccupé d'établir la conformité de sa doctrine et de celle qu'il suppose la doctrine socratique. Ce n'est, il nous semble, rien retrancher aux mérites de Platon que de louer son indépendance, que de le représenter comme un auditeur intelligent de trois grandes écoles, interrogeant tour à tour Socrate, Héraclite, Pythagore, afin de les concilier ensuite les uns et les autres dans un système où il y a place pour toutes les vérités. Si cette méthode est celle que l'on appelle éclectique, elle n'est pas la moins bonne. Garnier, à notre sens, devait répondre aux détracteurs de Platon, en distinguant l'éclectisme

du syncrétisme. On ne peut accorder à Brucker que Platon ait mis en présence divers personnages historiques, pour leur donner occasion d'exposer devant le public des opinions contradictoires, sans avoir le dessein de faire un choix personnel entre ces opinions et de le manifester; Platon avait l'esprit trop enclin au dogmatisme pour se résigner à ce rôle modeste. Voilà ce qu'il importait de démontrer. Garnier n'est pas dans le vrai, lorsqu'il confond le maître et le disciple, Socrate et Platon. Ils ont des traits communs; on les distingue toutefois l'un de l'autre. Il ne faut pas méconnaître au profit de Socrate la puissante individualité de Platon.

Le second mémoire de Garnier sur Platon, lu par l'auteur à l'Académie des Inscriptions le 19 mars 1762 (1), concerne l'usage que ce philosophe a fait des fables. On a souvent disserté sur le style de Platon; on a souvent remarqué que, pour avoir mis les poëtes hors de sa république imaginaire, Platon n'a pas dédaigné l'emploi des images poétiques. Marsile Ficin s'exprime en ces termes, dans la préface de ses commentaires, adressée à Laurent de Médicis: « Bien « souvent Platon forge des fables à la manière des « poëtes... ; on le voit, possédé par une fureur lyrique, « mépriser les sentiers de la logique humaine et pren-

(1) *Mémoires de littérature*, tirés des registres de l'Académie des Inscriptions, t. XXXII, p. 164.

« dre le ton d'un prophète inspiré par les Dieux. » Au dire de Brucker (1), Platon emprunta l'usage des fables aux prêtres de l'Égypte, et il s'en servit pour dissimuler au vulgaire les arcanes de la doctrine ésotérique. Colotès, disciple d'Épicure, a blâmé cet emprunt, au témoignage de Macrobe. Garnier s'efforce de le justifier. Il divise en trois espèces les fables qui se trouvent dans Platon : les fables poétiques, les fables théologiques et les fables politiques. Les fables poétiques de Platon ne sont, dit-il, que des ornements littéraires; elles reposent et charment le lecteur. On rencontre peu de fables théologiques dans les *Dialogues*. Platon n'avait pas la foi des simples, il dédaignait les traditions populaires, et quand il croit devoir en rapporter quelqu'une à l'appui d'une opinion par elles confirmée, il prend soin de donner cet avertissement au lecteur : « Comme « dit la fable. » Quant aux fables politiques, elles ne sont pas moins rares dans Platon, mais il en recommande l'usage aux législateurs.

Un travail plus docte et plus intéressant, sur les origines de la philosophie platonicienne, fut lu par Garnier à l'Académie des Inscriptions dans la séance du 11 mars 1763. Ce travail a pour titre : *Dissertation sur le Cratyle*. Avant de dire quel est l'objet de la dissertation de Garnier, nous devons faire connaî-

(1) *Hist. crit. Phil.;* édition de Leipsig, 1767, t. I, p. 662.

tre quelle est la question agitée dans le *Cratyle*. Proclus résume en ces termes ce dialogue : « Les personnages sont Cratyle l'Héraclitéen, dont Platon suivit « les leçons, qui prétend que les noms sont tous naturels, et que ceux qui ne sont pas naturels ne sont « pas des noms, de même que celui qui dit faux ne « dit rien ; Hermogène le socratique, qui soutient, « au contraire, qu'il n'y a pas de noms naturels et « qu'ils sont tous de convention ; enfin, Socrate, qui « divise la question, en faisant voir qu'il y a des « noms naturels et des noms conventionnels, qui sont « comme l'effet du hasard... Les noms des choses « naturelles viennent plutôt de la nature, et ceux des « choses périssables du hasard... L'opinion de Cratyle « fut celle de Pythagore et d'Epicure ; Démocrite et « Aristote pensèrent comme Hermogène... (1). » Or, voulant démontrer qu'il y a des noms naturels, suivant l'opinion de Cratyle et la sienne, Socrate a recours à l'analyse philologique, et cette analyse lui montre que la plupart des noms primitifs expriment l'idée du mouvement. Les étymologies alléguées par Socrate pour justifier cette opinion sont-elles ou ne sont-elles pas admises par les grammairiens ? Il importe peu : ce que l'on remarque surtout dans le *Cratyle*, c'est l'étrange réponse que fait So-

(1) Notes sur le *Cratyle*, dans l'édition des *Œuvres de Platon* de M. V. Cousin, t. XI, p. 502.

crate aux objections d'Hermogène, son disciple; c'est l'apologie de la doctrine de l'école d'Ephèse dans la bouche d'un philosophe qui passe pour l'avoir le plus opiniâtrément combattue. Aussi s'accorde-t-on à supposer que, dans le *Cratyle*, Socrate parle suivant la fantaisie de Platon. Cette supposition ne pouvait être acceptée par Garnier. Comment donc saura-t-il concilier la sentence sévère portée par Socrate sur le système d'Héraclite et la justification de ce système présentée dans le *Cratyle?* Il n'hésitera pas à croire que la première partie de ce dialogue est une pure ironie, une ingénieuse diatribe contre tous les sophistes en général, et en particulier contre Prodicus et Eutyphron. Telle est l'opinion qu'il a développée dans sa *Dissertation sur le Cratyle.* Cette opinion est, à notre sens, mal fondée; mais nous devons reconnaître que Garnier la défend avec autant d'habileté que d'assurance. Nous ne savons pas qu'un seul commentateur ait mis en doute la bonne foi du *Cratyle.* Proclus l'a pris fort au sérieux; Marsile Ficin croit si fermement à la valeur naturelle des noms primitifs, qu'il cherche et trouve, dans plusieurs langues inconnues au philosophe d'Athènes, la confirmation du fait observé, ou, si l'on veut, du paradoxe défendu par Socrate dans son entretien fictif avec Hermogène et Cratyle.

La dernière étude de Garnier concernant la philosophie de Platon est un *Mémoire sur les Para*

doxes philosophiques, lu le 22 mars 1765 (1). On considère les Stoïciens comme les premiers philosophes qui aient fait usage des paradoxes. Suivant Garnier, toutes les formules de l'éthique stoïcienne se trouvent dans les *Dialogues* de Platon ; les Stoïciens ont pris ces formules, et, suivant leur méthode, qui est celle des géomètres, ils les ont énoncées comme des maximes dont ils ont ensuite cherché les conséquences. Or, en morale, les axiomes heurtent bien souvent l'opinion commune. Combien de fois, dans la pratique de la vie, n'est-on pas détourné de la ligne droite par des obstacles imprévus? Alors même qu'on ne manque pas de courage, que de concessions ne doit-on pas faire aux préjugés d'autrui? Que de sacrifices n'imposent-ils pas aux cœurs les plus fiers? C'est vainement qu'une philosophie rigide condamne ces infractions quotidiennes aux articles du code qu'elle a dictés ; le sage lui-même se montre souvent plus empressé de satisfaire aux exigences du monde que d'obéir aux prescriptions des philosophes. Aussi Garnier n'approuve-t-il pas, dans la méthode stoïcienne, l'usage trop fréquent des sentences absolues et paradoxales, le but que se propose la philosophie morale étant d'éclairer la conscience, et non pas d'offenser l'opinion. Socrate a, dit-il, observé ces ménagements avec un art merveilleux. Tel est, en

(1) *Mémoires de littérature*, t. XXXV, p. 309.

substance, le *Mémoire sur les Paradoxes philosophiques* (1).

Nous venons de faire connaître divers écrits de Garnier, dans lesquels l'auteur fait profession du plus vif enthousiasme pour l'école platonicienne. Nous allons parler maintenant de quelques traités où les mœurs, les opinions modernes, sont critiquées au point de vue des principes de cette école. Le plus curieux de ces traités parut en 1764, sous ce titre : *L'homme de lettres, où l'on traite de la nature de l'homme de lettres, du principe fondamental de toutes les sciences, de la culture des esprits, etc., etc.;* Paris, Panckoucke, in-8°. M. Dacier dit de cet ouvrage : « Il ne fit qu'une fortune médiocre, parce que la phi- « losophie qui en est l'âme, n'étant pas au ton de « la philosophie du jour, parut âpre, sauvage et su- « rannée. » On suppose que M. Dacier avait sous les yeux, quand il écrivait ces lignes, les *Mémoires secrets* de Louis Bachaumont. On y lit, en effet, à la date du 12 avril 1764 : « M. Garnier vient de publier « un livre intitulé *L'homme de lettres*... Cet auteur... « paraît imbu de son Platon. Si, pour être homme de « lettres, il fallait réunir l'assemblage de qualités de

(1) Dans le tome XXXIV des Mémoires de l'Académie, à la page 235, se trouve l'*Eloge de Lebeau*, le cadet, par l'abbé Garnier. Cet Éloge ne comportant pas l'analyse, il nous suffit de le mentionner. Il a été lu par l'auteur en 1766, à la séance publique de la Saint-Martin.

« toute espèce et surtout les vertus rares qu'exige « M. Garnier, quel homme aujourd'hui serait digne « de ce titre? » Ainsi l'auteur des *Mémoires* confessait publiquement qu'il ne ressemblait guère au modèle proposé. Qui lui ressemblait mieux dans sa troupe, ou dans la troupe qui tenait ses séances au café voisin? Nous le croyons quand il nous dit : personne. C'est aussi le témoignage du *Neveu de Rameau*. Cependant, si médiocre qu'ait été la fortune de *L'homme de lettres*, ce livre d'un philospohe austère, naïf et plus vertueux que sensible, est un livre intéressant et qu'il faut encore lire parce qu'il provoque d'utiles méditations.

Le style de Garnier a, nous en convenons, beaucoup vieilli. Si, d'ailleurs, il est simple, il est trop peu châtié, et pour que la simplicité soit le charme du style, il ne faut pas qu'elle vienne de la négligence. La forme du livre est donc peu louable; mais le fond l'est beaucoup. On y trouve un grand nombre de sentences qui sont pleines de sagesse, et comme l'auteur se propose avant tout de montrer la fonction civile de l'homme de lettres, il argumente en de bons termes contre la littérature frivole de son temps. Ainsi, quand il invite son jeune disciple à ne pas imiter ces écrivains qui, pour flatter les goûts dépravés des gens du monde, s'ingénient à mettre en scène les plus criminels excès des plus honteuses passions, on comprend qu'il adresse cette amère critique à quel-

ques romanciers vulgaires qui, de son temps, avaient beaucoup de lecteurs, et dont les écrits avaient, dit-il ailleurs, infesté la France depuis environ deux siècles. On dévine aussi de quels poëtes il censure les transports mal réglés, l'enthousiasme puéril et le jargon précieux, lorsqu'il les condamne à faire les délices des enfants et des femmes. Les bons écrits, selon Garnier, disciplinent la raison publique et les mauvais la pervertissent. On ne conteste pas cela; mais on trouve que l'auteur exagère beaucoup l'influence des écrits bons ou mauvais, lorsqu'il entend leur attribuer tout ce que la société nous offre de bien et de mal. Ils ne sont pas à ce point bienfaisants ou funestes. Voici la réforme que Garnier propose. Ayant exhorté vivement les écrivains à mieux remplir désormais leur mandat social, il leur rend l'antique pallium, et convie tout le peuple à les venir entendre. Ils enseigneront la règle des mœurs sous quelque nouveau portique, et bientôt tout le peuple, docile à leurs sages leçons, n'aura plus d'hommages que pour la vertu. C'est la conclusion du livre. Elle est vraiment trop naïve. Il faut, d'ailleurs, remarquer que Garnier calomnie même son siècle lorsqu'il nous le représente comme plus curieux des mauvais que des bons livres, et tout à fait indifférent à la propagande des philosophes. Telle est la logique de l'esprit de système. Si quelquefois elle éclaire, bien souvent elle aveugle : l'argument de l'évidence n'est pas même suffisant pour

ui démontrer la réalité des choses; elle croit plus rolontiers aux fictions qui ne la contredisent pas.

Bien que *L'homme de lettres* eût été peu goûté, Garnier ne se laissa pas décourager par cet insuccès, et renouvela ses honnêtes déclamations contre les romanciers et les poëtes. Assurément il en avait le droit, et alors même qu'il censure avec le plus de vivacité les écrivains obscènes ou cyniques de son temps, on ne saurait lui reprocher aucun excès de zèle. Il modifia d'ailleurs sa manière et son langage dans un discours sur l'*Education civile*, publié en 1765; Paris, Vente, in-18. Ce discours, moins déclamatoire que le précédent, est un des écrits les plus remarquables de Garnier. L'accueil peu favorable fait à ses propositions de réforme ne l'a pas, il est vrai, conduit à dissimuler son admiration trop exclusive pour les institutions et les ouvrages de l'antiquité ; mais comme il s'est proposé surtout dans ce discours d'indiquer et de faire accepter un système nouveau d'éducation publique, il a pris quelque soin de ne pas blesser le lecteur par des paradoxes, de ne pas compromettre son système près des arbitres officiels par un programme inacceptable. Voici, en peu de mots, l'analyse du discours sur l'*Education civile*. La littérature est toujours l'expression la plus vraie de la société ; quand les ouvrages de l'esprit sont légers et frivoles, c'est une preuve que les mœurs manquent de gravité, et qu'il y a du désordre dans l'état des âmes. Mais la

littérature n'est pas seulement l'image d'une situation morale, elle exerce encore une influence sur la conscience publique. Il importe donc que cette influence ait le bien pour objet. Or, les gouvernements ont un moyen d'action également efficace sur la littérature et sur les mœurs, et ce moyen c'est l'éducation publique. Quand la littérature et les mœurs sont perverties, l'éducation ne l'est pas moins. Suivant Garnier, il existe une grande lacune dans l'éducation universitaire. Cette lacune est précisément celle que Socrate signalait dans toutes les doctrines philosophiques accréditées de son temps; l'Université forme des lettrés et des érudits, mais elle n'a pas de chaires pour l'enseignement de la morale, de la philosophie pratique, des devoirs et des droits du citoyen. C'est là un détestable régime, et on le prouve en signalant le mauvais emploi que la jeunesse lettrée fait des connaissances qu'elle a laborieusement acquises. La société est-elle autorisée à lui faire un crime de ses débauches d'esprit? Elle ne l'est pas; car où cette jeunesse a-t-elle appris quelles doivent être les règles de sa conduite, quels devoirs l'engagent, quels périls il y a pour l'association civile dans les écarts de la liberté individuelle? Garnier demande donc que le système universitaire soit complétement réformé; que la philosophie soit considérée comme la première de toutes les études, et que cette philosophie ait pour objet principal, non la logique, mais la morale. Nous ne

ıvons reproduire ici tous les arguments qu'il invo-
; en faveur de cette opinion. Le résumé que nous
ıons de faire de son discours sur l'*Education civile*
fit d'ailleurs pour le recommander. On a beaucoup
serté, de notre temps, sur la nécessité d'une ré-
me universitaire, et de tous les plans qui ont été
posés nous n'en connaissons pas un qui soit pré-
ıble à celui de Garnier. C'est en 1765 qu'il publia
raité dont nous nous occupons en ce moment. Le
seur royal auquel fut soumis le manuscrit, en loua
es vues sages et nouvelles. » Nous ne savons que
scrire à cet éloge ; et nous n'y ajouterons rien, si
n'est que les « vues nouvelles » de Garnier ont eu
ır elles, depuis bientôt un siècle, l'assentiment de
s les bons esprits.

'est au Collége royal que Garnier conseillait d'ou-
la première chaire de morale publique, et de
e l'essai de son système. Il put bientôt apprécier
même combien il est difficile de modifier un ré-
ıe consacré par une longue pratique. En 1768,
bé Vatry, inspecteur du Collége royal, étant em-
hé de remplir cette charge par son âge et ses infir-
és, Garnier fut désigné pour son successeur. On
t croire qu'il accueillit avec une vive satisfaction
nouveau témoignage de la confiance qu'avait en
le comte de Saint-Florentin. Il s'empressa de la
ifier. Nous lisons dans la notice de M. Dacier
lques détails pleins d'intérêt sur la part qu'il prit

à la restauration du Collége royal. « Lorsque M. Gar-
« nier fut nommé inspecteur du Collége royal, ainsi
« s'exprime M. Dacier, l'édifice tombait en ruines, et
« les professeurs, dont les traitements avaient été
« fixés sur le taux du marc d'argent au temps de
« François Ier, ne recevaient que la huitième partie
« de la somme qui leur avait été assignée. S'ils
« n'avaient pas de fortune personnelle, il fallait qu'ils
« se partageassent entre les devoirs de leur chaire et
« d'autres occupations plus lucratives ; aussi ne solli-
« citait-on ces chaires que comme un titre d'honneur,
« ou comme une faible pension qui n'obligeait presque
« à rien, et souvent on les remplissait mal. On se
« souvient encore de la manière dont un certain pro-
« fesseur se débarrassait des élèves qui se présentaient
« pour suivre son cours. S'ils étaient un peu ins-
« truits : — Vous perdriez votre temps à mon cours,
« leur disait-il ; je suis obligé de proportionner mes
« leçons à la faiblesse des commençants. S'ils étaient
« commençants : — Mon cours n'est pas fait pour
« vous ; il ne convient qu'à ceux qui ont déjà des
« connaissances et qui veulent les perfectionner. De
« sorte que, n'ayant point d'élèves, il ne faisait point
« de cours. M. Garnier, qui chérissait cet établisse-
« ment, voyait avec douleur le triste état dans lequel
« il était tombé, et résolut de faire tous ses efforts
« pour le relever et le rappeler à sa dignité première.
« Il tenta d'abord d'obtenir la réunion temporaire du

« revenu de quelque abbaye pour restaurer les bâti-
« ments, sous le prétexte de faire construire une
« chapelle ; mais il échoua dans cette entreprise. Le
« gouvernement refusa de s'y prêter, dans la crainte
« de déplaire au clergé. M. Garnier avait une volonté
« trop ferme de restaurer le Collége royal, pour être
« rebuté par le mauvais succès d'une première dé-
« marche. Il savait que Louis XV avait affecté à
« l'Université, sur le produit des postes et message-
« ries, un revenu annuel de 30,000 francs, dont il
« s'était réservé de fixer l'emploi pour le bien de
« l'instruction, et que l'Université sollicitait l'autori-
« sation nécessaire pour employer ce revenu et les
« arrérages accumulés depuis longtemps à se cons-
« truire un chef-lieu. M. Garnier pensa qu'il pouvait
« être convenable que l'Université eût un bel édifice,
« un palais même, pour tenir ses assemblées ; mais
« qu'il était beaucoup plus utile à l'instruction que le
« Collége de France fût réparé et achevé, et que les
« professeurs fussent un peu plus honorablement
« traités. Il ne se dissimulait pas les difficultés qu'il
« aurait à vaincre pour arriver à ce but, et de la
« part de l'Université qui ne regardait pas le
« Collége royal comme un de ses membres, et de
« la part du Collége, qui n'avait jamais paru regar-
« der l'Université comme sa mère. Il ne déses-
« péra cependant pas du succès, et, après s'être
« assuré des intentions du ministre, et avoir réussi à

« faire adopter ses vues et ses espérances par le pl
« grand nombre des professeurs, il demanda en le
« nom que les fonds et le revenu dont on vient
« parler fussent appliqués aux besoins urgents
« Collége de France.

« L'Université se souleva contre cette demand
« Son opposition donna lieu à une multitude d'écr
« et à un procès dans lequel M. Garnier eut to
« l'avantage, puissamment secondé par M. de
« Lande... L'Université fut obligée de reconnaît
« par ses propres archives que le Collége royal ét
« un de ses membres et de lui abandonner une par
« des fonds qu'il réclamait... Ses bâtiments fure
« bientôt réparés, ou plutôt reconstruits, et surmo
« tés d'un observatoire pour l'école d'astronomie ;
« dotation des chaires fut augmentée, et les prof
« seurs redoublèrent de zèle et d'exactitude à remp
« leurs honorables devoirs. Ce service important
« fut pas le seul que M. Garnier lui rendit. Il y av
« plusieurs chaires doubles pour la même partie
« la littérature ou des sciences; il obtint qu'une
« deux chaires fût supprimée dans chaque partie
« rétablie aussitôt pour un objet d'enseignement
« manquait au collége... Ainsi furent créées une cha
« de littérature française, une de physique expérim
« tale, une de chimie, une d'histoire naturelle,
« de droit de la nature et des gens, une de mor
« et d'histoire, et enfin une de turc et de persan.

Dans le nombre des nouvelles chaires créées par les conseils et sous les auspices de Garnier, nous en trouvons deux, celle de droit naturel et celle de morale, qui répondent au programme développé dans le discours de l'*Education civile*. Si l'établissement de ces deux chaires n'a pas eu tous les résultats que Garnier en pouvait attendre, il faut reconnaître qu'elles n'ont pas été sans influence sur la direction de quelques esprits; elles n'ont pas, il est vrai, réformé les mœurs publiques, mais elles ont encouragé, elles ont entretenu les études morales, et cela seul a été un véritable bienfait.

Quelles que fussent les occupations de Garnier au Collége royal, elles lui laissaient encore quelques loisirs. Il employait ces loisirs à étudier nos annales historiques. S'étant fait introduire par la philosophie dans le sanctuaire des sciences, il avait adopté l'histoire comme le genre auquel il se trouvait le plus propre. Suivant ce précepte, qu'il avait toujours présent à l'esprit :

Quem te Deus esse
Jussit et humana qua parte locatus es in re
Nosce...,

il s'était constamment appliqué à se bien connaître, et, après quelques hésitations, quelques tâtonnements, il avait pensé que la tendance naturelle de son esprit était vers les études et les travaux historiques.

Ce qui nous recommande le plus l'abbé Garni comme historien, c'est la part qu'il prit à l'*Histoi de France*, commencée par Velly et continuée p Villaret. Velly était mort laissant imparfaite l'œuv qu'il avait entreprise : il devait raconter l'histoire d événements accomplis en France depuis l'origine la monarchie jusqu'au règne de Louis XIV, et n'avait pas été au delà de l'année 1329. Villar chargé d'achever cette histoire, avait ajouté quelqu volumes à ceux de Velly, mais il s'était vu lui-mêı interrompu dans le cours de ses laborieuses étud avant qu'il eût écrit les dernières années du règne Louis XI. Le style de Villaret, clair, facile, incorre mais abondant, avait flatté le goût peu sévère d gens du monde; et, en 1766, quand Villaret expia p une mort prématurée les dissipations de sa jeuness une place honorable était désormais acquise à l'*Hi toire de France* sur les rayons de toutes les bibli thèques. Les éditeurs crurent devoir aussitôt confieı Garnier la tâche honorable, mais difficile, de continu Velly et Villaret (1). Bien qu'il eût peu de libert Garnier accepta ce nouvel engagement et le rempl avec zèle; ayant dès sa jeunesse contracté l'habitu

(1) On lit dans les *Mémoires secrets* de Louis Bachaumont, t. II p. 11 : « 23 mars 1766. C'est M. l'abbé Garnier que le libraire « choisi pour continuateur de l'*Histoire de France*, interrompu « par la mort de Villaret. Il est abonné à 1,500 livres par volum « quoique son prédécesseur eût 1,000 écus. Il avait commenc « de même, et l'abbé Velly n'avait eu d'abord que 1,000 livres.

d'un travail assidu, il connaissait la mesure de ses forces. Il poursuivit donc le travail de Villaret et publia successivement la seconde partie du règne de Louis XI (1), l'histoire entière de Charles VIII, de Louis XII, de François Ier, de François II et la moitié du règne de Charles IX. On raconte qu'il achevait l'histoire de ce règne au moment où l'on entendait gronder l'orage qui devait bientôt frapper la tête de Louis XVI, et que, ne voulant pas produire au jour, en ces temps pleins d'alarmes, certaines pièces tachées de sang dont on se fût emparé pour grossir l'acte d'accusation de la monarchie, il sacrifia lui-même l'ouvrage de ses veilles à ses convictions royalistes. Il y a donc lieu de croire qu'il eût terminé l'*Histoire de France*, s'il n'avait eu ces scrupules. Après Garnier personne ne s'est rencontré pour mettre la dernière main à ce monument imparfait.

Il eût fallu, pour continuer l'œuvre de Velly, de Villaret et de Garnier, accepter leur méthode et s'y conformer. Mais, du vivant même de Garnier, on commençait à la décrier. Mme Du Deffand écrivait alors à Walpole : « Les grandes histoires me paraissent de vieilles gazettes, rédigées par des sots qui « ne cherchent qu'à faire montre de leur savoir et de « leur bel esprit (2). » Elle préférait donc les mé-

(1) Depuis la page 186 du t. IX de l'édition in-4°.

(2) *Correspond. de Mme Du Deffand*, édit. de Lescure, t. II, p. 687.

moires aux récits les mieux composés, et aux mémoires les correspondances anecdotiques. Ainsi pense le plus grand nombre des critiques de notre temps. Les premières années du siècle présent ont vu se former une brillante école qui est venue professer et pratiquer avec beaucoup de succès la manière d'écrire l'histoire selon le goût blasé de Mme Du Deffand. Comme il s'était opéré dans presque tous les esprits une violente réaction contre les ouvrages plus ou moins suspects, disait-on, de philosophisme, on accueillit avec une sorte d'enthousiasme les essais vraiment remarquables qui furent faits suivant le nouveau procédé. Il consistait à proscrire les formes dogmatiques, à raconter le détail des événements accomplis sans en apprécier ni les causes, ni les conséquences, à mettre en scène les personnages historiques non plus pour initier le lecteur aux motifs de leur conduite, mais pour lui faire connaître leur physionomie extérieure, leur caractère individuel, leurs pratiques, leurs mœurs et surtout leurs faiblesses. Ainsi les archives du passé n'étaient plus explorées dans un autre dessein que celui de composer un récit dramatique : on ne voulait plus que l'histoire fût le manuel des rois et des politiques, mais on avait à cœur d'intéresser aux résultats d'une investigation curieuse les esprits les plus frivoles et les moins cultivés. Tel fut le programme de la nouvelle école. Il fut observé très-fidèlement par quelques écrivains dont on louera l'esprit ingénieux et

les connaissances variées, alors même qu'on rendra plus de justice à l'ancienne méthode qu'ils ont si vivement censurée.

Il n'est pas sans intérêt de connaître le sentiment de Garnier sur les règles du genre historique, sur les études nécessaires à l'historien. Après avoir exposé que tous les genres de littérature et de science relèvent de la dialectique et sont soumis à ses lois sévères, il s'exprime en ces termes au sujet de l'histoire : « Ce genre ne m'a point paru simple, ni formé « immédiatement par la dialectique, mais composé de « plusieurs autres genres qu'il était nécessaire de « faire connaître auparavant. De ce nombre sont la « critique, la morale, la politique et la rhétorique. « Chacune de ces sciences doit dominer dans l'his- « toire, suivant le genre d'histoire que l'on traite. « Ainsi l'histoire civile la plus parfaite n'est guère « que la politique appliquée aux événements ; les vies « des grands hommes sont la morale mise en action ; « l'histoire littéraire et ecclésiastique n'est que le « recueil des arrêts de la critique ; la rhétorique se « mêle aux charmes de ces sciences pour donner une « forme et un arrangement convenables aux pensées. « Or, la politique, la morale, la critique et la rhéto- « rique ne sont, comme je l'ai expliqué plus haut, « que la dialectique appliquée à des sujets différents. « L'histoire, ainsi que tous les autres genres, vient « donc se résoudre en la dialectique ; et, par une

« conséquence nécessaire, elle appartient légitime-
« ment à la raison et non à la mémoire, comme l'ont
« établi de célèbres écrivains (1)... »

Tel est le but que Garnier propose à l'historien, telles sont les études premières qu'il lui recommande. Sans repousser un compromis entre ces principes peut-être trop austères et la pratique beaucoup trop relâchée des écrivains de notre temps, sans condamner tous les agréments de leur manière et sans toujours approuver le ton sentencieux, les allures doctorales des écrivains du siècle dernier, nous ne pouvons ne pas préférer la méthode philosophique à la méthode poétique, nous ne pouvons admettre qu'il importe plus à l'historien de raconter que de prouver.

On a considéré l'ouvrage auquel nous venons d'emprunter cette définition du genre historique comme la profession de foi de Garnier; on a dit qu'après avoir exposé dans cet ouvrage les règles que doit suivre l'homme de lettres dans ses écrits et dans sa conduite, il s'y conforma scrupuleusement. C'est surtout dans les travaux historiques de Garnier que l'on peut apprécier combien il se montra fidèle observateur de ces règles. Si nous ouvrons l'*Histoire de France* à la page où finit l'œuvre de Villaret, nous voyons succéder aux périodes déclamatoires de cet écrivain une narration simple, grave, un peu solennelle, mais sans faux

(1) *L'Homme de lettres*, ch. I, p. 27.

éclat, pauvre d'ornements, mais riche de faits, substantielle et toujours concluante. S'agit-il de nous initier aux longs débats de Louis XI et de Charles le Téméraire, de nous faire connaître ces deux princes si différents l'un de l'autre, mais également obstinés à poursuivre un but contraire, promenant leurs bataillons de l'une à l'autre extrémité du territoire, épuisant la France et la Bourgogne d'hommes et d'écus, et n'acceptant jamais une trêve que dans l'intention de la rompre? Garnier ne s'inquiétera pas seulement de rapporter les faits avec une rigoureuse fidélité ; il cherchera l'origine d'une animosité si violente, et, n'attribuant qu'une faible part dans toute cette affaire soit à de misérables ressentiments, soit à la contrariété des caractères, il fera voir dans ces chefs ennemis les représentants de deux systèmes entre lesquels aucune transaction n'était praticable, et montrera que toute leur puissance particulière était fondée sur deux principes dont l'un devait anéantir l'autre. Garnier, cela est digne de remarque, est le premier de nos historiens qui ait compris la politique de Louis XI et qui l'ait approuvée, le premier qui ait condamné les entreprises du duc de Bourgogne au nom de la chose française, et qui ait fait valoir, dans l'intérêt du parti monarchique, l'argument d'un progrès nécessaire dans les voies de l'unité. A la mort de Louis XI, son jeune fils monte sur le trône, et l'ambition rivale des princes agite de nouveau le royaume. Garnier nous raconte

leurs dissensions, mais elles l'intéressent moins q
les séances orageuses des états-généraux. Il en r
produit le procès-verbal, il met en scène les orateur
il rapporte les décrets et les explique; il remarq
que, depuis l'origine de la monarchie, la nation n
s'était jamais exprimée avec autant de liberté, et
semble prévoir qu'un jour elle osera plus encore. N
lui demandez pas de vous représenter l'intérieur d
palais où Charles VIII est assiégé par tant d'intrigue
où tant d'influences se combattent, où tant de passio
fermentent avant de se produire au dehors par d
actes de révolte; il oublie de rappeler ces détails. S
l'on nous permet de parler ainsi, il néglige et lais
indécis les seconds plans de ses tableaux, afin que l
premiers aient plus de vigueur. Le règne de Louis X
est bien présenté; on peut signaler dans l'histoire d
François I[er] quelques omissions, qui n'ont pas tout
été réparées par Gaillard; il y a des parties fort re
marquables dans l'histoire des règnes de Henri II, d
François II et de Charles IX. Garnier apprécie le
événements avec le calme, la réserve d'un juge im
partial. Dans la responsabilité des crimes qui ensan
glantèrent la France à la suite des prédications d
Calvin, il fait une part égale aux protestants et au
catholiques; tenant pour suspectes toutes les relation
écrites par les annalistes des deux factions, il discut
leurs témoignages contradictoires, et ne se laiss
jamais abuser par l'esprit de parti.

Divers jugements ont été portés sur l'*Histoire de France*. L'auteur d'un article inséré dans le *Mercure* du 27 octobre 1781 n'approuve pas complétement la manière de Garnier; mais il ne faut pas tenir compte de cette censure, qui, sur tous les points, est mal fondée. Elle paraît cependant avoir causé quelque déplaisir à l'historien, car il a pris soin d'y répondre (1). L'*Année littéraire* (2) a exprimé sur l'*Histoire de France* une opinion plus favorable et plus éclairée. Garnier devait faire quelque cas du journal fondé par Fréron ; mais il est à croire qu'il fut encore plus flatté d'entendre louer ses écrits par un arbitre aussi considérable que l'historien Gibbon. Gaillard a critiqué longuement l'ouvrage de Velly et de ses continuateurs. M. Dacier résume en ces termes son sentiment sur les mérites de Garnier : « Pour n'être pas un historien du « premier rang, du plus grand talent, du goût le « plus sûr et le plus délicat, Garnier n'en est pas « moins un très-bon historien. Il n'a point encore « paru, et l'on attendra peut-être longtemps encore « celui qui saura, en profitant de ses travaux, faire « vieillir et oublier son histoire. » Nous ne prétendons faire aucun parallèle, mais nous estimons, avec M. Dacier, que Garnier doit, à divers titres, être considéré comme un de nos meilleurs historiens.

(1) *Réflexions préliminaires*, t. XV de l'édit. in-4°.
1786, n° 13.

Assurément sa manière n'est pas irréprochable ; son récit, toujours austère, est bien souvent monotone ; mais il faut observer que l'auteur s'inquiétait moins d'obtenir un succès littéraire que d'achever un monument national. Il avait d'ailleurs, nous l'avons dit, une méthode, et comme il a constamment observé cette méthode avec la plus scrupuleuse rigueur, il n'échappe pas aux réprimandes qui peuvent être adressées à tous les écrivains systématiques. On lui reproche d'avoir trop négligé les faits épisodiques, d'avoir raconté trop longuement les faits principaux. Or, il a sciemment provoqué cette critique. Quand il parle d'un historien qu'il estime peu, il le qualifie « un froid « bel esprit, fastidieux dans le détail des petits faits « stérile ou aveugle dans le développement de « causes (1). » Veut-il justifier son indifférence à l'égard des événements dont les conséquences ne son pas appréciables, et qu'il importe peu de rappeler ? I invoque en sa faveur le témoignage de « ceux qu « lisent l'histoire pour y puiser des connaissance « solides, et non pour se procurer un stérile amuse « ment (2). » Quand l'exposition des faits ne lu paraît pas contenir un enseignement clair, facile saisir, il a soin de les expliquer ; il interrompt l narration de l'historien pour accorder la parole a

(1) Telle est son opinion sur Jean d'Authon, exprimée à fin du règne de Louis XII.

(2) Tome X, p. 82 de l'édit. in-4°.

philosophe. Quelquefois, il est vrai, le philosophe intervient fort mal à propos pour débiter des lieux communs sur un ton beaucoup trop doctoral, comme, par exemple, dans le chapitre qui sert d'introduction au règne de Louis XII ; mais le plus souvent on l'écoute avec intérêt, et l'on approuve ses opinions sur les hommes et sur les choses. Il faut d'ailleurs le remarquer, ces monologues philosophiques sont beaucoup moins fréquents dans l'*Histoire de France* de Garnier que dans la plupart des compositions historiques du même temps, et pour apprécier le caractère individuel d'un écrivain il faut le comparer à d'autres. La manière de Garnier n'est ni celle de Mably, ni celle de Raynal ; il argumente rarement sur des idées préconçues, mais il analyse les faits, il en recherche les causes, il en établit les conséquences nécessaires avec une remarquable précision. On reconnaît, en lisant ses ouvrages historiques, qu'ils ont été dictés par un philosophe, non pas au tour de la phrase, mais aux questions que l'auteur s'adresse, aux objets qu'il traite de préférence. « Si, dit-il, j'ai « porté mes premiers soins à déterrer dans les archi- « ves des pièces propres à suppléer au silence de nos « historiens sur presque toutes les branches de l'ad- « ministration, si j'ai donné plus d'étendue aux « matières épineuses et toujours arides de législation « et de finances qu'aux descriptions de lieux, de « siéges, de batailles, si j'ai mieux aimé, toutes les

« fois que les monuments sont venus à mon secour
« mettre en scène les principaux acteurs, les fai
« parler et agir comme ils ont véritablement parlé
« agi, que de présenter des réflexions et des portrait
« c'est qu'il m'a toujours paru que, de toutes les pr
« ductions de l'esprit humain, la plus frivole sera
« une histoire nationale qui négligerait d'apprend
« par quels degrés cette nation s'est élevée ou détéri
« rée, et de tenir un registre exact de ce qui a été di
« fait et tenté à son avantage ou à son préjudice. S
« elle remplit son titre, l'homme public doit y puise
« des exemples à suivre et à éviter, le simple citoye
« la connaissance de ses droits et de ses obligations
« l'étranger des leçons pareilles pour le fond, différen
« tes pour la forme, à celles que lui offrirait un trait
« de morale et de politique (1). » Ce plan est, il nou
semble, le meilleur qu'on puisse se proposer, et Garnier ne s'en est pas écarté. Aussi trouvera-t-on longtemps encore son *Histoire de France* entre les main des jurisconsultes, des économistes et des hommes d'état. Quand on veut connaître les origines d'une institution, quand, avant de traiter une question pratique d'économie sociale ou de droit administratif, on est curieux de savoir comment à une autre époque cette question a été résolue, il faut consulter Garnier; c'est de lui que l'on peut attendre les plus utiles renseignements.

(1) *Réflexions préliminaires* du t. XV. Édit. in-4°.

Garnier a développé, dans plusieurs mémoires lus à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, quelques parties de son grand travail sur l'histoire de France. Ces mémoires peuvent être considérés comme des notes explicatives. Le premier a pour titre : *Eclaircissements sur le traité de Dijon*. Voici quel en est l'objet. Pendant les guerres auxquelles donnèrent lieu les entreprises de Louis XII en Italie, La Trémouille conclut avec les Suisses, à Dijon, un traité d'alliance défensive. Cette convention, dont les articles ne furent pas ratifiés et qui n'eut pas de suite, était restée inconnue à la plupart des historiens. A l'aide d'un extrait publié par Varillas et des pièces manuscrites qui se trouvaient à la Bibliothèque du roi, Garnier s'était efforcé de rétablir le texte du traité. Le texte officiel ayant été découvert, quelques années après la publication des volumes qui concernent le règne de Louis XII, par un membre associé de l'Académie des Inscriptions, M. de Zur-Lauben, celui-ci s'était empressé de faire parvenir à l'Académie un mémoire où il critiquait le passage de l'*Histoire de France* relatif à cette négociation. Garnier lui répondit. Cette réponse se trouve dans le recueil académique, à la suite des mémoires de M. de Zur-Lauben (1). De semblables éclaircissements sur divers autres points de l'*Histoire de France* furent ensuite donnés

(1) *Hist. de l'Académ. des Inscrip.*, t. XLI.

dans la même forme par l'abbé Garnier, pour être publiés dans le même recueil. Ainsi, le 5 mai 1778, il lut à l'Académie un travail ayant pour titre : *Observations critiques sur les Mémoires de la vie de François de Scépeaux*, par Vincent Carloix, son secrétaire. Ces *Mémoires*, ensevelis pendant deux siècles dans les archives d'une maison seigneuriale, avaient été publiés en 1757 par le P. Griffet. Garnier reconnaît qu'ils sont authentiques, mais il prouve qu'il ne faut pas avoir toujours confiance dans le récit de Carloix (1). Ainsi encore, l'année suivante, le 27 juillet 1779, il communiquait à la même compagnie un *Mémoire sur la ligue entre la France et le pape Paul IV*. L'objet de ce mémoire est de rectifier quelques passages de l'*Histoire universelle* de De Thou, qui, suivant Garnier, n'a pas convenablement apprécié le rôle joué dans cette négociation par les agents diplomatiques du pape et du roi de France (2).

Cependant les recherches de Garnier sur l'histoire de France ne lui firent jamais négliger les philosophes anciens. Entre ces deux objets d'étude, si différents qu'ils fussent, il partageait sa vie laborieuse, et il paraissait à l'Académie tantôt avec une dissertation historique, tantôt avec une interprétation nouvelle de quelques sentences morales tirées des Latins ou des

(1) *Hist., de l'Académ. des Inscript.* t. XLIII.
(2) *Ibid.*, p. 598.

Grecs. L'Académie l'entendait, le 8 juillet 1777, critiquant un parallèle d'Homère et de Platon, par l'abbé Massieu, qui se trouve dans le tome II des *Mémoires de littérature*. Garnier ne juge pas ce parallèle bien motivé : entre la doctrine morale de Platon et les allégories homériques il ne voit pas le rapport que l'abbé Massieu a prétendu démontrer ; cependant le traité de la *République* lui paraît avoir été conçu sur le plan de l'*Iliade*, et il accorde que certaines maximes de gouvernement énoncées dans ce traité se rencontrent aussi dans les discours des héros d'Homère. Nous ne possédons pas le mémoire de Garnier sur cette question, mais on peut en lire une longue analyse dans le recueil académique (1). On y a reproduit en entier les *Recherches sur les lois militaires des Grecs*, lues par Garnier, le 21 janvier 1780. Ces recherches ne concernent guère que la législation athénienne, et cependant le mémoire est long et diffus.

(1) Tome XLII de l'*Histoire de l'Académ. des Inscript.* A la p. 218 de son Traité sur l'*Homme de lettres*, Garnier nous apprend qu'il se proposait de faire connaître les origines de la poésie chez les Grecs, dans un ouvrage spécial auquel il donne ce titre : *Histoire critique de la poésie jusqu'au temps d'Hésiode et d'Homère*. A-t-il écrit cette histoire, et n'a-t-il pas jugé son travail digne de l'impression ? M. Quérard ne le mentionne pas au nombre des ouvrages de Garnier, et nous n'apprenons pas qu'il soit demeuré manuscrit. M. L.-A. Binault a publié dans la *Revue des Deux-Mondes* (t. I de l'année 1841) une étude sur la *Philosophie d'Homère* dont quelques passages concernent la question qui est l'objet du Mémoire de l'abbé Massieu, critiqué par Garnier.

Pour le lire avec intérêt il faut être, comme l'auteur très-avide de science. On peut donc regretter, quan on n'a pas au même degré cette noble passion, qu'i n'ait pas écrit sur cette matière avec un peu plu d'agrément (1). On lit plus volontiers jusqu'au bou sa *Dissertation sur le caractère de la satire de Perse* Ce n'est pas le poëte que Garnier recommande, c'es le philosophe, c'est l'ami du stoïcien Cornutus, et si pour le louer davantage, il censure la manièr d'Horace et celle de Juvénal, cette critique s'adress soit au client d'Épicure, soit au disciple du rhéteu Gorgias (2). Le 13 janvier 1786, Garnier fit une autre lecture à l'Académie sur une question d'histoire littéraire qui n'est pas encore résolue; elle a pour titre : *Dissertation sur le tableau de Cébès*. L'auteur de ce tableau est-il, comme l'assure Diogène de Laërte, Cébès le Thébain, disciple de Pythagore, un des interlocuteurs du *Phédon ?* Jérôme Wolf, Berkelius, Mascardus et l'abbé Sevin (3) avaient combattu cette attribution par de nombreux arguments, sans trop savoir à qui restituer l'opuscule fameux qui avait été l'objet de leurs doctes commentaires. La supposition de Garnier est ingénieuse. On avait prouvé que l'auteur du *Tableau* ne saurait être Cébès le Thébain, en citant quelques phrases introduites peut-être dans le texte

(1) *Mémoires de littérature*, t. XLV.
(2) *Hist. de l'Acad. des Inscript.*, t. XLV, p. 27.
(3) *Idem*, t. III, p. 137.

par un copiste infidèle. Garnier ne néglige pas ces preuves, mais elles lui semblent insuffisantes ; et, discutant la doctrine même de l'ouvrage, il démontre avec assez de vraisemblance qu'il est non pas d'un disciple de Pythagore, mais d'un stoïcien. Or, dans le livre IV des *Déipnosophistes* d'Athénée, il est parlé d'un stoïcien du nom de Cébès, né à Cyzique, et c'est lui que Garnier propose de considérer comme l'auteur du *Tableau*. Après avoir lu le mémoire de Garnier, on ne sait trop quelle objection lui opposer, car les témoignages qu'il produit sont précis et concordants, et l'on est fort enclin à être de son avis (1). Les critiques qui préfèrent s'en tenir, par prudence, à l'opinion de l'historien Diogène, confirmée, d'ailleurs, par Tertullien, Chalcidius et Suidas, concèdent que l'ouvrage du prétendu Thébain nous est parvenu très-falsifié (2). L'année suivante, 9 février 1787, Garnier lut à l'Académie la dernière de ses dissertations historiques ; elle a pour titre : *Mémoire sur une prétendue conspiration contre Jeanne d'Albret et ses enfants*. Une pièce anonyme, publiée dans les *Mémoi-*

(1) La Dissertation de Garnier sur le tableau de Cébès est dans le t. XVIII des *Mémoires de littérature*, p. 455.

(2) Comme nous devons un compte exact de tous les travaux littéraires de Garnier, nous ne pouvons omettre de rappeler à cette date qu'on lui doit l'édition de la *Traduction des Héroïdes d'Ovide*, en vers français, par Raymond de Cucé-Boisgelin, archevêque d'Aix. Cette édition, tirée à douze exemplaires, fut publiée par les soins de Garnier, en 1786.

res d'état de Villeroy, rapporte que, voulant porter un grand coup au parti calviniste, les Guise entreprirent de faire enlever Jeanne d'Albret et ses enfants, et de les livrer en Espagne aux tribunaux de l'inquisition mais que, leur complot ayant été découvert, l'exécution en fut prévenue. Garnier prétend que l'auteur de cette pièce ne doit pas être cru sur parole, que cette conspiration est imaginaire, et que les Guise ont été trop souvent calomniés (1).

Les travaux historiques de Garnier avaient été favorablement accueillis par le public, et lui avaient mérité le titre d'historiographe du roi et de Monsieur, pour le Maine et l'Anjou. En 1788, la seconde assemblée des notables crut devoir le consulter sur les questions de droit constitutionnel qu'elle pouvait être appelée à résoudre, ou du moins sur la nature et l'étendue des pouvoirs qu'elle devait exercer. Garnier se rendit à Versailles pour donner les renseignements qu'on lui demandait; mais comme il connaissait mieux les temps anciens que son temps, et s'effrayait beaucoup des nouveautés que le plus grand nombre des notables se proposait de faire prévaloir, il revint bientôt à Paris, dans sa retraite du Collége royal, plein de tristes pressentiments et s'éloignant avec effroi de l'arène où les partis allaient se livrer bataille. On le vit même assister rarement aux séances

(1) *Mémoires de littérature*, t. L.

de l'Académie, où le parti conservateur comptait peu d'adhérents. Tout entier désormais à ses études et à l'administration de son Collége, il réclamait pour ce Collége, en 1789, une part des revenus de l'Université. Ce factum est intitulé : *Eclaircissements sur le Collége de France* (1). Quand, en 1790, on vint lui dire qu'il fallait prêter serment à la nouvelle constitution du pays, il considéra cette obligation comme tyrannique, et proposa sa démission, qui fut acceptée. Il avait enseigné, dans son traité de l'*Homme de lettres*, que le philosophe doit tout sacrifier à son indépendance, et, n'acceptant pas les principes de la constitution nouvelle, il ne crut pas devoir trahir sa conscience pour conserver sa place.

« Il sortit du Collége royal, ainsi s'exprime « M. Dacier, presque aussi pauvre qu'il y était entré. « Il se retira au collége des Cholets, avec ses livres « et son très-modeste mobilier, dans un logement « qui aurait à peine suffi à un homme des dernières « classes de la société. Il y a vécu dix à douze ans, « dans un état voisin de l'indigence, si ce n'était pas « l'indigence même. Du pain et du riz à l'eau étaient « sa seule nourriture ; mais, soutenu et consolé par « la vraie philosophie, il ne désirait rien au delà et « s'estimait heureux de tous les maux dont il était

(1) Des fragments étendus de ce mémoire ont été publiés dans le *Journal des savants* de 1790.

« exempt. Jamais il ne lui échappait une plainte;
« il cachait au contraire avec un soin extrême sa
« situation au petit nombre d'amis qui le visitaient
« encore par intervalles, pour ne pas les affliger, et
« si quelqu'un lui témoignait de l'inquiétude sur son
« sort : — Soyez tranquille, disait-il; je ne suis
« pas très-riche, mais tout est relatif. Je ne me suis
« jamais accoutumé aux aisances de la vie; je me
« suis rapproché sans cesse de mon premier état;
« j'ai tout ce qu'il me faut, il ne me manque rien. »

Ces paroles, que M. Dacier avait peut-être lui-même entendues, sont bien placées dans la bouche de l'homme qui a écrit ces lignes : « La pauvreté..., je « sais combien ce malheureux mot inspire d'horreur « et d'effroi. J'ai lu tout ce que les poëtes et les dé- « clamateurs ont écrit à ce sujet. Mais, oserai-je le « dire? ils ne m'ont point effrayé : ils ne l'ont calom- « niée que parce qu'ils l'ont mal connue; ils ont con- « fondu la pauvreté avec l'indigence. Il y a pourtant « bien de la différence. L'une gaie, libre, courageuse « et mère du bon esprit, accoutume l'âme à ne rien « espérer que d'elle-même; elle lui montre ses forces « et ses ressources, et la remplit d'une noble fierté : « l'autre, lâche et rampante, fille de la débauche ou « de l'oisiveté, abat le courage, étouffe tous les ger- « mes de l'honneur et de la vertu, et traîne à sa suite « le désespoir. La première, lorsqu'elle ne nuit pas à « l'éducation, est le plus beau présent que le ciel

« puisse nous faire ; elle tient l'âme éveillée, elle « l'aiguillonne et la pousse à de nobles entreprises : « la seconde est un supplice toujours renaissant ; c'est « le vautour de Prométhée. Non-seulement il faut « tout mettre en usage pour s'en délivrer ; mais il faut « peut-être, suivant le conseil de Théognis, la préci- « piter du sommet des rochers et l'ensevelir dans « les abîmes de la mer... (1). » Cette distinction entre l'indigence et la pauvreté paraîtra, nous le craignons, bien subtile ; mais les mots importent peu : quand on voit un sage comme Garnier, réduit à la plus dure condition, s'y soumettre avec une sorte d'indifférence et ne rien entreprendre pour s'en affranchir, on est bien forcé de reconnaître que la misère elle-même n'a pas de prise sur les grandes âmes.

Les chagrins politiques, l'isolement, le renoncement volontaire à toutes les commodités de la vie, inspirèrent à Garnier plus d'estime et de goût pour la secte stoïcienne qu'il n'en avait eu jusque-là. On l'a vu, dans son enthousiasme pour les docteurs de l'Académie, traiter peu favorablement ceux du Portique, et leur adresser le reproche d'avoir compromis la doctrine morale de Socrate par la rigueur farouche de leurs paradoxes. Il apprit dans la suite à les juger mieux, et conçut à leur égard de meilleurs sentiments. On peut déjà remarquer cette tardive inclina-

(1) *L'Homme de lettres*, p. 183.

tion pour l'école stoïcienne dans le mémoire sur les satires de Perse. Une étude plus approfondie et, comme nous le croyons, un genre de vie tout à fait conforme aux préceptes stoïciens déterminèrent Garnier à plaider la cause de Zénon et de Chrysippe avec tout le zèle qu'il avait montré pour celle de Platon. Un *Mémoire sur les ouvrages d'Epictète*, qu'il lut à l'Académie des Inscriptions le 3 février 1792 (1), est peut-être le plus remarquable de tous ses écrits ; ce travail doit rester entre les mains des érudits aussi longtemps que les célèbres commentaires de Juste-Lipse et de Saumaise.

Les événements qui suivirent la révolution du 10 août 1792 paraissent avoir profondément affecté l'esprit de notre philosophe, même dans sa retraite. Si, du moins, il entreprit durant cette époque orageuse quelques nouvelles recherches sur l'histoire de la philosophie ancienne, il ne publia rien. M. de Mesmes, qui avait pour Garnier le plus vif attachement, l'engagea plus d'une fois à quitter le collége des Cholets et à venir habiter avec lui le château de La Chaussée, à Bougival. Garnier résista longtemps à ses sollicitations, mais, après avoir épuisé ses dernières ressources, il prit enfin le parti d'accepter l'honorable asile que lui offrait l'amitié. Ne voulant pas, toutefois, être un embarras pour ses hôtes, il prit la résolution de laisser

(1) *Mémoires de littérature*, t. XLVIII, p. 408.

Paris sa bibliothèque, qui était considérable. Or était alors l'état de ses affaires, qu'il ne possédait s même la somme exigée pour le loyer du modeste duit où se trouvait cette bibliothèque. Il va trouver lande, lui expose toute sa misère, et le prie de uloir bien recevoir ses livres en garde. Lalande cepte ce dépôt, puis il court chez le ministre, mande et obtient une pension de douze cents francs ur le restaurateur du Collége de France. Ainsi Gar-er conserva ses livres avec son logis.

Nous empruntons à la notice de M. Dacier ce qu'il us reste à dire sur les dernières années de la vie Garnier: « M. Garnier parut avoir retrouvé ses forces et sa santé quand il fut admis, à l'époque de la nouvelle organisation donnée en l'an XI à l'Institut, dans la classe d'histoire et de littérature ancienne, à laquelle il était si digne d'appartenir: il avait, du moins, retrouvé tout son zèle et son ancienne exactitude à remplir ses devoirs. Nous le voyions avec intérêt venir assidûment, et quelquefois par des temps rigoureux, de La Chaussée, où il était retenu par la reconnaissance, pour assister à nos séances ; nous le voyions avec plus d'intérêt encore offrir à la classe, dont il n'aurait pas voulu être un membre inutile, le tribut de ses doctes veilles. Pendant le court espace de temps qu'elle l'a possédé, il lui a communiqué deux mémoires intéressants, et tels qu'il aurait pu les composer

« dans la vigueur de l'âge. » Nous interrompons le récit de M. Dacier pour dire quelques mots de ces deux mémoires. Le premier, qui a pour titre : *Mémoire sur l'art oratoire de Corax* (1), lu le 8 fructidor de l'an XI, a pour objet de prouver que la *Rhétorique à Alexandre*, imprimée dans le recueil des œuvres d'Aristote, n'a été composée ni par ce philosophe, ni par Anaximène de Lampsaque, à qui l'ont attribuée Vossius, Heinsius et Ménage, mais l'a été par Corax, contemporain de Pindare, fondateur de l'école de Syracuse. Les preuves que Garnier fait valoir à l'appui de son opinion semblent à M. Dacier presque incontestables. Le second mémoire lu par Garnier à la classe d'Histoire et de Littérature ancienne, le 4 brumaire an XII, a pour titre : *Observations sur quelques ouvrages du stoïcien Panetius* (2). Dans ce mémoire, où Garnier se propose de réfuter quelques assertions de Cicéron et de Diogène de Laërte touchant la méthode du philosophe Panetius, nous avons encore une occasion de remarquer combien, vers la fin de sa vie, Garnier prit en affection la doctrine morale des stoïciens. « Il s'occupait d'un autre mémoire « sur la philosophie, ajoute M. Dacier, car la révo-« lution l'avait ramené exclusivement à ses anciennes « affections, lorsqu'une mort imprévue, mais à la-

(1) *Histoire et Mémoires de l'Institut*; classe d'Hist. et de Litt. anc., t. II, p. 44.
(2) *Ibid.*, p. 81.

quelle il était toujours préparé, l'enleva aux lettres et à l'Institut, le 2 ventôse an XIII (1), dans la soixante-quatrième année de son âge.

« On serait peut-être surpris du dénûment absolu dans lequel il s'était trouvé, si l'on ne connaissait pas toute l'étendue de son désintéressement et la noblesse de son âme. Ayant appris qu'un de ses amis, qui était dans le commerce, éprouvait de l'embarras dans ses affaires, il va le trouver, et lui offre vingt mille francs pour l'aider à en sortir. La proposition est acceptée : Garnier, qui n'avait pas à beaucoup près cette somme, vend sans délai une maison de campagne qu'il avait fait construire à Bougival, près La Chaussée, et dont il faisait ses délices, réunit tous ses moyens, et porte les vingt mille francs qu'il avait offerts. Quelque temps après, le débiteur meurt insolvable. On presse Garnier de paraître avec les autres créanciers ; il s'y refuse opiniâtrément. — Puisque quelqu'un doit perdre, dit-il, la préférence appartient à ses amis ; je la réclame à ce titre. Il se conduisit de la même manière envers les héritiers d'un autre de ses amis, membre du parlement, mort victime de la révolution, à qui il avait prêté dix ou douze mille francs, et dont la

l) 21 février 1805. Il eut pour successeur, dans la classe istoire et de Littérature ancienne, M. de Gérando. M. de ando fut en 1842 remplacé dans le même fauteuil par Ampère ; M. Ampère le fut, en 1864, par M. Dulaurier.

« famille restait presque sans ressource. — Ses en« fants sont déjà trop malheureux, dit-il, je ne de« manderai rien, je n'aggraverai point leur infortun« Il déchira le billet ; et alors Garnier manquait « tout. Voilà comme il plaçait ses économies. »

M. Dacier termine ainsi l'éloge de Garnier : « Sa« vant modeste et sans prétention, il ne chercha« point à se faire valoir et ne montrait jamais de co« naissances que ce qu'on lui en demandait. Ami « l'indépendance, le seul bien qui eût du prix à s« yeux, il s'était toujours restreint, pour la conserve« aux plus simples besoins de la nature. Inaccessib« à l'ambition, à l'intérêt, à la crainte, rien ne po« vait faire fléchir ses principes, ni les lui faire aba« donner. Aussi, constant et dévoué, doux et faci« dans le commerce de la vie, tolérant dans ses op« nions, jamais il n'a perdu un ami et ne s'est fait « ennemi : sévère pour lui seul, plein d'indulgen« pour les autres, lorsque ses principes les condan« naient, la bonté de son âme les excusait : il sava« plaindre les hommes, jamais il ne sut les haïr. T« a été le vertueux et respectable Garnier, tel a été « sage dont la mort cause nos regrets. Il n'a vé« qu'un instant parmi nous, mais il vivra longtem« dans notre souvenir. »

GAUTIER (JEAN).

On lit dans la *Bibliothèque française* de La Croix du Maine : « Jean GAUTIER, sieur de Brûlon, gentil-« homme angevin, maître des comptes en Bretagne. « Il a écrit un livre de l'*Origine, excellence et progrès « de l'état et office de maître des comptes*, lequel n'est « encore imprimé. Il florit cette année 1584. » Nous n'avons pas d'autres renseignements sur ce Jean Gautier. Ni La Monnoye, ni Mercier de Saint-Léger ne nous apprennent que son livre ait été publié.

GAULTIER (NICOLAS).

Nicolas GAULTIER, né à Sablé, docteur en théologie, occupait une chaire de maître ès-arts, en l'année 1555, au collége de Boncourt, près la porte Saint-Marcel (1). Le proviseur de ce collége renommé était alors Pierre Galland, l'ami d'Adrien Turnèbe. A ce renseignement qui nous est fourni par César Egasse Du Boulay, Gilles Ménage ajoute : « Notre docteur était d'une illustre

(1) Egasse Du Boulay, *Hist. univ. Paris.*, t. VI ; Catal. illustr. academ.

« famille de Sablé, alliée aux Bouju, aux Courbefosse, « aux Ory, aux Farcy, aux Arthuis et aux Fouquet « de la Varenne. Il était fils de François Gaultier et « de Germaine Épinard, veuve de Guillaume Gaigne (1). »

Au dire de La Croix du Maine, « Nicolas Gaultier a « écrit plusieurs sermons et autres livres tant en latin « qu'en français. » La Croix du Maine aurait dû nous faire connaître les titres de ses livres ; nous ne savons pas même s'ils ont été imprimés. Il convient néanmoins que Nicolas Gaultier vive dans le souvenir des habitants de Sablé, car il a fondé les petites écoles de cette ville : une telle fondation est, en effet, très-méritoire.

GEOFFROI.

Au témoignage de Matthieu Pâris, **Geoffroi**, né dans le Maine, d'une noble famille, était encore prêtre ou chanoine séculier, lorsqu'il fut appelé par Richard, abbé de Saint-Albans, qui l'invitait à venir gouverner l'école de son monastère. Il ne se pressa pas, il paraît, de satisfaire cet abbé, et celui-ci disposa de la charge vacante. Ayant enfin quitté son pays

(1) *Histoire de Sablé*, deux. part., p. 63.

et traversé la mer, Geoffroi parut à Saint-Albans. Comme il arrivait trop tard, on le pria d'aller faire quelque séjour à Dunestaple et d'y attendre une autre vacance. Or il arriva que Geoffroi, pour occuper ses loisirs dans cette retraite, y fit représenter un mystère appelé le *Jeu de sainte Catherine*, et que ce divertissement eut une suite fâcheuse. La nuit même le feu prit à la maison de Geoffroi, qui fut brûlée, avec les belles chapes de chœur qu'il avait empruntées pour les acteurs de son mystère. Ces chapes d'un grand prix appartenaient à l'abbaye de Saint-Albans. Incapable de réparer un tel dommage a[illegible] bourse, Geoffroi se donna lui-même à Saint-Al[illegible]. En d'autres termes, il se fit moine dans cette abbaye. Comme c'était un homme savant, dont la science n'avait jamais encouru le soupçon d'hérésie, Geoffroi fut élu par ses confrères abbé de Saint-Albans, en l'année 1119, à la mort de Richard. Il mourut en 1146 (1).

Tel est le récit de Matthieu Pàris. Plusieurs questions s'élèvent au sujet de ce mystère, appelé le *Jeu de sainte Catherine*, dont on ne retrouve plus aucun exemplaire manuscrit. On se demande d'abord s'il était en français ou en latin. L'abbé de La Rue n'hésite pas à supposer qu'il était en français ; mais il est contredit sur ce point par M. Raynouard et par M. Oné-

(1) Matth. Paris, *Vitæ viginti trium S. Albani abbatum*, p. 35.

sime Leroy, ces deux critiques n'admettant pas qu'on ait composé des mystères français dans les premières années du XIIe siècle (1). Quelle que soit leur compétence et leur autorité, on a des raisons de croire qu'un grand nombre de ces poëmes étaient au moins des poëmes farcis. On se demande ensuite si Geoffroi du Mans a composé lui-même le *Jeu de sainte Catherine*, ou s'il l'avait apporté de France dans son bagage, comme une pièce en vogue d'un auteur goûté par les clercs de son pays. Cette dernière conjecture est celle des auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, qui croient devoir attribuer le mystère représenté par Geoffroi devant les moines de Dunestaple au docte Ainard, abbé de Saint-Pierre-sur-Dives, mort en l'année 1077 (2). Cela, néanmoins, semble peu vraisemblable. Orderic Vital, cité par les auteurs de l'*Histoire littéraire*, nous apprend, il est vrai, qu'Ainard avait écrit en vers l'histoire de sainte Catherine et celle de saint Kilian, évêque d'Irlande; mais voici dans quels termes s'exprime à ce sujet le chroniqueur normand : *Hic fuit natione Teutonicus, geminaque scientia pleniter imbutus versificandi, et modulandi cantusque suaves edendi peritissimus. Hoc evidenter probari potest in historiis Kiliani, Guirciburgensis episcopi, et Katherinæ virginis aliisque plurimis*

(1) M. Paul Piolin, *Mystères représentés dans le Maine*, dans la *Revue de l'Anjou* de l'ann. 1858, p. 176.
(2) *Hist. littér. de la France*, t. VIII, p. 45.

cantibus quos eleganter idem edidit in laudem creatoris (1). Ce que nous lisons dans ce passage, c'est que l'abbé poëte et musicien de Saint-Pierre-sur-Dives avait mis en vers notés pour le chant la légende fabuleuse de sainte Catherine d'Alexandrie; mais entre cette « suave cantilène » et la pièce tragique, représentée dans le cloître de Dunestaple par des moines en chapes de chœur, nous ne voyons pour notre part aucune analogie. Matthieu Pâris attribue d'ailleurs expressément à Geoffroi la pièce à personnages, le poëme dialogué qu'il fit jouer par ses moines : *Quemdam ludum de sancta Katerina, quem miracula vulgariter appellamus, fecit.* Ainsi nous croyons devoir nous en tenir à l'opinion des critiques qui ont signalé notre Geoffroi comme un des premiers auteurs de ces œuvres scéniques, nommées « miracles » en Angleterre et « mystères » en France, dont le succès fut si grand dans les siècles suivants.

GEORGEARD (FRANÇOIS).

François GEORGEARD, un des élèves de Flacé à l'abbaye de la Couture, né, croyons-nous, dans le Maine, fit profession d'observer la règle de Saint-Benoît, en

(1) Orderici Vitalis *Hist. eccles.*, lib. IV, c. XVIII.

l'année 1569, au monastère où il avait fait ses études (1). S'il fut ensuite envoyé dans quelque autre maison de son ordre, il revint plus tard à la Couture, où nous le trouvons encore le 3 octobre 1580. En ce jour, étant alors infirmier de l'abbaye, il protestait, avec Gilles Naudier, son abbé, contre l'aliénation des biens du clergé ordonnée par une récente bulle du pape (2). Nous n'apprenons rien de plus de sa vie. De ses œuvres littéraires on n'a conservé qu'une épigramme latine, publiée en tête du *Catéchisme* latin de Flacé. Il était bachelier en théologie.

GERBERON (GABRIEL).

Gabriel GERBERON nous a raconté l'histoire de sa vie. C'est un récit fait à la hâte, vif, passionné, auquel nous ferons plus d'un emprunt. Pour bien juger un homme, il ne s'agit que de l'entendre parler de lui-même : alors même qu'il ne veut pas être tout à fait sincère, il se révèle malgré lui ; ce qu'il prend soin de dissimuler, on le devine. Voici d'abord en quels termes Gerberon nous parle de sa jeunesse, de ses premiers travaux, de ses premières épreuves :

(1) *Actus professionum S. Petri de Cultura ;* registre manuscrit de la bibliothèque du Mans.
(2) *Gallia christiana*, t. XIV, col. 466.

« Je suis né et ai été baptisé, par la miséricorde de Dieu, en la ville de Saint-Calais, l'an 1628, le douzième août (1). J'achevai mon cours de philosophie à Vendôme, l'an 1647, âgé de dix-neuf ans, et je fus choisi par la ville de Saint-Calais pour principal du collége. J'entrai dans l'ordre de Saint-Benoît en l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes, où je commençai mon noviciat le 9 novembre 1648, âgé de vingt ans. Je fis profession le 11 novembre 1649, âgé de vingt et un ans. Je fus envoyé, en l'année 1651, au Mont-Saint-Michel, où je demeurai six ans. Vers l'an 1656, je fus ordonné prêtre très-indigne, âgé de vingt-huit ans. Vers 1659, je fus envoyé à Bourgueil, âgé d'environ trente et un ans, et j'y enseignai la rhétorique, la philosophie et la théologie à nos confrères. De là, j'enseignai seul la philosophie à Saint-Denys, en France, et à Compiègne, où étant sous-prieur, l'an 1660, j'enseignai à nos confrères et à quelques séculiers divers traités de théologie... ; et comme je suivais plus les conciles et les Pères que les scolastiques, quelqu'un, peu éclairé ou mal disposé, écrivit au très-révérend père général, se plaignant que j'enseignais la positive et non la scolastique. L'on m'envoya donc, l'année suivante, à Saint-Benoît-sur-Loire.

(1) Son père était chirurgien à Saint-Calais. On lui attribue deux opuscules qui ne sont pas venus jusqu'à nous : *Bouquet anatomique* (en vers), et *Histoire de toutes les parties du corps* (1626).

« En passant par Paris, le R. P. D. Bern. Aude-
« bert me dit la plainte qu'on lui avait faite de moi,
« et il m'en fit de grands reproches, jusqu'à me dire
« que, si je voulais enseigner, je devais suivre une
« autre méthode. Comme cette plainte m'était plus
« honorable que je ne méritais, je ne répliquai rien,
« et je partis incontinent pour Saint-Benoît-sur-
« Loire, où j'enseignai, étant sous-prieur, la théo-
« logie selon ma méthode, jusqu'au chapitre général
« de l'an 1663. Lorsque j'enseignais, je signai le for-
« mulaire selon le mandement des grands vicaires
« d'Orléans, qui n'y demandaient autre chose sinon
« que l'on rendît à l'Église l'obéissance que ses enfants
« lui doivent.

« Ce chapitre me déchargea d'enseigner, et l'on
« m'envoya au monastère de la Couture, du Mans, où
« je ne demeurai que jusque vers la fin de l'année.
« Là, le sous-prieur s'étant plaint mal à propos à
« notre général que je corrompais par ma doctrine les
« jeunes profès dont il avait la conduite, l'on m'en-
« voya en Bretagne, au monastère de Léon, près de
« Dinan, où je demeurai peu de temps; car D. Ar-
« sène Mansel, prieur, qui avait été un de mes maî-
« tres en théologie, m'ayant entrepris sur les cinq
« propositions, j'écrivis au père visiteur qu'il m'en-
« voyât à Saint-Mahé, trois lieues au delà de Brest,
« sur le bord de la mer. Ce qu'il m'accorda, et j'y
« allai pendant l'hiver. Mais, comme les vents m'y

causèrent la colique, je priai notre père visiteur, vers le mois de juin de l'année suivante, de m'envoyer à Saint-Gildas-de-Ruis. J'y allai et y demeurai jusqu'au chapitre général de l'an 1666, lequel ordonna que je revinsse à Paris, en l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Ayant reçu cet ordre, je partis de Bretagne, et arrivai à Paris vers le mois de juillet, où le R. P. D. Bern. Audebert me témoigna toutes les bontés possibles (1). »

Ce simple récit nous fait déjà connaître assez bien abriel Gerberon. C'est un moderne, très-dédaigneux l'égard des anciens, un zélé partisan de toutes les ouveautés, qui ne supporte pas le joug de la tradition, ui ne respecte pas davantage les ordres de ses su-érieurs, dont l'esprit de contradiction inspire toutes s paroles, tous les actes, et qui ne se laisse pas plus branler par les persécutions que par les remonances. C'est, d'ailleurs, un homme plein d'ardeur our l'étude, qui, pour ne pas suivre les voies frayées, engage dans les plus difficiles et s'y complaît. Si ge mûr de Gerberon répond à sa jeunesse, on le mptera parmi les érudits ; mais il ira se ranger dans catégorie des controversistes, de ces gens qui cherent trop volontiers querelle à tout le monde, et qui ulèvent des montagnes moins pour découvrir une

(1) Mss. de la Bibl. nationale : Résidu de Saint-Germain, paet 6, n° 5.

vérité que pour dénoncer une erreur. Si, comme c
peut déjà le prévoir, il abandonne quelquefois so
cabinet et ses livres pour intervenir dans les affair
du dehors, son opinion en matière de théologie doc
trinale sera toujours indépendante, et il l'exprimer
sans redouter les suites de sa franchise; mais, pa
l'emportement de son caractère et la véhémence d
son langage, il sera plus fâcheux qu'utile à son parti.
Tel s'annonce Gabriel Gerberon.

Étant à Fleury-sur-Loire, il avait, dans ses loisirs, rédigé trois écrits sur des questions bien différentes. Une jeune femme de Saint-Calais ayant été condamnée à être pendue pour crime d'empoisonnement sur la personne de son mari, Gerberon, la croyant innocente, prit sa défense et plaida sa cause dans un mémoire éloquent. L'affaire était en appel devant le parlemen de Paris. Sur le mémoire de Gerberon, sa cliente fu acquittée. Dans le même temps, il fit une Dissertatio sur la Pâque de l'année 1666, et une Apologie pou Rupert, abbé de Tuits, près de Cologne. De ces troi opuscules un seul a été imprimé; c'est l'Apologi pour le docte Rupert. Aussitôt que Gerberon eut, pa les ordres de ses supérieurs, quitté la Bretagne pou venir à Paris, il s'occupa de cette publication.

Elle fut faite en 1669, sous ce titre : *Apologia pr Ruperto, abbate Tuitiensi, in qua de eucharistic veritate eum catholice sensisse et scripsisse demons trat vindex frater G. Gerberon;* Paris, Char. Sa-

vreux, in-8°. Pour appuyer ses arguments contre la présence réelle, Wiclef avait extrait des Pères et des scolastiques toutes les définitions des espèces qui lui avaient paru contraires ou peu conformes à la définition orthodoxe. Parmi ces anciens docteurs dont il avait cru pouvoir invoquer le témoignage, s'était trouvé le moine Rupert, de l'ordre de Saint-Benoît, théologien fameux du XIIe siècle, qui, dans un ouvrage sur les *Offices divins*, avait, en effet, exprimé son sentiment en des termes suspects de favoriser l'hérésie de Bérenger. La controverse s'étant engagée entre les partisans et les adversaires de la présence figurée, ceux-ci s'étaient vus bien empêchés d'expliquer et de justifier tous les textes que Wiclef avait produits en sa faveur ; ils avaient donc pris le parti de reconnaître qu'en effet d'anciens interprètes avaient partagé l'erreur de Wiclef, et, dans ce nombre, l'auteur du traité des *Offices divins,* l'abbé de Tuits. Entreprendre son apologie, c'était aller contre l'opinion commune; mais Gerberon avait un goût particulier pour ces audacieuses entreprises. Il se proposa donc de démontrer qu'on avait jusqu'alors mal compris l'opinion de Rupert, et que la doctrine de l'Église romaine n'avait pas rencontré, dans le XIIe siècle, un plus vaillant défenseur que ce moine injurieusement inscrit au catalogue des hérétiques. Cette démonstration fut, comme cela devait arriver, acceptée par les uns, rejetée par les autres ; mais tout le monde

s'empressa de reconnaître qu'elle venait d'un habile homme, qui avait une érudition profonde et une rare subtilité.

On se le rappelle, notre Bénédictin avait quitté le monastère de Léon après avoir eu quelques difficultés avec le prieur de ce monastère au sujet des cinq propositions. Il ne pouvait s'en tenir là. Au moment où l'Église entière était en proie à l'agitation la plus querelleuse, où chaque jour voyait publier une nouvelle défense et une nouvelle censure de Jansénius, où les théologiens les plus circonspects, essayant de calmer les furieux, étaient bientôt poussés hors de leurs retranchements et précipités eux-mêmes dans l'ardente mêlée, un homme véhément, téméraire, comme l'était Gerberon, ne pouvait consentir à garder le silence. Cependant il se prononça d'abord avec plus de ménagement qu'on n'en devait attendre de lui. Un curé de Bruxelles, l'abbé Raucour, ayant écrit un petit livre sur la pénitence dont le latin équivoque respirait un parfum de jansénisme, Gerberon le traduisit en français : *Catéchisme de la Pénitence, qui conduit les pécheurs à une véritable conversion;* Paris, 1672, 1676, in-12. Bientôt après, en 1673, Gerberon publia : *Acta Marii Mercatoris, sancti Augustini, ecclesiæ doctoris, discipuli, cum notis Rigberii;* Bruxelles, Marchant, in-16. Les œuvres de Marius Mercator étaient encore inédites. Gerberon, ayant obtenu, par l'entremise du cardinal Bona, la

communication d'un manuscrit du Vatican, y joignit des notes et des dissertations. S'il n'avait entendu mettre dans ses notes que de simples remarques à l'adresse des érudits, Gerberon n'en eût pas fait honneur au faux *Rigberius*. Mais, comme disciple de saint Augustin, Mercator s'était montré l'un des plus ardents adversaires de l'hérésie pélagienne, et Gerberon entendait bien profiter de l'occasion pour interpréter Mercator en des termes désagréables aux oreilles des Molinistes. Cependant, les circonstances leur étant favorables, il jugea qu'il était sage de dissimuler son nom. Il usa souvent de ce stratagème.

Tandis que les gloses de *Rigberius* sur les *Actes* de Mercator s'imprimaient à Bruxelles, on publiait à Gand un petit livre intitulé : *Monita salutaria B. V. Mariæ ad cultores suos indiscretos*, et, en même temps, une traduction de ce livre : *Les avis salutaires de la B. V. Marie à ses dévots indiscrets*, 1673, in-12. Dans les notes qu'il nous a laissées sur sa vie, Gerberon avoue cette traduction. On suppose que l'ouvrage latin, publié sous le nom d'un certain Adam Windelfelts, est également de sa plume (1). Si nous ne l'affirmons pas, nous le croyons volontiers. C'était encore un libelle contre les Jésuites. Les Jésuites n'avaient rien imaginé de tout ce qui se rapporte à

(1) *Apologie des dévots de la sainte Vierge, ou Sentiments de Théotime*, etc., etc.; Bruxelles, 1675, p. 4 et suiv.

l'indiscrète dévotion justement blâmée par le doct
Adam Windelfelts. L'invention de tout cela, nous
l'ignorons plus, appartient aux mystiques du mo
âge. Montesquieu définit les mystiques « des dév
« qui ont le cœur tendre (1), » et les Jésuites n'
jamais donné dans les égarements de la tendress
mais, au lieu de se raidir contre une superstition
vétérée, ils l'avaient d'abord facilement admise et p
tard favorisée, avec le dessein de soumettre à leur
fluence un parti nombreux, remuant, insinuant. C
ce que leur ont à bon droit reproché, parmi les au
ordres, les ordres savants, et particulièrement les
nédictins réformés, qui toujours ont préféré le rer
d'honnêtes gens à celui de fins politiques. Les Jésu
ne manquèrent donc pas de se reconnaître dans
« dévots indiscrets » dénoncés par le docteur Ac
Windelfelts, et ils se plaignirent hautement. Gerbe
leur répondit en latin dans une *Lettre apologétiq*
Epistola apologetica, quam author libelli cui tit
Monita salutaria B. V. ad cultores suos indiscr
scripsit ad ejus censorem; Malines, Lints, 16
in-8°. L'approbation des docteurs de Louvain e
succès des *Avis* prouvent qu'il n'était pas seul à
mer les superstitions approuvées par les Jésuites.
fit une autre édition de cette *Lettre* à Lille, en 16
in-12, sous le patronage de l'évêque de Tournay,

(1) *Lettres persanes*, lettre 134.

bert de Choiseul-Praslin (1). Encouragé par le public, par un grand nombre de théologiens et même par quelques évêques, Gerberon continua cette polémique dans l'écrit suivant : *Lettre à M. Abelly, évêque de Rodez, touchant son livre de l'*Excellence de la sainte Vierge; 1674, in-12. Cette lettre est une explication des *Monita salutaria.* La controverse engagée par Gerberon sur le culte de Marie fut poursuivie par ses adversaires, même quand il eut cessé le combat. Un procureur du roi, nommé Pierre Grenier, crut devoir y prendre part. On a de lui : *Apologie des dévots de la sainte Vierge, ou les sentiments de Théotime sur le libelle intitulé :* Les avis salutaires; Bruxelles, Foppens, 1675, in-8°.

L'abbé Lenoir, théologal de Séez, étant poursuivi par son évêque et par l'archevêque de Paris comme suspect de tendances jansénistes, Gerberon prit sa défense dans un écrit qui a pour titre : *La Fable du temps, ou un coq noir qui bat deux renards;* 1674 : libelle anonyme, avoué plus tard par l'auteur, mais imprimé, dit-il, sans son consentement. C'était encore un trait lancé par une main non moins adroite que vigoureuse. Deux ans après, il donna, sous un autre pseudonyme : *Le miroir de la piété chrétienne, par Flore de Sainte-Foy;* Bruxelles, 1676, et

(1) C'est peut-être la même édition qui est ainsi désignée : Gand, d'Erckel, 1674, in-8°.

Liége, Bonard, 1677, in-12. L'ordre de Saint-Benoît s'était prononcé tout entier, comme on le sait, pour saint Augustin et Jansénius contre Pélage et les Jésuites. Gerberon défendit les conclusions de son ordre; mais il le fit en des termes si « durs » (1), c'est-à-dire si bien purgés de toute équivoque, que cette fois sa franchise blessa tout le monde : adversaires et partisans de la grâce souverainement efficace. Ceux-ci, voyant bien quel parti les Jésuites allaient tirer de ce langage indiscret, murmurèrent contre la témérité de Gerberon et s'empressèrent de le désavouer : ceux-là poussèrent des clameurs, dénonçant le scandale qui venait d'être commis par un ministre de l'Évangile, et appelant sur sa tête les foudres épiscopales. Ce fut la matière de plusieurs libelles. Nous citerons : *Réfutation des erreurs contenues dans* le Miroir de la piété chrétienne, *au sujet de la prédestination et de la grâce;* Douai, Bellère, 1678, in-12 ; *Réflexions catholiques sur la doctrine d'un livre intitulé :* Le Miroir de la piété chrétienne; Rouen, Viret, 1678, in-12. On vit alors s'émouvoir les archevêques d'Aix et de Reims, et les évêques de Grenoble, de Toulon, de Séez, de Gap, qui les uns et les autres publièrent des censures contre le livre de Gerberon. Celui-ci, nullement déconcerté, s'empressa

(1) A. Arnauld, *Lettres*, t. III, p. 462. — *Hist. litt. de la congrégat. de Saint-Maur*, p. 327.

: leur répondre. A cette polémique appartiennent :ux *Lettres*, adressées l'une à l'archevêque d'Aix, ıutre à l'archevêque de Paris, qui parurent à la fois, 'ec d'autres opuscules du même genre, dans un vo-me intitulé : *Le combat des deux clefs, ou la défense* ı Miroir de la piété chrétienne ; Durocortore, 1678, 579, in-12. Dom Tassin attribue ce recueil à un ıéologal de Séez (1) ; mais cette attribution est con-stée (2) : Gerberon a du moins reconnu qu'il avait :rit les deux *Lettres*. Il s'est aussi déclaré l'auteur une autre apologie, publiée sous le pseudonyme de abbé Valentin : *Le Miroir sans taches, où l'on voit ıe les vérités que Flore enseigne dans* le Miroir de piété *sont très-pures*, etc., etc. ; Paris, 1680, in-12. nous suffira de reproduire les titres de ces factums ıéologiques. Si nous voulions discuter avec Gerberon ıutes les questions qu'il a traitées, nous n'aurions ıs si tôt achevé cette notice. Avec des écrivains aussi conds il ne faut pas s'arrêter aux détails.

En l'année 1674 on vit paraître : *L'Abbé commen-ıtaire, par le sieur de Froismont;* Cologne, in-4°. n connaissait déjà, sous ce titre, un ouvrage ano-yme, qui, publié l'année précédente dans la même ille, avait produit une grande émotion. Il était de rançois Delfau, religieux de Saint-Benoît (3). Ger-

(1) *Hist. litt. de la congr. de Saint-Maur*, p. 228.
(2) Barbier, *Dict. des anonymes*.
(3) *Hist. litt. de la congr. de Saint-Maur*, p. 88.

beron, sous le pseudonyme du *sieur de Froismont*, donna sa dissertation sur les commendes comme la seconde partie de cet ouvrage. Elle n'eut pas moins de succès que la première, puisqu'on en fit trois éditions dans la même année. Ajoutons qu'elle ne causa pas moins de scandale. « Je fis voir, nous dit « Gerberon, que les commendes sont contre le droit « divin, naturel et humain, et que, selon Rebuffe, « elles damnent ceux qui les donnent et ceux qui les « reçoivent (1). » Il était grand le nombre des gens damnés pour ce délit ! Le chef de l'état ouvrait la liste, et après lui venaient, dans l'ordre hiérarchique, les archevêques, les évêques, les abbés de cour, etc. ; et comme les simples prébendes, sans charge d'âmes, n'étaient pas, dans l'Église primitive, chose moins inconnue que les commendes, elles ne se défendaient pas mieux. Ainsi l'arrêt prononcé par Gerberon, selon Rebuffe, pouvait être réduit à ces termes : dans l'Église ordonnée pour vivre avec le siècle, autant de dignitaires, autant de damnés. Aux cris qu'ils poussèrent quand on leur montra cet arrêt, on put croire qu'ils subissaient déjà leur peine. Gerberon entendit leurs plaintes, et, loin d'en être touché, il leur répondit par l'écrit suivant : *Sentiments de Criton sur l'entretien d'un religieux et d'un abbé touchant les commendes ;* Cologne, ou plutôt Orléans, 1674, in-12.

(1) Abrégé de sa vie. Ms. déjà cité du Résidu de Saint-Germain.

Depuis l'année 1672, Gerberon avait quitté Saint-Germain-des-Prés, pour aller habiter le monastère d'Argenteuil, que gouvernait alors le P. de L'Hos-allerie. Là, plus éloigné du bruit, et moins inquiété parce qu'il causait moins d'inquiétudes, il travaillait avec recueillement à de gros livres par qui son nom toujours vivra. Qu'on ne se trompe pas, en effet, sur son caractère : ayant ce qu'on appelle des opinions, il était toujours prêt à s'engager, à se compromettre pour les défendre ; mais son goût le portait vers ces études qu'on ne peut pas suivre avec profit sans jouir du calme de la solitude. Quand donc le démon de la polémique ne le possédait pas, s'éloignant volontiers du présent, il retournait au passé, collationnait de vieux textes et préparait des éditions nouvelles. En 1675 il publia les œuvres de saint Anselme : *Sancti Anselmi Opera, necnon Eadmeri Historia Novorum et alia opuscula;* Paris, Billaine, in-fol. C'est l'édition classique des œuvres de cet illustre archevêque. Elle a été réimprimée en 1721, et, bien qu'on ait cru devoir en entreprendre une autre dans ces derniers temps, nous doutons que le nouvel éditeur ait fait preuve d'une érudition plus sûre et plus variée que celle de Gerberon. Cette année 1675 vit encore ajouter une traduction et deux traités au catalogue déjà si considérable des opuscules de notre docteur. Nous n'avons qu'à mentionner : *Le combat spirituel, composé en espagnol par D. Jean de Castagniza et tra-*

duit en français sur l'original manuscrit; Paris, 1675, in-12 (1). Des deux traités, l'un a pour titre : *Catéchisme du Jubilé et des Indulgences;* Paris, Josset, in-12; l'autre : *Dissertation sur l'Angelus;* même libraire et même format. Ces modestes écrits ne firent pas de bruit ; cependant le *Catéchisme du Jubilé* eut, en 1677 et en 1722, les honneurs de la réimpression. C'est un livre contre la dévotion facile. Sans nommer les confesseurs qui font valoir le mérite des grâces plénières pour dispenser des œuvres de la pénitence, l'auteur les désigne de manière à ce que sur-le-champ on les reconnaisse. Ce sont encore les Jésuites. L'année suivante, Gerberon publia son *Histoire de la robe sans couture de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui est révérée dans l'église du monastère d'Argenteuil.* La première édition de ce petit livre parut en 1676, in-12, chez Josset; il y en eut d'autres, qui portent les dates de 1677, 1680, 1703, 1706, 1712, 1724, 1745. Que dirons-nous de cette *Histoire?* Elle eut, comme on le voit, un grand succès, mais, à notre avis, elle ne le méritait guère, et nous avons quelque peine à nous expliquer comment un homme qui ne manquait assurément ni de critique ni de bonne foi a pu donner au public, sous la responsabilité de son nom, un livre de ce genre; à moins qu'il n'ait voulu par cette publication expier

(1) *Hist. litt. de la congr. de Saint-Maur*, p. 343.

ou faire oublier quelque irrévérence antérieurement commise à l'égard des superstitions traditionnelles.

Au mois de juin de l'année 1675 Gerberon se rendit au monastère de Corbie. La charge de sous-prieur était vacante ; elle lui fut offerte, et il l'accepta. C'était plutôt un titre qu'une fonction : aussi put-il consacrer tout son temps à composer divers écrits contre la doctrine des Jésuites. Il publia : *Mémorial historique de ce qui s'est passé, depuis l'année* 1647 *jusqu'en* 1653, *touchant les cinq propositions ;* Cologne, P. Marteau, 1676. C'est un abrégé du *Journal* de Saint-Amour, et il a toute l'âpreté d'un pamphlet anonyme. Il voulut en même temps donner sous son nom un opuscule plus modéré, ayant pour titre : *Le plaideur intéressé condamné par Jésus-Christ ;* mais la censure ne le permit pas. C'était là, pour un Bénédictin, l'affaire la moins grave : l'ordre tout entier étant en suspicion, il était recommandé d'examiner avec le plus grand soin tous les écrits présentés par les religieux de cette robe. Gerberon ne s'inquiéta pas davantage des scrupules de la censure. Les circonstances devaient changer, et, d'ailleurs, on pouvait toujours éditer, sous le nom d'un libraire étranger, les ouvrages interdits. Loin de renoncer à la défense de ses principes et de ses amis, il se mit au travail avec une nouvelle ardeur, et prépara plusieurs volumes dont la publication fut ajournée. Il ne demanda soit un privilége, soit une permission tacite

que pour d'innocents écrits, comme le petit traité qui a pour titre : *Jugement du bal et de la danse* (1); Paris, 1679, in-12. Il croyait peut-être échapper de cette manière à la surveillance des Jésuites, et traverser en paix le temps de la persécution; mais s'il eut cet espoir, il fut bien déçu par l'événement. Reprenons ici l'histoire manuscrite de sa vie, et laissons-le nous raconter lui-même les cruelles disgrâces qui vinrent interrompre le cours de ses études et de ses travaux.

« L'an 1682, trois faux frères, D. Gouquet, D. Boulé
« et frère Gavet, qui ont été depuis chassés de la
« congrégation, ayant écrit en cour, le roi envoya
« à Corbie un exempt pour m'arrêter. Il arriva le
« 14 janvier, veille de saint Maur, et il assista même
« à vêpres, où j'officiais, parce que le P. prieur était
« indisposé. Il crut par là que je ne pouvais lui échap-
« per. Le soir, assez tard, le maire de ville et les
« autres officiers vinrent au monastère pour y prêter
« le serment de fidélité. Après cette cérémonie, j'étais
« avec le P. prieur : le maire nous dit qu'un homme
« inconnu étant venu en la ville, il l'avait fait venir
« chez lui pour savoir qui il était; il lui dit enfin
« qu'il était un exempt du roi, ajoutant ces paroles :
« — Combien y a-t-il d'entrées pour aller à l'abbaye?

(1) N'est-ce pas le même opuscule qui fut réimprimé en 1688 sous le titre de : *Jugement de la comédie, du bal et de la danse, par un professeur en théologie ?*

« Le maire répondit qu'il y en avait deux, une par
« l'église et une par la grande porte, et il ajouta
« qu'il pensait que cet exempt cherchait quelqu'un
« qu'il croyait être en l'abbaye. Lorsqu'ils se furent
« retirés, je dis au P. prieur que ce qu'on venait de
« dire pouvait bien être pour moi. Il n'en crut rien,
« et me dit que j'allasse me reposer. Mais je fus toute
« la nuit à penser que je devais prendre le plus sûr
« et me retirer. Néanmoins j'officiai à matines, et,
« vers les cinq heures, j'allai trouver le P. prieur et
« lui dis que j'étais persuadé que l'exempt était venu
« pour moi, et que je me devais retirer au moins pour
« quelques jours, jusqu'à ce qu'on vît ce qui arrive-
« rait, et je demandai sa bénédiction qu'il me donna;
« et je montai à cheval et m'en allai à Amiens, où
« j'arrivai vers les dix heures. A la même heure,
« l'exempt vint trouver le P. prieur, et lui demanda
« de la part du roi qu'il me mît entre ses mains... »

Voilà le commencement des aventures de D. Gerberon. Contraint de fuir Corbie, il se rend en toute hâte dans la ville d'Amiens. Il y était encore, quand des amis viennent l'avertir qu'en effet l'exempt est venu pour l'arrêter. Aussitôt il se dirige vers Bruxelles. Il y arrive le 20 janvier, et y est reçu de la manière la plus affable par la baronne de Steenpuis, qui lui offre un asile dans sa maison. Gerberon poursuit en ces termes le récit de ses infortunes :
« M. l'évêque de Castorie, vicaire apostolique en

« Hollande, sachant que j'étais à Bruxelles, me fit « dire que j'allasse en Hollande. Je pris alors des « habits séculiers, et, vers le mois de mars, je « m'embarquai à Anvers, et arrivai à Delft, où j'allai « chez M. Van-Erkel, un des pasteurs du bégui- « nage. M. Arnauld me fit la grâce de me venir voir « aussitôt que je fus arrivé, et il me logea en la maison « prochaine, où il était retiré inconnu. J'y demeu- « rai avec ses domestiques, et M. Vancel, autrefois « théologal de M. l'évêque d'Alet, jusque vers Pâ- « ques... » Il se rendit ensuite dans un village près de Leyde, et habita le presbytère de ce village sous le nom d'*Augustin Kergré*, ne révélant le mystère de sa retraite qu'à des oreilles amies. La Hollande était alors pleine de ces grands criminels. Gouvernée par des Jésuites, la cour de France ne permettait pas qu'on eût sur les matières de la grâce d'autres opinions que celle de Molina : s'en écarter, c'était commettre un blasphème, et ce blasphème était réputé crime d'état. Aussi les prisons d'état s'ouvraient-elles chaque jour pour recevoir quelque théologien, quelque religieux suspect d'inclination vers le jansénisme. Quant à ceux qui s'étaient prononcés plus ouvertement, ils n'avaient que le temps de mettre un cheval au galop et de passer la frontière.

Quand l'exempt du prévôt de l'Ile-de-France revint à Paris, annonçant qu'il avait échoué dans son entreprise, le P. de La Chaise eut, dit-on, un accès de

sainte colère. L'arrestation du prieur de Corbie fut ordonnée, et cinq dragons, commandés par un brigadier, se rendirent à l'abbaye pour exécuter cet ordre. Ce fut l'occasion d'une nouvelle mésaventure pour la justice du roi. Ayant envahi subitement l'abbaye, les dragons en explorèrent toutes les retraites, mais ne trouvèrent pas celui qu'ils cherchaient. Cependant, on apprit bientôt que le prieur de Corbie se rendait à Paris pour y demander l'examen de sa conduite, déclarant qu'il n'aurait pas de peine à se justifier. Cette soumission obtenue, on négligea son affaire pour instruire à grand bruit celle de Gerberon.

Tous les religieux de Corbie furent entendus dans une enquête faite par Monmole Geoffroi, prieur de Saint-Denys. Elle ne produisit aucun résultat. Colbert en fit faire deux autres par l'intendant de la province de Picardie : elles n'eurent pas une issue plus satisfaisante. Gerberon avait quitté les environs de Leyde, quand il apprit toutes les contrariétés que son évasion avait causées à ses persécuteurs et à ses amis. Il habitait Rotterdam, où il avait suivi son hôte, M. Van-Erkel, récemment nommé pasteur de l'église de Paradis. Puisqu'on paraissait si curieux de savoir quel fondement avaient les accusations portées contre lui, il prit le parti de faire, à l'abri de tout péril, un aveu complet de ses crimes. Dans ce dessein, il écrivit à Colbert une lettre qu'il rendit publique, et qui fut ensuite réimprimée, sous le titre d'*Apologie*,

dans le cinquième tome des *Cas de conscience*. C'est un factum éloquent. Dénoncé par des pervers, il ne devrait pas avoir besoin de se justifier. Et, d'ailleurs, quel droit s'arroge le pouvoir civil, lorsqu'il prétend examiner et juger les opinions qu'on professe sur les matières de la foi ? C'est un outrage à la conscience du citoyen, et, quand il s'agit d'un religieux, un empiétement illicite sur les pouvoirs de l'Église. Quoi qu'il en soit, Gerberon ne refuse pas d'expliquer sa conduite et de déclarer ses sentiments sur les matières controversées. Oui, cela est vrai, il ne définit pas la grâce dans les mêmes termes que les Molinistes, et, si leur doctrine est vraie, la sienne est fausse. On désire savoir encore s'il approuve ou s'il condamne la régale ; en d'autres termes, s'il lui semble juste que la puissance royale détourne à son profit une part quelconque des revenus affectés par la piété des fidèles à l'entretien de l'Église et de ses pasteurs : il répond qu'il s'est toujours comporté, dans ses rapports avec les dépositaires de la puissance civile, comme un sujet soumis et fidèle, mais que sa conscience murmure contre l'abus des droits régaliens. Enfin, on lui attribue certains écrits, dans lesquels les prélats favorables aux Jésuites sont qualifiés dans les termes les plus injurieux : il désavoue ces écrits, il n'en est pas l'auteur ; il n'a jamais été ni le moteur, ni le complice d'aucune cabale. Tel est, en peu de mots, le résumé de sa lettre au marquis de Seignelay.

Une lettre aussi fière ne pouvait avoir pour résultat le retrait de la citation publiée à son de trompe contre Gabriel Gerberon. Comme il ne l'avait pas écrite avec cet espoir, il se garda bien de quitter sa retraite. Le plus puissant de ses protecteurs était l'évêque de Castorie. Gerberon lui témoigna sa gratitude en publiant la *Défense* d'un livre composé par ce prélat sur la lecture de l'Écriture sainte, et une dissertation latine qu'il lui avait demandée sur la grave question du patronage : *Dissertatio de jure patronatus contra nobilem quemdam Batavum catholicum.* Nous n'avons pas d'autres renseignements sur ces deux opuscules. Vers le même temps, Gerberon s'engagea dans une nouvelle controverse. Un Jésuite flamand, nommé Corneille Hazart, venait de faire paraître une véhémente diatribe contre la doctrine janséniste. Gerberon lui répondit par l'écrit suivant : *La vérité catholique victorieuse;* Amsterdam, 1684. L'évêque de Castorie, à qui Gerberon avait communiqué le manuscrit de cette réponse, l'ayant trouvée fort à son goût, la fit traduire en hollandais par un pasteur de Delft, nommé Brosen, et elle ne parut que dans cette langue. Corneille Hazart se défendit. Toujours prompt à la réplique, Gerberon lança contre lui : *Deux lettres d'Ignace Du Chesne, contre la défense du grand Catéchisme du P. Hazart.* Ces deux lettres sont pareillement en hollandais. Le même Jésuite ayant repris la plume et maltraité de nouveau les apologistes de la

grâce dans un sermon intitulé *Calvin battu à plate couture*, Gerberon publia contre ce sermon des *Réflexions chrétiennes*, en hollandais. Il donnait ensuite, dans l'intérêt de la même cause : *Essais de la plus sûre morale,* traduction française d'un livre latin du P. Gilles Gabrielis, franciscain : *Specimen Moralis christianæ et Moralis diabolicæ.* Ce livre du P. Gabrielis était d'une grande portée ; c'était une vraie pièce de siége. Estimant qu'il venait d'ébranler avec cette pièce les retranchements de l'ennemi, Gerberon commença vivement l'assaut et publia coup sur coup *Lettre à un seigneur d'Angleterre ; s'il est bon d'employer les Jésuites dans les missions*, 1686, et divers opuscules sur le formulaire. D. Tassin nous dit qu'il n'a pu découvrir ces opuscules. Nous en citerons un : *Histoire du formulaire qu'on fait signer en France;* Cologne, 1755. Cette édition est une réimpression, et l'avis de l'éditeur nous fait connaître que l'ouvrage parut pour la première fois, en Hollande, vers la fin du siècle précédent. C'est donc bien un de ces écrits que Gerberon désigne, dans le récit abrégé de sa vie, comme composés vers l'année 1686.

Personne ne connut moins le repos que cet ardent adversaire des Jésuites. Puisqu'il n'avait pu voir, en France, le triomphe de son parti, il voulait du moins étouffer, en Hollande, le dernier germe de la doctrine pélagienne, et chaque jour il livrait aux presses quelque nouveau factum, inspiré par les mêmes sen-

timents, dirigé contre les mêmes croyances. Dans ce pays libre, il avait le droit de tout écrire ! Mais cet avantage n'était pas sans inconvénients. En effet, sous la garantie de la même liberté, les calvinistes réfugiés en Hollande y formaient un très-gros parti, et quand les théologiens de cette communion entendaient disserter sur la grâce suivant la doctrine de Jansénius, ils approuvaient ce langage, déclarant qu'il différait peu de celui de Calvin. Ces marques d'adhésion étaient si compromettantes, que, pour éloigner d'eux tout soupçon d'hérésie, les sectateurs de Jansénius étaient quelquefois obligés de laisser de côté les Jésuites et de se retourner contre les protestants. Durant son séjour dans la ville d'Amsterdam, Gerberon publia contre eux deux traités spéciaux : *Le juste discernement de la créance catholique d'avec les sentiments des protestants et d'avec ceux des Pélagiens*, et *Les entretiens de Dieu-donné et de Romain*. Ces traités parurent d'abord en hollandais ; ils furent ensuite traduits en français, et réunis sous ce titre commun : *Défense de l'Eglise romaine contre les calomnies des protestants* ; Cologne, J. de Valé, 1688 et 1691, in-12. Il s'agit principalement dans ces opuscules de la prédestination et de la grâce. Gerberon s'efforce de prouver que les catholiques de son parti ne s'éloignent pas moins de Calvin que de Pélage. Mais cette preuve n'est pas claire ; Gerberon produit pour l'établir des distinctions moins réelles que verbales. Nous n'hésitons

pas à le reconnaître. Il est vrai que cela nous coûte peu.

Vers ce temps, Gerberon eut une nouvelle affaire avec le P. Hazart. Ce Jésuite ayant prétendu que Jansénius était né de parents calvinistes, les héritiers de cet illustre prélat intentèrent au calomniateur une action judiciaire. Gerberon rédigea leur premier *factum ;* les autres sont l'ouvrage d'Antoine Arnauld. Ils ont été imprimés dans la *Morale pratique des Jésuites.*

Innocent XI avait nommé le prince de Bavière évêque de Liége, et pour divers motifs on avait blâmé cette nomination. Elle fut défendue par Gerberon, dans un écrit qui a pour titre : *Le reproche extravagant.* C'est un petit livre qu'on ne retrouve plus ; mais Gerberon le mentionne dans l'abrégé de sa vie. Il prit la parole pour le même pape dans une affaire beaucoup plus grave. Les ambassadeurs étrangers habitaient à Rome, de temps immémorial, un quartier qu'ils s'étaient accoutumés à considérer comme le domaine indivis des princes chrétiens. L'autorité des officiers du pape n'y étant pas reconnue, la police n'y pénétrait jamais ; on le nommait le Quartier des Ambassadeurs, et c'était un repaire de bandits. Innocent XI voulut remédier à ce fâcheux état de choses. Tous les princes renoncèrent volontiers à leur privilége. Louis XIV s'obstina seul à le défendre, et ce fut l'occasion d'une éclatante rupture entre les deux cours. L'avocat général Talon ayant dé-

fendu devant le parlement les prétentions de Louis XIV, Gerberon publia : *Réflexions sur le plaidoyer de M. Talon, avocat général, touchant la bulle de N. S. P. le pape Innocent XI contre les franchises des quartiers de Rome;* Cologne, 1688, in-12. Ces *Réflexions* s'adressent moins à l'ensemble qu'aux détails du plaidoyer. En fait Gerberon n'était pas moins indifférent au maintien qu'au retrait des franchises ; mais l'avocat de Louis XIV avait rappelé les services rendus à l'Église par la cour de France, et, dans le nombre de ces services, il avait compté les persécutions dirigées contre les abominables fauteurs de l'hérésie janséniennne. Il en fallait moins pour exciter la verve de Gerberon. On ne confondra pas les *Réflexions sur le plaidoyer de M. Talon* avec une *Réfutation* du même plaidoyer qui parut dans le même temps. Ce sont deux libelles très-différents l'un de l'autre.

Nous n'avons pas encore achevé la nomenclature des ouvrages publiés par Gerberon en l'année 1688. Il faut y ajouter : *L'Eglise de France affligée, où l'on voit d'un côté les entreprises de la cour contre les libertés de l'Eglise*, etc., etc., *par François Poitevin;* Cologne, Le Vray, 1688, in-8°. Nous devons croire D. Tassin, lorsqu'il affirme que cet ouvrage est de Gerberon ; ses confrères ne pouvaient être mal informés à cet égard : remarquons toutefois que non-seulement le nom de l'auteur est dissimulé dans le titre par une attribution pseudonyme, mais qu'on lit encore, dans

plusieurs chapitres de l'ouvrage, des détails inexacts sur les précédentes aventures de Gerberon. *L'Eglise affligée* est, du reste, un livre intéressant, qui contient des faits dignes d'être recueillis : on y trouve un récit abrégé des persécutions éprouvées jusqu'en 1688 par les adversaires des Jésuites. Mentionnons enfin à la même date le meilleur ouvrage de Gerberon : *La règle des mœurs, contre les fausses maximes de la morale corrompue ;* Cologne, Schouten, 1688, in-12. Ce livre eut un grand succès. Nous en connaissons d'autres éditions : de Cologne, 1692 et 1712 ; de Rouen, 1733; d'Utrecht, 1735. Quelle est cette règle des mœurs? C'est la vérité. Il n'est pas, on en convient, toujours facile d'atteindre la vérité ; mais, du moins, faut-il toujours la rechercher, et c'est une recherche qu'on ne fera jamais avec les casuistes, puisqu'ils professent qu'il faut se contenter du vraisemblable. Gerberon combat leurs maximes relâchées avec beaucoup d'énergie ; cependant il ne quitte jamais ici le ton grave du docteur. *La règle des mœurs* est, suivant l'abbé Racine, « un livre excellent et qui ne saurait « être trop étudié (1). » Nous souscrivons très-volontiers à ce jugement.

En 1689, la guerre ayant éclaté entre la France et la Hollande, Gerberon se trouva dans un grand embarras. S'il demeurait en Hollande, on le faisait

(1) *Abrégé de l'hist. ecclés.*, t. XII, p. 512.

prisonnier de guerre; s'il revenait en France, on le jetait dans un autre cachot, comme prisonnier d'état : fâcheuse alternative ! Pour échapper à ce double péril, Gerberon se fit recevoir bourgeois de Rotterdam, et, tandis que la France et la Hollande étaient aux prises, il continua sa polémique contre les Jésuites et les protestants. Il avait publié, dans les premiers mois de cette année 1689, plusieurs écrits sur lesquels nous n'avons pas de suffisantes informations et que nous n'avons pu retrouver. Il les désigne ainsi dans la notice de sa vie: *Le véritable dévot à la sainte Vierge ; Occupations intérieures pendant la messe ; La rénovation des vœux du baptême.* Suivant son confrère D. Tassin, ces deux derniers ouvrages furent réimprimés en 1708, à Paris, chez de Bats ; les *Occupations intérieures* avaient été publiées à Bruxelles, en 1689, in-12. Bientôt, encouragé sans doute par quelques amis, Gerberon osa former une entreprise plus considérable. Jurieu venait de publier son livre sur les *Préjugés de l'Eglise romaine ;* Gerberon l'ayant lu, se sentit offensé par le ton que prenait à l'égard des catholiques le dictateur aigre et superbe de l'église de Rotterdam, et, quoiqu'il fût très-redoutable de provoquer un tel adversaire, il publia contre lui, sous un faux nom : *Critique, ou Examen des préjugés du ministre Jurieu contre l'Eglise romaine et de la suite de l'accomplissement des prophéties, par l'abbé Richard;* Paris, Josset, 1690, in-4°. Ce livre eut dès

l'abord un grand succès chez les Jansénistes, et le P. de La Chaise lui-même n'y trouva sans doute rien de répréhensible, puisqu'il en autorisa l'impression. Il ne savait pas, il est vrai, que le faux abbé Richard était le sous-prieur de Corbie. Quant à Jurieu, son dépit fut très-vif, et il le dissimula si peu que Gerberon, en craignant les effets, quitta Rotterdam et vint chercher un refuge à Bruxelles.

Mais à peine fut-il établi dans cette ville qu'il se fit de l'archevêque de Malines un irréconciliable ennemi. L'archevêque de Malines, M. de Précipiano, qui s'estimait un théologien expert et avisé, favorisait ouvertement les Jésuites. Contre sa conduite et sa doctrine Gerberon publia successivement divers écrits hollandais, latins ou français. Il faut mentionner d'abord : *Instructions courtes et nécessaires à tous les catholiques des Pays-Bas touchant la lecture de l'Écriture sainte en langue vulgaire*, 1690 ; cet ouvrage est en hollandais. En français il donna : *La morale relâchée, fortement soutenue par M. l'archevêque de Malines, justement condamnée par le pape Innocent XI*, 1691. En latin : *Decretum archiepiscopi Mechliniensis contra Scripturæ sacræ lectionem notis illustratum*, 1691. Il fit ensuite paraître : *Justification générale des plaintes que l'on avait faites contre les sentiments et la conduite de M. l'archevêque de Malines*. On répondit, dans l'intérêt de l'archevêque, à ce libelle anonyme. Gerberon répliqua dans l'écrit

suivant : *Examen de la réponse aux plaintes contre la conduite de M. l'archevêque de Malines.* Tout cela fit beaucoup de bruit. L'archevêque de Malines ne pratiquait pas l'oubli des injures : ayant connu l'auteur des libelles répandus contre lui, il se promit de le châtier en temps plus opportun. Gerberon, ne redoutant rien, courut à la rencontre d'autres adversaires et ne cessa pas d'accumuler volume sur volnme. C'est alors qu'il mit au jour un ouvrage depuis longtemps commencé, mais qu'il avait différé de livrer au public avec l'intention d'y ajouter quelque nouveau chapitre contre les Jésuites : *Le véritable pénitent, ou Apologie de la pénitence tirée de l'Ecriture sainte, des saints Pères et des conciles;* Cologne, 1692, in-12. C'est une suite au *Catéchisme de la pénitence*, ainsi qu'au *Catéchisme des indulgences et du jubilé.* A la même date, il donna : *Sanctus Anselmus, archiepiscopus Cantuariensis, per se docens;* Delft, Henri Van Rhiin, 1692, in-16. C'est encore un ouvrage janséniste. Quelques années auparavant, on avait recueilli les passages de saint Augustin qui contiennent les plus énergiques déclarations contre les sentences pélagiennes, et l'on avait publié ce recueil sous le titre de : *Sanctus Augustinus per seipsum docens catholicos et vincens Pelagianos.* Gerberon a fait le même travail sur les œuvres de saint Anselme, le plus fidèle disciple de saint Augustin. Ses extraits ne sont accompagnés d'aucun commentaire. Qu'on interroge le pieux doc-

teur sur le libre arbitre, le péché originel, le dogme de la chute, la prescience et la volonté de Dieu, la prédestination, la grâce, la rédemption, etc., etc., il répond lui-même, et ses réponses sont assez claires, assez précises, pour qu'il soit inutile de les interpréter. La même année Gerberon fit encore paraître: *Méditations chrétiennes sur la providence et la miséricorde de Dieu, et sur la misère de l'homme, par le sieur de Pressigni*; Anvers, veuve Schipper, in-12. Cet ouvrage pseudonyme est dédié à Madame la Dauphine. Il s'en fit deux éditions à quelques mois de date, chez le même éditeur et dans le même format. C'est le *Miroir de piété* sous une autre forme. L'auteur propose un certain nombre d'axiomes dogmatiques contre lesquels un chrétien ne saurait disputer, et y ajoute des considérations jansénistes et des réflexions mystiques. Encore la même année: *Premier entretien d'un abbé et d'un Jésuite de Flandre sur la signature du formulaire* : nouveau libelle contre l'archevêque de Malines. L'année suivante: *Second entretien d'un abbé et d'un Jésuite de Flandre.* C'est de la plus ardente polémique. L'archevêque de Malines prétend imposer à ses clercs l'obligation de signer la déclaration formulée par les évêques de France; Gerberon leur inspire l'esprit de révolte et les appelle au martyre. Un *Troisième entretien* est demeuré manuscrit. C'est encore à l'adresse du clergé belge que Gerberon publia l'année suivante les quatre

opuscules dont les titres suivent : *Avis politiques sur le formulaire*, 1693 ; — *Quæstio juris pontificii circa decretum ab Inquisitione Romana adversus* 31 *propositiones latum; Tolosæ*, 1693 ; — *Quæstio juris : 1° An Caroli V edictis lectio Scripturæ sacræ prohibita sit? 2° An Virgines Birchianæ pœnas incurrerint a Carolo V statutas?* et *Difficultés adressées à M. de Hormes, archevêque de Gand, par les catholiques de son diocèse, touchant la lecture de l'Écriture sainte en langue vulgaire*. Ces opuscules ne sont pas parvenus jusqu'à nous.

Dès les premiers temps de son retour à Bruxelles, Gerberon avait entrepris une édition et une apologie de Michel Baius, en qui les récents critiques avaient à bon droit reconnu le précurseur de l'évêque d'Ypres. On a plus d'une fois appelé Jansénius, en français comme en latin, un autre Baius, un Baius ressuscité. Mais il ne s'agissait pas seulement, en cette affaire, de livrer bataille à quelques Jésuites. Pour réhabiliter Baius, il fallait s'inscrire contre les décrets des papes, contre les sentences authentiques de l'Église. Si grands, toutefois, que fussent les périls d'une telle entreprise, ils ne pouvaient intimider un homme aussi résolu que Gerberon. Il publia : *Michaelis Baii Opera, cum bullis pontificum et aliis ipsius causam spectantibus*, etc., etc. ; Cologne, d'Egmont, 1696, in-4°. Gerberon ayant donc présenté cet appel avec les pièces à l'appui, la cause de Baius fut de nouveau

plaidée par D. de Gennes et par l'auteur de la *Dissertation sur les bulles contre Baius.* Vainement les tuteurs alarmés de l'orthodoxie se récrièrent, disant que l'impiété de Baius était notoire et qu'il ne pouvait être permis de discuter les plus solennelles sentences du juge souverain : on les laissa protester avec toute l'indignation que leur inspira tant d'audace, et la mémoire de Baius fut bientôt remise en honneur.

Il y avait longtemps que Gerberon s'occupait d'une histoire du jansénisme. En attendant qu'elle fût achevée, il voulut, du moins, protester contre certains récits passionnés, dans lesquels on n'avait pas plus ménagé les personnes que leurs doctrines. C'est dans ce dessein qu'il publia : *Adumbrata ecclesiæ Romanæ catholicæque veritatis de gratia... Defensio, vindice Ignatio Eickenboom, theologo; in Batavia,* 1696. Cette apologie des théologiens dissidents est une réfutation du livre de Melchior Leydecker qui a pour titre : *Histoire du jansénisme.* Gerberon continua cette critique dans un autre opuscule intitulé : *Epistola Christiani Philirini.* Sainte-Flore, Pressigni, Poitevin, Eickenboom, Philirinus, etc., c'est toujours Gabriel Gerberon, cachant à tous les regards sa tête proscrite, mais harcelant sans relâche les ennemis de sa croyance, revenant chaque jour, avec un masque nouveau et une vigueur nouvelle, pour livrer un nouveau combat, et disant ou pouvant dire à meilleur droit que

le plus glorieux de ses persécuteurs : *Nec pluribus impar !*

Après Leydecker, il prit à partie le P. Estrix, autre Jésuite, vengeur indiscret de la liberté. Il publia contre lui : *Abaelardus redivivus, in quo exhibentur errores Diatribæ theologicæ P. Estrix, Jesuitæ, in qua fidem constituebat in discursu naturali.* A ce libelle il ajouta bientôt : *S. Bernardus expostulans apud summum pontificem adversus novum Abaelardum.* La cour de Rome, voulant se tenir à une égale distance des Molinistes et des Jansénistes, condamna le P. Estrix sur la requête de Gerberon, et, vers le même temps, elle condamna Gerberon sur la requête d'un autre Jésuite. Notre docteur avait fait des recherches historiques sur la question de la grâce : *Disquisitiones duæ historicæ de prædestinatione gratuita et gratia ex se efficaci;* 1697. Cet écrit fut mis à l'index. Que contenait-il de si criminel, de si damnable? Bien peu de chose ; ce qui le prouve, c'est que Gerberon put, quelques années après, le traduire en français, et le publier sans provoquer aucune censure, sous le titre de : *Traité historique sur la grâce et la prédestination, par l'abbé de Saint-Julien ;* Paris, 1699, in-12.

En même temps que les PP. Estrix et Leydecker, Gerberon attaqua, sans plus d'hésitation et de défiance, un des porte-enseigne de leur ordre, le P. Daniel. On avait beaucoup loué, et, même de nos jours, quel-

ques gens en qui survit le ressentiment de ces vieilles querelles lisent et louent encore les *Entretiens de Cléandre et d'Eudoxe,* publiés en 1694 par le P. Daniel. Gerberon entreprit de les réfuter dans un livre qu'il intitula : *Conférence de Diodore et de Théotime sur les* Entretiens de Cléandre et d'Eudoxe *qui servent de nouvelle réponse aux* Lettres provinciales; Paris, de Lorme, 1697, in-8°. Il est vrai que Gerberon ne parle pas de cet ouvrage dans l'abrégé de sa vie ; mais Tassin le porte au catalogue de ses œuvres. Le titre fait assez connaître ce que le livre contient. Ce n'est pas, du reste, le meilleur écrit de Gerberon. Il n'a pas su tirer parti d'une matière féconde, et quand il avait sous les yeux le chef-d'œuvre de la délicatesse française, il n'a composé, pour le défendre, qu'un méchant pamphlet, où l'on ne trouve pas un mot heureux. C'est encore à Gerberon qu'il faut attribuer, suivant Tassin : *La véritable Lettre de M. l'abbé Le Bossu à un de ses amis touchant le livre du cardinal Sfondrate intitulé :* Nodus prædestinationis, etc., in-12. Cette lettre porte la date du 30 juin 1697. Nous l'avons lue sans y rien trouver qui trahisse le prétendu mensonge du titre; mais Tassin ne peut l'avoir rangée sans quelque raison décisive parmi les ouvrages pseudonymes de Gabriel Gerberon. Nous croyons devoir mentionner à la même date : *Nouvelles Remarques sur l'Ordonnance de M. l'archevêque de Paris contre l'*Exposition de la foi touchant la Grâce.

C'est en 1696 que fut publiée l'Ordonnance de l'archevêque de Paris contre l'ouvrage célèbre de Martin de Barcos. Les *Nouvelles Remarques* de Gerberon doivent être de l'année suivante.

L'année 1798 vit aussi paraître plusieurs de ces légers volumes que Gerberon lançait, comme autant de flèches, dans les rangs ennemis. Nous désignerons d'abord : *Lettre d'un théologien à M. l'évêque de Meaux, touchant ses sentiments et sa conduite à l'égard de l'archevêque de Cambray;* Toulouse, Denys de Saint-Saturnin, 1698, in-12 (1). Le quiétisme n'étant qu'un jansénisme outré, l'apologiste déclaré de l'évêque d'Ypres ne pouvait manquer de défendre l'archevêque de Cambray. Une *Seconde Lettre à M. Bossuet, évêque de Meaux*, parut la même année. Tassin l'attribue, comme la précédente, à Gabriel Gerberon. A la suite de ces *Lettres*, Gerberon mit au jour plusieurs traductions : *Traités de saint Augustin et de saint Bernard de la grâce et du libre arbitre;* Toulouse, 1698, in-12. L'année suivante, il donna : *Norisius aut Jansenianus, aut non Augustianus demonstratur a Ludovico Mauguin, Peninsulano;* Rouen, Viret, 1699. C'est un écrit contre le cardinal de Noris, qui professait des sentiments à peu près conformes à ceux de Jansénius, en se déclarant

(1) Le catalogue de la Bibliothèque nationale, D. 6,504, attribue cette lettre à René Angevin.

toutefois, avec plus de prudence que de courage, contre un docteur aussi mal noté.

Parmi les arguments opposés par les Jésuites à la thèse de l'une et de l'autre prédestination, le meilleur était assurément celui-ci : puisque le chrétien que ne visite pas la grâce ne peut travailler lui-même à son propre salut, quelle doit être son inquiétude lorsqu'il se demande s'il n'a pas été destiné, même avant de naître, à la réprobation finale, à l'éternel supplice? C'est pour répondre à cet argument que Gerberon écrivit l'ouvrage suivant : *La confiance chrétienne;* Utrecht, 1700, in-12. Cette confiance sur quoi la fonder? Quand on m'aura fait admettre que Dieu m'a déjà peut-être justement réprouvé, tout ce qu'on viendra me dire ensuite de sa miséricorde n'aura pas la vertu de dissiper les doutes que j'aurai de mon salut. Il faut maintenant me parler de résignation, non de confiance. Dans la même ville, à la même date, Gerberon publia l'ouvrage suivant : *Abrégé de la doctrine chrétienne touchant la prédestination et la grâce contre les Semi-Pélagiens.* Encore à la même date : *Etrennes et avis charitables à MM. les inquisiteurs.* C'est un petit poëme dont quelques vers ont été reproduits dans l'*Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur.* Toujours à la même date : *Remontrance charitable à M. Louis de Cicé, avec quelques réflexions sur la censure de l'Assemblée du Clergé;* Cologne, in-12. Tassin rend ainsi

compte de cet opuscule : « Après avoir loué ce mission-« naire de son zèle contre le culte rendu à Confucius, « on le blâme de ce qu'il dit, dans sa Lettre au géné-« ral des Jésuites, contre les disciples de saint Augus-« tin. » Mais le plus important des ouvrages publiés en cette année 1700 par Gabriel Gerberon est son *Histoire générale du Jansénisme, contenant tout ce qui s'est passé en France, en Espagne, en Italie, dans les Pays-Bas, etc., etc., au sujet du livre intitulé :* Augustinus Cornelii Jansenii; Amsterdam, de Lorme, 3 vol. in-12. Depuis longtemps il travaillait à recueillir tous les documents qui devaient prendre place dans cette histoire, et il se proposait de la publier en latin, sous le titre d'*Annales*. L'ouvrage français est un abrégé de son immense compilation, et c'est tout ce qui nous en reste.

L'année suivante parut : *Le chrétien désabusé;* Leyde, 1701. On n'a pas d'autres renseignements sur cet ouvrage. Gerberon en donne le titre dans l'abrégé de sa vie; mais nous l'avons en vain recherché : on ne le retrouve plus. Il est probable que « le chrétien désabusé » de Gerberon avait simplement rompu tout commerce avec les Jésuites. Vers le même temps un Jésuite de quelque renom, le P. François Pinthereau, ayant publié *La naissance du Jansénisme découverte*, Gerberon lui répondit par : *Lettre de M. Cornélius Jansénius, évêque d'Ypres, et de quelques autres personnes à M. Jean du Verger*

de Hauranne, avec des remarques historiques et théologiques, par François Du Vivier; Cologne, Le Jeune, 1702, in-12. Mentionnons enfin, vers la même date, parmi les petites œuvres de Gerberon : *Nouvelle logique en français, par dialogues;* Bruxelles, 1703, sous le pseudonyme de Duboisverd. Alors comme aujourd'hui les auteurs tiraient un léger profit de ces livres utiles. Gerberon exilé devait être dans une condition difficile ; on ne peut donc s'étonner de le voir de temps en temps écrire pour les libraires quelque ouvrage fructueux. Assurément il ne recherchait pas le bien-être, ayant assez de courage pour supporter les privations; mais il fallait vivre.

Au mois de mai de l'année 1703, Gerberon, étant à Bruxelles, apprit d'un libraire qu'on avait résolu d'arrêter le P. Quesnel. Il s'empressa de l'avertir. Mais par cet avertissement il appela sur lui-même l'attention de la police épiscopale, et voici quelles furent les suites de cette affaire. Ecoutons-le : « Le « 30 du même mois (mai 1703), le grand-vicaire vint « de grand matin m'enlever et me conduire à la « prison de la maison de l'archevêque de Malines, « sans qu'il eût fait aucune information, ni donné « aucun décret contre moi. Ce grand-vicaire, nommé « Van Susteren, qui avait trois frères Jésuites, saisit « toutes les lettres, les écrits et la plupart des livres « que j'avais au logis de mon hôtesse, sans en faire « aucun inventaire. Quelque temps après que je fus

« dans la prison, l'archevêque me fit subir en sa pré-
« sence et celle de Van Susteren trois interrogatoires, « après lesquels il assembla quelques théologiens « de sa cabale, avec lesquels, sans m'avoir ouï, il « prononça sa sentence contre moi. » La sentence rendue contre Gerberon dans cette assemblée secrète est du 24 novembre. Tassin nous la fait connaître. Gerberon était convaincu d'avoir abandonné son monastère depuis plusieurs années, d'avoir pris un habit séculier et de s'être fait recevoir bourgeois de Rotterdam. En outre, n'avait-il pas fait imprimer plusieurs livres sans être autorisé? Ne s'était-il pas soustrait à l'obligation de signer le formulaire? Enfin n'avait-il pas, dans tous ses écrits, pris parti pour la rébellion janséniste (1)? Le moindre de ces délits méritait sans doute la prison perpétuelle (2). L'archevêque de Malines, qui voulait paraître indulgent, résolut de faire transporter en France ce grand coupable. Il savait parfaitement à quelles mains il allait le livrer. « Je fus, dit Gerberon, conduit par une escorte de « vingt cavaliers hors du pays, et deux hoquetons

(1) *Hist. litt. de la congr. de Saint-Maur*, p. 321.

(2) C'est à cette occasion que furent publiés divers manifestes dont nous devons, au moins, faire connaître les titres: *Processus officii fiscalis curiæ ecclesiasticæ Mechliniensis contra D. Gabrielem Gerberon*; Bruxelles, Van de Velde, in-4° sans date; *Le Jansénisme dévoilé. Lettre d'un docteur de Sorbonne à un homme de qualité sur le procès fait par M. l'arch. de Malines au P. Gerberon*; Louvain, Van de Velde, 1704, in-12.

« me menèrent à la citadelle d'Amiens, où j'arrivai à « la fin de décembre. » Cependant, avant de quitter la prison de l'archevêque de Malines, Gerberon avait chargé par procuration un de ses amis de formuler en son nom un acte d'appel. Le pape confia l'examen de cette cause à l'abbé de Sainte-Gertrude, de Louvain. L'archevêque de Malines, craignant sans doute que l'issue de cette affaire ne lui fût pas favorable, refusa de communiquer les pièces de l'instruction, et l'abbé de Sainte-Gertrude ne put remplir le mandat qu'il avait reçu. C'était donc un déni de justice ; mais il n'y avait pas là de quoi troubler l'esprit d'un casuiste, et, d'ailleurs, les partis étaient beaucoup trop échauffés pour entendre autre chose que la voix de la passion.

Détenu dans la citadelle d'Amiens, Gerberon fut honorablement traité par l'évêque de cette ville, Feydeau de Brou. Son courage et ses infortunes le recommandaient. Estimant à bon droit que la charité n'est jamais défendue, l'évêque se chargea de plaider lui-même, devant la cour de Rome, la cause de son prisonnier, et il obtint qu'il fût rétabli dans ses fonctions ecclésiastiques. Dès lors Gerberon dit la messe, et sortit de son cachot pour se promener dans la citadelle. Mais il avait d'autres comptes à régler avec les Jésuites. Mécontents de le voir si bien traité dans la prison d'Amiens, ils le firent transférer à Vincennes. Le 21 décembre de l'année 1706, le roi signa cette

lettre de cachet : « Monsieur le marquis de Bellefond, « mon intention étant que le P. Gerberon, qui est ac- « tuellement détenu par mes ordres dans ma citadelle « d'Amiens, soit transféré dans mon château de Vin- « cennes, je vous écris cette lettre pour vous dire que « vous ayez à l'y recevoir lorsqu'il y sera amené, et « l'y retenir jusqu'à nouvel ordre. Ecrit à Versailles, « le 21 décembre 1706 (1). » Gerberon était écroué dans la prison de Vincennes le 6 janvier 1707, et relégué dans le haut d'une tour, portes closes, comme un prisonnier d'état. Ce cruel traitement devait bientôt altérer la santé d'un vieillard qui avait déjà traversé tant de mauvais jours. On l'espérait bien. Atteint d'une paralysie et voyant sa fin prochaine, il demanda les secours de la religion. C'était là qu'on l'attendait, et on ne lui offrit pas seulement ces consolations pieuses, mais encore sa liberté, s'il voulait signer une rétractation complète de ses erreurs. L'âge, la prison, la maladie l'avaient épuisé : il ne refusa pas d'admettre dans sa prison le délégué de l'archevêque de Paris. Un ordre de Pontchartrain au gouverneur de Vincennes est ainsi conçu : « A Versailles, le 1er avril 1710. « Monsieur le cardinal de Noailles doit envoyer à « Vincennes un de ses grands-vicaires, pour recevoir « la déclaration du P. Gerbron (*sic*) concernant sa « doctrine. Le roi souhaite que vous l'y laissiez en-

(1) Manuscrits de la Bibl. Nat., Suppl. Franç., n° 3,262.

« trer pour cela autant de fois qu'il sera néces-« saire (1). » Cette déclaration fut faite (2), et un ordre du roi vint mettre Gerberon en liberté. Il sortit de Vincennes le 25 avril, et fut reçu par le général de son ordre, le P. de Sainte-Marthe. Celui-ci le conduisit à Saint-Germain-des-Prés, et lui commanda de ratifier les actes qu'il avait signés dans la prison. A ces ordres Gerberon ne fit aucune résistance, et donna toutes les signatures qu'on lui demanda. Mais quand il eut respiré l'air de la liberté, quand il eut retrouvé quelques forces, il regretta vivement d'être sorti de Vincennes au prix d'un coupable désaveu. « Je supplie, « dit-il dans l'abrégé de sa vie, toutes les person-« nes qui verront mes signatures, que M. l'arche-« vêque a rendues publiques, de remarquer : 1° que « j'ai déclaré en termes exprès que je ne signais que « pour rendre à l'Église la soumission que ses enfants « lui doivent ; 2° que M. l'archevêque de Paris m'a « fait dire très-positivement qu'il ne demandait de « moi nulle soumission intérieure que pour ce qui a « été condamné dans les cinq propositions ; 3° que je « n'ai point signé ni reconnu que j'eusse jamais en-« seigné de doctrine qui fût véritablement une erreur ; « 4° que par conséquent je n'ai nullement renoncé

(1) Manuscrits de la Bibl. Nat., Suppl. Franç., n° 3,262.

(2) Cette déclaration de Gerberon se trouve dans plusieurs recueils du temps. Nous ne désignerons que le manuscrit de la Bibl. Nat., Supplém. Fr., n° 3,664².

« à la doctrine de saint Augustin, qui est celle de « l'Église, touchant la prédestination et la grâce... » C'est trop d'équivoques. Mourant et ne voulant pas mourir hors du sein de l'Église, il avait subi les conditions d'une paix humiliante. Que cela lui soit pardonné ! On ne doit pas la même indulgence à ses persécuteurs. Enfin, après une vie si laborieuse et si tourmentée, Gerberon s'éteignit dans le repos, dans le silence, le 29 mars 1711, âgé de quatre-vingt-deux ans, à l'abbaye de Saint-Denys.

Nous n'avons pas achevé la nomenclature de ses ouvrages. Il nous reste à désigner en outre ceux qu'il n'a pu faire imprimer avant sa mort et ceux que les historiens de son ordre, Lecerf et Tassin, hésitent à lui attribuer.

Ses ouvrages inédits sont : 1° *Les Aventures de D. Gabriel Gerberon*, relation abrégée de l'histoire de sa vie, qui se trouve dans un grand nombre de bibliothèques bénédictines (1) ; 2° *Lettre à M. Claude, ministre de Charenton*, restée manuscrite, suivant Tassin, dans les papiers de Lenoir, théologal de Séez ; 3° *Trois Dialogues, ou Conférences de dames savantes contre le P. Alexandre, Dominicain ;* 4° *Nouvelle hérésie du sieur Martin, Hibernais, dénoncée au pape Clément VI*, écrit peut-être imprimé, mais nous ne savons à quelle date et en quel lieu ; 5° *Lettre au*

(1) Bibl. Nat., Résidu de Saint-Germain, paquet 5, n° 5, art. 7.

R. P. Le Masson, général des Chartreux, en latin et en français ; 6° *Instructions sur la grâce selon l'Écriture et les Pères ;* 7° *Lettre de consolation aux auteurs catholiques qui ont été flétris à Rome;* 8° Divers écrits, sans titres connus, en faveur de la doctrine de Fénelon sur le pur amour ; 9° *Litanies de la grâce*, en hollandais et en français ; 10° *Notationes in notionem libertatis a doctore Arnaldo in ejus* Idea *delineatam ;* 11° *Lettre d'un Jésuite de Paris à un Jésuite de Flandre sur le changement d'idée de M. Arnauld ;* 12° *Vie de Jésus-Christ ;* 13° *Abrégé de la vie de Jésus-Christ ;* 14° *Phantasma Baianismi revelatum et dissipatum, quo ostenditur fidem et famam Michaelis Baii esse integram et sanam ;* 15° un immense recueil de pièces pour l'histoire du Jansénisme, auquel il avait donné le titre d'*Annales;* 16° *Ouvrage dans lequel on montre*, etc., écrit ayant pour objet de prouver que les cinq propositions ne se trouvent pas dans l'*Augustinus* de l'évêque d'Ypres; 17° *Christus non est mortuus pro æterna salute singulorum ;* 18° *Discordiæ Jansenianæ enarrator ad eruditissimum D. J. Opstraet ;* 19° *Responsum ad discordiæ Jansenianæ enarratorem dispunctum ;* 20° *Occasus Jansenismi ;* 21° *D. Steyaerts morbus et remedium ;* 22° *Responsum ad quædam quæsita circa Formularium ;* 23° *Lettre au P. Letellier, confesseur du roi*, du 15 avril 1710 ; 24° *Lettres au cardinal de Noailles*, l'une du 15, l'autre du 22 avril (1710) ;

25° *Lettre au pape*, en latin, du 16 août 1710; 26° *Vain triomphe de M. le cardinal de Noailles*, 1710.

Enfin, parmi les ouvrages attribués sans preuves suffisantes à Gabriel Gerberon, Tassin mentionne : 1° *Entretien de Théotime et de Philopiste sur l'alliance de la liberté avec la grâce.* Si Tassin avait eu sous les yeux l'édition du *Juste discernement*, publiée par Jacques de Valé en 1691, il n'aurait pas élevé de doutes sur la légitimité de cette attribution ; l'*Entretien de Théotime et de Philopiste* est, en effet, un des ouvrages que Gerberon a réunis dans cette édition sous le titre commun de *Juste discernement.* On y trouve encore une traduction que Tassin n'a pas connue : c'est une assez longue *Prière,* extraite du traité célèbre de Thomas Bradwardin qui a pour titre *De causa Dei.* 2° *Solution de divers problèmes très-importants pour la paix de l'Église, tirée du Problème ecclésiastique ;* Cologne, 1699, in-12, et *Suite de la solution de divers problèmes*, etc., etc. ; Cologne, 1700, in-12. L'abbé Goujet donne ces deux ouvrages à Gerberon, et Tassin ne sait ni confirmer, ni contredire l'opinion de l'abbé Goujet. Nous avons lu ces ouvrages, ainsi que la lettre du P. Daniel à l'archevêque de Paris où sont dénoncées ce qu'on appelle les calomnies et les impiétés de la *Solution*, et nous y avons trouvé peu d'éclaircissements. Il est vrai que l'auteur de la *Solution*, à la page 21, raconte une aventure relative à la traduction du traité de saint Bernard sur la Grâce

et le Libre Arbitre, et que cette aventure ne pouvait être connue de personne aussi bien que de Gerberon. 3° *Apologie pour le Problème ecclésiastique, avec la solution véritable, contre la Solution de divers problèmes.* Nous n'avons pu rencontrer cet ouvrage ; mais le titre sous lequel on nous le fait connaître semble assez dire qu'il n'est pas d'un disciple de saint Augustin. 4° *Lettre à la sœur Ide Le Vasseur, religieuse de P. R., exilée.* Tassin semble autorisé à restituer cette lettre à l'abbé Bochart de Saron.

Appelé par la nature et par les habitudes de son esprit aux plus rudes labeurs de l'érudition et de la critique littéraire, Gerberon ne put suivre sa vocation. Il aimait le silence et la retraite ; il fut entraîné dans une tumultueuse mêlée. Il avait formé dès sa jeunesse de graves et beaux projets, dont l'exécution devait occuper sa vie entière et illustrer son nom ; à peine en avait-il réalisé quelques-uns, qu'il se vit contraint d'employer toutes les ressources, toute l'énergie de son esprit à produire de ces petits livres que le public lit avidement et rejette aussitôt, écrits éphémères, qui ne doivent pas survivre aux événements qui les ont inspirés. Il est assurément permis de regretter que l'habile éditeur de saint Anselme se soit désisté de ses vastes entreprises, laissant à d'autres la gloire de publier les œuvres d'Hervé de Bourgdeols et de saint Augustin ; mais il ne faut pas que ce regret se traduise en injustes reproches. Si Gerberon avait eu

moins de passion et moins de courage, les circonstances n'auraient pas fait de lui un homme de parti. Il conviendrait peut-être qu'on fût un peu moins prodigue d'éloges pour ces imperturbables docteurs qui, fermant leurs oreilles à tous les bruits du dehors, leur âme à toutes les émotions de la vie impersonnelle, se font une pacifique Thébaïde au milieu de notre société militante, afin d'y vivre pour eux-mêmes et de n'avoir d'autre affaire que leurs études et leurs travaux. Cette insensibilité n'est pas exempte d'égoïsme. Horace l'appelle une vertu ; ne serait-elle pas mieux placée dans la catégorie des vices? Gerberon sacrifia ses goûts à ses devoirs. Un ordre puissant, qui tenait les rois en tutelle et les papes en servitude, prétendait imposer à toutes les consciences chrétiennes ses opinions particulières, et s'établir l'arbitre souverain de l'orthodoxie. Gerberon pensa qu'il devait résister à cette prétention insolente, et, sans envisager les périls au devant desquels il allait courir, sans se demander s'il n'allait pas échanger une existence douce et facile contre les angoisses de l'exil et les tourments de la persécution, il éleva la voix et protesta. Pour notre part, nous ne savons qu'applaudir à cette conduite courageuse. Des deux partis engagés dans cette violente controverse, lequel défendait logiquement la meilleure thèse ? C'est un point douteux : pour éviter l'écueil des vaines disputes, il paraît sage de les rejeter l'une et l'autre. En fait, au temps de Jansénius comme au temps de

Calvin, la liberté de conscience eut pour défenseurs (combien d'entre eux s'en sont peu douté !) les partisans de la grâce la plus gratuite, c'est-à-dire les adversaires les plus résolus des Jésuites. Ainsi Gerberon a souffert pour la bonne cause. C'est un hommage qu'il nous plaît de rendre à la mémoire de ce martyr.

GERVAIS.

Observant ici la méthode consacrée par les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France,* nous raconterons d'abord avec quelques détails la vie de GERVAIS, qui fut tour à tour évêque du Mans et archevêque de Reims ; nous parlerons ensuite de ses écrits.

Gervais est né le 2 février de l'année 1007 ou 1008, à Coémont, près La Chartre. La terre de Coémont appartenait à sa famille, et son père était seigneur de Château-du-Loir. On l'appelait Hamelin ou Aimon. Dans une charte publiée par Mabillon, au tome IX des *Acta SS. ordinis Sancti Benedicti*, page 389, un certain Gervais, petit-neveu de notre prélat, nomme son aïeul Hamelin, *avus meus Amelinus;* mais dans un opuscule sur les miracles de saint Melaine, publié par les Bollandistes, l'évêque Gervais, auteur de cet opuscule, donne à son père le nom d'Aimon. Aimon

e retrouve dans un acte de donation, édité par Ma-
illon à la suite de la vie de Gervais, dans le troi-
ième volume des *Analecta*. Enfin dans les anciennes
hartes le manoir de Coémont est appelé *cour* ou
alais d'Aimon, *Curia Aimonis*. La mère de Gervais,
lle-même désignée sous les noms divers d'Hildeburge
t d'Hildegarde, était fille d'Yves Ier, comte de Bel-
ême et d'Alençon. Que la diversité de ces appella-
ions ne cause aucune surprise. On n'avait pas au
noyen âge nos grands scrupules en ce qui regarde
'orthographe des noms propres, et il n'est pas rare
le trouver, dans une même charte, le même nom écrit
le deux, de trois manières. Ce dont on s'inquiétait le
noins en ce temps-là, à peu près en toute chose, c'est
le la vérité.

Quels qu'aient été les vrais noms de son père, de
a mère, Gervais appartenait par sa naissance à une
es familles les plus considérables du Maine (1). Nous
oyons sa sœur Rotrude épouser Gui II, comte de La-
al. Quant à lui, destiné par ses parents à l'Église, il y
ouvait espérer les plus hauts emplois. Son oncle ma-
ernel, Avesgaud, évêque du Mans, l'ayant donc appelé
rès de lui, le fit élever à l'école de la cathédrale, et
ussitôt après la mort de cet oncle, qui eut lieu le
7 octobre 1036, il fut, malgré sa jeunesse, désigné
omme évêque par le clergé, par le peuple du Mans.

(1) Marlot, *Metropolis Remensis*, t. II, p. 112.

Ainsi l'on peut dire qu'il hérita d'un évêché, après un simulacre d'élection, tout à fait comme il eût hérité d'un gouvernement civil. Avesgaud ne doutait pas, en mourant, qu'il aurait Gervais, son neveu, pour successeur. N'avait-il pas succédé lui-même à son oncle Ségenfrid, d'impure mémoire?

Faisons remarquer, pour n'être pas accusé de calomnier l'Église du moyen âge, que les choses ne se passaient pas toujours ainsi. Quand, plus tard, les rois disposèrent des évêchés selon leur bon plaisir, ce fut leur constante coutume de les attribuer à des gentilshommes; mais au moyen âge l'élection populaire désignait ordinairement pour évêque le plus considéré des clercs du diocèse, de la province, c'est-à-dire le plus vertueux ou le plus habile. Ajoutons d'ailleurs, pour ce qui regarde notre Gervais, que, s'il fut servi par sa naissance, il dut l'être aussi par son caractère ou par son mérite. Bientôt, en effet, nous le verrons jouer dans l'Église un grand rôle et posséder une autorité que la naissance seule ne donne jamais.

Un ancien chroniqueur remarque que Gervais montra beaucoup de joie en recevant la nouvelle de son élection : *Sedem Avesgaudi, avunculi sui, gaudenter excepit* (1). Ce doit être une observation satirique. Quand les anciens chroniqueurs racontent

(1) Mabillon, *Analecta*, t. III, p. 304.

l'élection d'un évèque tiré par la voix du peuple d'un monastère ou d'une humble église, ils ne manquent jamais de dire qu'il a fallu le contraindre, même par la violence, à revêtir les insignes de cette charge glorieuse. Quoi qu'il en soit, Gervais ne tarda pas à connaître qu'au sommet des honneurs les occasions de se réjouir sont moins fréquentes que celles de gémir.

En cette année 1036, quand le diocèse du Mans perdait son évêque et l'accompagnait dans la tombe avec des regrets sincères, la province du Maine prenait le deuil de son chef civil, le comte Herbert Ier, dit Eveille-Chien, *Evigilans-Canem*, plus vaillant capitaine que zélé serviteur de l'Église. Herbert laissant en mourant trois filles et un fils mineur, nommé Hugues, Herbert Baccon, fils de Hugues Ier, grand-oncle et tuteur du jeune homme, s'empare du gouvernement de la province, et les premiers actes de son administration nous le montrent mal porté pour Gervais. Il enviait, dit-on, la fortune de Gervais, qui avait reçu de ses pères un riche patrimoine. Il y a lieu de croire qu'il existait, en outre, entre l'un et l'autre, une de ces haines de famille qui étaient si vigoureuses au moyen âge. Gervais était de la maison de Bellême par sa mère : or nous voyons, durant les quarante-deux années du pontificat d'Avesgaud, cet évêque, un des représentants de la même famille, impitoyablement persécuté par Herbert Ier. Hugues Ier,

père d'Herbert, n'avait pas mieux traité l'évêque Ségenfrid, frère d'Yves de Bellême.

Gervais n'était pas d'ailleurs, il faut déjà le dire, un homme d'humeur facile. Elevé dans l'Église, il avait conservé sous l'habit sacerdotal la rudesse batailleuse d'un seigneur châtelain. Voici sous quels traits nous le représente l'historien anonyme de la vie du bienheureux Thierri : « Fort instruit dans les arts li- « béraux, noble par sa naissance, suivant les idées du « siècle, intelligent et ferme dans toute sa conduite, « digne assurément de l'épiscopat, mais d'un carac- « tère plus âpre, de mœurs plus farouches qu'il ne « convenait, *natura et moribus plusquam oportuerit* « *ferus* (1). » Dans une autre chronique anonyme, publiée par Duchesne (2) et par Bouquet (3), nous lisons au sujet de Gervais : « Il est difficile de dire « quelle fut l'énergie de ce prélat. » Or on a lieu de croire que cette vigueur de caractère avait quelque chose de commun avec la brutalité, quand on voit Guillaume, abbé de Metz, se servir du nom de Gervais pour représenter l'idéal du tyran orné de la mitre épiscopale (4). On supposera donc avec autant

(1) *Acta SS. ordin. S. Bened.*, t. IX, p. 572.
(2) *Script. Hist. Franc.*, t. IV, p. 86.
(3) *Recueil des Hist. de France*, t. XI, p. 161.
(4) Voici dans quels termes cet abbé Guillaume s'adresse à Manassé, un des successeurs de Gervais sur le siége archiépiscopal de Reims : « Certe olim apud quosdam philosophos de revolutionibus animarum grandis erat opinio, quæ per te non

de vraisemblance que les hostilités furent commencées par l'évêque Gervais ou par le comte Herbert. Si ce fut par le comte, il avait, on le reconnaîtra, de suffisantes raisons pour craindre l'évêque. C'étaient deux rivaux qui ne pouvaient consentir à partager la puissance : l'un des deux devait opprimer l'autre.

Pendant deux ans Herbert Baccon interdit à Gervais l'entrée de la ville épiscopale, dans le dessein, dit un chroniqueur ecclésiastique, de s'emparer du trésor de Saint-Julien. Contraint, après ce délai, à le reconnaître comme légitime successeur d'Avesgaud, il lui permet enfin de monter sur son siége. Nous trouvons Gervais de retour au Mans au mois de novembre 1038; le 5 de ce mois, résidant en cette ville, il confirme en la possession des moines de Vendôme une chapelle construite par le comte Geoffroy dans la forêt de Gastines (1). Mais si les deux puissants adversaires avaient conclu la paix, cette paix eut seule-

naniter confirmatur, dum, sicut illi Euphorbum in Pythagoram, sic in te Gervasium putent nostri temporis homines esse transusum. Verum non id ego tibi concesserim ut ille in te totus transierit; cum in illo *tyranno* quædam bonarum artium vestigia fuerint, quibus omnino tu cares ille excelluit; et ille quidem ecclesias construebat, tu destruis; ille templa Domini adornabat, tu spolias; ille religiosos viros non mediocrite honorabat, tu vero prosequeris. Nihil igitur in te ex bonis illius, sed sola vitia demigrarunt. » (Mabillon, *Analecta*, t. I, p. 652.)

(1) Martène, *Thesaur. Anecd.*, t. I, p. 158. — *Gallia christ.* t. XIV, col. 369.

ment la durée d'une trêve. Bientôt, en effet, s'engage entre eux une lutte acharnée.

Nous rappellerons les phases diverses de cette lutte d'après l'annaliste inconnu dont Mabillon a publié l'opuscule, dans le troisième volume de son recueil qui a pour titre : *Analecta* (1). Voici comment il s'ex-

(1) Mabillon a publié intégralement, dans le troisième volume de ses *Analecta*, le manuscrit de la Bibliothèque du Mans qui est bien connu sous les titres de *Pontifical*, ou de *Gesta Pontificum Cenomanensium*. Mais dans ce manuscrit il y a une lacune importante ; on n'y trouve pas la vie des neuf prélats qui ont occupé le siége épiscopal du Mans après Aldric (dont les actes sont incomplets), jusqu'à Arnaud, c'est-à-dire depuis l'année 857, environ, jusqu'à l'année 1064. Une histoire plus ample des actes d'Aldric, qui se trouvait dans un autre manuscrit de la même bibliothèque, fut publiée par Baluze dans le tome troisième de ses *Miscellanea*. Il restait à connaître les actes de Robert, de Lambert, de Gonthier, de Hubert, de Mainard, de Ségenfrid, d'Avesgaud, de Gervais et de Vulgrin. Baluze, qui avait été placé par Colbert à la tête de sa bibliothèque, ayant découvert dans ce riche dépôt un manuscrit où se trouvait comblée la lacune du *Pontifical*, le fit parvenir à Mabillon, et celui-ci inséra dans le tome troisième des *Analecta* les renseignements que ce manuscrit lui fournit au sujet des neuf évêques. Or, il existe à la bibliothèque du Mans un manuscrit de la fin du XVIe siècle, sur papier, coté sous le numéro 97, qui contient aussi la vie des neuf évêques, publiée par Mabillon d'après le manuscrit de la bibliothèque de Colbert. Notre manuscrit est antérieur de près d'un siècle à la publication des *Analecta*. Mais n'est-il pas une copie de celui qui fut communiqué par Baluze à Mabillon ? Il ne faut pas s'arrêter à cette supposition, car si notre manuscrit est, dans certaines parties, absolument conforme à celui que Mabillon a publié, l'auteur des *Analecta* nous avertit que son manuscrit commençait par les actes de saint Principe, et finissait par ceux de Guy de Laval, tandis que le nôtre contient la vie de tous les évêques,

prime : « Gervais résidant dans la métropole de son « diocèse, Herbert Baccon entreprit de le tourmenter. « Or le prélat, voyant bien qu'il ne pouvait se « défendre lui-même contre les attaques de Baccon, « et qu'il ne serait pas mieux défendu par le roi, « pria le roi Henri (plût au ciel qu'il ne lui eût pas « fait cette prière !) de donner le diocèse à Geoffroi, « comte d'Anjou, pendant sa vie seulement, afin « que celui-ci le protégeât plus volontiers contre « le comte du Maine. Après sa mort, ce domaine « eût été replacé entre les mains du roi. » Interrompons un instant le récit de notre historien, pour

lepuis saint Julien jusqu'à Claude d'Angennes. Devons-nous upposer, au contraire, que le manuscrit de la bibliothèque de olbert n'est qu'un extrait du nôtre ? Cette supposition n'est is admissible, car il se rencontre, dans la partie du manuscrit : Colbert éditée par Mabillon, des pièces qui manquent dans ·lui que nous avons sous les yeux. Nous trouvons, d'ailleurs, ıns celui-ci des renvois à un manuscrit primitif avec cette dication « *ut in MS.* » : or, nous retrouvons les phrases ıxquelles ces renvois se rapportent dans le manuscrit de ılbert, publié par Mabillon. D'où il faut conclure, il nous mble, que si l'auteur de notre vie des évêques du Mans a produit littéralement, d'après un manuscrit plus ancien, une ·ande partie de ce qui concernait dans ce manuscrit la vie des euf évêques sur lesquels le *Pontifical* garde le silence, Mabilln a eu de son côté entre les mains la copie d'un fragment de : manuscrit original ; car il n'est pas probable que l'annaliste ıquel ont été faits ces divers emprunts ait volontairement égligé de nous transmettre les actes des évêques qui ont récédé saint Principe. Ce qui, du reste, en cette affaire, nous nporte plus que la question d'origine et d'antériorité, c'est que : texte du manuscrit de la bibliothèque du Mans est meilleur ue celui du manuscrit dont Mabillon a fait usage.

rappeler que le roi Henri, auquel Gervais fait parvenir le message dont il est ici question, est Henri Ier, fils de Robert. Quant à Geoffroi, comte d'Anjou, c'est Geoffroi Martel, premier du nom, successeur de Foulques Nerra. L'annaliste anonyme poursuit en ces termes le récit des infortunes de Gervais : « Cette démarche lui porta malheur. Apprenant que « l'évêque avait agi de telle sorte, Herbert Baccon, « poussé par le ressentiment, l'accuse près du comte « Geoffroi, suppliant celui-ci avec instance de le déposséder, si faire se peut, de l'épiscopat et de son « patrimoine. A cette nouvelle, Gervais réunit en « conseil les gens et les seigneurs de son diocèse, leur « conseillant de refuser obéissance à Baccon, de le « chasser de la ville, et d'appeler à jouir de son « autorité le fils et l'héritier direct d'Herbert Ier, « Hugues, jeune homme d'un bon naturel. Ce conseil « fut suivi. Hugues ayant obtenu le titre de comte, « Herbert Baccon se fit moine. Or, l'évêque Gervais « chérit tellement Hugues, qu'il avait tenu sur les « fonts baptismaux, qu'il rechercha pour lui la main « de très-noble dame Berthe, autrefois épouse d'Alain, « comte de Bretagne. » Cet Alain était mort en l'année 1040. Il avait eu de Berthe le brave Conan, qui fut empoisonné sous les murs de Château-Gontier. Berthe était fille d'Odon II, comte de Blois. « Cela « déplut fort au comte Geoffroi, ajoute l'annaliste, « comme l'événement le prouva. Hugues se rendit

« avec ses hommes d'armes auprès de Berthe; Geoffroi « courut au Château-du-Loir et y mit le feu. » Dans une charte que nous avons déjà mentionnée (1), nous trouvons quelques détails sur le siége du Château-du-Loir. Geoffroi ne s'en empara pas, mais il ravagea les dehors de la place, le bourg qui l'entourait et même une église fondée en l'honneur de saint Guingalois, où Gervais avait récemment établi des chanoines. Les soldats du comte d'Anjou les dispersèrent. « Ces « faits, lisons-nous dans notre manuscrit, rendirent « désormais odieux l'un à l'autre le comte à l'évêque « et l'évêque au comte. Geoffroi voyant donc que, par « les conseils de Gervais, qui voulait lui nuire et le « perdre, le comte Hugues avait pris une femme très-« puissante, et portant Judas dans son cœur, appela « près de lui l'évêque, afin de le surprendre traîtreu-« sement. S'en étant emparé, il le fit jeter en prison « et le retint dans les fers pendant sept ans, espérant « se rendre ainsi maître du Château-du-Loir. Mais « cela ne lui servit à rien, car le château fut bien dé-« fendu par la garnison. Tandis que ces choses se « passaient, le comte Hugues mourut, l'évêque Ger-« vais étant encore prisonnier. Cette mort affligea « beaucoup l'évêque et réjouit fort le comte d'Anjou. « Le comte Geoffroi gouverna la province pendant « dix années. En effet, les habitants du Mans ayant

(1) Mabillon, *Acta SS. ordinis S. Bened.*, t. IX, p. 389.

« éconduit la veuve éplorée de Hugues avec ses « enfants par une des portes de la ville, firent « entrer dans leurs murs le comte Geoffroi plein « d'allégresse. »

Dans son *Histoire des comtes d'Anjou et du Maine*, Bourdigné ne dit qu'un mot de ces démêlés entre Gervais et Geoffroi ; il laisse même ignorer la longue occupation de la province du Maine par le comte d'Anjou. L'ancien auteur de la *Chronique des consuls d'Anjou* ne nous offre pas plus de détails sur ces événements (1). Cependant les mêmes faits nous sont racontés encore par d'autres historiens que notre anonyme. Guillaume de Jumiéges rapporte, en effet, que Geoffroi tenta de nombreux assauts contre la ville du Mans et qu'il en dévasta plusieurs fois les faubourgs. Sur un point notre anonyme exagère; Geoffroi Martel ne retint pas Gervais sept ans en prison. En 1040, Gervais assistait à Vendôme, avec un de ses frères nommé Guillaume, à la consécration de l'église de la Sainte-Trinité; il était témoin, le 7 mai 1044, dans la ville d'Orléans, d'une donation faite à l'église de Sainte-Croix par le roi Henri ; enfin, en 1048, nous le trouvons à Angers, inhumant dans le monastère de Saint-Serge Emma, vicomtesse du Mans (2). La captivité plus ou moins longue de Gervais nous est toutefois attestée par des

(1) *Chroniques d'Anjou*, recueillies par MM. Marchegay et Salmon, t. I, p. 131.

(2) *Gallia christiana*, t. XIV, col. 369, 370.

actes authentiques. Ainsi dans la troisième séance du concile de Reims, en l'année 1049, comme on avait appelé la cause de notre évêque contre son persécuteur, les prélats assemblés déclarèrent que si le comte d'Anjou ne mettait pas au plus tôt Gervais en liberté, il serait retranché par le plus prochain concile de la communion des fidèles (1), et cette menace du synode de Reims fut exécutée par le pape Léon IX, qui, l'année suivante, prononça l'excommunication de Geoffroi Martel (2). Cependant celui-ci ne fut intimidé ni par les évêques, ni par le souverain pontife, et ne s'empressa pas de leur obéir, puisqu'à la mort de Hugues, qui eut lieu le 7 avril 1051, c'est-à-dire deux années environ après le synode de Reims, Gervais était encore prisonnier. Alors seulement il obtint sa délivrance et à des conditions fort onéreuses. Nous lisons dans notre manuscrit : « L'évêque apprit « dans son cachot ce qu'avaient fait les nobles du « Mans, et, craignant déjà pour ses jours, il n'eut « plus désormais aucun espoir de prolonger sa triste « existence. C'est alors que, bon gré, mal gré (3), il

(1) Mabillon, *Acta SS. ordinis S. Benedict.*, t. VIII, p. 724.

(2) *Rerum Gallicarum et Francicar. Script.*, t. XI, p. 219.

(3) Ce passage de notre historien est inintelligible dans les *Analecta*. Le texte de Mabillon porte en effet : « Venit *Annolit*, castellum *Lit* reddidit. » Dans notre manuscrit il y a : « Velit an nolit, castellum *Lit* reddidit. » C'est ainsi qu'il faut lire. Dans le fragment que Bouquet a publié, d'après Mabillon, des actes de Gervais (*Recueil des Historiens de France*, t. XI), l'éditeur

« livra le Château-du-Loir. Sur ces entrefaites, l'An-
« gevin permit à Gervais de sortir de sa prison, après
« lui avoir fait prêter serment de ne pas entrer dans
« la ville du Mans tant que le comte Geoffroi serait
« au nombre des vivants. L'évêque voyant donc qu'il
« ne pouvait pénétrer ni dans la ville, ni dans son
« château, se retira près de Guillaume, comte de Nor-
« mandie, et lui raconta avec douleur tout le mal que
« lui avait causé Geoffroi, ainsi que la trahison qu'il
« avait commise à son égard. Ayant appris ces choses,
« le comte Guillaume en fut touché, et remit à l'exilé
« de l'or, de l'argent, des châteaux-forts et des pré-
« sents magnifiques (1). »

Henri Ier, comme le fait remarquer notre annaliste, et comme tous les documents historiques nous l'attestent, n'était pas le maître dans son royaume. Il eût voulu sans doute protéger l'évêque du Mans contre les violences du comte d'Anjou, mais il n'osait se commettre avec un vassal aussi puissant que farouche, qui s'était lui-même proclamé « l'invincible. » Cependant il eut à cœur de témoigner à Gervais qu'il l'estimait et déplorait son triste sort. Guy de Châtillon, archevêque de Reims, étant mort, il appela l'évêque

porte en marge cette variante : *Velit an nolit.* L'a-t-il supposée, ou connaissait-il notre manuscrit ?

(1) Nous lisons dans Orderic Vital : « Dum Cenomanensium episcopus erat, et curiam Wilhelmi ducis Normanorum, cui valde familiaris erat, crebro expeteret, apud Uticum sæpe fuit honorifice susceptus. »

du Mans de son exil pour l'établir sur le siége vacant, et, cette nomination ayant été sanctionnée par les suffrages des clercs et des laïques du diocèse, Gervais prit possession de son archevêché le 15 octobre de l'année 1055. Le Corvaisier et Marlot comparent la fortune de Gervais à celle de Joseph sortant de sa prison pour aller occuper le premier emploi dans la cour du roi d'Egypte.

Il fut à Reims ce qu'il avait été au Mans. Il se signala d'abord sur son nouveau siége par divers actes qui prouvent à la fois la fermeté et la générosité toute féodale de son caractère. Il restaura de ses deniers des églises qui tombaient en ruines ; il fit restituer aux monastères des reliques, des objets de prix, dont la possession leur était contestée par de puissants ravisseurs : en outre, zélé pour l'étude des lettres, il entreprit de restaurer l'école de Reims, autrefois si fameuse, avec l'aide de Bruno de Cologne, qu'il établit chancelier de cette école, charge que remplit ce saint homme jusqu'au jour où il se retrancha du monde. Mais, en même temps, Gervais, toujours hautain, toujours despote, se prit de querelle avec de puissants laïques, avec des clercs jaloux de leurs droits méconnus, et ces contestations, qu'il aggrava par ses violences, lui causèrent bientôt de grands ennuis.

Un des actes les plus importants de l'épiscopat de Gervais est le sacre de Philippe Ier. Henri se voyant près du terme de sa vie, et voulant prévenir l'éven-

tualité redoutable d'une guerre de succession, résolut, à l'exemple de Robert et de Hugues Capet, d'assister au couronnement de son fils aîné. En arrivant à Reims, le 20 mai 1059, il reconnut à Gervais le titre d'archichancelier, qui, suivant la coutume, appartenait par privilége aux archevêques de Reims (1). La cérémonie du sacre eut lieu. Il s'y trouva vingt-quatre évêques, au nombre desquels étaient les légats du pape, vingt-neuf abbés, et la plupart des vassaux de la couronne. « Après avoir expliqué au jeune prince la foi catho-« lique et reçu son serment, Gervais prit le bâton « pastoral de saint Remi, et fit un discours où il re-« présenta comment l'élection et la consécration du « roi lui appartenaient, depuis que saint Remi bap-« tisa et sacra Clovis. Il n'y oublia pas que par ce « bâton le pape Hormisdas conféra ce pouvoir à saint « Remi avec la primauté de toute la Gaule ; et, faisant « allusion au pallium qu'il avait reçu du pape Victor II, « il ajouta que ce pontife lui avait donné le même « pouvoir à lui-même et à son église. Après quoi, par « la permission du roi Henri, il élut pour roi le prince « son fils ; ce qui fut confirmé par les suffrages res-« pectifs des prélats, des abbés, des seigneurs, des « chevaliers, et par les acclamations de tout le peu-« ple. » Ainsi s'expriment les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* (2), empruntant ce récit à la

(1) Marlot, t. II, p. 119.
(2) T. VII, p. 576.

ation officielle du sacre, qui, comme nous le dirons, attribuée à Gervais (1).

Gervais traita magnifiquement, aux frais de son argne, tous les assistants. L'usage ne l'obligeait à re aucune dépense, si ce n'est pour le roi ; mais il iit naturellement généreux et même prodigue. Il est n de remarquer, avec un critique moderne, que, ême dans les temps les plus rapprochés du nôtre, les :hevêques de Reims ont toujours prélevé sur les bitants de la ville les grands frais de ces réceptions lennelles (2). Après la cérémonie et les festins qui suivirent, Gervais accompagna le roi qui retournait Paris. Le pape Nicolas II, qui n'était pas satisfait ce prince, avait récemment prié Gervais de lui rapler ses devoirs envers saint Pierre, et le rédacteur la lettre apostolique, l'intraitable Hildebrand, avait primé cette prière en des termes plus durs qu'un lre. Gervais lui-même y était averti qu'on avait reçu s plaintes à Rome sur sa conduite et qu'il était surillé (3). C'est sans doute pour obéir au pape que rvais partit à la suite du roi. L'année suivante,

1) On a peu de renseignements sur le sacre de Philippe I[er] res que ceux que nous lisons dans cette pièce souvent oliée. Cependant beaucoup d'historiens ont sommairement oncé le fait du couronnement de Philippe I[er] par Gervais. On it consulter le t. XI du *Recueil des Historiens de France*, pages 197, 213, 283, 291, 294, 348, 381, 385, 481.

2) Bidet, cité par Varin, *Archives administr. de Reims*, t. I, 209.

3) *Recueil des Hist. de Fr.*, t. XI, p. 492.

étant à Paris, il souscrivit à la charte de fondation de Saint-Martin-des-Champs. C'est dans ce pieux asile que se retira le vieux roi, et c'est là que bientôt finirent ses jours. Écrivant au pape peu de temps après, Gervais lui disait : « Le plus grand de mes chagrins « est la mort du roi. Votre prudence doit me com« prendre. Vous connaissez, en effet, le naturel in« docile et l'humeur indomptable des gens de notre « pays : leurs divisions, je le crains, feront la déso« lation du royaume. Pour éviter ce malheur, je vous « demande vos conseils, votre aide secourable (1). » En conséquence il pressait le pape de venir en France. Gervais avait sujet de tout craindre ; cependant les calamités qu'il prévoyait furent conjurées par l'habileté du prince qu'Henri mourant avait donné pour tuteur à ses fils, et Gervais lui-même put quitter Paris et retourner à son église.

Les historiens ecclésiastiques, fort sobres de détails en ce qui concerne les actes civils de son épiscopat, nous apprennent qu'il se montra fort libéral à l'égard des établissements religieux de son diocèse. Après avoir relevé de ses ruines l'abbaye de Saint-Nicaise, il obtint du roi Philippe Ier, le 14 mai 1061 et le 28 septembre 1066, la confirmation des dons qu'il avait faits aux moines de cette illustre maison (2). Il

(1) *Recueil des Hist. de Fr.*, t. XI, p. 498.
(2) Marlot, t. I, p. 619, 620.

établit ensuite un collége de douze chanoines dans l'église de Saint-Timothée, et leur attribua de suffisants revenus (1). Vers le même temps il restaura l'abbaye de Saint-Denys, à Reims, pour y placer des chanoines réguliers observant la règle de saint Augustin. C'est lui qui, dit-on, accueillit le premier en France les religieux de cet ordre. On rapporte à l'année 1067 la charte de Gervais concernant la restauration de Saint-Denys et le diplôme du roi Philippe qui l'approuve (2).

Si grande qu'ait été l'importance de ces fondations et de plusieurs autres encore sur lesquelles Marlot nous fournit d'amples renseignements, Gervais fut détesté par le clergé de sa cathédrale. On ne sait pas exactement de qui vinrent les premiers torts. Rien n'empêche de supposer qu'il ait d'abord justement condamné les mœurs de quelques chanoines : il est, d'ailleurs, permis de croire qu'il ne leur adressa pas ses remontrances sur le ton le plus modéré. Quoi qu'il en soit, la lutte une fois déclarée, on eut recours des deux parts à la violence. Gervais envahit les domaines de ses chanoines, les saisit et en fit des largesses. A son tour attaqué, menacé et ne se croyant plus en sûreté sur son siége, il ne se contenta pas d'invoquer la protection du pape; il dressa des tables de pros-

(1) Marlot, t. II, p. 123.
(2) *Ibid.*, p. 139, 141.

cription et chassa de son territoire épiscopal un nombre considérable d'insoumis. L'animosité des clercs rémois contre leur archevêque est clairement attestée par ce qu'on va lire.

La gestion des affaires diocésaines, si graves qu'elles fussent, n'absorbait pas tellement Gervais qu'on ne le vît plus d'une fois regretter les distractions actives qu'il trouvait, au temps de sa jeunesse, dans les forêts de son pays du Maine : *Patriam venationi aptissimam*, dit Marlot. « L'affection qu'il « avait pour la chasse, ainsi s'exprime Bondonnet, « l'emporta un peu trop et lui déroba de ses meil- « leures heures qu'il donna à cet exercice de soi « innocent. D'où vient qu'il fut bien étonné quand il « se vit dans les beauces et les plaines de la Cham- « pagne, qui, étant dépouillées de bois et de forêts, « ne nourrissent point de bêtes rousses (1). » Voulant, du moins, avoir sans cesse devant ses yeux l'image du noble animal dont il avait tant de fois suivi les pas rapides dans les forêts du Maine, il fit mouler en bronze et placer devant les portes de son palais archiépiscopal un cerf d'une immense stature, avec cette inscription :

Dum Cenomanorum saltus lustrare solebat
Gervasius, cervos tunc sufficienter habebat :
Hunc, memor ut patriæ sit semper, condidit ære.

(1) *Les Vies des évêques du Mans*, p. 411.

Ce cerf fut donc sa devise; on ajoute même qu'il fit graver un cerf sur le sceau de son officialité. Mais à ce jeu d'esprit, qui n'était guère offensant que pour les « beauces » champenoises, les chanoines de Reims répondirent en faisant ériger sur le pignon le plus élevé de la cathédrale un Centaure de pierre, bandant son arc contre un cerf fugitif (1). C'était une arrogante injure.

Nous retrouvons l'expression des mêmes sentiments dans une narration de la mort de Gervais écrite par un de ses contemporains, un chanoine, sur un des registres de l'église : « La douzième année de son « épiscopat n'étant pas terminée, le 3 des calendes « de juillet (1067), jour de la fête de saint Pierre et « de saint Paul, se sentant plus accablé par la ma- « ladie qui l'enleva six jours après, l'archevêque « Gervais fit appeler auprès de lui ceux des chanoines « qu'on put trouver dans la ville. Lesquels étant ren- « dus en sa présence, il leur fit la déclaration de sa « créance, et, comme un vrai catholique, se confessa, « puis communia. Cela fait, il nous ordonna et nous « pria de témoigner un jour devant Dieu qu'il avait « cru fermement à la présence du vrai corps et du « vrai sang dans l'hostie consacrée sur l'autel. Et « comme on l'invitait ensuite à se montrer repentant « de tout le mal qu'il nous avait fait sur nos terres, il

(1) Varin, *Arch. législ.*, t. I, p. 4.

« remit au prévôt Odalric un papier que nous avons « encore par devers nous, où il se reconnut coupable « de toutes les agressions, les déprédations, les ini- « ques violences qu'il avait fait commettre dans nos « fermes, dans nos champs, et promit de les com- « penser toutes s'il lui était donné de vivre (1). » Ne croirait-on pas assister aux derniers moments d'un hérétique et d'un bandit? Gervais mourut le 3 juillet suivant (2) et fut enseveli dans sa cathédrale.

Tous ses contemporains ne l'ont pas traité comme les chanoines de Reims. Loin de là, car la plupart des écrivains de son temps, n'ayant eu rien à souffrir de son humeur violente, se sont accordés à louer son savoir et les brillantes qualités de son esprit. Nous citerons, parmi ses apologistes, l'auteur de la vie de saint Melaine, Guibert de Nogent, et le poëte Foulques ou Foulcoie, qui a parlé de lui en ces termes :

Quæ sit non proprio fructu cognoscitur arbor
Quis sit Gervasius testificatur opus;
Cui Deus et Cæsar, cui serpens, cuique columba
Convenere pari pondere disparia.
Ad portam Martis conspirant Cæsar et anguis,
Actor avis simplex ad decus ecclesiæ.
Nulli dum vixit per tela, per aspera cepit
Rebus, honore, modo glorificatus homo (3).

(1) Varin, *Arch, admin.*, t. I, p. 223.
(2) D'après l'obituaire de Reims; Varin, *Arch. législ.*, statuts, t. I, p. 84.
(3) Bouquet, t. XI, p. 443.

Ce qui nous est parvenu des écrits de Gervais est peu considérable. Nous parlerons d'abord de ses *Lettres*.

Nous n'en possédons qu'un très-petit nombre, bien qu'il ait entretenu un commerce épistolaire très-suivi avec tous les papes de son temps. On a quelques-unes de celles qui lui ont été adressées, lorsqu'il occupait le siége archiépiscopal de Reims, par Etienne IX, Nicolas II et Alexandre II. Ces lettres ont été publiées par Papire Lemasson, à la suite de son recueil des *Lettres* de Gerbert, de Jean Salisbury et d'Etienne de Tournai; par Marlot, *Metropolis Remensis Historia*, t. II; par Duchesne, au tome IV de ses *Historiens de France;* dans les *Conciles* du P. Labbe, etc., etc. Elles sont au nombre de vingt, et ont été, pour la plupart, mentionnées, avec des renvois aux collections où elles se trouvent, dans la publication qui vient d'être faite, par M. P. Varin, des *Archives administratives de la ville de Reims* (1).

Des lettres de Gervais deux seulement ont été imprimées. La première est adressée à Nicolas II. Elle a été publiée pour la première fois par Papire Lemasson, dans le recueil que nous avons précédemment cité, et ensuite par le P. Labbe, dans son édition des *Conciles*, t. IX, p. 1097; par Hardouin, dans ses *Conciles,* t. VI, part. I, p. 1059; par Mansi,

(1) *Documents inédits sur l'Hist. de France*, t. I, p. 209 et suiv.

t. XIX; par Marlot, *Metrop. Rem.*, t. I, p. 119 ; par Duchesne, *Hist. Fr. Script.*, t. IV, p. 206, et dans le *Recueil des Hist. de France*, t. XI, p. 498. « Elle « fut écrite peu après le quatrième d'août 1060, qui « est la date de la mort du roi de France Henri Ier, « que Gervais annonce au pape. Un des principaux « objets de cette lettre est de remercier Nicolas de la « charité et des bons offices qu'il avait exercés envers « un de ses députés, qui était mort à Rome, et que « ce pontife avait visité dans sa maladie et pris soin « de faire enterrer avec l'honneur convenable (1). » La seconde lettre de Gervais est adressée au pape Alexandre II ; mais Papire Lemasson, qui le premier a fait connaître cette lettre, n'en possédait qu'une partie, et, comme il semble, la moins intéressante. C'est ce fragment qui depuis a été publié par Duchesne, *Hist. Franc. Script.*, t. IV, p. 207 ; par D. Bouquet, t. XI, p. 499, et par Marlot, *Metropolis Remensis Historia,* t. II, p. 120. Ces deux lettres de Gervais ont donc été seules imprimées; mais il en existe d'autres qu'il serait certainement utile de produire au jour. Ainsi, dans le catalogue de Bernard de Montfaucon qui est intitulé *Bibliotheca bibliothecarum manuscriptorum nova* nous trouvons, au nombre des manuscrits du Vatican, un recueil de *Lettres* de Gervais. Ce recueil, autrefois possédé par la reine Chris-

(1) *Hist. littér. de la France*, t. VII, p. 582.

tine, est ainsi désigné : *Fragmenta epistolarum aliquot Gervasii Remensis*. Le même manuscrit, dans le catalogue d'Alexandre Pétau, conseiller au parlement de Paris, a pour titre : *Gervasii Remensis aliquot epistolæ quæ falso tribuuntur sancto Anselmo*. En deux autres volumes de la reine de Suède, les nos 97 et 402, doit encore se trouver un fragment de lettre intitulé : *Gervasii Remensis archiep. fragmentum epistolæ ad Diensem episcopum*.

Nous n'hésitons pas à supposer que ces lettres sont intéressantes, Gervais étant un de ces hommes véhéments qui volontiers écrivent tout ce qu'ils pensent. Nous le connaissons déjà ; nous voudrions mieux le connaître, et dans ses autres écrits nous n'apprenons rien ni de ses opinions, ni de ses sentiments. Ainsi Bollandus a publié, dans son vaste recueil, à la date du 6 janvier, une relation de quelques miracles qui est incontestablement l'ouvrage de notre prélat. Cette relation, dont la fin nous manque, commence, en effet, par ces mots : *Gervasius, Dei gratia Remorum archiepiscopus, Eveno Sancti Melanii venerando abbati*, etc., etc. D'ailleurs Gervais parle ici d'Aimon son père et d'Hildeburge sa mère. Il nous dit, en outre, qu'il rédigea ce mémoire après avoir donné quelques reliques de saint Melaine à l'abbé du monastère breton. Or c'est là tout ce qui, dans cette pièce, appartient à l'histoire.

On attribuait encore à Gervais une vie de saint Do-

natien, évêque de Reims, reproduite par les hagiographes ; mais, suivant les continuateurs de D. Rivet, cette attribution est fausse (1), et nous n'avons pas d'arguments pour la défendre.

L'écrit suivant, où la personnalité de Gervais ne se montre pas davantage, a néanmoins plus d'importance. Duchesne (2) et D. Bouquet (3) ont publié une *Relation du couronnement de Philippe Ier*, qui paraît être l'ouvrage de Gervais. Voici comment s'expriment à ce sujet les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France :* « Divers traits de la relation du sacre de « Philippe Ier, roi de France, montrent qu'elle appar- « tient à Gervais, qui y fit le principal personnage. « On voit d'ailleurs, par l'exemple du célèbre Hinc- « mar, qui nous a conservé plusieurs couronnements « de rois et de reines, que c'était la coutume que les « archevêques de Reims dirigeassent eux-mêmes ces « sortes de relations. Celle dont il est ici question est « surtout intéressante en ce qu'on y a le premier acte « authentique du sacre de nos rois de la troisième race. « Quoique fort succincte, elle contient néanmoins, « avec beaucoup d'ordre, toutes les principales cir- « constances de cette auguste cérémonie. L'auteur y « rapporte en entier la formule du serment que prêta

(1) *Hist. littér. de la France*, t. VII, p. 585.
(2) *Hist. Franc. Script.*, t. IV, p. 161.
(3) *Recueil des Hist. de France*, t. XI, p. 32.

« le jeune roi, et y a conservé les noms et les dignités « de toutes les personnes de marque qui y assistèrent; « des archevêques, des évêques, abbés et premiers « seigneurs du royaume. En parlant de l'ordre des « suffrages, il a la précaution d'observer qu'on permit, « par honneur et par amitié, aux légats du Saint-Siége « de donner le leur, mais après avoir expressément « remontré que le consentement du pape n'y était « point nécessaire : *Cum id sine nutu papæ fieri lici-* « *tum esse dissertum ibi sit* (1). » Cette pièce, qui se trouve, comme nous l'avons dit, dans les recueils de Duchesne et de Bouquet, a été encore publiée par le P. Chifflet dans les Preuves de son *Histoire de l'abbaye de Tournus*, dans la *Collection générale des Conciles* du P. Labbe, t. IX, p. 1107, et dans Marlot, t. II, p. 117.

Nous avons enfin quelques chartes de Gervais. « Quoiqu'elles soient particulièrement, disent les au- « teurs de l'*Histoire littéraire de la France*, des « monuments de sa piété et de sa généreuse libéralité « envers les églises et les monastères, elles ne sont « pas indignes de tenir place entre ses écrits. Ce ne « sont point de ces actes communs, qui ne con- « tiennent que des formalités triviales et usées, ex- « primées en des termes grossiers et barbares. On y « découvre, au contraire, une habile plume et un bon

(1) T. VII, p. 584.

« goût qui n'était pas ordinaire. » Mabillon a publié une de ces chartes dans le tome III de ses *Analecta*, p. 307. Elle a pour objet diverses donations faites par Gervais au chapitre et au clergé du Mans. Il leur octroie d'abord la moitié du trésor de Saint-Julien, c'est-à-dire toutes les offrandes faites aux autels de l'église cathédrale. Ces offrandes étaient un des revenus de l'évêché. Il leur attribue ensuite toutes les dîmes, toutes les redevances perçues au nom de l'église de Saint-Julien. Il ajoute à ces libéralités le don de plusieurs propriétés qu'il distrait de son patrimoine. Le P. Martène, au tome I de son *Thesaurus anecdotorum*, p. 158, publie une charte de Gervais qui porte la date de l'année 1038. Cette charte concerne une donation faite par l'évêque du Mans au monastère de la Trinité de Vendôme, récemment fondé par le comte Geoffroi. Elle a été en partie reproduite par M. Cauvin dans sa *Géographie ancienne du diocèse du Mans* (1). Nous connaissons encore deux chartes de Gervais. L'une a pour objet la fondation, ou plutôt le rétablissement de douze chanoines dans l'église de Saint-Timothée de Reims (2). Elle est du mois de juin de l'année 1064. Marlot est le premier éditeur de cette charte; elle a depuis été publiée dans le tome X du *Gallia christiana* (3). On lit dans Marlot une autre

(1) *Instrum.*, p. 872.
(2) *Metropolis Remensis Hist.*, t. II, p. 123.
(3) *Instrum.*, p. 24.

ıarte de Gervais, de l'année 1067, concernant la resuration du monastère de Saint-Denys de Reims. ais il y a des inexactitudes dans le texte de cette ıarte éditée par Marlot. Les auteurs du *Gallia christına* l'ont publiée avec quelques corrections (1), et . Varin vient de nous en donner une édition nou-ılle dans ses *Archives administratives de la ville de eims* (2).

GESLAND (JEAN).

Jean GESLAND, avocat fiscal à Laval, a continué la *hronique de Vitré* de Pierre Lebaud. On trouve cette ntinuation dans le recueil publié par d'Hozier, d'a-ès les manuscrits de M. de Molac, sous le titre de : *istoire de Bretagne, avec les Chroniques des maisns de Vitré*, etc., etc.; Paris, 1638, in-folio. Nous 'ons lieu de croire que ce Jean Gesland était de Laval.

(1) T. X, instr., p. 26.
(2) T. I, première partie, p. 216.

GESLIN (BERNARD).

Bernard GESLIN, religieux bénédictin, né à Château-Gontier en 1674, mort le 22 décembre 1732, ne mérite guère d'être compté parmi les écrivains. Nous ne saurions, en effet, inscrire au catalogue de ses œuvres qu'une épitaphe gravée sur le tombeau de l'abbé Ravechet, syndic de la Sorbonne, dans l'église abbatiale de Saint-Melaine de Rennes. Cette épitaphe a été souvent reproduite par les Jansénistes. On peut la lire dans le *Dictionnaire* de Moréri.

GIRARD (JEAN).

Nous lisons dans la *Bibliothèque* de La Croix du Maine : « Jean GIRARD, sieur de Colombiers, con-
« seiller du roi au siége présidial et sénéchaussée du
« Maine, homme bien docte en grec et en latin. Il a
« écrit plusieurs choses, tant en latin qu'en français,
« sur plusieurs différents sujets, lesquelles il n'a
« encore fait imprimer. Il florit au Mans, cette an-
« née 1584, âgé d'environ quarante ans. » C'est une notice que nous ne saurions compléter. Il faut encore

ici se contenter du renseignement fourni par La Croix du Maine. Que l'on ne confonde pas Jean Girard, sieur de Colombiers, avec un autre Jean Girard, son contemporain, auteur d'épigrammes publiées à Lyon en 1576. Celui-ci était de Dijon.

GIRARD (ROBERT).

Robert GIRARD, confesseur des Ursulines du Mans, inscrit par La Crochardière et par de Gennes au nombre des écrivains nés dans le Maine, est auteur d'un volume ascétique qui a pour titre : *Le livre des prédestinés, ou les signes infaillibles pour connaître ceux qui sont véritablement élus*, etc., etc. ; Le Mans, 1657, in-8°. C'est un livre qui est devenu très-rare, mais qui ne mérite pas d'être recherché même par les curieux.

GLAPION (JEAN).

Sanders (1) et après lui Noël Paquot, dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas* (2), font naître Jean GLAPION dans la ville de Bru-

(1) *Flandria illustrata.*
(2) T. IV, p. 103.

ges. Nous connaissons trop l'origine de cette erreur. Glapion a vécu longtemps hors de son pays, et dans les négociations qu'il eut à conduire pour le compte des ennemis de la France, il les servit avec tant de zèle qu'ils ont pu le compter au nombre de leurs concitoyens. Il était né à La Ferté-Bernard, au Maine, comme l'attestent tous les témoignages authentiques, et avait fait profession d'observer la règle de saint François dans la maison des Cordeliers du Mans. Ayant ensuite quitté cette maison, il avait été terminer ses études en Sorbonne et conquérir les insignes du doctorat. C'est alors qu'il s'était fait remarquer comme prédicateur par l'élégance facile de son langage, et qu'il avait obtenu dans son ordre la charge de commissaire général et procureur en la cour de Rome, puis celle de provincial de la Gaule Belgique, province qui comprenait les Pays-Bas et le duché de Bourgogne. Ces divers emplois l'ayant éloigné de Paris, il n'y rentra plus.

On le vit bientôt paraître sur un plus grand théâtre. Maximilien, roi des Romains, avait exaspéré les Flamands en les chargeant d'impôts. Ils se révoltèrent. Cet héritier présomptif de l'Empire, qui plaçait une trop grande confiance dans l'autorité de son nom et dans la force de ses armées, voulut aller en personne châtier les rebelles, et, dans ce dessein, il se rendit à Bruges, où il se proposait de leur porter un premier coup. Mais il ne lui fut pas permis d'aller plus loin :

n effet, les habitants de la ville, armés de mousquets, e sabres, de bâtons, l'enveloppèrent et le firent prionnier. A la nouvelle de cet événement, l'empereur 'rédéric écrivit aux gens de Bruges une lettre pleine le colère, et le pape Innocent VIII les excommunia. Cependant les foudres pontificales ne furent pas en ette occasion moins impuissantes que les menaces mpériales ; les Flamands menacés ou foudroyés léclarèrent avec une héroïque simplicité qu'ils obiendraient justice ou qu'ils périraient sous les ruines le leurs toits embrasés. Pour les soumettre il fallut ıvoir recours aux négociations, c'est-à-dire aux intrigues. Ce fut le provincial des Franciscains qui, par es ordres du cardinal Ximenès, dirigea les envoyés le l'Empire, et ses avis, qui furent écoutés, triomphèrent de tous les obstacles. Après trois mois de conférences, Maximilien consentit à retirer ses troupes et fut mis en liberté (1).

Il devait à son libérateur un témoignage de sa reconnaissance. Glapion fut nommé sans délai confesseur ordinaire et premier aumônier du roi des Romains, et le suivit à Vienne. Bientôt il devint le confident, le conseiller intime de l'héritier de l'Empire et de l'Empereur. Erasme lui donne ces titres (2). C'est lui qui, suivant Blondeau, conduisit, en 1492,

(1) Claude Blondeau, *Portraits*, Glapion, p. 2-5.
(2) Erasmi *Epistolæ*, p. 688 de l'édit. de Froben, 1538, in-fol.

cette importante négociation qui amena la restitution de la Cerdagne et du Roussillon à la couronne d'Espagne et l'invasion du royaume de Naples par Charles VIII, perte et accroissement du territoire qui causeront à la France de pareils désastres. Le même historien reconnaît que Glapion ne demeura pas étranger aux menées qui eurent pour objet la confédération de 1496, et pour résultat la ruine de la domination française dans le sud de l'Italie. C'était donc un habile diplomate. Maximilien, qui n'était pas moins imprévoyant que téméraire, avait besoin d'un tel directeur. Si Glapion n'augmenta pas la puissance de l'empire d'Autriche, il ne la laissa pas, du moins, amoindrir. Sous un prince tel que Maximilien, il ne pouvait faire plus.

En l'année 1517 Glapion habitait la ville de Rome, où il remplissait les fonctions de commissaire (1). Nous ne savons pas précisément l'année de son retour en Autriche. S'il était encore auprès du pape quand Maximilien mourut, il dut se hâter de quitter Rome à la nouvelle de cet événement. Charles-Quint lui conserva tous ses titres ; mais n'écoutant guère les conseils d'autrui, et voulant d'ailleurs pratiquer une politique nouvelle, il se soucia moins d'employer Glapion que de récompenser dignement ses services. A la mort du cardinal de Ximenès, il lui donna l'évêché de

(1) Sbaraglia, *Suppl.* Luc. Waddingi, p. 426.

Tolède. Glapion occupait ce glorieux emploi lorsqu'il fut atteint à Valladolid, dans une de ses visites épiscopales, d'un flux de sang qui l'emporta. Il mourut le 15 septembre 1522, suivant Paquot, ou le 22 septembre, suivant Blondeau. Il est certain qu'il était mort avant le jour de Noël de l'année 1522, car, dans une lettre qui porte cette date, Erasme dit de lui : *Nihil apud Cæsarem non poterat, dum viveret.* Un historien de son ordre rapporte qu'il était sur le point de faire un voyage dans les Indes quand il mourut subitement (1).

Glapion a-t-il laissé quelques lettres d'affaires? Cela est vraisemblable; cependant nous n'en trouvons dans aucun recueil. Son principal ouvrage a pour titre : *Le passe-temps du pèlerin de la vie humaine.* Il est inédit, mais le catalogue de M. Hænel en signale divers manuscrits, et nous en connaissons un à Arras et trois autres à Saint-Omer, sous les n[os] 320, 410, 428 (2). Il avait été traduit en flamand, car un ouvrage flamand attribué, sous le même titre, à frère Jean Glapion, se trouve au nombre des « livres réprouvés » par la faculté de Louvain (3). Un autre manuscrit

(1) Sbaraglia, *Suppl.* Luc. Waddingi, p. 426.

(2) *Catal. général des man. des départ.*, t. III et t. IV, p. 152.

(3) 1550, in-4°. Voici le titre flamand du livre de Glapion : *Een suver Tractaetken gemaemt Tyt-cortinghe der Pelgrimagien des Menschen levens, dat men broeder Jan Glapion toe scryft.*

de Jean Glapion était conservé, suivant Montfaucon, chez les religieux de Saint-Vincent de Besançon, sous ce titre : *Explication des cérémonies de la messe;* in-4° (1). Enfin Nicolas Volkir a recueilli quelques autres œuvres de Jean Glapion, des sermons et de moindres pièces, pour les publier dans un volume qui a pour titre : *Le petit recueil du polygraphe instructif et moral;* 1523.

C'était un des grands amis d'Erasme (2). Souvent accusé près de l'empereur, Erasme chargeait Glapion de le justifier, et c'est un service que celui-ci lui rendit plus d'une fois (3). On n'a conservé qu'une lettre d'Erasme à Glapion (4). Elle est très-plate et peu sincère. Calomnié, dit-il, par les théologiens de Louvain, qui l'inscrivent au nombre des hérétiques, il sollicite de l'autorité civile le châtiment de ces calomniateurs. Pour l'obtenir il ne jure pas seulement qu'il est le plus fidèle sujet du prince et le plus dévot serviteur du Christ; il prend soin encore de caresser l'orgueil de Glapion, qu'il appelle humblement « votre Excellence, « *præstantia tua.* » Glapion eut donc d'illustres flatteurs. Il eut aussi, comme tous les gens en place, des ennemis déclarés. On lit quelques épigrammes sur sa

(1) Sbaraglia, *Supplem.*, p. 426.
(2) *Epistolæ* Erasmi, in editione *Operum;* Lugduni-Batavorum, t. III, col. 740.
(3) *Opera* Erasmi, t. III, col. 740, 741, 752.
(4) *Ibid.*, col. 742.

mort dans le tome second du recueil intitulé *Deliciæ poetarum Germanorum*. Elles sont d'un franc luthérien, Euricius Cordus.

GODEFROID (G.).

G. Godefroid, né dans le Maine, chanoine du Mans, était un ami de Costar. Dans le recueil des *Lettres* de Costar il y en a plusieurs qui lui sont adressées. C'était encore un ami du P. Bahier, de l'Oratoire, dont il goûtait les vers, et qui nous a laissé le plus pompeux éloge de son jugement, de son savoir, de ses mérites variés. « Si mal polis que « soient mes vers, dit Bahier, Godefroid les aimait : »

Quos utcumque rudes nuper Godefridus amabat
Laudabatque palam, vestri lux inclyta cœtus,
Claraque Cenomanæ Godefridus gloria terræ,
Cujus mentem adeo facilem et civilis amicam
Officii mirer ne prius, docti ne labores
Ingenii et seclis olim admiranda futuris
Scriptorum monimenta, animi ne potentis acumen ;
Num vim judicii, num cultæ munera linguæ?
Ille vir, ille ingens meritis nullique secundus,
Seu dives doctrina atque alta scientia rerum
Panditur, et doctæ spectantur Apollinis artes,
Nostras esse aliquid nugas putat.....

L'éloge est complet. Godefroid, cet homme à nul

autre second, était à la fois un grand savant et un grand poëte, et les siècles futurs ne se lasseront pas d'admirer les produits de son docte génie. Nous voudrions assurément exaucer ce vœu d'un ami, mais, de bonne foi, nous ne le pouvons guère, car de tous les écrits du chanoine Godefroid, très-dignes, nous n'en doutons pas, d'être admirés, il nous reste seulement quelques vers, composés en l'honneur de Pierre Trouillart, qui se trouvent en tête des *Mémoires des comtes du Maine*. C'est de lui peut-être que parle en ces termes, le 8 août 1725, un des correspondants de D. Colomb et de D. Rivet : « J'ai vu aussi un très-beau manuscrit « concernant la Mort et le détachement du monde, « composé par défunt M. Godefroid, chanoine et ar- « chidiacre de Montfort, pour le préparer au funeste « passage de la vie. Cet ouvrage est d'un style de phi- « losophe chrétien. Après son trépas ce manuscrit « passa à son neveu, aussi chanoine ; mais je ne sais « qui peut avoir hérité de cela après la mort de ce « dernier. L'auteur y avait fait mettre quelques « emblèmes très-belles en quelques endroits (1). » Nous n'avons pas d'autres renseignements sur ce manuscrit.

(1) Mélanges manuscrits des Bénédictins, à l'Institut de France, t. II, fol. 55.

GONBOUST.

L'abbé GONBOUST, né au Mans, était prévôt de la collégiale de Mortain en Normandie, dans le diocèse d'Avranches. Il a fait, suivant Liron (1), quelques discours dans le *Journal de Verdun*. Ayant changé son nom pour celui d'un de ses bénéfices, il signait l'*Abbé de Beaulieu*.

GORRAN (GEOFFROI DE).

On attribue à Geoffroi DE GORRAN, né à Gorron en 1070, mort, en 1146, abbé de Saint-Albans en Angleterre, un *Tractatus de sacramento*, adopté, dit-on, par l'université de Cambridge, et sur lequel nous n'avons aucun autre renseignement. Le titre complet de cet ouvrage est sans doute : *Tractatus de sacramento altaris*, et, comme il fut composé du temps de Bérenger, on a lieu de croire qu'il a pour objet la doctrine de cet hérétique. Raoul de Gubiun, né dans le Maine, fut, après Geoffroi de Gorran, abbé de Saint-Albans. A Raoul de Gubiun succéda Robert de Gorran,

(1) Notes manuscrites.

neveu de Geoffroi, en l'année 1151. Ainsi l'abbaye de Saint-Albans fut alors gouvernée par une série de Manceaux illustres (1).

GORRAN (NICOLAS DE).

Il y a quelque incertitude sur le pays natal de Nicolas DE GORRAN. Suivant divers auteurs, il serait né dans le Poitou ; suivant d'autres, près de Tournai; Leland, Bale, Pits, tous les anciens bibliographes anglais lui donnent l'Angleterre pour patrie. Ces conjectures, toutes produites sans aucune preuve vraiment probante, ont été combattues par Échard (2). L'opinion de ce docte critique, adoptée par M. Lajard (3), est que Nicolas de Gorran, *de Gorrham, de Gorram*, *de Gorhan*, *de Goron*, *de Gorrain*, *de Gorrenc, de Gorrena*, *de Guorran*, *de Guerrant*, *de Gorgant*, car on lui donne tous ces noms, est originaire du bourg de Gorron, près Mayenne. On ajoute que le château de La Tannière, dont on voit encore les ruines, était, au XIIIe siècle, possédé par l'ancienne et noble famille

(1) Du Boulay, *Hist. univ. Paris.*, t. II, p. 226, 266, 306. — Piolin, *Hist. de l'église du Mans*, t. III, p. 283.

(2) *Scriptores ord. Prædicat.*, t. I, p. 438.

(3) *Hist. littér. de la Fr.*, p. 324 et suiv.

à laquelle appartenait Nicolas de Gorran, et qu'il est né dans ce château. C'est aussi l'opinion plus récemment soutenue par M. G.-C. Gorham, chapelain à Maidenhead, qui revendique Nicolas de Gorran comme un de ses plus glorieux ancêtres (1). Suivant ce dernier biographe, quatre branches de sa puissante famille s'étaient, dès le XIIe siècle, établies en Angleterre; mais Nicolas de Gorran, directement issu de la branche principale, serait né dans le Maine.

Tout ce que nous apprenons sur les premières années de sa vie, c'est qu'il se fit admettre dans la maison conventuelle que les Dominicains possédaient au Mans, et qu'il fut ensuite envoyé, suivant l'usage, au couvent de Saint-Jacques, à Paris, où il acheva ses études théologiques. Les Dominicains étant venus au Mans vers l'année 1230 (2), on peut assigner la naissance de Nicolas de Gorran à l'année 1210.

La fonction de lecteur au couvent de Saint-Jacques fut donnée à Nicolas de Gorran dès qu'il eut passé par les épreuves scolaires. En l'année 1276, nous le trouvons prieur de cette maison. Il avait au dehors une grande renommée comme prédicateur et comme interprète des saintes Écritures. Cela nous est attesté par les annalistes de l'ordre de Saint-Dominique et par un contemporain, dans la familiarité duquel il

(1) *Collectanea topographica et generalia* (Additionnal particulars relating to the family de Gorram). T. VI.

(2) M. Cauvin, *Géog. anc. du diocèse du Mans*, p. 227.

a, dit-on, vécu, par Pierre de Limoges. Dans un recueil que nous a laissé Pierre de Limoges nous trouvons, en effet, des sermons et des fragments de sermons prononcés par Nicolas du Mans, *Nicolaus Cenomanensis*, qui sont recommandés comme des morceaux choisis d'éloquence populaire (1). Quelques auteurs supposent qu'il fut élu provincial de son ordre; mais cette opinion est combattue par M. Lajard. Ce qui est incontesté, c'est que Philippe le Hardi le donna pour confesseur à son fils aîné, le jeune roi de Navarre. Quand ce prince hérita de la couronne, frère Nicolas sollicita vivement le cœur du feu roi pour son église de la rue Saint-Jacques. Philippe IV consentait à lui faire ce présent à jamais mémorable, et le lui avait promis ; mais des difficultés nombreuses s'opposèrent à l'exécution de cette promesse. « L'ordre de la noblesse se joignit au cardinal-« légat Jean Cholet, pour représenter au jeune prince « qu'une pareille promesse était contraire aux usages « suivis jusqu'alors. L'affaire devint le sujet d'une « violente querelle. Tandis que les frères Prêcheurs « agissaient pour se faire mettre en possession du don « royal qui leur avait été promis, plusieurs docteurs « de la faculté de théologie soutenaient publiquement, « d'accord avec l'ordre de la noblesse et le cardinal-« légat, que, sans une permission expresse du pape,

(1) Ce recueil était manuscrit à la Sorbonne; il est inscrit aujourd'hui sous le n° 16,481 du fonds latin, à la Bibliothèque nationale.

« le roi régnant ni les Bénédictins de Saint-Denys « n'étaient en droit de disposer du cœur du roi, pas « plus que les frères Prêcheurs ne pouvaient en devenir « les dépositaires. Philippe le Bel fit prévaloir son « autorité ; conformément à sa volonté royale et à la « parole qu'il avait donnée à frère Nicolas de Gorran, « le cœur de Philippe le Hardi fut déposé à Paris dans « l'église du couvent de Saint-Jacques, et l'on inhuma « le reste de la dépouille mortelle de ce prince dans « l'église de l'abbaye de Saint-Denys (1). » Nicolas de Gorran eut pour successeur, dans sa charge de confesseur du roi, Nicolas de Fréauville, parent du ministre Enguerrand de Marigni. Il y a beaucoup d'opinions sur la date de sa mort ; il y en a même de fort singulières, puisque certains bibliographes prolongent le cours de sa vie jusqu'au delà de l'année 1400. M. Lajard adopte, après Échard, l'année 1295.

Nicolas de Gorran a laissé de nombreux ouvrages, pour la plupart inédits. La notice publiée dans l'*Histoire littéraire de la France*, sous le nom de M. Lajard, nous en offre le catalogue, accompagné d'observations généralement exactes. Nous abrégerons cette notice, en la corrigeant quelquefois.

Sur l'Ancien Testament Nicolas de Gorran a composé les postilles, ou courtes gloses, dont les titres suivent : *Postillæ in Pentateuchum ;* on en compte trois

(1) *Hist. littér. de la Fr.*, t. XX, p. 328.

manuscrits, un à Venise et deux en Angleterre. — *Postillæ in Josue, Judices, Ruth, libros IV Regum, Paralipomenon, Esdræ, Nehemiæ, Tobiæ, Judith, Esther, Job.* Ces postilles sont réunies dans un manuscrit que l'on conserve en Angleterre. Suivant Échard, une copie des postilles sur le livre de Job se trouvait à la bibliothèque des Bénédictins de Rodez. — *Postillæ in Psalterium*, imprimées à Francfort en 1617, au témoignage de Lipenius. La Bibliothèque nationale en possède deux copies manuscrites, dont l'une provient de la Sorbonne, l'autre de Saint-Victor ; celle de Saint-Victor est maintenant inscrite au fonds latin sous le nº 14.253. — *Postillæ in Proverbia ;* on n'en connaît qu'un manuscrit incomplet, en Angleterre. — *Postillæ in Ecclesiasten.* Ces postilles, attribuées à Nicolas de Gorran par Sixte de Sienne, doivent être restituées, suivant Échard, à Hugues de Saint-Cher ; mais l'unique raison que donne Échard à l'appui de cette opinion n'est aucunement décisive. Échard, qui se trompe rarement, s'est ici trompé. La glose de Nicolas de Gorran commence, dit Sixte de Sienne, par ces mots : *Aspexi terram et ecce vacua erat*, et ces mots se lisent, dit Échard, au commencement de la glose d'Hugues de Saint-Cher sur le même texte ; ce qui est une assertion tout à fait inexacte : la glose d'Hugues de Saint-Cher sur l'Ecclésiaste commence, en effet, par les mots : *Beatus vir cujus est auxilium abs te.* Un volume de la Bibliothèque nationale, inscrit sou

le n° 25 parmi les manuscrits de la Sorbonne, nous offre des postilles anonymes sur l'Ecclésiaste qui commencent par *Aspexi terram* : on peut donc croire que ces postilles sont celles que Sixte de Sienne a rencontrées en Italie avec le nom de Nicolas de Gorran. — *Postillæ in Cantica canticorum;* on en désigne trois copies manuscrites : une à Venise, une autre à Leipsig, la troisième à Bâle. —*Postillæ super librum Sapientiæ;* il en existe un manuscrit à la Bibliothèque nationale, provenant de Saint-Victor; il porte aujourd'hui le n° 14,429 du fonds latin. — *Postillæ in Ecclesiasticum ;* on mentionne de nombreuses copies de ce commentaire sur l'Ecclésiastique; il y en a trois à la Bibliothèque nationale. — *Postillæ in Isaiam ;* on n'en connaît qu'un exemplaire incomplet, légué en 1289 à l'abbaye de Saint-Victor par Adénulphe d'Anagni, conservé maintenant à la Bibliothèque nationale. — *Postillæ in Hieremiam et in Baruch;* ce commentaire, signalé par Échard dans la bibliothèque de Saint-Victor, n'a pas été retrouvé par M. Lajard parmi les manuscrits de la Bibliothèque nationale. La bibliothèque de Saint-Jean-Saint-Paul, à Venise, possédait, au rapport de Sixte de Sienne, une copie de la postille sur Jérémie. — *Postillæ in Ezechielem et Danielem;* deux exemplaires de la postille sur Daniel, qui se trouvaient au collége de Navarre et chez les Augustins du Pont-Neuf, n'ont pas été conservés. Un manuscrit d'Angleterre contient à la fois les com-

mentaires de Gorran sur Ézéchiel et sur Daniel. Enfin dans le même volume se trouvent deux autres commentaires attribués à Nicolas de Gorran : l'un ayant pour titre : *Postillæ in XII Prophetas*, et l'autre : *Postillæ in Machabeos*. Échard remarque que la glose sur les Prophètes, insérée sous le nom de Gorran en divers manuscrits, commence par ces mots *Ossa duodecim prophetarum*, et que par les mêmes mots commence une glose sur les mêmes Prophètes, publiée dans les œuvres d'Albert le Grand : cependant, après avoir fait cette remarque, Échard dit avoir vu chez les chanoines de Saint-Victor une glose anonyme sur les Prophètes qui commence, elle aussi, par les mêmes mots et qui, pour le reste, diffère entièrement de la glose d'Albert. Cette glose anonyme n'est-elle pas celle que le manuscrit d'Angleterre attribue à Nicolas de Gorran ? Nous signalerons enfin parmi les manuscrits de Troyes, sous le n° 1,004, une glose sur les Prophètes avec le même *incipit* et le nom d'Etienne de Langton. De là des doutes et des difficultés qu'on ne peut essayer de résoudre si l'on n'a pas sous les yeux les manuscrits désignés.

Les postilles de Nicolas de Gorran sur le Nouveau Testament ont été toutes imprimées : au XVIe et même au XVIIe siècle on les lisait encore. En voici le catalogue :

Commentaria in quatuor Evangelia. On connaît cinq éditions de ce commentaire sur les quatre Évan-

giles : la première, de Cologne, 1472, in-folio, très-rare ; la seconde, d'Haguenau, 1502, in-fol. ; la troisième, de Cologne, 1537, in-fol., publiée par le Dominicain Pesselius chez P. Quentel ; la quatrième, d'Anvers, Keerberg, 1617-1620, 2 vol. in-fol. ; enfin, la cinquième, de Lyon, Anisson, 1692, 2 vol. in-fol. M. Lajard nous fait connaître, en outre, plusieurs copies manuscrites de ce commentaire. — *Postillæ in Actus Apostolorum;* Haguenau, 1502 ; Paris, 1521 ; Anvers, Keerberg, 1620, in-fol. Ces postilles ont été encore imprimées sous le nom d'Hugues de Saint-Cher. Échard et M. Lajard s'accordent à dire que Nicolas de Gorran en est le véritable auteur. — *Postilla multum solemnis super Epistolas Pauli;* Cologne, J. Kœlhoft, 1478, in-fol.; Haguenau, J. Rynman, 1502, in-fol , sous le titre de *Postilla elucidativa et magistralis rev. patris fr. Nicol. de Gorran*, par les soins de Henri Gran ; Paris, Bonnemène et Jean Le Petit, 1521, in-fol. ; Paris, Guill. Le Bret et Jean Le Petit, 1531, in-fol. ; Anvers, Keerberg, 1617-1620, sous le titre de : *In omnes divi Pauli Epistolas Elucidatio ;* Lyon, Anisson, 1692, in-fol., sous le titre de : *In omnes divi Pauli Epistolas Enarratio*. Quoique dans toutes les éditions désignées ces postilles soient attribuées à Nicolas de Gorran, il se pourrait que Pierre de Tarentaise en fût l'auteur. M. Lajard n'ose rien affirmer à ce sujet. — *Postillæ in Epistolas canonicas septem ;* Anvers, 1620, in-fol.

Cette postille avait été imprimée à Paris, dès l'année 1543, in-8°, sous le nom de saint Thomas d'Aquin, avec ce titre : *D. Thomæ Aquinatis in singulas apostolorum Jacobi, Petri, Joannis et Judæ canonicas Epistolas sincera*, etc., etc., *Commentaria ;* elle se trouve aussi dans le recueil des œuvres d'Albert le Grand. Échard a prouvé que Nicolas de Gorran en est l'auteur. — *Postilla in Apocalypsin ;* Anvers, Keerberg, 1620. Il en existe une copie manuscrite à la Bibliothèque nationale.

Après les nombreuses gloses de Nicolas de Gorran sur l'Ancien et sur le Nouveau Testament il faut désigner ses œuvres plus originales. Elles ont moins vécu dans la mémoire des théologiens, leur étant moins utiles. Nous les estimons aujourd'hui plus intéressantes : elles nous font mieux connaître, en effet, la pensée, le style, le ton littéraire de notre docteur, et, pour ainsi parler, le placent mieux dans son temps. Le plus considérable des écrits de cette sorte que nous ait laissé Nicolas de Gorran a pour titre : *Distinctiones*. Ces *Distinctions*, qui sont restées inédites, ont été jadis très-prisées. M. Lajard en désigne, à la Bibliothèque nationale, quatre exemplaires provenant de la bibliothèque de Colbert, de celle de Saint-Victor, de celle de la Sorbonne. Il y en a d'autres à Saint-Omer, à Troyes, à Avignon, à Bruges; on les trouve dans toutes les collections anciennes de quelque importance. Les *Dis-*

tinctions de Nicolas de Gorran ne sont pas comme celles de Pierre de Limoges, des extraits de sermons; ce sont des sentences, des pensées, rangées selon l'ordre alphabétique. Nicolas a tiré des livres saints le plus grand nombre de ces sentences et il y a joint une très-courte paraphrase. Dans un temps où l'on était si volontiers prolixe, cette sobriété doit être remarquée. Il y a toutefois dans les sobres *Distinctions* de Nicolas de Gorran plus d'une comparaison, plus d'un exemple, plus d'un trait qui manquent de gravité. Il ne faut pas s'en étonner ; ces *Distinctions,* composées à l'usage des prédicateurs du XIIIe siècle, doivent avoir le ton familier des sermons contemporains.

Les sermons personnels de Nicolas de Gorran réclament une notice plus étendue. M. Lajard, qui ne les a pas tous connus, les a mentionnés sous la même rubrique qu'un recueil de matières, ou de thèmes de sermons, dont il faut bien les distinguer. Les thèmes, dont il existe un grand nombre d'exemplaires manuscrits, furent publiés pour la première fois, suivant Aubert Le Mire, en 1502. M. Lajard n'en connaît pas d'édition antérieure à celle qui fut faite, en 1509, par Robert de Bonmont, sous ce titre : *Fundamentum aureum omnium totius anni sermonum ;* Paris, N. de La Barre, in-8°. Il y en a deux autres éditions : Paris, Marnef, 1523, in-8°, et Anvers, Keerberg, 1620, in-fol. Ces thèmes sont assez

curieux ; il suffit, en effet, d'en lire quelques-uns pour se rendre un compte exact de ce qu'on pouvait appeler, à la fin du XIIIe siècle, toute la fabrique d'un sermon. Jamais on n'a tant argumenté dans la chaire de l'école ; jamais on n'a moins pratiqué le raisonnement dans la chaire de l'Église. Le sermon de ce temps n'est aucunement un discours suivi. On commence par une citation, et, la citation faite, on la paraphrase avec des lieux communs, en joignant des mots à des mots, bien souvent des mots vides, jusqu'à ce qu'on se soit donné l'occasion de faire une nouvelle citation, qui devient elle-même la matière d'une paraphrase nouvelle. Ainsi les citations et les paraphrases se succèdent jusqu'à la fin du sermon, qui finit subitement, comme au son de quelque cloche, sans résumé, sans péroraison.

En développant ces thèmes singuliers, on devait trouver plus de jeux d'esprit que de traits éloquents. Nous allons voir comment ils ont inspiré l'auteur lui-même. Nicolas de Gorran doit avoir prononcé beaucoup de sermons. Ils n'ont pas tous été rassemblés sous ces titres si communs : *De tempore*, *de sanctis ;* mais on en a conservé un assez bon nombre, qui sont désignés par les catalogues comme insérés en des recueils divers. Ces recueils sont eux-mêmes dispersés : il y en a dans plusieurs bibliothèques du nord, du midi de la France, peut-être même de la Belgique et du Portugal. Avec plus de précision nous

pouvons désigner deux sermons de Nicolas de Gorran dans le n° 1,788 de la bibliothèque de Troyes, et douze à la Bibliothèque nationale, dans les n°s 14,947, 15,953 et 16,481 du fonds latin (1). N'ayant pu nous procurer ceux que mentionnent les catalogues des autres bibliothèques, nous avons pu lire du moins les douze sermons ici conservés et nous avons à rendre compte de cette lecture.

Dans toutes ses gloses sur l'Ancien, sur le Nouveau Testament, Nicolas de Gorran est un théologien grave, qui s'exprime simplement et dignement. Dans la plupart de ses sermons, c'est un bouffon, qui traite des choses saintes sur le ton le plus grossier; ce qui prouve que cette grossièreté, souvent reprochée aux prédicateurs du XIII[e] siècle, ne leur était pas tout à fait naturelle. Il y avait alors une langue correcte, sévère, qu'on parlait, même en chaire, aux ecclésiastiques, aux religieux, et une langue de fantaisie, d'une trivialité burlesque, que l'on parlait, les dimanches et les jours de fêtes, aux écoliers, aux bourgeois, au menu peuple assemblé dans les églises ou sous les toits des halles. Ainsi les mêmes orateurs avaient

(1) M. Lecoy de La Marche (*Chaire française*, bibliographie) en compte un de plus, inséré dans le n° 16,952. Cette attribution n'est pas exacte. L'auteur du sermon désigné dans le n° 15,952 est ainsi qualifié : *magister Nicolaus*, *cancellarius Parisiensis*. Nicolas de Gorran n'a jamais été chancelier de l'église de Paris.

deux manières, deux styles, pour deux classes d'auditeurs différents.

Des douze sermons dont il s'agit un seul est du style grave. C'est un sermon sur saint Michel, inséré dans le nº 15,953, fol. 24. On est convaincu bientôt en le lisant qu'il fut prononcé devant des religieux, puisque les mœurs des clercs, des religieux y sont particulièrement censurées. Notons ce passage : «La « vie des clercs est souvent pire que la vie des laï-« ques, parce que le clerc ne craint rien. Il veut se « venger aussitôt qu'il est offensé, il n'hésite pas à « violer une vierge, il n'observe pas les règles du « droit, il ne craint ni de frapper, ni de blesser (1).» Tous les méfaits des clercs devant être déférés au juge d'Église, le juge civil n'ayant aucun droit de rechercher les crimes des clercs, ceux-ci, comme dit le Prêcheur, pouvaient beaucoup se permettre sans avoir beaucoup à craindre. En effet, le crime d'hérésie est le seul pour lequel l'Église se soit toujours montrée sévère ; elle préférait ignorer les autres, ou, du moins, les poursuivait avec mollesse, pour les juger ensuite avec indulgence. Dès la fin du XIIIe siècle on murmurait hautement, dans le monde laïque, contre cette impunité relative. Comme on le voit, quelques religieux

(1) Fol. 25, verso. « Vita clericorum frequenter et in multis pejor est vita ceterorum, quia clericus nihil timet. Statim vult se vindicare, nec timet virginem violare, non servat ordinem juris, nec timet alios verberare et lædere. »

n déploraient eux-mêmes les funestes résultats. Le ermon de Nicolas de Gorran sur saint Michel est uivi d'une collation sur le même texte de l'Écriture. La collation était le sermon du soir.

Parmi les sermons populaires de Nicolas de Gorran nous désignerons d'abord celui qui nous est offert par e n° 14,947. C'est le soixante-douzième sermon du recueil. Il y a beaucoup de comparaisons familières, comme celle-ci, par exemple : « De même qu'une « jeune fille se conserve pure par égard pour la « dignité de sa race, parce qu'elle est fille d'un « noble ou d'un puissant bourgeois, ainsi notre âme « doit être pure en Dieu, parce qu'elle est l'image « de Dieu (1). » Cependant l'orateur ne descend pas encore dans ce sermon au dernier degré de l'inconvenance.

Un des sermons insérés dans le n° 15,953, fol. 294, nous offre des passages plus libres. L'orateur, ayant à parler sur l'Assomption de la Vierge, a pris pour matière de son exorde ce texte du livre de Job : « Tu as « désigné sa place à l'aurore ; » et voici comment il le paraphrase : « C'est une habitude, c'est une politesse, « dans les festins donnés par les gens du monde, que « les plus considérables des invités soient mis par « le maître de la maison aux places d'honneur et

(1) « Sicut puella se custodit munde propter suum genus, quia est filia valentis burgensis vel viri nobilis, ita anima nostra in Deo debet esse munda et quia est Dei similitudo. »

« qu'on leur désigne le siége où ils doivent s'asseoir, « tandis que les personnes moins considérables vont « se placer où elles peuvent ; ainsi, lorsqu'a eu lieu « l'assomption de la Vierge glorieuse, Notre-Seigneur « lui a désigné sa place dans le ciel et a marqué son « excellence particulière en l'élevant au-dessus du « chœur des anges (1). » Cette comparaison sera jugée sans aucun doute extrêmement familière. A la suite du sermon vient la collation, où nous lisons : « Certaine « veuve ne se résignant pas à vivre dans la continence, « voulut se marier et se maria à un avocat. Un jour « cet avocat apporte à sa femme dix livres, le lende- « main vingt livres, ensuite une coupe d'argent, enfin « une coupe d'or, les lui donnant à garder, parce « qu'il savait qu'elle les garderait bien, les veuves « étant naturellement avares, car le propre du genre « féminin est une sordide avarice. Certain jour l'é- « pouse dit à son mari : — Mon seigneur, ces riches « objets sont-ils bien acquis? Gardez-vous de faire « tort à quelque personne. Le mari lui répondit :

(1) « *Ostendisti auroræ locum suum.* Verba ista scripta sunt in Job. Consuetudo est et curialitas, in conviviis mundialibus, quod majores personæ invitati ad convivium a patre familias ponuntur in digniori loco, et ostenditur eis locus in quo sedere debent, alii vero minores vadunt et tenent loca sua ubi possunt ; ita in assumptione Virginis gloriosæ Dominus noster ostendit ei locum suum in cœlo et specialem excellentiam, quando exaltata est sancta Dei genitrix super chorum angelorum. Ergo verificatur illud verbum Job : *Ostendisti*, et cetera. »

« — Silence, vieille ; si tu parles davantage je te « crève les yeux. A quelque temps de là, notre avocat « ayant commis un homicide, rentra fort sombre au « logis. Sa femme lui dit : — Pourquoi ce visage « abattu? pourquoi cet air triste? Il répondit : — J'ai « bien lieu d'être triste, car nous avons perdu tout ce « que nous avons. J'ai tué un paysan et les sergents « du juge arrivent pour emporter tout ce qui est ici. « Alors la femme se mit à frapper ses mains, à pleu- « rer, à battre sa poitrine. Et le mari dit : — Qu'est-ce « que cela? Tu t'inquiétais auparavant de savoir si « ces richesses étaient bien acquises, et maintenant tu « gémis si fort ! Elle répondit : — J'ai trop occasion « de gémir. Nous avons perdu nos biens et nos pé- « chés nous sont restés : à vous votre cupidité, à moi « mon avarice (1). » Nous avons cité cette anecdote

(1) « Quædam vidua, nolens continere, voluit maritari, et maritata est cuidam advocato. Ille una die portavit uxori suæ decem libras, altera die viginti libras, postea cyphum argenteum, demum aureum, et dedit uxori ad custodiendum, quia sciebat quod bene custodiret, quia viduæ naturaliter sunt avaræ, cum sit avarissimum genus mulierum. Quadam die dixit marito suo : Domine, sunt ne ista bona de bona conquista? Cavete ne alicui faciatis injuriam? Et dixit ei maritus : Tace, vetula ; si amplius loquaris eruam tibi oculos tuos. Quadam die commisit homicidium. Venit domi tristis. Quæsivit ab eo uxor sua : Quare concidit vultus tuus et tristis est facies tua? Dixit ille : Bene debeo esse tristis ; perdidimus quidquid habemus : interfeci quemdam rusticum, et veniunt servi judicis ut asportent secum omnia bona nostra. Tunc illa incœpit complodere manus suas et plorare et percutere pectus suum. Dixit ille : Quid est hoc? Prius quæsivisti si bona nostra essent de bona conquista, et

pour faire remarquer qu'il était de mode au XIII[e] siècle d'en placer une dans presque tous les sermons. On les appelait des exemples. C'était un moyen recommandé pour fixer l'attention des auditeurs. On empruntait ordinairement ces exemples à des recueils d'anciennes légendes, comme le *Vita patrum ;* quelquefois, pour mieux les approprier au thème du sermon et produire un effet plus grand, on les imaginait soi-même, et, selon l'occasion, on égayait, on effrayait son auditoire par ces contes moraux de facile invention.

Les sermons de Nicolas de Gorran que son ami Pierre de Limoges a réunis dans le n° 16,481 de la Bibliothèque nationale (1), ont été prononcés en diverses églises de Paris dans le cours de l'année 1272. Nicolas de Gorran n'était pas encore un des dignitaires de son ordre : aussi le verrons-nous discourir sur toute matière, dans ces sermons, avec une liberté plus grande, une plus grande vulgarité de termes et d'images, mêlant à dessein le français le plus familier et le latin le plus barbare, pour exciter le gros rire des bourgeois, des écoliers à demi lettrés. Voici l'exorde d'un sermon récité par Nicolas de Gorran dans l'église des Béguines, le jour de la fête des apôtres Philippe et Jacques : « Ceux qui écoutent volontiers (le sermon)

modo tantum doles ! Respondit illa marito : Debeo dolere quod amisimus bona nostra temporalia et nobis remanserunt peccata, vobis cupiditas et mihi avaritia. »

(1) Autrefois 980 de la Sorbonne.

« sont les amis du Seigneur; mais *il i a mot de*
« *genz* (il y a beaucoup de gens), comme sont ces
« riches bourgeois et ces usuriers, qui s'enfuient aus-
« sitôt qu'ils voient entrer dans l'église celui qui
« doit prêcher. Et pourquoi cela? Parce qu'ils ont
« peur *que len ne lor deliet lor fardia* (qu'on ne
« leur délie leur paquet). Comme ce voleur qui est
« sur la voie publique, portant un sac où sont en
« grand nombre les produits de ses larcins : qu'il voie
« venir la justice, et soudain il prend la fuite,
« craignant *que len ne li depleat son fardia*. De
« même ces usuriers craignent que le prédicateur,
« prêchant sur leurs usures et leurs *délaiautés*, ne
« leur déplie leur paquet, et, quand ils le voient
« venir, ils voudraient qu'il fût à cent lieues. Ils sont
« encore comme ce cheval, rogneux sur le dos, qui,
« lorsqu'il voit approcher l'homme qui frotte sa rogne
« et l'observe, le mordrait volontiers et le mettrait
« sous ses pieds, s'il le pouvait. Ainsi l'usurier trai-
« terait volontiers le prédicateur, s'il l'osait. Nous ne
« devons pas faire, nous autres, ce que font ces gens-
« là ; nous devons écouter avec calme la parole de
« Dieu... Il y a une autre espèce de gens qui enten-
« dent et qui ne retiennent pas. Je les compare à des
« paniers, à des corbeilles. Placez une corbeille dans
« l'eau, aussitôt elle est pleine ; mais tirez-la dehors,
« toute l'eau s'en va et il reste une corbeille toute vide.
« De même ces gens, quand ils entendent la parole de

« Dieu, sont tout pleins; mais aussitôt qu'ils se sont « éloignés, ils sont tout vides, ils ont tout oublié. « Cela ne vaut rien, car nous devons entendre la pa« role de Dieu et la retenir (1). » La vulgarité des termes répond ici, comme on le voit, à la vulgarité des images. Quelques traits de cet exorde peuvent sembler plaisants; mais il est à peine concevable qu'on ait osé faire en chaire de telles plaisanteries. Le même sermon nous offre plusieurs exemples. Nous en traduirons un : « Une jeune fille avait entendu prê-

(1) Fol. 223, verso : « Amicus sponsi stat et gaudet et audit verbum Dei... Qui libenter audiunt sunt amici Domini, vel sponsi; sed *il i a mot de genz*, sicut sunt isti divites burgenses et isti usurarii, qui cum vident in aliqua ecclesia illum qui debet prædicare, statim fugiunt; et quare est hoc? Quia habent timorem *que len ne lor deliet lor fardia*. Sicut latro qui est in uno foro, cum habet unum fardellum in quo multa sunt latrocinia; si videret venientem justitiam, statim fugeret et timeret *que len ne li depleat son fardia :* sic isti usurarii timent ne prædicator prædicet de suis usuris et *délaiautés* et ne deplicet eis suum fardellum, et cum eum vident venire, vellent quod esset ad centum leucas. Unde sunt sicut equus qui est roinosus supra dorsum, qui, cum videt venientem ejus tractatorem, qui fricat ei dorsum et respicit, libenter eum morderet et sub pedibus eum poneret, si posset. Sic libenter usurarius faceret de prædicatore, si auderet. Sed nos non debemus ita facere sicut ipsi faciunt, sed debemus verbum Dei audire mansuete. Unde in prosa : Audite verbum Domini et cet. Unum aliud genus gentium est qui audiunt, sed non retinent : et isti sunt sicut penarius vel calathus. Ponatis unum calathum in aquam, statim erit plenus; trahatis extra, statim tota cadit aqua, et moratur totum vacuum penarium. Sic isti, cum sunt ad audiendum sermonem Domini, sunt toti pleni; sed statim cum recesserunt, toti vacui sunt et totum oblivioni dederunt; et hoc non est bonum, quia nos debemus audire verbum Dei et retinere. »

cher sur ce commandement : Tu chériras le Seigneur, ton Dieu, de tout ton cœur. Elle était de très-noble race et avait beaucoup de rentes ; de sorte qu'elle était recherchée en mariage par beaucoup de gens. Mais elle avait pris une si ferme résolution d'observer ce commandement, qu'elle trouvait toujours quelque prétexte pour ne vouloir épouser ni celui-ci, ni celui-là. Aussi quand on lui disait : — Salut, Madame ; un tel vous demande en mariage ; toujours elle avait à répondre ou qu'il n'était pas assez riche, ou qu'il n'était pas assez noble, ou quelque chose de semblable. Entre autres messagers il en vint un bien savant, qui lui donna sur certain jeune homme tant de bons renseignements qu'elle ne pouvait, comme il disait, qu'elle ne devait le refuser, et rien objecter contre lui. — Bel ami, lui répondit-elle, vous m'assurez que tel homme est beau, sage, *et cetera*. S'il est ce que vous me dites, je ne puis l'épouser, car, s'il est bien cela, il faut que je lui donne pour le moins le tiers de mon cœur, que j'en donne ensuite à mes enfants, si j'en ai, un autre tiers, et, comme je ne saurais me haïr moi-même, que je m'en réserve le reste ; alors je ne pourrais plus rien donner à Dieu. Mais je veux observer le commandement de Dieu et de l'Église, je veux donner tout mon cœur à Dieu (1). » Ce récit

(1) « Fuit una puella quæ audivit prædicari vel dici hoc

familier est, du moins, décent, et Nicolas de Gorran, comme la plupart de ses contemporains, viole souvent les règles de la décence.

Le deuxième des sermons insérés par Pierre de Limoges dans le n° 16,481 ne contient pas un seul exemple; ce qui n'y manque pas, ce sont les grossières facéties. On est prêt à supposer que le ton de l'orateur sera constamment solennel, quand on l'entend au début demander à Dieu le don de sa grâce; mais, pour qu'on ne fasse pas cette supposition, l'orateur dit aussitôt : « Il faut avoir la grâce, car de même « qu'un potage sans sel n'est pas savoureux (*potagium* « *sine sale non est saporosum*), ainsi ne l'est pas un « sermon sans la grâce (1). » Comme on le voit,

præceptum : Diliges Dominum Deum tuum ex toto corde tuo. Et erat multum de nobili gente et multum habebat de reditibus et requirebatur a multis per matrimonium; et ipsa ita posuerat cor suum ad istud præceptum quod semper inveniebat aliquam causam quare illum vel illum nolebat per matrimonium sibi copulare. Unde cum dicebatur ei : Ave, Domina, talis petit vos, semper inveniebat quid diceret : vel non esset dives, vel non esset nobilis satis, et consimilia. Ita quod inter ceteros nuntios venit unus bene doctus qui dixit sibi de quodam tot bonas conditiones quod, ut dicebat, ipsa eum non poterat refutare nec debebat, nec dicere aliquid contra. Tunc ipsa dixit ei : Belle amice, vos dicitis mihi quod talis homo est pulcher, prudens et cet.; et, si ita sit sicut dicitis, ego non possum istud facere, quia, si ita sit, ad minus oporteret et quod haberet tertiam partem cordis mei, et, pueri si essent, aliam partem, et, cum me odire non possem, oporteret quod mihi retinerem aliam partem, et ita ego non possem aliquid dare Deo; sed ego volo facere præceptum Dei et Ecclesiæ, quia volo ei dare totum cor meum. »

(1) Num. 16,481, fol. 230, verso.

l'argument de l'orateur est toujours grave ; c'est la démonstration qui ne l'est pas. Ainsi, dans le même sermon, après avoir dit que la prière est l'obligation particulière des religieux, il poursuit en ces termes : « Mais il y a certains religieux auxquels il déplaît « tant de prier, qu'ils font de leur prière un chien de « jongleur. Les jongleurs, pour faire rire les gens de « leurs chiens, leur coupent les oreilles et la queue : « ainsi beaucoup de religieux coupent les oreilles à « leur prière, c'est-à-dire le commencement, parce « qu'ils ne prient pas en vue du Seigneur, et la queue, « parce qu'ils n'achèvent pas de prier, et ils font « ainsi de leur prière un chien de jongleur. Si donc « nous voulons bien prier, il faut avoir notre cœur « au Seigneur et ne pas dire *Pater noster* comme un « singe qui ouvre ses lèvres et paraît vouloir dire « quelque chose, tandis qu'il ne dit rien d'intelligi- « ble (1). » C'est ainsi que le don de la grâce inspire l'orateur ; voilà les nobles comparaisons qu'il lui suggère.

(1) Fol. 233. « Sed aliqui sunt religiosi quibus tantum displicet orare quod de sua oratione faciunt canem joculatoris. Isti joculatores, ut faciant homines ridere de suis canibus, amputant eis aures et caudam : sic multi aures amputant suæ orationis, videlicet principium, quia non orant propter Dominum, et caudam, quia in illa oratione non perseverant, et sic de sua oratione canem joculatoris faciunt. Unde, si velimus bene orare, oportet nos cor ad Dominum habere , et non dicere *Pater noster* (similes) simiæ quæ aperit labia et videtur aliquid dicere et nihil dicit intelligibile. »

Sept autres sermons de Nicolas de Gorran nous sont offerts par le n° 16,481, fol. 265, 303, 311, 314, 315, 326, 338, les uns complets, les autres abrégés. Les uns et les autres diffèrent peu de ceux dont nous venons de faire connaître la méthode et le style. C'est pourquoi nous n'en citerons rien.

De tous les ouvrages attribués à Nicolas de Gorran nous n'avons pas celui qui nous aurait fourni peut-être les plus intéressantes informations sur ses études, sa doctrine et la portée de son esprit. Nous voulons parler d'un commentaire sur les *Sentences*, mentionnées par Luc Wadding et par Lipenius ; mais la seule copie de ce commentaire qu'on ait retrouvée est en Angleterre.

FIN DU CINQUIÈME VOLUME.

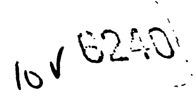
TABLE

DES

ɔTICES CONTENUES DANS CE VOLUME

FIN DE LA TABLE DES NOTICES.

Le Mans. — Imp. Ed. Monnoyer. — 1879.







DATE DUE			

